



COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS

société anonyme au capital social de 60 518 349 €

**siège social : Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris**

RAPPORT ANNUEL

2009



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Responsables	6
1.2. Attestation	6
CHAPITRE II CONTROLEURS LEGAUX	7
CHAPITRE III INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
CHAPITRE IV FACTEURS DE RISQUES	10
4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales	10
4.2. Risques liés à l'industrie	16
4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas	19
4.4. Autres risques de nature financière	24
4.5. Risques liés à l'environnement	26
4.6. Assurances	26
4.7. Sous-traitance	27
CHAPITRE V INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	28
5.1. Histoire et évolution de la Société	28
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	28
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	28
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	28
5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	28
5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société jusqu'en 1999	28
5.2. Investissements	31
CHAPITRE VI PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE	35
6.1. Les Services Géophysiques	36
a) Acquisition de données terrestres	36
b) Acquisition de données marines	41
c) Traitement & Imagerie	46
6.2. Equipements	48
6.3. Développements récents	51
CHAPITRE VII STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE	52
7.1. Organigramme	52
7.2. Relations intra-groupe	52
7.3. Principaux agrégats des filiales	53
CHAPITRE VIII PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT	55
8.1. Liste des principales implantations du Groupe	55
8.2. Environnement	56

	<u>Pages</u>
CHAPITRE IX EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	71
a) Acquisitions	71
b) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2008 et 2009	76
c) Comparaison des comptes de résultat des exercices 2007 et 2008	80
d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	83
e) Financement d'actifs	88
CHAPITRE X INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.	89
10.1. Comptes consolidés 2007-2008-2009	89
10.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009	178
10.3. Comptes sociaux 2009-2008 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas	180
10.4. Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas au cours des cinq derniers exercices (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)	211
10.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2009	213
10.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes	215
10.7. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2008 et 2009	224
10.8. Litiges et arbitrages.	224
CHAPITRE XI PERSPECTIVES	226
CHAPITRE XII ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	229
12.1. Composition du Conseil d'administration	229
12.2. Directeur Général Délégué non administrateur	239
12.3. Conflits d'intérêts	240
12.4. Direction	240
12.5. Comité de communication de l'information (« Disclosure Committee »)	240
CHAPITRE XIII REMUNERATION ET AVANTAGES	242
13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration	242
13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif	244
13.3. Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué	245
13.3.1. Rémunération	245
13.3.2. Options de souscription d'actions détenues par les mandataires sociaux	247
13.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2009 et 2008	250
13.3.4. Lettres de protection	251
13.3.5. Engagement de non-concurrence	252
13.3.6. Régime de retraite complémentaire	253
13.3.7. Tableau récapitulatif	254
13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	254

	<u>Pages</u>
CHAPITRE XIV FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION —	
COMITES	263
14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	263
14.1.1. Préparation des réunions et information des administrateurs	263
14.1.2. Réunions du Conseil	263
14.2. Comités institués par le Conseil d'administration	265
14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009	272
14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	285
14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)	286
CHAPITRE XV SALARIES	288
15.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société	288
15.2. Schéma d'intéressement du personnel	295
15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation	295
a) Plan d'Epargne Entreprise	295
b) PERCO	296
c) Participation	296
d) Intéressement	296
15.2.2. Options de souscription d'actions	297
15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe	299
CHAPITRE XVI PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	302
16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	302
16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2010	302
16.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	307
16.2. Marchés des titres de la Société	307
16.2.1. Places de cotation	307
16.2.2. Autres marchés de négociation	308
16.2.3. Marché des actions et des ADS	308
CHAPITRE XVII OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES	309
CHAPITRE XVIII INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	310
18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital	310
18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux	310
18.1.2. Capital social	310
18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 5 mai 2010	311

	<u>Pages</u>
18.1.3.1. Principales caractéristiques	312
18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 29 avril 2009	313
18.1.4. Capital autorisé non émis	315
18.1.5. Titres non représentatifs du capital	316
18.2. Objet social (article 2 des statuts)	317
18.3. Exercice social (article 18 des statuts)	317
18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	318
18.5. Dividendes	318
18.6. Assemblées Générales	318
 CHAPITRE XIX CONTRATS IMPORTANTS	 319
 CHAPITRE XX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	 320
Annexe 1 : Projets de résolutions	322
Annexe 2 : Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers	339
Annexe 3 : Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2009	344
Annexe 4 : Table de concordance	345

CHAPITRE I :

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLES

M. Robert Brunck, Président-Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier du Groupe.

1.2. ATTESTATION

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres IV, V, VI, IX, XI, XII, XIII, XV et XVI du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les informations suivantes :

Les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 2 concernant l'apport partiel d'actifs par Compagnie Générale de Géophysique-Veritas à CGG Services. Cette observation ne remet pas en cause l'opinion qu'ils ont exprimé sur les comptes ».

M. Robert Brunck
Président-Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier du Groupe

CHAPITRE II :

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles
41 rue Ybry
92 576 Neuilly-sur-Seine
représenté par Messieurs Philippe Diu et Nicolas Pfeuty
Date du premier mandat : 22 juin 1955
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
représenté par Messieurs Xavier Charton et Olivier Thireau
Date du premier mandat : 15 mai 2003
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Société Auditex
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
92037 La Défense Cedex
Date du premier mandat : 9 janvier 2007
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg
1, rue André Colledaboef
75 016 Paris
Date du premier mandat : 15 mai 2003
Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007
Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

CHAPITRE III :

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2008 et 2007. Le tableau présent doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans ses documents de référence 2008 et 2007, incorporés par référence au présent document de référence.

	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2007	Pro Forma 31 décembre 2006
	(en millions d'euros sauf données par action)			
Résultat :				
Chiffre d'affaires	2 233,2	2 602,5	2 374,1	1 990,2
Autres produits des activités ordinaires	7,5	1,7	1,2	1,9
Coût des ventes	(1 710,5)	(1 722,5)	(1 622,3)	(1 389,2)
Marge brute	530,2	881,7	753,0	602,9
Coûts nets de recherche et développement	(62,1)	(43,8)	(51,3)	(57,0)
Frais généraux, commerciaux et administratifs	(243,3)	(256,1)	(231,0)	(195,7)
Autres produits et charges, nets	(167,8)	(36,4)	18,4	4,2
Dépréciation des écarts d'acquisition	(217,6)	(4,8)	—	—
Résultat d'exploitation	(160,6)	540,6	489,1	354,4
Coût de l'endettement financier net	(105,2)	(83,8)	(109,1)	(137,7)
Variation du dérivé sur emprunt convertible	—	—	—	(23,0)
Autres produits (charges) financiers, nets	(11,2)	(11,5)	(5,2)	(10,2)
Impôts sur les bénéfices	9,8	(108,3)	(129,4)	(96,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	8,3	3,0	4,2	10,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	(258,9)	340,0	249,6	116,2
Attribué aux intérêts minoritaires	5,4	7,2	4,1	1,6
Attribué aux actionnaires	(264,3)	332,8	245,5	114,6
Résultat net par action :				
Base ⁽¹⁾	(1,75)	2,41	1,82	0,85
Dilué ⁽²⁾	(1,75)	2,39	1,80	0,84
Bilan :				
Disponibilités et titres de placement à court terme	480,3	516,9	254,3	ND
Besoin en fonds de roulement ⁽³⁾	393,5	458,0	367,1	ND
Immobilisations corporelles, nettes	677,7	822,4	660,0	ND
Etudes multi-clients	469,1	535,6	435,4	ND
Écarts d'acquisition	1 868,1	2 055,1	1 928,0	ND
Total des actifs	4 921,2	5 634,2	4 647,0	ND
Dette financière ⁽⁴⁾	1 399,0	1 546,0	1 361,0	ND
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas S.A.	2 661,3	2 960,1	2 401,6	ND
Autres données financières historiques et autres ratios :				
EBITDAS ⁽⁵⁾	658,9	1 058,4	997,3	ND
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ⁽⁶⁾	170,1	155,4	230,5	ND
Investissements dans les études multi-clients	229,3	343,4	371,4	ND
Endettement net ⁽⁷⁾	918,7	1 029,1	1 106,7	ND
Dette financière ⁽⁴⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	2,1x	1,5x	1,3x	ND
Endettement net ⁽⁷⁾ /EBITDAS ⁽⁵⁾	1,4x	1,0x	1,1x	ND
EBITDAS ⁽⁵⁾ /Coût de l'endettement financier net	6,3x	12,6x	9,1x	ND

ND : Non Disponible

CHAPITRE III : INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

- (1) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 150 864 476 et 137 910 388 actions respectivement au 31 décembre 2009 et 2008. Le nombre d'actions pour 2007 et 2006 a été retraité afin de refléter la division par 5 du nominal soit, 134 567 140 actions au 31 décembre 2007 et 86 859 635 actions au 31 décembre 2006.
- (2) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 151 208 165 et 139 064 883 respectivement au 31 décembre 2009 et 2008. Le nombre d'actions pour 2007 et 2006 a été retraité afin de refléter la division par 5 du nominal soit, 136 078 995 actions au 31 décembre 2007 et 88 656 930 actions au 31 décembre 2006.
- (3) Composé des comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes client, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.
- (4) Comprend les dettes financières long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires court terme et les intérêts courus.
- (5) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (6) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris biens acquis en crédit-bail et fournisseurs d'immobilisations).
- (7) « Endettement net » signifie concours bancaires court terme, dettes financières court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières long terme (y compris crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

CHAPITRE IV :

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont classés par importance décroissante au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 4.1, 4.2, 4.3, et 4.4.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, à compter de l'exercice 2010, le comité d'audit reverra annuellement les risques significatifs du groupe.

4.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales :

4.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la demande relative à certains produits et services du groupe, ses résultats opérationnels, sa trésorerie, sa situation financière et sa capacité à emprunter.

Depuis la fin 2008, les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions de l'économie ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz entraînant la réduction des dépenses d'exploration d'hydrocarbures. Historiquement, la demande en produits et services du groupe est sensible au niveau des dépenses d'exploration des sociétés de l'industrie pétrolière et gazière ; ainsi il est usuel que la demande en produits et services du groupe diminue lorsque le niveau global des dépenses d'exploration baisse.

Les conditions actuelles des marchés de capitaux, des devises et de crédit ainsi que les incertitudes sur la situation générale de l'économie sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance industrielle et commerciale et la solvabilité de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos clients et fournisseurs. L'accès de certaines sociétés à des facilités de crédit pourrait être limité ou soumis à des conditions très contraignantes. Dans ce contexte, CGGVeritas ne peut garantir que ses clients pourront lever des fonds dans les délais nécessaires ou à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le niveau de leur demande en produits et services du groupe et entraver la capacité de ses clients à procéder au paiement des produits et services du groupe ou à respecter les délais de paiement. Les fournisseurs du groupe peuvent également ne pas être en mesure de fournir les biens ou services convenus. Ces situations pourraient avoir un effet négatif significatif sur les activités du groupe, ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa trésorerie.

Les récents bouleversements des marchés de crédit et leur impact potentiel sur la liquidité des institutions financières peuvent également avoir un effet défavorable sur la capacité du groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels.

Il est difficile de prévoir la durée des conditions économiques actuelles, de savoir si elles vont se détériorer davantage, et lesquels des produits et services du groupe en subiront les conséquences négatives. Le groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. En conséquence, ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur la situation financière du groupe et ses résultats opérationnels, et générer des réclamations et contentieux à l'encontre du groupe.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

4.1.2. CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

CGGVeritas opère dans le monde entier y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- instabilité des économies et des gouvernements de certains pays ;
- risques de guerre, de piraterie, de terrorisme, d'insurrections civiles, de saisie, de renégociation ou annulation de contrats en cours ;
- restrictions de change, sanctions et autres lois et politiques ayant une incidence sur les taxes, les échanges et les investissements ; et
- appel abusif de caution.

CGGVeritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales et cette exposition pourrait avoir un impact important sur sa situation financière ou sur les résultats d'exploitation réalisés sur les marchés émergents où l'environnement juridique et politique est moins stable.

CGGVeritas ne peut assurer que ses opérations internationales ne subiront pas le contrecoup négatif de développements défavorables ou que toutes ses polices d'assurance seront adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois changent dans le temps et peuvent limiter la compétitivité globale de CGGVeritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGGVeritas peuvent exercer des activités dans des juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par le *US Office of Foreign Assets Control*. CGGVeritas réalise généralement un chiffre d'affaires dans de tels pays par le biais du traitement de données, de services de consultation de réservoirs et la vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGGVeritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et/ou d'entacher sa réputation. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attractif auprès de certains investisseurs.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou assurantielles en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by ». Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant, de durée ou de qualité du bénéficiaire. Une difficulté à émettre celles-ci pourrait réduire la capacité du groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations administratives ou contractuelles.

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGGVeritas s'est engagée à exercer ces activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique applicables dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que CGGVeritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 ou des lois appliquées par *US Office of Foreign Assets Control*. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGGVeritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4.1.3. CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions et ces risques pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son chiffre d'affaires, ses dépenses, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

CGGVeritas s'est développée, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, comme en 2007 le rapprochement avec Veritas et l'acquisition de Wavefield en décembre 2008, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs ; la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée ; la défocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires ; les problèmes d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions ; la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires ; la conservation des clients ; la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions ; l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques ; le besoin d'une coordination managériale étendue ; la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé... Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les recettes, les dépenses, les résultats d'exploitation et plus généralement la situation financière de CGGVeritas.

4.1.4. CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (Goodwill) :

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe CGGVeritas ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs intangibles d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 1.868,1 M€ au bilan au 31 décembre 2009. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (cf. la note 11 des comptes consolidés au 31 décembre 2009) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. En l'espèce, l'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires) ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir par exemple à une sous-performance propre des actifs sous revue à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel et/ou économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, dans l'hypothèse pour une unité génératrice de trésorerie donnée de l'anticipation d'une sous-performance notable conduisant à évaluer la valeur recouvrable à une valeur inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition comme ce fut le cas en 2009. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en terme de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et partant sur le niveau des Capitaux propres du Groupe et sur le ratio Dette Nette sur Capitaux propres.

4.1.5. CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGGVeritas s'expose aux risques suivants :

- CGGVeritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Enfin, les études sismiques multi-clients de CGGVeritas ont une durée de vie comptable limitée dans le temps, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi les profits du Groupe.
- La valeur des données multi-clients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGGVeritas se procure ces données.
- Toute réduction de la valeur marchande de ces données obligerait CGGVeritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

4.1.6. Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollar américain et en Euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien et en monnaies ouest européennes n'appartenant pas à la zone Euro, essentiellement la Couronne norvégienne et la Livre Sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar américain sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar américain en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats de CGGVeritas, qui sont publiés en euros. Au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas dans la mesure où les gains

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en US dollar à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, les dépenses nettes courantes du groupe en euros sont de l'ordre de 400 millions, et donc qu'une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar américain a un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars au niveau du résultat d'exploitation.

4.1.7. Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.

Il est difficile pour CGGVeritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi que pour le développement et l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGGVeritas peut être amenée à consentir des différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGGVeritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement pour lequel elle pourrait avoir à mettre en place un crédit qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles.

4.1.8. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveaux lancements ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coût/avantage.

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans le secteur d'activité de CGGVeritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGGVeritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGGVeritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune contrainte en terme de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGGVeritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un concurrent de CGGVeritas.

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

4.1.9. Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables.

Les activités d'acquisition de données sismiques de CGGVeritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires. Ces opérations sont exposées à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dues à des incendies, des explosions accidentelles, des glaces ou la haute mer. Ce type d'évènements pourrait entraîner des pertes dues à une interruption, à un retard, à une destruction du matériel ou à une mise en jeu de responsabilité. CGGVeritas dispose de polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité des centres de traitement des Services et des centres de production du groupe Sercel, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGGVeritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

4.1.10. Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.

Les résultats d'exploitation de CGGVeritas sont en partie liés à sa technologie exclusive. CGGVeritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. CGGVeritas détient au total environ 205 brevets pour différents produits et procédés déposés dans différents pays. La durée de ces brevets, fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays, varie de quatre à vingt ans. De plus, CGGVeritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, et limite l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGGVeritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. Bien qu'actuellement CGGVeritas ne soit impliquée dans aucune procédure d'importance significative pour défendre ses droits de propriété intellectuelle ou action en contrefaçon intentée à son encontre par des tiers pour préserver leurs droits, CGGVeritas ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis.

4.1.11. La possible incapacité de CGGVeritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les activités et les opérations futures de CGGVeritas.

Les résultats d'exploitation futurs de CGGVeritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et d'en attirer de nouveaux. Certains employés de CGGVeritas sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés.

CGGVeritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine

4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient réduire la capacité de CGGVeritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGGVeritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGGVeritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont la perte pourrait sérieusement affecter ses activités.

4.1.12. CGG et Veritas ont enregistré des pertes dans le passé et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir.

Avant leur rapprochement, CGG et Veritas ont enregistré des pertes dans le passé. En 2007 et 2008, le résultat net part du Groupe de CGGVeritas était un bénéfice s'élevant respectivement à 245,5 et 332,8 million d'euros. En 2009, CGGVeritas a dégagé une perte nette part du Groupe de 264,3 million d'euros. CGG Veritas ne peut donc pas garantir de dégager des bénéfices à l'avenir.

4.2. Risques liés à l'industrie :

4.2.1. Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGGVeritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités de prospection, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGGVeritas. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix sont notamment (et en conséquence sur la demande de nos produits et services) :

- le niveau de la demande d'hydrocarbures;
- la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de pétrole) à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
- les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement ;
- le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;

4.2 Risques liés à l'industrie

- les politiques des gouvernements en matière de prospection, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- les conditions météorologiques en général avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel.

4.2.2. Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client.

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être annulés à la seule initiative du client pétrolier ou gazier et sans que cela ne donne lieu à des desdits financiers significatifs pour le contracteur sismique.

Ainsi, même si les contrats ne sont enregistrés en carnet de commandes que sur la base d'engagements fermes pris par les clients, il ne peut être garanti que ces contrats seront à la fin intégralement exécutés par la Société en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà engendrés par la Société au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

4.2.3. CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.

La plupart des contrats de CGGVeritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGGVeritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGGVeritas doit ainsi faire face à d'importantes entreprises internationales ainsi qu'à des petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de service ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande) l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGGVeritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

4.2.4. La flotte de navires CGGVeritas a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives. Des mesures complémentaires, à titre temporaire, pourraient être décidées dans le futur si la situation du marché l'exigeait.

Tant pour tenir compte des conditions actuelles du marché sismique, que pour repositionner sa flotte sur le segment des navires de grande capacité, CGGVeritas a décidé en 2009, de réduire de manière définitive sa capacité marine à 18 navires, correspondant au décommissionnement de 9 navires.

Au 31 décembre 2009, 6 de ces navires étaient déjà décommissionnés, les 3 restants devant l'être au cours de l'année 2010.

Si les conditions du marché sismique le justifiaient sur un plan économique dans le futur, CGGVeritas pourrait être conduit à ajuster, à titre complémentaire et temporaire, sa capacité d'acquisition marine, en gelant de manière transitoire l'utilisation de certains navires. Cela serait de nature à engendrer des surcoûts d'exploitation.

4.2.5. CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGGVeritas a des coûts fixes élevés, l'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement ou d'autres causes sont susceptibles d'entraîner des pertes d'exploitation significatives.

4.2.6. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses de prospection, ou encore le délai nécessaire de mobilisation des moyens de production et/ou de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

4.2.7. Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGGVeritas sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé, au travail. CGGVeritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis. Dans le cas contraire, CGGVeritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour

4.2 Risques liés à l'industrie

dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes et/ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, CGGVeritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs aux prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGGVeritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

En particulier, de nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le méthane, pouvant entraîner des changements climatiques pourront avoir des conséquences sur nos activités. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres États, notamment les États-Unis, sont également engagés dans cette voie. Le respect de toute nouvelle réglementation environnementale pourra engendrer des frais directs supplémentaires, ainsi qu'une augmentation de nos frais indirects en raison des coûts supplémentaires de nos clients et/ou nos fournisseurs qui nous seront imputés et résultant des mesures prises afin de se conformer à ces règles. De plus, l'adoption de toute une loi ou mesure relative aux changements climatiques visant les émissions de gaz à effet de serre est susceptible d'entraver la production ou la demande en combustibles fossiles, tels que le pétrole ou le gaz, et par conséquent d'affecter défavorablement la demande concernant nos produits ou nos services. Une dégradation de nos résultats ou une augmentation de nos dépenses résultant des mesures de contrôle climatique pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou perspectives de la société.

4.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas :

4.3.1. La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.

L'endettement de CGGVeritas est significatif. Au 31 décembre 2009, le total de la dette financière nette de CGGVeritas, de ses actifs et des capitaux propres est respectivement de 918,7 M€, 4 921,2 M€ et 2 661,3 M€. CGGVeritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir les charges fixes.

L'importance de la dette de CGGVeritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- limiter sa capacité de planification et d'adaptations aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

- donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ; et
- limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

4.3.2. Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant les emprunts obligataires 7 ½ % à échéance de 2015, 9 ½ % à échéance de 2016 et 7 ¾ % à échéance de 2017 (ci-après les "Emprunts Obligataires") de CGGVeritas, les autres accords de crédit syndiqué des deux sociétés dont le "credit agreement" d'un montant de 1,140 milliard US\$ du 12 janvier 2007 (ci-après la "Convention de crédit"), et le crédit syndiqué français du 7 février 2007 d'un montant de 200 MUS\$ (ci-après le "Crédit syndiqué français") contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGGVeritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- souscrire certaines sûretés ;
- conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Se conformer aux restrictions stipulées par certains de ces contrats exige de CGGVeritas de satisfaire à certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés, au total des actifs, à l'endettement net, aux capitaux propres et au bénéfice net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2009.

4.3.3. Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, sa Convention de crédit, son Crédit syndiqué français et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir y compris la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGGVeritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs de CGGVeritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et CGGVeritas pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par CGGVeritas d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

4.3.4. CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des Emprunts Obligataires, sa Convention de crédit, son crédit syndiqué français et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur de CGGVeritas et de ses filiales mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2009, CGGVeritas a tiré 35 M€ dans le cadre de ses lignes de crédit renouvelables. Le Groupe disposait, à cette date, d'environ 185 M€ de lignes long-terme confirmées et non-utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGGVeritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

4.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGGVeritas à rembourser ou à refinancer son endettement, et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGGVeritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités, qu'elle apportera les améliorations opérationnelles à temps ou que les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGGVeritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés, ou s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. Les perturbations subies depuis 2008 par les marchés de capitaux et du crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité de CGGVeritas à faire face à ses besoins de liquidités y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

parties aux accords de crédits en cours de CGGVeritas peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis de CGGVeritas s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part de CGGVeritas et d'autres emprunteurs sur une courte période.

4.3.6. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2009, l'endettement net du Groupe était de 919 M€, constitué de 1 399 M€ de dettes financières (dont 14 M€ de découverts bancaires et intérêts courus) et de 480 M€ de disponibilités.

Les sources de financement se décomposaient comme suit :

- des Emprunts Obligataires d'un montant respectif de 530 MUS\$ à 7 ½ % à échéance 2015, de 350 MUS\$ à 9 ½% à échéance 2016 et de 400 MUS\$ à 7 ¾ % à échéance de 2017,
- de la Convention de crédit mobilisée à hauteur de 544 MUS\$ au 31 décembre 2009,
- du Crédit syndiqué français tiré à hauteur de 35 M€ au 31 décembre 2009, et
- de différentes lignes de crédit confirmées, pour un total de 115M€, réparties entre plusieurs filiales du Groupe.

La ventilation des passifs financiers du groupe figure dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2009	N+1		N+2 à N+4		N+5 et >		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	863,2	0,0	72,2	0,0	216,6	863,2	165,4	863,2	454,2
Emprunts bancaires	409,9	48,6	13,8	36,1	35,2	325,3	0,4	409,9	49,3
Dettes de location de financement	112,1	51,6	5,3	51,9	4,8	8,6	0,6	112,1	10,7
Banques créditrices	13,8	13,8						13,8	0,0
Instruments dérivés									
Trésorerie	(480,3)								
Total passifs financiers nets . .	918,7	114,0	91,2	88,0	256,5	1 197,1	166,4	1 399,0	514,1

Un certain nombre de covenants encadrent les Emprunts Obligataires, la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. A titre indicatif, ces ratios peuvent être décrits pour la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français comme suit:

- le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au coût de la dette, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plancher ne peut descendre en deçà de 4. Il est de 7.2 au 31 décembre 2009.
- le rapport de la dette nette rapportée à l'excédent brut d'exploitation ajusté, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plafond ne peut s'élever au delà de 2.25. Il est de 1.3 au 31 décembre 2009.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2009.

Le Groupe considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité des dettes financières.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

CGGVeritas bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques, opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe s'établissent respectivement :

- selon Standard & Poors, à BB pour la notation « Corporate », BB+ pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, BB pour les emprunts obligataires non sécurisés
- selon Moody's, à Ba2 pour la notation « Corporate », Ba1 pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

La notation du Groupe est restée stable en 2009. La perspective (Outlook), établie par Standard & Poors indique, cependant, une tendance probable à long terme négative depuis le 1^{er} juin 2009.

4.3.7. Risque de taux au 31 décembre 2009.

CGGVeritas peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant de un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur l'US dollar LIBOR. Tout accroissement de 50 points de base du LIBOR est ainsi susceptible d'augmenter notre dépense d'intérêt au titre de la Convention de crédit du Term Loan B de l'ordre de 3 millions d'US\$ en année pleine. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée de l'Emprunt Obligataire à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédits baux et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture :

31/12/2009	Actifs financiers ^(*) (a) (à préciser)		Passifs financiers ^(*) (b) (à préciser)		Exposition nette avant couverture (c)=(a)-(b)		Instruments de taux de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e)=(c)+(d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an . . .	63,2	338,1	37,2	65,1	26,0	272,9	0,0	0,0	26,0	272,9
De 1 à 2 ans . . .	0,0	0,0	14,8	30,9	(14,8)	(30,9)	0,0	0,0	(14,8)	(30,9)
De 3 à 5 ans . . .	0,0	0,0	31,0	358,4	(31,0)	(358,4)	0,0	0,0	(31,0)	(358,4)
Plus de 5 ans . . .	0,0	0,0	872,3	0,0	(872,3)	(0,0)	0,0	0,0	(872,3)	(0,0)
Total	63,2	338,1	955,3	454,4	(892,1)	(116,4)	0,0	0,0	(892,1)	(116,4)

(*) Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

Au 31 décembre 2009, la position nette à taux variable et à moins d'un an est positive à hauteur de 272,9 M€.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers :

	2009	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1 % des taux d'intérêts	(1,2)	(1,2)
Impact d'une variation de -1 % des taux d'intérêts	3,5	3,5

Le taux moyen de la part variable de la dette en 2009 était de 5,43 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,3 %.

4.4. Autres risques de nature financière:

4.4.1. Risque de change au 31 décembre 2009 :

31/12/2009	Actifs ^(*) (a)	Passifs ^(*) (b)	Engagements en devises (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)-(b) +/- (c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)-(e)
USD	<u>2 185,9</u>	<u>2 165,3</u>	<u>0,0</u>	<u>20,6</u>	<u>(61,8)</u>	<u>(41,2)</u>

(*) Actifs et passifs monétaires en USD dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'EUR. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. CGGVeritas tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de ventes à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long-terme. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque, le Groupe ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar US a un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau du résultat d'exploitation.

A travers l'IAS12, le groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable significativement exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale. C'est notamment le cas de plusieurs filiales norvégiennes propriétaires d'actifs offshore (navires, équipements) dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US alors que la monnaie fiscale est la couronne norvégienne. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, une dépréciation de la couronne norvégienne par rapport au dollar US d'une proportion de 1 NOK dans la parité de change induit une variation négative des actifs d'impôts différés correspondant à une charge de l'ordre huit millions de dollars US au niveau du compte de résultat.

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.4. Autres risques de nature financière

Tableau d'analyse de sensibilité

2009	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 cents ^(*)	Baisse de 10 cents ^(*)	Hausse de 10 cents ^(*)	Baisse de 10 cents ^(*)
USD	(40)	40	(40)	40
Total	(40)	40	(40)	40

(*) par rapport à l'euro

4.4.2. Risque sur actions et instruments financiers:

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placements court-terme sur des actions tierces.

Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait 600 000 actions propres au 31 décembre 2009 pour un montant au bilan de 8 504 275 euros. Une baisse de 10 % du cours des titres auto-détenus a ainsi un impact de 0,8 M€ sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

2009	Titres comptabilisés à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions	8,5				8,5
Total	8,5				8,5

2009	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Actions	N/A	N/A	N/A	0,8
Total	N/A	N/A	N/A	0,8

Les variations de cours des 600 000 actions détenus dans le cadre de notre contrat de liquidité n'impactent pas notre compte de résultat mais directement les capitaux propres. Cet actif n'est revalorisé au bilan que lorsque la valeur de marché est inférieure au coût historique.

Le Groupe dispose par ailleurs dans une perspective de long terme de participations minoritaires dans certaines sociétés cotées :

- une participation de 10,48 % dans la société Offshore Hydrocarbon Mapping («OHM») cotée sur l'Alternative Investment Market (au London Stock Exchange), valorisée au bilan au 31 décembre 2009 à 0,5 M€ suite à la souscription pour 0,2 M€ à l'augmentation de capital réalisée en août 2009;
- une participation minoritaire de 44,56 % dans la société Cybernetix cotée sur Euronext Paris et valorisée au bilan au 31 décembre 2009 pour 8,7 M€. La valorisation se base sur le prix de souscription de 12 euros par action lors de l'augmentation de capital intervenue en 2009.

4.4.3. Risque lié à la crise financière actuelle :

La situation actuelle des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif défavorable sur les performances industrielles et commerciales, et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs de CGGVeritas. On ne peut donc pas exclure qu'une telle situation ait des impacts défavorables indirects sur l'activité de CGGVeritas pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenues.

Afin de gérer au mieux de tels risques,

- le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau de Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel,
- CGGVeritas et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

4.5. Risques liés à l'environnement

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations et/ou permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené les années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

4.6. Assurances

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres

CHAPITRE IV : FACTEURS DE RISQUES

4.6. Assurances

circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et/ou équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis à vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

4.7. Sous-traitance

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-treatent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier de l'absence de capacité disponible.

CHAPITRE V :

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas Sigle : CGGVERITAS

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 969 202 241 RCS Paris.

Code APE : 7112B.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : 33 1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

5.1.5. Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société jusqu'en 1999

Le Groupe est l'un des premiers prestataires internationaux de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont des compagnies pétrolières et des compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel, a été créée dans les années 60 pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 80 et 90, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait qu'une flotte limitée de navires sismiques.

5.1 Histoire et Evolution de la Societe

Début 1997, la Société a procédé à une augmentation de capital et une introduction en bourse au New York Stock Exchange afin de réduire son endettement bancaire, de financer sa stratégie de développement et d'asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

Fin 1998 et tout au long de l'exercice 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Dès fin 1998, pour faire face à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est de nouveau engagé dans un vaste programme de restructuration et de modernisation visant à optimiser son organisation opérationnelle, à réduire ses coûts fixes, et à assainir sa situation financière. Réajusté en mai 1999, ce programme a été axé sur le renforcement des ressources financières, à travers deux augmentations de capital réalisées à l'automne 1999, et sur le repositionnement du périmètre stratégique du Groupe.

Dès 1999, la Direction Générale du Groupe s'est engagée sur une démarche stratégique de développement de ses activités marines tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques. Le Groupe s'est ainsi progressivement hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale dont il est devenu le leader en devenant CGGVeritas en 2007.

5.1.5.1. Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel à compter de 1999

Dans le domaine des équipements, Sercel a acquis :

- en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- en octobre 2003, une société française SODERA, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de sources sismiques marines (canons à air) ;
- en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (TUS), située en Australie et qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de streamers solides, et de fond de mer ;
- en février 2004, la société Orca Instrumentation localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ; et
- en mars 2004, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en concluant en novembre 2003, un accord relatif à l'acquisition d'une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises. Cette acquisition a pris effet début janvier 2004, après l'approbation des autorités chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de système d'acquisition sismique sans câbles.

En juin 2006 Sercel a acquis une participation de l'ordre de 20 % dans la société Cybernetix, située à Marseille et cotée sur Alternext. Cybernetix est spécialisée dans les solutions innovantes en robotique et automatisme pour les interventions en milieux hostiles dans les domaines du nucléaire et du para-pétrolier. En janvier 2009, Sercel Holding a porté sa participation à 46,10 % du capital de la société Cybernetix et à 43,08 % en droits de vote. Il est à noter, à cet égard, que cette augmentation de capital réservée à Sercel Holding était destinée à apporter à Cybernetix la trésorerie nécessaire pour faire face à ses échéances. Face à la situation financière grave avérée de Cybernetix, l'Autorité des Marchés Financiers par une décision en date du 13 novembre 2008 a octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres de Cybernetix et ce conformément aux articles 234-8, 234-8 2° et 234-10° du Règlement Général.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En début d'année 2009, à travers l'acquisition d'Optoplan, filiale de Wavefield-Inseis ASA, Sercel a accru son domaine d'expertise dans les câbles à capteur optique pour l'acquisition offshore.

5.1.5.2. Historique et événements importants dans le développement des activités de Services à compter de 1999

Dans le domaine des Services Géophysiques, le groupe s'est développé dans les services d'acquisition marine:

- en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès de Aker de deux navires sismiques, l'Amadeus et le Symphony ;
- en décembre 2000, en rachetant les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans CGG Marine ;
- en septembre 2005, en achetant Exploration Resources AS (« Exploration Resources »), un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de Veritas. Le 9 janvier 2007, les assemblées générales de CGG et de Veritas ont voté en faveur du rapprochement des deux sociétés et le nouveau groupe a été renommé CGGVeritas;
- le 17 décembre 2008, en se portant acquéreur, dans le cadre d'une offre publique d'échange, de 70 % des actions de Wavefield-Inseis, une société norvégienne cotée à Oslo et spécialisée dans la géophysique marine qui fournit à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de services d'acquisition de données

CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

5.1 Histoire et Evolution de la Societe

exclusives ainsi qu'une base de données multi-clients. Wavefield opérait en 2008 quatre navires 3D et trois navires 2D (dont deux susceptibles d'être opérés en configuration limitée 3D), un nouveau navire 3D haut de gamme ayant été livré début 2009. La flotte est moderne et tous les navires 3D bénéficient d'équipements de pointe. Wavefield a une dimension mondiale, avec des activités en Europe, en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. La base de données multi-clients comprend environ 58 000 km linéaires de données 2D et 1200 km² de données 3D. Cette base de données a été acquise en coopération avec Statoil, Conoco Phillips et BP et comprend des données non exclusives pour l'Europe du Nord et de l'Ouest, l'Amérique du Sud et la Méditerranée.

Conformément à la réglementation boursière applicable en Norvège, CGGVeritas, à la suite de l'offre publique d'échange, a lancé une offre publique obligatoire suivie d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres en circulation de Wavefield. CGGVeritas détient désormais 100 % du capital de Wavefield qui a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009.

5.2. INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement

La capacité de CGGVeritas à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique reposera sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGGVeritas concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de données sismiques des fonds sous-marins multi-composantes, l'imagerie structurale, et les dispositifs d'enregistrement sismiques de nouvelle génération, comme par exemple les technologies d'imagerie sous le sel de type « wide azimuth ». Fortes de plus de 500 employés, les équipes de R&D sont réparties dans le monde entier.

CGGVeritas a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CGGVeritas continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment l'Institut Français du Pétrole.

L'évolution des dépenses brutes de R&D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit:

	2009		2008		2007	
	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT	en M€	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	85	3,8 %	69	2,2 %	63	2,7 %

Principaux faits marquants en 2009 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D (incluant les coûts de développement capitalisés) du Groupe ont dépassé 115 MUSD en 2009, soit plus de 3,5 % du chiffre d'affaires. En termes de croissance externe, l'élément le plus notable en 2009 a été l'apport de la technologie fibre optique Optowave à Sercel dans le cadre du rachat de Wavefield début 2009.

Avec une industrie pétrolière allant vers des zones d'exploration marine de plus en plus profondes, la sismique Marine — et en particulier la sismique 3D de meilleure résolution ainsi que la technologie "wide-azimuth" développée dans le Golfe du Mexique — demeure un facteur principal de croissance de la demande sismique. Construite depuis 2005, l'expertise de CGGVeritas dans le domaine des acquisitions marines "wide azimuth" est reconnue. Ce type d'acquisition, s'est généralisé dans le Golfe du Mexique, notamment pour les projets multi-clients.

En 2009 CGGVeritas a démarré avec succès l'utilisation du Nautilus développé par Sercel pour le positionnement et le pilotage des streamers. Le Nautilus facilite d'une part la réalisation à l'identique de configurations données d'acquisition, précieuse pour les campagnes de sismique répétées destinées au "monitoring" de champs pétroliers en cours de production. Le Nautilus permet aussi d'importants gains de productivité en réduisant significativement le nombre de lignes supplémentaires (infills) à acquérir lors d'une campagne. C'est en proposant un bateau équipé de streamers solides Sentinel et de Nautilus que CGGVeritas a remporté en septembre 2009 le très important contrat Pemex d'une valeur d'environ 465 MUSD.

Parallèlement, les efforts ont porté sur l'amélioration de la productivité et de la sécurité des opérations marines ainsi que sur de nouvelles méthodes d'acquisition basées sur des dispositifs posés au fond de la mer. Dans ce domaine, CGGVeritas a commencé le déploiement de la technologie Optowave basée sur la fibre optique pour l'équipement du champ d'Ekofisk en mer du Nord. Cet équipement restera en place pendant toute la durée d'exploitation du gisement. En outre CGGVeritas a développé un système d'enregistrement sismique baptisé Trilobit destiné à être posé au fond de la mer le temps d'une acquisition sismique. Prévu pour une mise sur le marché en 2010, cet outil apporte entre autres avantages la possibilité d'acquérir les ondes de cisaillement, impossibles à enregistrer avec un streamer remorqué par un bateau.

En acquisition terrestre, les technologies à très grand nombre de traces ont permis l'obtention de deux contrats majeurs pour des campagnes de haute densité en Oman (25 000 canaux actifs simultanément) et au Qatar (40 000 canaux actifs simultanément). Il s'agit là d'un changement d'échelle pour l'acquisition terrestre rendu possible par les nouvelles technologies de productivité des camions vibrateurs et par la capacité élargie du laboratoire 428 de Sercel. Les efforts portent maintenant sur l'enrichissement du signal émis par les vibrateurs sur une large bande fréquence pour générer les meilleures images possibles.

La technologie Seismovie™, destinée à la surveillance de champs en production à terre, a été déployée à large échelle sur un champ d'huile lourde au Canada. Plusieurs opérations nouvelles utilisant Seismovie™ sont aussi prévues en 2010 sur d'autres parties du globe.

Dans le domaine du traitement et de l'imagerie de réservoir, l'année 2009 a été marquée par la livraison du logiciel *geovation*, qui réunit la plateforme et les modules applicatifs des deux logiciels utilisés

5.2 Investissements

précédemment au sein de CGGVeritas. Ce logiciel se positionne comme un nouveau standard pour le traitement et l'imagerie sismique. Conservant son avance sur la concurrence en matière de traitement profond, CGGVeritas a élargi son offre en 2009 en proposant à ses clients l'application 'Reverse Time Migration' en version anisotrope et en version avec génération de collections de traces en angle et en azimuth. Ces deux applications permettent d'imager des formes géologiques complexes.

Enfin les acquisitions en haute densité du Moyen-Orient conjuguées à l'enregistrement de données de puits très importantes fournissent l'occasion de nouvelles recherches en matière de caractérisation des multiples et des réseaux de failles, enjeux majeurs des principaux champs carbonatés.

Dans le domaine des équipements, le montant des dépenses en recherche et développement a augmenté de plus de 10 % d'une année sur l'autre. La nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou bien d'acoustique.

Les équipes de R&D de Sercel ont activement travaillé à la préparation des produits de prochaine génération qui permettront à Sercel de continuer à anticiper les demandes du marché. En particulier, plusieurs produits introduits récemment ont connu un début de commercialisation prometteur, comme l'outil de puits Maxiwave et le nouvel enregistreur marine Seal 428. D'autres produits sont entrés dans la phase finale de développement et ont bénéficié au cours de l'année de multiples améliorations et d'essais terrain réussis. Ils devraient enregistrer des ventes significatives en 2010, en particulier le Maxiwave, le contrôleur Nautilus de positionnement de streamers, le logiciel de navigation SeaProNav et le câble fond de mer Searay.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les développements technologiques récents ont provoqué un changement décisif pour le secteur. Avec des techniques 4D et « wide-azimuth », on dispose d'une vision répétitive et d'une meilleure illumination de réservoir ainsi qu'une résolution d'image améliorée. Cela permet aux opérateurs de mieux situer et contrôler la performance du réservoir. Ainsi, l'utilisation des techniques sismiques s'étend désormais depuis l'exploration jusqu'au développement des réservoirs et à la gestion de la production. L'amélioration de la qualité des images du sous-sol passe de plus en plus par l'augmentation de l'efficacité des configurations d'acquisition, de façon à pouvoir obtenir des données précises à un prix raisonnable. Des percées majeures dans ce domaine ont été réalisées en Terrestre ces dernières années, et sont attendues dans le futur pour la Marine. En traitement, la capacité (software et hardware) à traiter des volumes de données de plus en plus importants sans compromettre la qualité de l'image finale constitue un autre axe d'avenir.

L'imagerie sismique 3D donne de plus en plus d'indications sur la probabilité de présence de réservoirs d'hydrocarbures sous terre ; cependant sa capacité à déterminer quel type de fluide contient ledit réservoir demeure plus limitée. Ainsi, et tout particulièrement dans un contexte où les coûts du forage sont de plus en plus importants, il est intéressant de compléter les techniques d'imagerie sismique avec d'autres procédés permettant d'enrichir les informations sur la nature et les caractéristiques de la sub-surface. Tel est par exemple le cas des mesures électromagnétiques (EM) qui, en utilisant des ondes électromagnétiques à

faible fréquence, conduisent à apprécier les variations de résistivité des roches, et fournissent ainsi de précieuses informations sur la nature des fluides souterrains (eau ou hydrocarbures).

Le montant total des dépenses consacrées à la recherche et développement devrait continuer à croître en 2010 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels :

En 2007 et 2008, les investissements du Groupe se sont élevés respectivement à 602 M€ (824 MUSD) et 505 M€ (747 MUSD). En 2009 les investissements du Groupe ont été réduits à 421 M€ (586 MUSD), avec une baisse plus marquée des investissements multi-clients.

Les investissements industriels pour les exercices 2007, 2008 et 2009 étaient respectivement de 231 M€ (316 MUSD), 162 M€ (239 MUSD) et 192 M€ (267 MUSD) tandis que les investissements multi-clients étaient pour leur part respectivement de 371 M€ (509 MUSD), 343 M€ (508 MUSD) et 229 M€ (319 MUSD).

En 2009, les investissements industriels ont été alloués pour un montant brut de 158 M€ (218 MUSD) dans les Services, notamment en Marine. Dans les équipements, Sercel a investi, en 2009, 34 M€ (47 MUSD).

En 2010, CGGVeritas prévoit d'investir de l'ordre de 275 MUSD en investissements multi-client et de l'ordre de 342 MUSD en investissements industriels.

D'une manière générale, les investissements industriels sont financés sur les fonds propres du groupe. Les investissements multi-clients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et ont représenté 100 % des investissements correspondants en 2009.

CHAPITRE VI :

PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux segments d'activités opérationnelles : les Equipements géophysiques et les Services géophysiques.

Le segment des Équipements regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.

Le segment des Services géophysiques recouvre :

- l'activité d'acquisition de données sismiques marine ("Acquisition Marine Contractuelle") ;
- l'activité d'acquisition de données sismiques à terre, en eaux peu profondes, et en zones de transition ("Acquisition Terrestre Contractuelle") ;
- l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à fins d'imagerie du sous-sol ("l'activité Traitement & Imagerie") ;
- l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre ("l'activité Multi-Client").

Le management du segment des Services selon un mode unifié est assuré à travers la société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais qui a été constituée le 20 octobre 2008 à cette fin et est détenue à 100 % par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Ce schéma d'organisation très récent vise à permettre aux Services de disposer d'une structure de gestion similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement juridique et fiscal adapté à ces activités.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité (hors ventes intra-groupe) en M€ et en MUSD:

	2009			2008			2007		
	M€	MUSD	%	M€	MUSD	%	M€	MUSD	%
Acquisition Terrestre	347,2	483,4	16 %	454,4	672,2	17 %	461,5	631,8	19 %
Exclusif	274,2	381,8	12 %	350,3	518,2	13 %	327,3	448,0	14 %
Multi-client	73,0	101,6	3 %	104,1	154,0	4 %	134,2	183,8	6 %
Acquisition Marine	1 071,6	1 491,8	48 %	1 112,7	1 646,1	43 %	986,4	1 350,5	41 %
Exclusif	774,4	1 078,1	35 %	712,9	1 054,6	27 %	531,2	727,3	22 %
Multi-client	297,2	413,7	13 %	399,8	591,5	16 %	455,2	623,2	19 %
Traitement & Imagerie	289,6	403,3	13 %	270,1	399,5	11 %	263,2	360,5	11 %
Total Services (avant élimination)	1 708,4	2 378,5	77 %	1 837,3	2 717,8	71 %	1 711,1	2 342,8	72 %
Elimination de 12 jours en 2007 ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	(16,5)	(22,6)	—
Total Services	1 708,4	2 378,5	77 %	1 837,3	2 717,8	71 %	1 694,6	2 320,2	71 %
Equipements⁽²⁾	524,8	730,8	23 %	765,2	1 110,3	29 %	679,5	930,5	29 %
Ajustement de change	—	—	—	—	21,7	—	—	—	—
Total	2 233,2	3 109,3	100 %	2 602,5	3 849,8	100 %	2 374,1	3 250,7	100 %

⁽¹⁾ Le montant de 1 711,1 M€ comprend le chiffre d'affaires du secteur Services par ligne de produits pour CGG et Veritas depuis le 1^{er} janvier 2007. Il a été en conséquence éliminé de ce montant le chiffre d'affaires réalisé par Veritas avant la fusion, c'est-à-dire au cours des douze premiers jours de janvier 2007 pour 16,5 M€. Il n'a pas été possible de ventiler ces 16,5 M€ par lignes de produits.

⁽²⁾ Les montants en dollars U.S. pour le secteur équipements correspondent aux chiffres utilisés pour le reporting interne de gestion. Les écarts de conversion entre le reporting interne en dollars U.S et les états financiers consolidés convertis en dollars U.S sont reportés dans la ligne « Ajustements de change ».

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en M€ et en MUSD:

	2009			2008			2007		
	Données historiques			Données historiques			Données historiques		
	M€	MUSD	%	M€	MUSD	%	M€	MUSD	%
Amérique du Nord	501,5	698,3	22 %	725,0	1 072,5	28 %	734,6	1 005,8	31 %
Amérique Latine	156,8	218,3	7 %	203,2	300,7	8 %	244,0	334,2	10 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	982,1	1 367,3	44 %	1 045,2	1 546,2	40 %	767,2	1 050,5	32 %
Asie-Pacifique	592,8	825,4	27 %	629,1	930,4	24 %	628,3	860,2	27 %
Total	2 233,2	3 109,3	100 %	2 602,5	3 849,8	100 %	2 374,1	3 250,7	100 %

Les clients de CGGVeritas se répartissent entre les compagnies nationales, les grandes compagnies internationales (les ‘majors’) et les compagnies indépendantes. En 2009, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 6,8 % et 5,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les Services géophysiques, au plan du développement commercial, sont découpés en quatre régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe-Afrique & le Moyen-Orient, et l'Asie Pacifique.

Les activités d'acquisition terrestre, d'acquisition marine ainsi que le traitement de données sismiques sont proposées à nos clients dans chacune de ces régions.

L'analyse transverse par ligne de produits est celle qui est la plus pertinente pour suivre les évolutions du Groupe et son positionnement concurrentiel, ainsi que ses développements stratégiques passés et futurs.

6.1. Les Services Géophysiques :

Les estimations relatives au marché géophysique dans le domaine des Services ainsi que la position concurrentielle du Groupe CGGVeritas au sein de ce secteur et/ou au sein des sous-segments d'activité qui le composent, sont basées sur les données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

a) Acquisition de données terrestres

Présentation générale

L'activité terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques à terre, dans les zones de transition et sur les fonds marins de faible profondeur. CGGVeritas entreprend des études terrestres tant dans le cadre de contrats exclusifs que d'activités d'acquisition multi-client.

CGGVeritas est l'un des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. En 2009, le Groupe a opéré en moyenne 17 équipes terrestres, qui ont réalisé des études sismiques spécialisées en 2D et en 3D.

6.1 Les Services Géophysiques

Description de l'activité

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes topographiques et des équipes d'enregistrement. Les équipes topographiques définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des points de tir ou celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations « stake-less » dans lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement mémorisés par des références GPS). Les équipes d'enregistrement produisent des impulsions acoustiques et utilisent des enregistreurs numériques pour synchroniser le tir et enregistrer les ondes sismiques par le biais de géophones. Dans le cas d'études terrestres pour lesquelles des explosifs sont utilisés comme source acoustique, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage. Les équipes de forage travaillent avant l'équipe d'enregistrement et forent des trous de faible profondeur pour les charges explosives qui, une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Les études sismiques en zones de transition et en eaux peu profondes sont réalisées en installant des câbles ou d'autres systèmes de mesures fixes sur le fond de la mer. Les câbles « fond de mer » (« OBC » — Ocean Bottom Cables) permettent la réalisation d'études dans des zones dont l'accès par les navires sismiques haute mer est impossible, telles que les eaux peu profondes ou les zones situées à proximité des plates-formes de forage. Par ailleurs, le contact direct des câbles «fond de mer» avec le sol permet d'améliorer la qualité des données sismiques acquises.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels perfectionnés qui sont utilisés à chaque étape du processus d'acquisition, notamment : des systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 408UL et 428XL, des camions vibrateurs Sercel Nomad 65, des systèmes de contrôle électronique pour vibrateur Sercel VE432 et VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission d'ondes acoustiques par vibrateurs, des capteurs digitaux à 3 composants Sercel DSU3, des technologies vibrosismiques brevetées telles que HPVA & V1 qui visent à multiplier par 2 ou 3 la productivité d'une équipe, et des logiciels de traitement sur site pour les données acquises.

CGGVeritas considère que sa technologie et son expérience lui permettent d'offrir des services d'acquisition sismique terrestre de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe a été à l'avant-garde dans le positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques, le contrôle qualité de ce même positionnement pendant les études, et le traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer la précision et la pertinence de ces études.

L'un des enjeux inhérents aux études d'acquisition sismique terrestre est de collecter les données sans perturber les écosystèmes sensibles dans lesquels ces études sont fréquemment réalisées. CGGVeritas a acquis une bonne renommée pour opérer dans les zones sensibles sur le plan environnemental, notamment les régions montagneuses, les forêts tropicales et les zones marécageuses, en appliquant une politique rigoureuse de préservation de l'environnement naturel dans toute la mesure du possible. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, en recrutant des employés sur place et en obtenant les autorisations nécessaires pour prévenir toute opposition potentielle à ses opérations.

La difficulté d'accès aux sites d'étude est un paramètre majeur à prendre en compte pour définir l'effectif nécessaire à la réalisation de l'étude ainsi que le coût des opérations. Pour la réalisation d'une étude à terre ou en zone de transition, la taille des équipes est très variable. Elle peut compter de quelques dizaines à

quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une étude peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars par mois en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et de la typologie de l'étude.

CGGVeritas travaille en étroite collaboration avec ses clients pour réaliser des études conformes à leurs exigences. Le Groupe réalise régulièrement des études d'acquisition sismique terrestre pour le compte de compagnies pétrolières internationales et nationales. Ces études sont attribuées dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

Acquisition de données sismiques terrestres exclusives (en mode contractuel) et multi-client par CGGVeritas

En acquisition terrestre, CGGVeritas opère selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-client". Dans les régions où l'exploration d'hydrocarbures est intensive, telles que la région des Rocheuses canadiennes ou américaines, CGGVeritas propose des études multi-client qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Les données résultant de ces études demeurent la propriété du groupe CGGVeritas.

Description de l'activité 2009

Concurrence et marché en acquisition terrestre

Le marché de l'acquisition terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence forte sur les prix. L'entrée sur le marché international de nombreux concurrents sortis de leurs frontières a tiré les prix vers le bas et a entamé les parts de marché des acteurs en place. Par ailleurs, l'accès à certains marchés très actifs, tels que la Chine ou la Russie, est difficile, voire impossible pour des fournisseurs internationaux de services tels que CGGVeritas. Les trois principaux concurrents de CGGVeritas sur le marché de l'acquisition sismique terrestre sont WesternGeco, Geokinetics et BGP. En Décembre 2009, Geokinetics a annoncé le rachat de PGS Onshore. Sur ce marché, CGGVeritas estime que la technologie, la qualité du service et le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience dans des zones difficiles constituent également des atouts non négligeables. CGGVeritas estime que le marché de la sismique terrestre a connu une baisse en valeur de plus de 20 % en 2009 avec une diminution sensible des prix.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Les Services Géophysiques

Les activités d'acquisition sismique terrestre de CGGVeritas ont représenté 483 MUSD (347 M€), soit 16 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 20 % du chiffre d'affaires total des Services en 2009.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode contractuel

En 2009, CGGVeritas a opéré environ 17 équipes en mode contractuel. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s'est élevé en 2009 à 382 MUSD (274 M€), soit plus de 16 % du chiffre d'affaires total des Services.

En matière de services d'acquisition terrestres, l'offre du Groupe est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme opérées de plus en plus à travers des partenariats locaux. CGGVeritas a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord ainsi que dans les déserts du Moyen-Orient et les zones de transition de l'Indonésie.

Le Groupe contribue à ces partenariats en fournissant, selon les besoins, une expertise internationale, un savoir-faire technique, des équipements spécifiques et un personnel expérimenté, tandis que les partenaires locaux apportent des ressources logistiques, des équipements et une connaissance de l'environnement et du marché local.

En Arabie Saoudite, le Groupe conduit ses activités d'acquisition de données sismiques terrestres au travers d'Arabian Geophysical & Surveying Company ("Argas")³ une société commune détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par notre partenaire, TAQA. Depuis juin 2006, les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient sont réalisées au travers d'Ardiseis, une autre société commune détenue à 51 % par CGGVeritas et à 49 % par TAQA.

Acquisition de données sismiques terrestres en mode multi-client par CGGVeritas

Dans les régions où CGGVeritas possède des études multi-client, une licence d'utilisation de ces données est proposée aux clients. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Sur le marché de l'acquisition terrestre multi-client, la localisation géographique des études ainsi que la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques constituent des éléments de différenciation. La bibliothèque de données terrestres multi-client de CGGVeritas couvre des zones situées aux Etats-Unis et au Canada.

En 2009, le Groupe a investi 68 MUSD (49 M€) dans des études sismiques terrestres multi-client, en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques terrestres multi-client en 2009 s'est élevé à 102 MUSD (73 M€), soit 4 % du chiffre d'affaires total des Services, en baisse de 34 % en dollars US d'une année sur l'autre.

³ Il existe un pacte d'actionnaires entre CGGVeritas et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au conseil d'administration (5 membres dont 3 nommés par TAQA dont le Président et 2 par CGGVeritas) ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n'est susceptible d'entraîner aucune modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

Les après-ventes de données multi-client se sont élevées à 46 MUSD (33 M€) pour 2009. Le niveau moyen de préfinancement a été de 82 %, et au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette de la bibliothèque de données terrestres multi-client était de 145 MUSD (101 M€).

Perspectives 2010

Les services d'acquisition terrestre de CGGVeritas sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique pour tirer parti de la demande pour des prestations haut de gamme et développer plus en amont des partenariats locaux.

En Amérique du Nord, la demande devrait rester très réduite pour les services d'acquisition de données sismiques terrestres exclusives. Le développement rapide de l'exploitation des gisements de gaz de schistes ('shale gas') devrait constituer en revanche une opportunité pour l'acquisition de données sismiques terrestres multi-client. Pour ce qui les concerne, les compagnies nationales, tout particulièrement au Moyen Orient, devraient continuer à rechercher de plus en plus des solutions faisant appel à des technologies de pointe, soit en zone désertique avec un très grand nombre de canaux et une très haute productivité, soit en zone de transition avec la mise en œuvre de câbles de fond de mer (système SeaRay 4 composantes de Sercel). Pour répondre à ces demandes, CGGVeritas :

- se concentrera sur les zones géographiques où le Groupe estime bénéficier d'un avantage concurrentiel ;
- poursuivra l'expansion des technologies HPVA, V1 et 'Wide Azimuth' telle qu'effectuée avec succès au Qatar et en Oman en 2009 et amplifiera l'introduction réussie de SeisMovie pour les projets à la pointe de la 4D ;
- continuera d'améliorer la connaissance des réservoirs grâce à l'introduction de nouvelles technologies permettant de réaliser efficacement des acquisitions haute résolution ;
- continuera de promouvoir son expertise dans des zones extrêmes ou sensibles (sur le plan environnemental et communautaire), dans les zones d'eaux peu profondes et de transition et dans la gestion de projets complexes, le tout sur des marchés plus difficiles d'accès et moins concurrentiels en terme de prix ;
- poursuivra sa stratégie de partenariats ;
- continuera à investir dans les bibliothèques de données sismiques terrestre multi-client en Amérique du Nord.

b) Acquisition de données marines

Présentation générale

Au premier rang des contracteurs en marine avec une flotte de 21 navires à fin 2009, CGGVeritas fournit une gamme complète de services sismiques marins en 3D et en 2D, principalement dans le Golfe du Mexique, la mer du Nord, au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. CGGVeritas est le leader de la maîtrise des technologies « multi-azimuth » et 'Wide Azimuth' qui permettent de fournir des images de haute définition dans les environnements géologiques complexes et donc de visualiser ce qui ne pouvait être imagé auparavant.

6.1 Les Services Géophysiques

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines exclusives et des études multi-client telles que définies plus loin.

Le total des activités d'acquisition sismique marine a représenté 1 492 MUSD (1 072 M€), soit 48 % du chiffre d'affaires total du Groupe et 63 % du chiffre d'affaires total des Services en 2009.

Description de l'activité d'acquisition marine de surface et de fond de mer

Les études sismiques marines de surface sont réalisées avec des sources à air comprimé et des hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de streamers. L'ensemble du dispositif est tiré par le navire. Ces streamers, le long desquels les hydrophones sont répartis à intervalles réguliers d'environ 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 kilomètres. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de streamers qu'il tracte, du nombre de sources acoustiques déployées, et de sa puissance de propulsion maritime. L'augmentation du nombre de sources et de streamers permet de réaliser les études de grande surface avec une efficacité, une résolution, et une rapidité accrues.

Grâce à l'amélioration de l'équipement et des techniques d'acquisition, ainsi qu'à une demande croissante de données complexes, l'acquisition marine en fond de mer est devenue aussi un procédé d'acquisition à part entière et viable. L'acquisition marine en fond de mer n'est généralement pas en compétition avec l'acquisition traditionnelle par streamers tractés. Les opérations sismiques en fond de mer sont, en effet, réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par streamers est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut également se révéler plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques tels que la surveillance de zones de production à fin d'optimisation de la gestion des réserves ou encore l'acquisition de données dans des réservoirs complexes. L'acquisition sismique en fond de mer est réalisée à l'aide de groupes de capteurs unitaires (« nodes ») ou de câbles (« OBC ») posés sur le fond de la mer soit de façon permanente, soit en tant que système mobile pouvant être réutilisé sur d'autres zones.

Acquisition de données sismiques marines exclusives et multi-client par CGGVeritas

Les sociétés sismiques ont la possibilité de fournir des données sismiques marines aux compagnies pétrolières selon deux modes de travail et donc deux approches commerciales et financières différentes :

- La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunère donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet; le prix est fixé par les règles de l'offre et de la demande et le bénéfice d'exploitation pour le prestataire sismique est donc la différence entre le prix de vente et le coût de revient final de l'étude.
- La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit "non exclusif" ou encore "multi-client". Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive et où la législation minière s'y prête, telles que le Golfe du Mexique, le Brésil, ou encore la Mer du Nord, CGGVeritas propose des données multi-client qui permettent aux détenteurs de permis d'exploration pour des zones adjacentes de participer à une étude couvrant une zone plus étendue, réduisant ainsi les coûts d'études propres à chaque client. Les données résultant de ces études demeurent la propriété du groupe CGGVeritas. Dans ce modèle, le

contracteur géophysique cherche à anticiper les besoins futurs des compagnies pétrolières en prévoyant de vendre les données, non pas à un seul client mais au plus grand nombre de clients possibles et ainsi optimiser son bénéfice d'exploitation. Le contracteur géophysique propose alors une licence d'utilisation de ces données. Si les données sont de qualité et si la zone étudiée présente un intérêt pour le client, ce dernier peut ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Le prix de revient industriel des études associées est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables propres à chaque société.

Sur ce marché multi-client, la localisation géographique des études et la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques sont des éléments clés de différenciation.

CGGVeritas comptabilise ses investissements d'études multi-client en conformité avec la pratique de l'industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et d'une évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note n° 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2009 (voir chapitre X).

Description de la flotte de navires de CGGVeritas

Au 31 décembre 2009, et avec un programme d'ajustement de capacité en cours d'exécution, la flotte de CGGVeritas, se composait de 21 navires, dont 1 navires 3D de grande capacité, 4 navires 3D/2D de faible capacité et 3 navires 2D devant être arrêtés au cours du premier semestre 2010 :

- Les navires Alizé, Challenger, Symphony, Viking Vision, Viking, Viking Vantage, Viking Vanquish, Champion, Endeavour et GeoVoyager peuvent notamment déployer chacun plus de 10 streamers simultanément ;
- La plupart des navires 3D de grande capacité sont équipés de streamers solides *Sentinel*, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux streamers liquides en permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer un meilleur contenu fréquentiel et de ne pas avoir d'impact significatif sur l'environnement ;
- En 2009, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec la mise en place de 3 systèmes de positionnement et contrôle de streamers *Nautilus* sur les navires Symphony, Alizé et GeoVoyager.

CGGVeritas est propriétaire de certains de ses navires, copropriétaire d'un navire et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. Cette souplesse permet d'adapter la taille de la flotte aux exigences du marché. Les navires 3D détenus par le Groupe en pleine propriété sont les navires Amadeus et Symphony. Les navires 3D/2D de faible capacité en propriété sont les navires Venturer et Princess. Le Groupe détient le navire Alizé en copropriété et exploite le navire 3D Challenger dans le cadre d'un contrat d'affrètement avec option d'achat. Les autres navires sont exploités dans le cadre de contrats d'affrètement.

En 2009, les quatre navires 3D de capacité moyenne Harmattan, Föhn, Orion et Search, ainsi que les deux navires 2D, les navires Duke et Discoverer 2, ont été désarmés dans le cadre du notre programme d'ajustement de la capacité marine.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques actuellement opérés.

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Les Services Géophysiques

Nom du bateau	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Options d'extension	Nombre maximum de		Longueur du navire (m)
						2D/3D	streamers (**)	
Alizé	1999	n/a	1999	Mars 2014	n/a	3D	14	100
Amadeus	1999	n/a	2001	Propriété	n/a	3D	8	84
Challenger	2000	2005	2005	Propriété ⁽¹⁾	n/a	3D	12	91
Pacific Sword	1981	2000	2007	Juillet 2010	1x3	2D	2	58
Pacific Titan	1982	1998	2005	Juin 2010	n/a	2D	2	65
Princess	1986	2001	2005	Propriété	n/a	2D	3	76
Symphony	1988	1999	2001	Propriété	n/a	3D	12	121
Venturer	1986	2007	2005	Propriété	n/a	3D	4	90
Viking	1998	2006	2007	Mai 2011	2x5	3D	10	93
Viking II	1999	n/a	2007	Mai 2013	1x5	3D	8	93
Viking Vanquish ⁽²⁾	1999	2007	2007	Oct. 2015	2x5	3D	12	93
Viking Vantage	2002	n/a	2007	Avril 2012	3x2	3D	10	93
Viking Vision	1993	2007	2007	Juin 2015	2x5	3D	12	105
Voyager	2005	2006	2006	Juin 2011	1x3	3D	4	68
M/V Malene								
Ostervold	1965	2007	2009	Mai 2010	3x1	2D	2	69
M/V Bergen								
Surveyor	1972	1997	2009	Avril 2011	5x1	2D	2	66
M/V Geowave								
Commander	1997	2006	2009	Mars 2013	10x1	3D	10	85
M/V Geowave								
Champion	1994	2007	2009	Dec. 2014	10x1	3D	12	107
M/V Geowave								
Master	2000	2007	2009	Nov. 2013	10x1	3D	12	101
M/V Geowave								
Voyager	2005	2009	2009	Nov. 2015	10x1	3D	12	83
M/V Geowave								
Endeavour	2007	n/a	2009	Juillet 2015	5x2	3D	12	92

(1) Le 9 février 2010, nous avons exercé l'option d'achat sur le navire Challenger pour 250 millions de NOK.

(2) Le 5 mars 2010, la période d'affrètement a été étendue jusqu'en novembre 2020. A cette date, deux options d'extension de cinq ans ou une option d'achat (44 MUSD) pourront être exercées.

(**) Points de traction

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de renouvellement de sa flotte, CGGVeritas a commandé en 2007 à Eidesvick Offshore la construction de deux navires sismiques de grande capacité. Ces deux navires bénéficieront des évolutions technologiques les plus récentes et notamment celles associées à la toute dernière architecture X-Bow de Ulstein Design AS. Ils seront livrés en 2010 et 2011, et seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans. L'architecture de ces navires permettra d'améliorer l'efficacité du déploiement des streamers solides de Sercel dans de grandes configurations allant jusqu'à 16 streamers de grande longueur ou 20 streamers de moindre longueur pour les études haute-résolution.

L'acquisition de Wavefield Inseis a renforcé la flotte et la capacité opérationnelle de CGGVeritas. Le plan de meilleure adaptation de la flotte au marché en volume et en technologie qui a été entamé à mi 2009 et qui doit se terminer en 2010, aura conduit à la fois à rajeunir très significativement la flotte, avec un âge moyen des navires 3D qui sera inférieur à 11 ans à la fin 2010, et à augmenter fortement le nombre moyen de streamers tractés par navire 3D, l'objectif étant que ce nombre moyen soit supérieur à 11 à l'horizon 2011.

Description de l'activité 2009

Concurrence et marché

Le secteur de la Marine compte quatre acteurs clé, à savoir CGGVeritas, WesternGeco, PGS et Fugro qui représentent à eux-seuls plus de 80 % de la capacité mondiale.

D'après les estimations du Groupe, la flotte mondiale de navires sismiques 3D ayant une capacité opérationnelle de 6 streamers ou plus était constituée à fin 2009 de 52 navires, à comparer à 58 en début d'année. L'industrie a su en effet tout au long de l'année 2009 s'ajuster en capacité, dans un contexte de demande baissière, à la fois en décommissionnant des unités de production actives, en reportant dans le temps la livraison de nouvelles unités de production, et en suspendant de manière temporaire la présence de certaines unités sur le marché de l'acquisition sismique. Cette discipline en matière d'offre n'a néanmoins pas permis d'endiguer la forte dépréciation des prix consécutive à la chute brutale de la demande en fin d'année 2008 et sur la première moitié de l'année 2009, estimée à plus de 30 % en moyenne d'une année sur l'autre. Cette baisse des prix a été particulièrement prononcée dans le segment des navires de faible capacité, duquel le Groupe CGGVeritas a décidé en 2009 de se désengager pour se repositionner sur le seul haut de gamme.

Acquisition exclusive de données sismiques marines (mode contractuel) par CGGVeritas

En 2009, la flotte 3D a été déployée à plus de 83 % sur des programmes d'acquisition marine exclusive.

Le chiffre d'affaires total de l'activité acquisition marine exclusive s'est élevé à 1 078 MUSD (774 M€), soit une progression de 2 % en dollars US par rapport à 2008. Cette activité a ainsi représenté 45 % du chiffre d'affaires total des Services et 35 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Acquisition de données sismiques marines multi-client par CGGVeritas

La réalisation d'études multi-client a représenté 17 % du temps d'utilisation de la flotte 3D de grande capacité en 2009 (voir paragraphe 4.1.5).

Les bibliothèques multi-client fournissent des données 3D ou 2D prêtes à être exploitées et permettent ainsi d'accélérer le processus d'exploration-production. En 2009, le Groupe a développé en volume et en qualité sa bibliothèque de données multi-client pour la zone américaine du Golfe du Mexique, le Brésil, l'Australie et la mer du Nord. De nouveaux blocs ont été acquis avec des technologies de pointe dans des zones stratégiques et en procédant à une nouvelle imagerie de la subsurface à partir des technologies de traitement les plus récentes.

Dans le Golfe du Mexique, CGGVeritas a persévéré dans l'utilisation de la technologie d'acquisition 'Wide Azimuth' pour améliorer l'illumination des structures proches des dômes de sel dont le succès auprès des acteurs clé de l'exploration en eaux profondes ne s'est pas démenti en 2009. L'acquisition de notre programme 'Wide Azimuth' Green Canyon a été finalisée en Février 2009, et notre nouvelle étude Three

CHAPITRE VI : PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Les Services Géophysiques

Corners a été réalisée entre avril et juin 2009. La couverture 'Wide Azimuth' du Groupe représente environ 35 000 kilomètres carrés. Elle sera étendue à 43 000 kilomètres carrés à l'achèvement de l'extension en cours du programme Three Corners.

Au Brésil, nous étendons vers le Sud notre bibliothèque actuelle dans le bassin de Santos afin de mieux imager et interpréter les strates 'ultra-deep Pre-Salt' dans lesquelles ont été trouvées les découvertes récentes. Cette nouvelle étude génère un grand intérêt dans l'industrie, comme l'illustre le taux de préfinancement d'environ 90 % atteint à la fin de 2009.

CGGVeritas a acquis, traité et retraité environ 20 000 kilomètres de sismique 2D et 5000 km carrés de données gravimétriques, en préparation du 10ème tour d'attribution de concessions du Gabon. CGGVeritas s'est associé au gouvernement gabonais pour présenter et proposer ces données en vue du prochain tour d'attribution de concessions en eaux profondes. Ces données ont généré un intérêt notable auprès de compagnies à la recherche d'objectifs similaires aux récentes découvertes « Pre Salt » au Brésil.

En 2009, CGGVeritas a investi 251 MUSD (180 M€) en acquisition et traitement de données sismiques Multi-client. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques marines multi-client en 2009 s'est élevé à 414 MUSD (297 M€), correspondant à 17 % du chiffre d'affaires total des Services et une baisse de 30 % en dollars US par rapport à 2008.

Le niveau de préfinancement a été élevé, à 104 %, et les données multi-client situées dans les zones clé ont bénéficié d'un intérêt accru de la part des clients. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette de la bibliothèque multi-client marine était de 530 MUSD (368 M€).

Les après-ventes multi-client en 2009 se sont élevées à 152 MUSD (109 M€).

Perspectives 2010

Bénéficiant d'une flotte moderne et diversifiée, d'une expertise technologique forte (avec la technologie 'Wide Azimuth' par exemple), d'une importante et récente bibliothèque multi-client et d'un pôle de traitement de données à fort contenu technologique, CGGVeritas est bien positionnée pour accroître sa position de leadership en acquisition marine tant sur le plan opérationnel que technologique.

CGGVeritas estime que les services d'acquisition de données sismiques marine exclusives constituent l'un des piliers de la géophysique. Dans le contexte d'une demande croissante pour des services d'acquisition marine à contenu technologique renforcé, la stratégie du Groupe pour 2010 consistera à :

- maintenir une position forte sur le segment 3D, ainsi qu'un équilibre optimum entre production d'actifs multi-client et acquisition exclusive ;
- accroître le contenu technologique tant en termes d'équipements embarqués, qu'en terme de méthodologies opérationnelles ;
- maintenir une offre diversifiée avec une flotte de haut de gamme et bien répartie géographiquement.

L'acquisition de Wavefield Inseis s'inscrit pleinement dans cette stratégie en ayant conduit à l'ajout de 5 navires à forte capacité.

Pour ce qui concerne les activités multi-client, le Groupe compte tirer parti de sa bibliothèque multi-client constituée de données sismiques récentes situées dans des zones clé. Les investissements multi-client vont être maintenus à un niveau substantiel proche du niveau atteint en 2009.

c) Traitement & Imagerie

Présentation générale

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D) ou en données sismiques 4D (« time lapse »). Le Groupe a développé ses propres logiciels tels *geovation* pour le traitement sismique et la gamme Hampson-Russell pour le réservoir. Ces images sont alors interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par les compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, sélectionner les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production.

Le Groupe fournit des services de traitement de données sismiques et d'imagerie par l'intermédiaire de son réseau de centres de traitement et de ses équipes réservoirs spécialisées, implantées dans le monde entier. A fin 2009, CGGVeritas disposait d'un réseau mondial de 41 centres de traitement, dont 29 centres internationaux et régionaux ouverts à tous les clients, et 12 centres dédiés à des clients donnés.

Description de l'activité de Traitement de données & Imagerie

Le Groupe dispose d'équipes d'ingénieurs dédiées à l'interprétation de données géophysiques et géologiques. Ces experts travaillent dans le monde entier, en utilisant les logiciels de CGGVeritas ou des logiciels tiers afin de créer des modèles du sous-sol pour ses clients, et de les conseiller sur une exploitation optimisée de leurs réservoirs. Leur expertise en matière d'interprétation s'applique aussi bien aux activités d'exploration que de production. Après un important travail de convergence, le nouveau logiciel de traitement, *geovation*, qui combine et surpasse les capacités et performances des logiciels de CGG et Veritas, est en cours de déploiement dans l'ensemble des sites de traitement et d'imagerie.

CGGVeritas réalise le traitement de données sismiques enregistrées par ses propres équipes d'acquisition terrestre et marine, ainsi que celui de données provenant de tiers. La demande en services de traitement de données du Groupe a été soutenue en 2009 par la montée en puissance du segment des acquisitions de données à azimuth large et de haute densité, en sismique marine comme en terrestre. CGGVeritas offre par ailleurs des services de retraitement de données sismiques, en utilisant de nouvelles technologies permettant l'amélioration de la qualité des images sismiques acquises dans le passé.

Suite à l'intégration des centres de traitement de CGG et Veritas, CGGVeritas dispose désormais de 5 grands centres internationaux de traitement situés à Houston, Londres, Singapour, Paris et Calgary qui viennent compléter un réseau de 24 centres régionaux ouverts. Les clients de CGGVeritas bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'expertise de nos équipes ainsi qu'à une puissance informatique inégalée. Cette offre est complétée par 12 centres dédiés qui font de CGGVeritas le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres installés dans les bureaux mêmes des clients, répondent à la fois à la tendance des compagnies pétrolières à sous-traiter le traitement de leurs données sismiques et au besoin de proximité des équipes pluridisciplinaires. Ils permettent également aux spécialistes du Groupe de travailler en liaison directe avec

6.1 Les Services Géophysiques

leurs clients et d'adapter et de faire évoluer les technologies de CGGVeritas en fonction de leurs demandes spécifiques.

CGGVeritas a mis en place une politique d'évolution de ses capacités informatiques qui lui permet de tirer rapidement parti des avancées des technologies de l'information. Ainsi, la capacité du Groupe à livrer un produit fini à ses clients dans des délais courts ne cesse de s'améliorer.

En aval des activités de traitement et de retraitement, CGGVeritas réalise des études intégrées de réservoir allant jusqu'à la simulation complète des réservoirs. Dans ce cadre, le Groupe utilise des technologies de haut de gamme telles l'inversion stratigraphique et la modélisation stochastique, qui permettent de caractériser les réservoirs.

CGGVeritas met à disposition dans ses centres de traitement de Houston, Londres, et Singapour des espaces de visualisation qui permettent aux équipes d'ingénieurs et de géophysiciens de ses clients d'étudier et d'interpréter de larges volumes de données complexes en trois dimensions. Ces centres de visualisation disposent en effet d'outils d'imagerie interprétative de pointe, permettant d'élaborer des modèles géophysiques et d'affiner l'interprétation des données, aussi complexes soient-elles.

CGGVeritas propose par ailleurs des licences d'utilisation de son logiciel d'interprétation Hampson-Russel aux sociétés qui désirent réaliser elles-mêmes leur propre interprétation.

Des services de traitement de données sismiques de puits sont aussi offerts dans le cadre du partenariat de traitement et d'interprétation VS Fusion détenu à 51 % par Baker Hughes et 49 % par CGGVeritas.

Description de l'activité 2009

En 2009, le chiffre d'affaires Traitement et Imagerie s'est élevé sur l'année à 403 MUSD (290 M€), soit une croissance de 1 % en dollars US par rapport à 2008 dans un marché pourtant baissier. Ce secteur a ainsi représenté, en 2009, 13 % du chiffre d'affaires du Groupe et 17 % du chiffre d'affaires total des Services.

Concurrence et marché

Le secteur du traitement de données est dominé par CGGVeritas et WesternGeco. Le marché se caractérise par une fidélité plus importante des clients que dans les segments d'acquisition, comme illustrée notamment par l'existence de centres dédiés in situ chez certains clients. Grâce aux avancées importantes des technologies informatiques, les capacités de traitement ont beaucoup augmenté ces dernières années. Ces progrès ont contribué à l'amélioration de la qualité du traitement et permis l'utilisation d'algorithmes de plus en plus complexes et plus précis. CGGVeritas estime que le marché du traitement a connu une réduction de plus de 15 % en 2009.

Perspectives 2010

La position de CGGVeritas dans le traitement de données et l'imagerie ainsi que les compétences et la réputation de ses experts et géophysiciens font du Groupe la référence sur ce segment. La stratégie de CGGVeritas en Traitement et Imagerie est la suivante :

- Se renforcer sur le haut de gamme en continuant à développer les technologies de pointe telles que l'imagerie profondeur, l'imagerie 3D 'Wide Azimuth', les multi-composants, le traitement 4D et la caractérisation de réservoirs ;
- Poursuivre sa politique de proximité du client à travers ses centres régionaux et dédiés dans les zones à fort potentiel ;
- Poursuivre le développement de technologies innovantes et de nouveaux outils ou logiciels ciblés: la technologie « Reverse Time Migration with Tilted Anisotropy » (TTI RTM), par exemple, qui a rendu possible une bien meilleure compréhension des géologies complexes et fracturées, comme celles des réservoirs carbonatés ou des réservoirs situés sous le basalte ou le sel.

6.2. Equipements

Présentation générale

CGGVeritas mène ses activités de fabrication d'équipements sismiques au travers de Sercel. Sercel est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques, à terre comme en mer. Elle est gérée comme une société autonome et réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe CGGVeritas. Au 31 décembre 2009, Sercel exploitait cinq principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston (USA), Alfreton (Angleterre) et à Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Sercel-JunFeng Geophysical Equipment⁴, située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %, et au travers d'une joint venture en association avec BGP, située à Xian où Sercel détient 40 %. Par ailleurs, quatre sites français situés à Toulouse, les Ulis, Toulon et Brest sont dédiés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

⁴ Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Sercel-JunFeng, le conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Le conseil de Sercel-JunFeng est composé de 9 membres, dont 5 sont désignés par Sercel, deux par chacun des actionnaires représentant respectivement 25 % et 24 % du capital. Le président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le directeur général, chargé d'appliquer les décisions du conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 24 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, la dissolution/fusion de la société, les augmentations ou réductions de capital et les cessions de parts sont prises à l'unanimité conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des 2/3. Toutes les autres décisions et notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du directeur général sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

6.2 Equipements

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente, y compris la formation des utilisateurs, dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Le 428XL système d'enregistrement de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL telles que notamment son architecture évolutive et la possibilité d'utiliser différents moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique) pour former un véritable réseau dont la flexibilité permet d'éviter les obstacles du terrain. Le 428 XL offre également des capacités d'enregistrement supérieures, requises pour l'acquisition en multi-composante ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (Micro Electro Mechanical Systems).

Cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câbles, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd, société acquise en septembre 2006. La technologie est désormais totalement intégrée au sein de notre système 428 d'enregistrement terrestre.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme source sismique à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, avec le VE 464. Les vibrateurs de la famille NOMAD sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, permettant l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel propose également le NOMAD 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibrateur le plus puissant du marché à notre connaissance.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard, tout à la fois à Sercel de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs et de renforcer sa position sur le marché chinois.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 408 et les dernières méthodes de fabrication de streamers. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché, et bénéficie désormais des performances accrues apportées par le passage à la technologie 428. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de streamers solides Sentinel® qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultants des acquisitions réalisées

ces dernières années. Aujourd'hui le streamer Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques.

Sercel a lancé récemment la commercialisation du SeaRay, câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble, basé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multi-composante grâce à ses capteurs numériques DSU.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec l'annonce du SeaProNav, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des streamers, et du Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des streamers et des sources sismiques.

En 2009 le SeaRay et le Nautilus ont reçu un très bon accueil de la part des premiers utilisateurs, et devraient contribuer de manière significative au chiffre d'affaires futur.

Sercel a amélioré sa gamme de produits et ses parts de marché par une politique active d'acquisition de technologies ou d'activités, sur la lancée de l'acquisition de GeoScience Corporation en Décembre 1999 et de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd, société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câbles. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation.

Au début de l'année 2009, Sercel a acquis Optoplan, la filiale de Wavefield spécialisée dans les câbles optiques fond de mer.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique, et en Asie-Pacifique.

Description de l'activité 2009

En 2009, Sercel a réalisé un chiffre d'affaires de 858 MUSD (616 M€), en diminution de 29 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent (1 209 MUSD, ou 832 M€), et a contribué à hauteur de 23 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concurrence et marché

Selon nos estimations, le marché mondial des équipements géophysiques s'est contracté d'un tiers en 2009, cette baisse de volume affectant dans les mêmes proportions les équipements terrestres et marine. Nous estimons que la part de ce marché détenue par Sercel avoisine 65 %.

Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques est Ion Geophysical Inc. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Nous pensons que la technologie est l'élément principal de

6.2 Equipements

différentiation sur ce marché, car les compagnies pétrolières demandent de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après vente.

Perspectives 2010

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime que le marché des équipements géophysiques devrait se redresser légèrement en 2010. Sur la base de nos hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies à ses produits et sur sa présence géographique diversifiée y compris dans les marchés en croissance.

6.3. Développements récents:

Depuis le début de l'exercice 2010, les principaux événements intervenus au sein du groupe ont été les suivants :

- **Voir paragraphe 10.8 "Litiges et arbitrages"**
- **Vente du navire Harmattan**

Le navire HARMATTAN a été vendu le 22 janvier 2010 pour un montant de 3,4 millions USD.

- **Exercice de l'option d'achat du navire Geo Challenger**

Le 9 février 2010, Exploration Investment Resources II AS, a exercé l'option d'achat dont elle bénéficiait sur le navire Geo Challenger.

CHAPITRE VII : STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

7.2 Relations intra-groupe

Au cours des exercices 2009, 2008 et 2007, les flux financiers des filiales vers la maison-mère ont été les suivants:

<u>M€</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Achat d'équipement et de matières consommables	—	0,1	0,3
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	<u>0,7</u>	<u>11,8</u>	<u>25,3</u>
Total	<u>0,7</u>	<u>11,9</u>	<u>25,6</u>

7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGGVeritas, le sous-groupe Services et le sous-groupe Equipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux sous-groupes sont décrites aux paragraphes 6.1 et 6.2.

CHAPITRE VII : STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRA-GROUPE

7.3 Principaux agrégats des filiales

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Filiales Services</u>	<u>Filiales Sercel</u>	<u>Ajustements de consolidation</u>	<u>Total Groupe CGGVeritas</u>
	(en millions d'euros sauf pour les effectifs)				
2009					
Actifs non courants	2 537,8	2 496,5	271,6	(1 822,0)	3 483,9
Dettes financières	915,9	1 023,4	12,8	(555,8)	1 396,3
Disponibilités et titres de placement court- terme	291,8	110,4	78,1	—	480,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	1,3	659,1	104,2	(147,8)	616,8
Dividendes versés à CGGVeritas	—	35,2	64,5	(99,7)	—
Chiffre d'affaires	11,7	1 708,2	616,2	(102,9)	2 233,2
Résultat d'exploitation	14,9	(258,0)	133,8	(51,3)	(160,6)
Résultat net	(17,9)	(318,2)	89,3	(12,1)	(258,9)
Capitaux propres	2 009,9	1 378,9	579,6	(1 266,9)	2 701,5
Effectif	40	5 274	2 186	—	7 500
2008					
Actifs non courants	2 549,6	3 749,3	255,7	(2 648,8)	3 509,8
Dettes financières	706,5	1 450,1	26,9	(645,7)	1 537,8
Disponibilités et titres de placement court- terme	232,7	224,3	59,9	—	516,9
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	207,4	676,2	159,5	(157,5)	885,6
Dividendes versés à CGGVeritas	—	39,8	65,1	(104,9)	—
Chiffre d'affaires	27,8	1 821,4	832,1	(78,8)	2 602,5
Résultat d'exploitation	(329,4)	349,9	268,1	252,0	540,6
Résultat net	(97,7)	165,3	174,8	97,6	340,0
Capitaux propres	2 023,6	2 409,6	584,7	(2 019,3)	2 998,6
Effectif	39	5 493	2 313	—	7 845
2007					
Actifs non courants	2 525,2	4 557,7	187,0	(3 843,5)	3 426,4
Dettes financières	634,2	1 255,3	11,3	(557,3)	1 343,5
Disponibilités et titres de placement court- terme	103,9	132,9	17,5	—	254,3
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation . .	(20,1)	677,4	77,2	(87,2)	647,3
Dividendes versés à CGGVeritas	—	5,2	40,0	(45,2)	—
Chiffre d'affaires	35,0	1 667,0	788,5	(116,4)	2 374,1
Résultat d'exploitation	(65,9)	305,9	266,2	(17,1)	489,1
Résultat net	(0,2)	126,5	181,3	(57,9)	249,6
Capitaux propres	1 979,4	3 269,1	449,4	(3 272,3)	2 425,6
Effectif	37	5 244	2 076	—	7 357

CHAPITRE VIII :

PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

8.1. Liste des principales implantations du groupe

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
Paris, France	Siège social de CGGVeritas SA	39	Loué	2016
SERVICES				
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA	368	Propriété	N/A
Massy, France	Centre de traitement de données	292	Propriété	N/A
Redhill, Angleterre	Bureaux administratifs et centre informatique opérationnel	49	Loué	2028
Crawley, Angleterre	Bureaux de Manor Place de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	90	Loué	2010
Crawley, Angleterre	Bureaux de Crompton Way de CGGVeritas Services UK Ltd. et centre de traitement de données	316	Loué	2028
Oslo, Norvège	Centre de traitement de données CGG Services Norge (succursale) et bureaux de CGG Marine Resources Norge AS	51	Loué	2013
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services (Norway) AS, Wavefield Inseis AS, Exploration Vessel Resources, Exploration Investment Resources II AS et Multifield Geophysics AS	100	Loué	2019
Kuala Lumpur, Kuching, Malaisie . .	Bureaux des Services Géophysiques et centre de traitement de données	88	Loué	2010/2011
Mumbai, Inde	Bureaux et centre de traitement de données	51	Loué	2011
Singapour	Bureaux de CGGVeritas Services (Singapore) Pte. Ltd.	231	Loué	2019
Jakarta, Indonésie	Bureaux de PT Veritas DGC Mega Pratama	35	Loué	2011
Pékin, Chine	Bureaux de CGGVeritas Technology Services, Beijing Co. Ltd.	62	Loué	2010
Perth, Australie	Bureaux de CGGVeritas Services (Australia) Pty. Ltd.	348	Loué	2014
Calgary, Canada	Bureaux de CGGVeritas Services (Canada) Partnership et Hampson Russell Ltd. Partnership	178	Loué	2015
Calgary, Canada	Bureaux des Opérations Terrestres (Canada)	54	Loué	2014
Rio de Janeiro, Brésil	Bureaux de CGG Do Brazil Centre de traitement de données	57	Loué	2010-2013
Houston, Texas, USA	Bureaux principaux de CGGVeritas Services (U.S.) Inc.	702	Loué	2020
Villahermosa, Mexico	Bureaux de CGGVeritas Services de Mexico	115	Loué	2010/2012
Caracas, Venezuela	Bureaux administratifs	14	Loué	2013

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES IMPLANTATIONS — ENVIRONNEMENT

8.1 Liste des principales implantations du groupe

<u>Lieu</u>	<u>Destination</u>	<u>Effectif</u>	<u>Régime juridique</u>	<u>Année d'expiration du bail</u>
	Centre de traitement de données	22	Loué	2010
Le Caire, Egypte	Centre de traitement de données	69	Propriété	N/A
Lagos, Nigeria	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	35	Loué	2010
Genève, Suisse	Siège de CGGVeritas International	30	Loué	2017
Moscou, Russie	Siège de CGGVostok et centre de traitement de données	23	Loué	2010
Luanda, Angola	Bureaux de CGG Explo (succursale)	21	Loué	2010
EQUIPEMENTS				
Houston, Etats-Unis	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication.	593	Propriété	N/A
Carquefou, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement et la fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine	535	Propriété	N/A
Saint Gaudens, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs aux câbles géophysiques, le développement relatif aux véhicules vibrateurs et aux outils de puits ainsi qu'à leur fabrication.	219	Propriété	N/A
Xu Chui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones	471	Propriété	N/A

8.2. Environnement

CGGVeritas, acteur mondial en services et équipements géophysiques, considère que les enjeux liés à l'environnement et à la qualité de la vie constituent une part intégrale et fondamentale dans la conduite de ses activités. Son engagement public est défini dans sa politique environnementale. Le Groupe s'efforce d'améliorer continuellement ses performances environnementales, tout en diminuant l'impact de ses activités sur l'environnement.

CGGVeritas s'engage à participer à des initiatives de développement durable visant à protéger l'environnement et à se conformer à toutes les réglementations environnementales des pays où elle opère dans le monde.

Les installations de CGGVeritas situées en France et en Europe sont, pour le secteur des Services, en majorité à caractère administratif et ne présentent pas de risque particulier sur le plan environnemental.

8.2 Environnement

Les établissements de Sercel, situés à Nantes et à Saint-Gaudens sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'établissement de Nantes est soumis à déclaration alors que celui de Saint-Gaudens est soumis tant à déclaration qu'à autorisation. Les classifications proviennent tant des activités que des produits utilisés (rubriques 1000 et 2000 de la réglementation ICPE). En conséquence, Saint Gaudens est soumis à un arrêté préfectoral déterminant des prescriptions de fonctionnement. Ces sites font ainsi l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air et des eaux. A ce jour, Sercel n'a fait l'objet d'aucune notification de non-conformité.

Les sites de fabrication ou de réparation de Sercel situés à l'étranger (USA, Canada, Singapour, Grande-Bretagne, Chine) veillent également à respecter les réglementations locales qui leur sont applicables. Lors de l'acquisition en septembre 2000 de Mark Products, filiale de ShawCor, les vérifications préalables à l'acquisition ont révélé une légère pollution des sols due à un rejet de produits chimiques sur le site de Fallstone à Houston. Par conséquent, Sercel et ShawCor ont convenu que ce dernier garderait la propriété du terrain et le dépolluerait à ses frais. Les opérations de dépollution ont été conduites sous le contrôle de la Commission Texane de Qualité Environnementale qui a rédigé un certificat de conformité daté du 16 avril 2007, certifiant que les opérations de dépollution furent menées de façon satisfaisante. Fallstone a été transféré à Sercel après réception du certificat de conformité du site.

Les opérations d'acquisition de données sismiques sont séparées en deux activités distinctes :

L'acquisition marine

L'intégration Wavefield Inseis ASA

En 2009, l'intégration de la flotte de Wavefield Inseis ASA dans CGGVeritas créa la première flotte mondiale en géophysique en termes de nombre de navires et polyvalence : en fin d'année, la flotte se compose de 21 navires dont 14 navires 3D de haute-capacité et 7 navires 3D/2D de moyenne-capacité.

En 2009, ces navires ont opéré dans le Golfe du Mexique, le Bassin de Santos, les Caraïbes, la Mer de Beaufort, au large du Groenland, en Mer du Nord, en Méditerranée, dans le Golfe de Guinée, le Golfe Arabo-Persique, le Golfe d'Oman, l'Océan Indien, le Golfe du Bengale, les cotes nord-ouest australiennes, la Mer de Chine méridionale et au large de la Malaisie et de l'Indonésie.

L'acquisition terrestre et eaux peu profondes

A terre, l'activité était concentrée sur le Canada, les Etats-Unis, l'Alaska, la France, l'Espagne, le Gabon, la Tunisie, l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Oman, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Thaïlande et l'Indonésie.

L'acquisition de données en eaux peu profondes et zones de transition s'est effectuée en Tunisie, Arabie Saoudite et Indonésie.

Les activités internationales ont un impact limité sur l'environnement et ne créent pas de dangers ou de risques écologiques importants. Le Groupe surveille continuellement et rapporte le plus précisément possible les incidences environnementales, aussi faibles soient-elles, de ses activités.

8.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie :

Introduction

Changements dans le recueil de données

En 2009, CGGVeritas a achevé la transition vers PRISM, l'outil central de recueil des données pour les opérations marines et terrestres. PRISM remplace les outils précédents de recueil des données (CGG et Veritas) et permet d'améliorer leur fiabilité.

Le déploiement de PRISM au sein de la flotte issue de Wavefield Inseis ASA est programmé pour 2010, les données environnementales concernant ces navires pour l'année 2009 sont donc extraites de leur système existant.

Pour les opérations terrestres, l'estimation des émissions des GES est désormais calculée à partir de la consommation de carburant et non plus à partir des distances parcourues.

Enfin, le Groupe ajoute cette année le suivi des émissions liées aux installations semi-permanentes (générateurs etc...) des équipes terrestres, qui lui permettra une meilleure évaluation de l'empreinte carbone des opérations à terre.

A propos du reporting

CGGVeritas évalue les rejets en conformité avec les recommandations des guides de l' « International Oil and Gas Producers » (OGP) et de l' « United Kingdom Offshore Operators Association » (UKOOA).

Par ailleurs, le Groupe rapporte au Carbon Disclosure Project (CDP) les données relatives à ses émissions. La méthodologie retenue pour le recueil de données est conforme aux critères recommandés par le protocole GES.

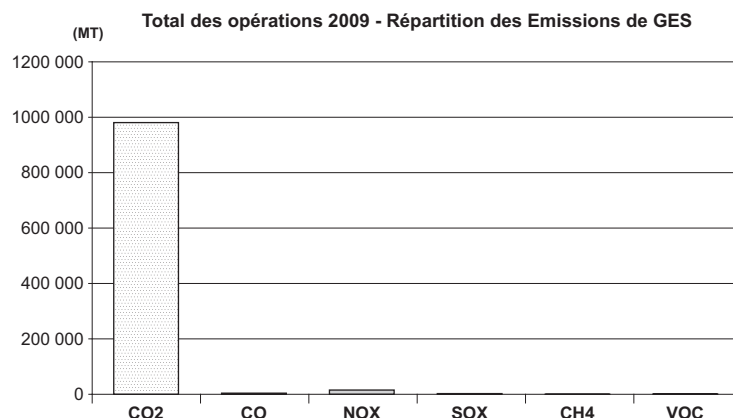
Le recueil de données relatives à la quantité d'émissions de CO₂e⁵ englobe l'ensemble de nos opérations terrestres et marines haute-mer. Les émissions sont signalées en tonnes métriques (M/T) et représentent des quantités d'émissions directes sur une échelle globale.

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantité totale d'émissions de CO₂e en 2009 a été de 992 700,89 M/T. Les opérations marines représentaient 60,85 % du total des émissions et les opérations terrestres 39,15 %.

⁵ L'équivalent-dioxyde de carbone, CO₂e, est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de réchauffement global causée par les gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les hydrocarbures perfluorés, et l'oxyde nitreux.

Emissions directes de GES causées par les activités d'acquisition de données marines et terrestres communes (opérations).



Opérations — Total des émissions de GES

Total des émissions de GES :		Année 2009	
		1 015 703,39 M/T	
GES	Qté (en M/T)	GES	Qté (en M/T)
CO ₂	992 700,89	SO _x	2 481,75
CO	4 040,19	CH ₄	76,69
NO _x	15 452,76	VOC	951,11

Sources d'émission de GES en opérations

Sources d'émissions marines	Qté (en M/T)	Sources d'émissions terrestres	Qté (en M/T)
Navires utilisant du carburant MDO . . .	167 036,53	Moteurs au diesel	14 137,72
Navires utilisant du carburant HFO . . .	20 967,40	Moteurs à l'essence	72 910,99
Incinérateurs	1 636,48	Moteurs à kérosène	34 102,09
		Incinérateurs	683,51

Acquisition de données marines — Emissions de GES

Opérations marines

<u>GES</u>	<u>Quantité totale (en M/T)</u>	<u>Navires</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Année 2009</u>
					<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	604 014,93	601 612,58	3,2	2 402,35	1,468
CO.....	1 510,04	1 504,03	0,008	6,01	0,00367
NO _x	11 534,08	11 092,23	0,059	441,85	0,27
SO _x	1 510,04	1 504,03	0,008	6,01	0,00367
CH ₄	52,84	50,76	0,00027	2,08	0,001268
VOC.....	453,01	451,21	0,0024	1,80	0,0011

Acquisition de données terrestres — Emissions de GES

Opérations terrestres

<u>GES</u>	<u>Qté totale (en M/T)</u>	<u>transport</u>	<u>Facteur d'émission</u>	<u>Incinérateurs</u>	<u>Année 2009</u>
					<u>Facteur d'émission</u>
CO ₂	388 685,96	387 682,56	3,2	1 003,39	1,468
CO.....	2 530,15	2 527,65	0,027	2,51	0,00367
NO _x	3 918,67	3 734,13	0,038	184,55	0,27
SO _x	971,71	969,21	0,027	2,51	0,00367
CH ₄	23,85	22,99	0,00023	0,87	0,001268
VOC.....	498,10	497,34	0,0054	0,75	0,0011

Consommation d'eau

La consommation d'eau des équipes sismiques terrestres opérant en milieu isolé (désert, jungle etc...) s'élève à 137 574,66 m³. Les missions opérant en environnement urbain ne sont pas répertoriées.

Pour les opérations Marine, le suivi des consommations d'eau est géré par les sociétés d'exploitation maritime auxquelles est sous-traitée la gestion nautique de nos navires et n'est pas répertorié.

Gestion des eaux grises et des eaux noires

En Terrestre, les eaux noires et les eaux grises sont traitées à terre par des sous-traitants spécialisés (69,88 %) ou, sont traitées sur site (30,12 %) lors d'opérations en zone isolée. En Marine, dans la mesure où nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux, la majorité des eaux usées est traitée à bord (97,04 %) et, de manière marginale, dans des installations spécialisées à terre (2,96 %).

Gestion des eaux usées

	<u>Qté (m³)</u>	
Traitement sur site — Dispersion	19 239,77	(43,85 %)
Traitement dédié hors site	24 639,15	(56,15 %)

8.2 Environnement

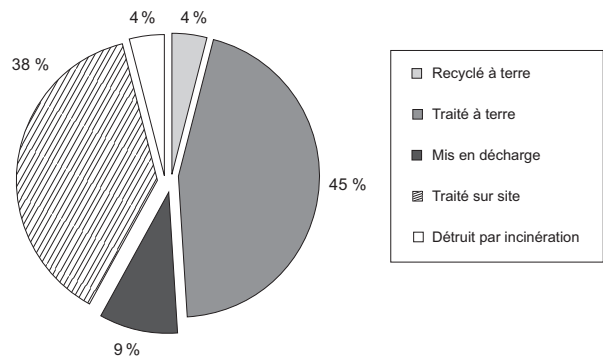
Gestion des déchets

Partout où nous opérons, en mer et sur terre, nous avons mis en place un système de gestion de déchets pour nos équipes. La gestion des déchets est hiérarchisée en fonction des priorités suivantes : réduction des déchets, réutilisation, recyclage, traitement ou enlèvement à des installations agréées et destruction par incinération. Il faut noter que nos opérations, surtout en terrestre, ont souvent lieu dans des endroits isolés où des installations agréées de traitement ou d'enlèvement de déchets ne sont pas disponibles.

Répartition de la gestion de déchets

		<u>Année 2009</u>
		<u>Tonnes métriques</u>
Répartition de l'ensemble des opérations de gestion de déchets		
Recyclés à terre	1 997,91	Traités sur site 21 574,56
Traités à terre	25 190,66	Incinérés 2 320,00
Mis en décharge	4 996,61	

2009 - Répartition de la gestion de tous les déchets combinés

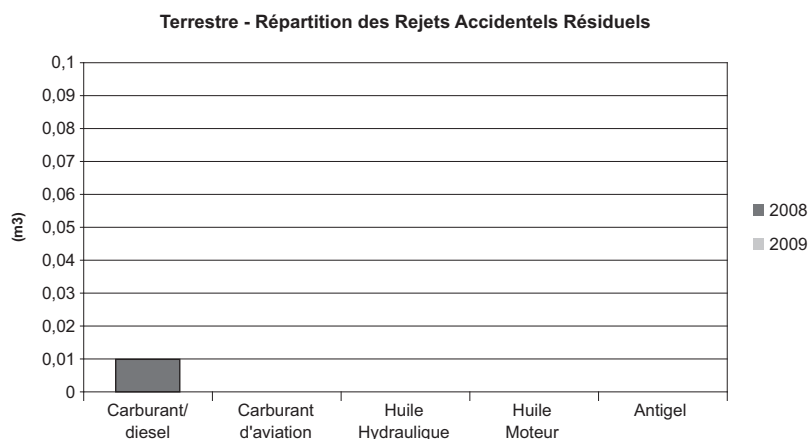


Incidents et rejets accidentels

Acquisition de données sismiques en terrestre

En terrestre, nous n'avons eu aucun cas de dommage environnemental enregistrable en 2009, et les incidents environnementaux constatés ont eu un impact écologique négligeable. Selon nos pratiques habituelles, la totalité de nos rejets accidentels a été nettoyée et le sol contaminé a été envoyé à des installations adéquates pour traitement.

Répartition des rejets accidentels résiduels lors de l'acquisition de données terrestre (m3)		Total: 0,00 (m3)
Carburant diesel	—	Huile de moteur —
Carburant d'aviation	—	Huile hydraulique —
Antigel	—	

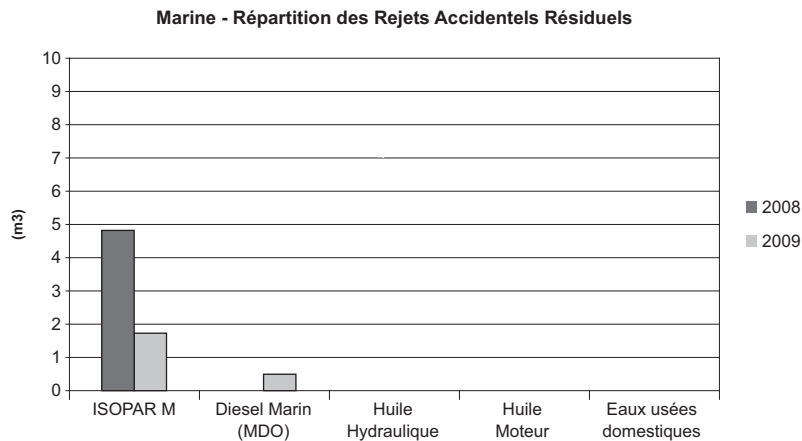


Acquisition de données sismiques en marine

Les incidents environnementaux constatés lors d'acquisition de données marines ont aussi été de niveau négligeable à l'exception de trois incidents mineurs. Dans deux cas, des streamers emmêlés ont entraîné une fuite ayant un impact de courte durée sur l'environnement (1,4 et 0,35 m³ d'ISOPAR M respectivement). Des tests conduits par le laboratoire TECNOLOGIA AMBIENTAL LTDA (TECAM) en 1999 sur la biodégradabilité de l'ISOPAR M en milieu marin, ont montré une dispersion totale de l'ISOPAR M dans un délai rapide d'approximativement 8 jours. Le dernier cas est un rejet de 0,5 m³ de diesel marin (MDO) par un de nos navires sismique 2D.

<u>Répartition des rejets accidentels résiduels lors d'acquisition de données marines (m3)</u>		<u>Total:</u> 2,25 (m3)
Diesel marin (MDO)	0,5	Eaux usées domestiques —
Huile hydraulique	—	ISOPAR M 1,75
Huile moteur	—	

8.2 Environnement

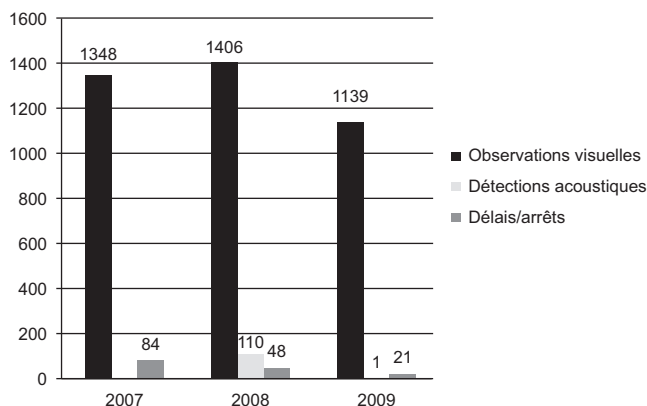


8.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

La perte de biodiversité due à l'utilisation extensive des terres ou à la perturbation des écosystèmes marins est un défi écologique mondial auquel notre société est confrontée aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance de la protection de la biodiversité, surtout lorsque nous travaillons dans des milieux sensibles. Depuis 2007, CGGVeritas est membre à l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association Biodiversity Working Group (IPIECA — BDWG — groupe de travail sur la biodiversité et la préservation de l'environnement dans l'industrie pétrolière internationale) collaborant ainsi avec nos clients à la mise au point d'outils qui nous permettront de mieux évaluer et gérer la biodiversité lors de nos opérations. Par exemple, pendant l'acquisition de données sismiques marines, l'observation et la surveillance des espèces protégées est une responsabilité quotidienne. Des personnels dédiés à l'observation de la faune marine sont à bord de nos navires et veillent au respect des réglementations spécifiques à nos opérations et aux pays ou aux régions dans lesquels nos bateaux opèrent. En 2009, 1 139 observations visuelles de mammifères marins et de tortues de mer ont été enregistrées au cours de nos acquisitions de données de prospection sismique de part le monde. Les observations visuelles ont provoqué 21 délais ou arrêts de nos opérations conformément aux mesures de prévention en place. Ces mesures permettent de donner aux animaux assez de temps pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations. Soulignons la mise en œuvre de procédures préventives appelées aussi démarrages progressifs qui sont des pratiques habituelles destinées à avertir les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de pouvoir commencer notre prospection sismique.

Résumé des mesures d'atténuation pour la faune marine :		année 2009	
Nombre d'observations visuelles		1139	
Délais ou arrêts	21	Temps d'indisponibilité opérationnelle	231 heures 40 minutes
Nombre de detections acoustiques :		1	
Délais ou arrêts	0	Temps d'indisponibilité opérationnelle	0

Répartition des mesures d'atténuation pour la faune marine



Les bonnes pratiques opérationnelles

La recherche scientifique permet l'amélioration constante de notre compréhension des changements climatiques et ses liens avec l'activité humaine. L'un des défis écologiques majeurs auquel doit faire face notre société est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant qu'entreprise citoyenne responsable, CGGVeritas cherche continuellement à innover dans les moyens de minimiser les émissions par le biais de l'amélioration de ses pratiques d'exploitation et d'innovations technologiques.

Dans nos opérations terrestres, nous nous engageons à utiliser, chaque fois que c'est possible, des moteurs fonctionnant au diesel plutôt qu'à l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, 95 % de notre flotte de transport utilise des moteurs diesel. En outre, des mécaniciens employés par l'entreprise assurent, sur le terrain, le bon entretien des moteurs. Chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit effectuer une inspection quotidienne et documentée de ce dernier.

En marine, notre flotte de 21 navires est composée de 14 navires d'acquisition de données sismiques 3D à haute capacité (8 à 14 streamers), 7 navires d'acquisition de données 3D à capacité moyenne ou de données dites 2D. La Société a mis en place un processus de contrôle pour veiller à ce que toute notre flotte soit conforme à la convention internationale MARPOL, Annexe VI sur la prévention de la pollution par les navires qui régleme les émissions de NO_x, SO et CO₂ pour les nouveaux bâtiments construits ou

8.2 Environnement

modifiés à partir de l'an 2000. Nos armateurs garantissent la conformité de leurs navires avec les conventions MARPOL.

Nos bateaux utilisent exclusivement du diesel marin (MDO), à l'exception de deux navires 3D qui consomment un mélange de diesel marin et de mazout lourd (HFO). L'avantage le plus important de l'utilisation de MDO par rapport au HFO est le fait que la valeur thermique plus élevée du diesel entraîne une plus faible consommation de carburant. La valeur thermique du MDO est d'environ 42 MJ/kg, alors que pour le HFO, elle est approximativement de 40 MJ/kg, une différence qui, théoriquement, représente une diminution de 5 % de la consommation de carburant. En outre, les propriétés du diesel marin sont telles que sa viscosité et sa teneur en particules plus faibles réduisent la friction des pièces mobiles du moteur, ce qui, à son tour, diminue la consommation de carburant.

Activité de soutage en mer (transfert de carburant)

En 2009, notre flotte a réalisé avec succès 305 soutages en mer et 1 378 soutages au port pour un total de 141 478,55 m³ de carburant transféré sans incidents.

Additif de carburant

Un de nos navires expérimente actuellement un additif biologique de carburant (Xbee) sur une période de 6 mois pour évaluer la consommation de carburant et la réduction d'émissions de GES ainsi que l'élimination des dépôts et des bactéries dans le carburant, ce qui entraînera une diminution des coûts associées à la maintenance. Cet agent biologique a déjà été testé par des compagnies maritimes en France, Espagne, Portugal et Suisse, telles que Brittany Ferries, le CETMEF (Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales) et ABC Maritime. L'historique des relevés d'émissions démontre une réduction du taux moyen d'émission de CO₂ de 10 % et de consommation moyenne de carburant de 3 à 7 %.

Etude d'évaluation des émissions de CO₂ à CGGVeritas

CGGVeritas a réalisé une étude pour évaluer le niveau de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et pour déterminer ses forces et ses faiblesses à travers les différentes activités de la compagnie (acquisition des données en marine et en terrestre, le traitement des données et les services).

La première partie de l'étude s'est focalisée sur les points suivants :

- une étude comparative a été menée pour mieux comprendre la perception des parties prenantes sur le sujet ;
- une évaluation de la stratégie des clients, fournisseurs et concurrents sur le sujet des émissions de CO₂ a été conduite ;
- une série d'enquêtes internes et externes a été réalisée ;
- une étude auprès d'un groupe témoin de 291 employés a été conduite pour mieux appréhender les attentes en interne.

La deuxième partie de l'étude concernait les opportunités de réduction de consommation de carburant par :

- la conception des hélices ;
- des moteurs plus propres ;
- des systèmes de récupération des gaz brûlés ;
- les peintures de coques ;
- les additifs aux carburants ;
- la conception des déflecteurs.

Les résultats de l'étude sont en cours de revue ; un plan d'action spécifique qui inclura la définition de mesures normées sera développé en 2010.

Plans d'urgences et d'interventions

Dans le cadre de notre système de gestion intégrée QHSE, tous nos sites opérationnels ont mis en place des programmes d'intervention d'urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios d'incidents tels que les pollutions, incendies et atterrissages d'urgence d'hélicoptères. Ces programmes sont régulièrement testés lors d'exercices pratiques veillant à assurer leur efficacité pour toute la durée de chaque projet. Ainsi, tous les trois jours, en moyenne, un exercice d'alerte à la pollution est effectué sur l'un de nos vingt et un navires.

<u>Plans d'urgences —</u>		<u>Année 2009</u>	
<u>Acquisition de données marines</u>			
Exercices d'alerte à la pollution	134	Barre d'urgence	64
Exercices d'alerte incendie	458	Remorquage d'urgence	48
H2S/Chimique	7	Perte de propulsion	11

Initiatives technologiques

Actuellement, notre flotte de navires est équipée à plus de 60 % de streamers à technologie dite solide, le reste étant équipé de streamers dits liquides, et contenant de l'ISOPAR M. Il s'agit du meilleur pourcentage comparé au reste de l'industrie, conforme aux engagements de CGGVeritas pour améliorer ses performances environnementales. Nous prévoyons l'augmentation du nombre de streamers solides au sein de la flotte. Tous les navires 3D à haute capacité seront équipés de streamers solides d'ici deux ans.

8.2.3. Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Nous n'avons pas actuellement de démarche de certification en matière de gestion environnementale ; cependant nos opérations sont conformes aux normes ISO 14001.

8.2 Environnement

8.2.4 Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables:

La majorité de nos sites opérationnels fait l'objet d'une étude d'impact réalisée par nos clients préalablement au démarrage des travaux et ce en conformité avec les réglementations locales. Ensuite des experts représentant les autorités locales visitent nos sites pendant la durée de nos opérations. Enfin une remise en état de nos sites d'implantation a lieu en fin d'opérations.

Plus généralement, nous nous engageons à travers notre politique environnementale à :

- mener, en lien avec les projets, des évaluations de risques sur l'environnement, en cohérence avec les normes ISO 14001, pour identifier et évaluer les éventuels impacts environnementaux, avérés ou potentiels;
- en cas d'impact potentiel important, développer, mettre en œuvre et mettre à jour régulièrement avec les autorités compétentes un plan de gestion environnementale;
- développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel grave, afin d'en limiter l'impact sur l'environnement;
- mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

8.2.5 Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement :

Innovations technologiques

Nous sommes engagés dans un programme de développement de notre flotte avec deux nouveaux navires de design Ulstein X-Bow®, répondant aux exigences environnementales les plus strictes. Ces nouveaux navires seront conformes aux normes dites « CLEAN DESIGN » de DET NORSKE VERITAS (DNV) et donc à leurs exigences spécifiques en terme d'émissions dans l'air des sources d'énergie, des systèmes de transport de charges et services à bord, des rejets en mer liés aux unités de production d'énergie, des systèmes de déchets et eaux usées, des peintures antifouling, des ballastages d'eau, des systèmes hydrauliques et de levage.

8.2.6 L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Le Groupe a une structure dédiée à la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement (« HSE »), comprenant un support central ainsi que des ressources HSE dédiées au sein de chaque secteur d'activités. Un responsable Environnement à temps plein participe à la mise en œuvre de la Politique Environnementale du Groupe.

Cette politique, largement diffusée, souligne notamment la nécessité de reconnaître et gérer le risque environnemental, d'être en conformité avec les lois et les règlements et d'éduquer toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux.

À ce titre, un certain nombre de démarches expérimentales sont menées par la Société en vue de continuer à réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Essais terrain du PAM (Passive Acoustic Monitoring ou contrôle acoustique passif) sur une opération à navires multiples

CGGVeritas, en collaboration avec ses clients, mène depuis fin 2009, dans le Golfe du Mexique, le plus important déploiement du système PAM sur un programme commercial sismique. Le but est de pouvoir maintenir les séquences de tirs la nuit et même les reprendre après une période de silence.

L'objectif des essais de PAM est de déterminer leur efficacité lors de son utilisation simultanée sur plusieurs navires en acquisition wide azimuth.

Ces essais sont conduits en accord et avec le soutien des autorités américaines (MMS — Mineral Management Services, USA)

Essais terrain du PAM (Passive Acoustic Monitoring ou contrôle acoustique passif) en Arctique, Mer de Beaufort

Pour honorer notre engagement à protéger les mammifères marins de la Mer de Beaufort, le nouveau système de contrôle acoustique passif (PAM) a aussi été testé en 2009 sur nos navires support. Les tests ont été réalisés pour évaluer l'efficacité de la prochaine génération de PAM basée sur la technologie d'un capteur vectoriel (triangulation basée sur un seul flotteur source) à proximité d'un bateau sismique.

Un des objectifs était de tester l'efficacité de la détection des signaux émis à basses fréquences (en particulier des baleines boréales) en présence d'émissions sismiques et de déterminer la configuration optimale.

Vérification d'une source sonore dans les eaux arctiques, Mer de Beaufort

Le but de cette étude réalisée en 2009 était de mesurer, en opération, les niveaux sonores produits par les sources sismiques lors d'une acquisition de données en eaux arctiques. Cette étude terrain est la deuxième partie d'un programme plus général qui inclut la modélisation préalable à l'acquisition.

Cette étude de modélisation permet de déterminer les niveaux d'émission et les distances des opérations auxquelles le niveau sonore peut affecter le comportement des mammifères marins. L'objectif des essais terrains était de valider les modèles théoriques et d'établir si les zones d'exclusion ont un rayon adéquat.

En conclusion de cette étude, le département canadien des Pêches et Océans a approuvé une diminution de la zone de sécurité pour les eaux de 50 et 100m de profondeur pour ce projet sismique. C'est la première fois que le régulateur valide une telle réduction.

Les projets de recherches liés à la vie aquatique et le bruit sous-marin

CGGVeritas est un membre actif de l'International Association of Oil & Gas Producers (OGP) et de leur Joint Industry Program (JIP) sur l'étude la vie aquatique et le bruit sous-marin (nommé « E&P Sound and Marine Life Program »). « L'objectif final du programme industriel commun JIP est d'identifier les sujets

8.2 Environnement

spécifiques et opérationnels liés aux effets sur la vie marine des bruits générés par l'industrie offshore en exploration et production et de poursuivre un programme de recherche qui validera les hypothèses scientifiques et produira les données nécessaires au traitement de ces problèmes ». (extrait du site web de l'OGP JIP)

L'objectif de ce programme se décline en quatre parties :

1. permettre une meilleure compréhension des risques potentiels environnementaux liés à l'exploration pétrolière ;
2. informer les décideurs et les législateurs en lien avec nos opérations ;
3. définir les fondements de mesures préventives qui protègent la vie marine, tout en étant économiquement viable et en accord avec toutes les parties prenantes ;
4. veiller à une planification efficace des projets pour la protection de l'environnement en exploration et production pétrolière.

Des experts de CGGVeritas participent plus particulièrement aux projets suivants :

Caractérisation des sources marines d'émission du signal sismique

Le but de ce projet de recherche est de définir précisément le signal émis par une source marine et ses modes de propagation. Les résultats comprendront aussi différents modèles pour évaluer l'exposition en fonction de l'espèce. Ces modèles pourront grandement affiner les analyses de risques liés à un projet.

Analyse des données liées à l'observation des mammifères marins

Une méthode de suivi employée couramment lors des études sismiques marines est l'observation visuelle des mammifères marins. Des observateurs (MMO) enregistrent les observations de mammifères marins à proximité des opérations et alertent les opérateurs sismiques de la présence d'animaux faisant l'objet de réglementations. Ce projet se concentre sur l'analyse de toutes les données recueillies par les observateurs en conjonction avec les données opérationnelles. Ces données peuvent amener un complément d'information relatif aux mammifères marins, en particulier le comptage des individus, leurs mouvements, leur utilisation des zones d'habitat et leurs réactions en présence d'activité anthropogénique.

Réactions comportementales de la vie marine et seuil de signification biologique

Les recherches dans ce domaine ont pour but de comprendre le comportement de la vie marine en réponse aux sources sismiques, et comment ceci se traduit en termes de seuil de signification biologique. Les résultats de cette étude pourront améliorer la pertinence des analyses de risques liés à un projet.

8.2.7 Le montant des provisions et garanties pour risques — indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement:

Ni CGGVeritas ni ses filiales n'ont constitué de provisions particulières pour risques environnementaux et ne font l'objet de procédure administrative ou judiciaire en la matière. Aucune indemnité n'a été versée, en 2009, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

8.2.8 Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger concernant les points listés ci-dessus :

Les éléments précités comprennent toutes les filiales du Groupe dans le monde y compris l'activité des sous-traitants, les objectifs HSE étant déclinés à travers les lignes de produits et régions, indépendamment des entités juridiques.

CHAPITRE IX :

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la direction générale de la Société doit être rapprochée des comptes consolidés de CGGVeritas et des notes aux états financiers. Les comptes consolidés au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 ont été préparés conformément aux normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par la l'Union Européenne. Ils sont également conformes aux normes et interprétations de l'IASB publiées au 31 décembre 2007, 2008 et 2009.

a) Acquisitions et cessions

— en 2009

■ *Cybernetix*

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions ou 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détient au 31 décembre 2009 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix. Le groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

■ *Norfield*

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour environ 3,6 M€ (5 MUS\$). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield. La participation de Wavefield dans Norfield demeure donc inchangée à 33 %.

■ *Multifield*

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield auprès de Wavefield pour 2,9 M€ (26 MNOK). En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield s'élève à 80,97 %. Multifield est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

■ *Eidesvik Seismic Vessel*

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100 % du Groupe, ont formé une Joint-venture, la société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow actuellement en cours de construction. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49 % par le Groupe, est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

— en 2008

■ *Metrolog*

Le 26 mai 2008, Sercel a acquis Metrolog, une compagnie privée, pour un montant de 25,7 millions d'euros (incluant les honoraires légaux et de conseil). Metrolog est un des leaders dans la conception et fabrication des sondes de mesure de pression et de température pour l'industrie pétrolière et gazière. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un goodwill préliminaire de 14,3 millions d'euros.

■ *Ardiseis FZCO*

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 millions de dollars U.S. A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51 %.

■ *CGGVeritas Services Holding BV*

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100 % par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Cette société permet à CGGVeritas de disposer d'une structure similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement légal et fiscal adapté à ses activités. La création de CGGVeritas Services Holding BV permet au management des Services de gérer l'ensemble des filiales des Services selon une structure unifiée.

■ *Wavefield*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100 % du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9 % du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La "juste valeur" de ces titres émis s'élève à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1 % du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre qui s'est close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6 % du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 NOK par action à acquitter en numéraire. En février 2009, les actions Wavefield non encore détenues par le Groupe ont été acquises par CGGVeritas après expiration de la période d'objection. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires, en raison de l'offre publique obligatoire au 31 décembre 2008, a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

Au 13 février 2009, CGGVeritas détenait 100 % du capital de Wavefield. Wavefield a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009. L'écart d'acquisition préliminaire déterminé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse de 87,7 millions d'euros, conduisant à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros. Les principaux ajustements sont relatifs aux actifs corporels et aux contrats d'affrètement défavorables.

Le montant total de l'opération, incluant les 30,1 % acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire, s'établit à 207,1 millions d'euros (288,2 millions de dollars U.S.).

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 5,9 millions d'euros et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur "juste valeur" comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-client, nets	27,2
Actifs immobilisés, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	38,7
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	220,4
Ajustements à la juste valeur	
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Librairie sismique multi-clients	(20,3)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans).	(32,3)
Actifs corporels	(37,7)
Autres actifs financiers et courants	(16,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	0,2
Ecart d'acquisition	<u>96,3</u>
Prix d'acquisition	<u>207,1</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la "juste valeur" des actifs nets acquis.

— en 2007

- Veritas

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-

Veritas », en abrégé « CGGVeritas », elle est cotée à Euronext Paris et au New York Stock Exchange (sous la forme d'ADS). Les actions CGGVeritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGGVeritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0 %) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGGVeritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGGVeritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGGVeritas ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGGVeritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) se sont élevés à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs/(Passifs) courants, net	43
Trésorerie	<u>97</u>
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	<u>1 884</u>
Prix d'acquisition	<u>2 658</u>

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

• *Geomar*

Geomar est une filiale détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») qui détient le navire sismique "Alizé" depuis le 29 mars 2007. Le 1^{er} avril 2007, Geomar a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec LDA et LDA a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec CGG Services. De plus, le 10 avril 2007, CGG Services a acquis un call et LDA un put sur les titres de Geomar détenus à 51 % par LDA. Eu égard aux risques et avantages liés à ces nouveaux accords pour CGGVeritas, Geomar a donc été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de CGGVeritas depuis le 1^{er} avril 2007. Avant cette date, Geomar était consolidée par mise en équivalence.

• *Cybernetix*

Le 27 juin 2007, Sercel Holding, filiale de CGGVeritas, a acquis 121 125 actions Cybernetix et détenait un total de 352 125 actions Cybernetix représentant 32,01 % du capital social et 26,57 % des droits de vote de cette société. Le 5 novembre 2007, Sercel Holding a augmenté sa participation dans Cybernetix pour un montant supplémentaire de 0,8 million d'euros et détenait alors 416 147 actions Cybernetix et 32,20 % des droits de vote. Depuis le 30 juin 2007, Cybernetix est consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGGVeritas.

- *Offshore Hydrocarbon Mapping*

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM ») aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer les activités d'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGGVeritas a souscrit, sous conditions, 6 395 371 actions ordinaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. Le 19 octobre 2007, CGGVeritas a acquis 80 695 actions supplémentaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. La participation totale de CGGVeritas s'élève à 22,9 millions d'euros et représente 14,99 % du capital de OHM. En 2008, une provision pour dépréciation de 22,6 millions a été reconnue.

- *Eastern Echo Holding Plc*

Le 12 novembre 2007, le Groupe a acquis 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc pour un montant d'environ 55 millions d'euros (431 millions de NOK), représentant 12,67 % du capital émis. Eastern Echo Holding Plc est spécialisée dans l'acquisition de données sismiques 3D de haute qualité. Cette participation minoritaire visait à renforcer la coopération du Groupe, et notamment celle de Sercel, avec Eastern Echo.

Le 23 novembre 2007, suite à l'offre d'achat émise par Schlumberger BV en date du 16 novembre 2007, le Groupe a cédé l'ensemble des 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc à Schlumberger BV pour un montant de 15 NOK par action. Un gain de 2,8 millions d'euros a été comptabilisé suite à cette opération.

b) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2008 et 2009

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est élevé à 2.233,2 M€, en baisse de 14 % par rapport à 2.602,5 M€ en 2008. Exprimé en dollar U.S, le chiffre d'affaires du Groupe a reculé de 19 % d'une année sur l'autre, en passant de 3.849,8 MUS\$ en 2008 à 3.109,3 MUS\$ en 2009. Cette diminution provient principalement d'une baisse de la demande liée au secteur Equipement tandis que notre secteur Services a bénéficié d'un élargissement de son périmètre avec l'acquisition de Wavefield en décembre 2008.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, en repli de 7 % (12 % en dollar US) s'est élevé à 1.708,4 M€ en 2009 par rapport à 1.837,3 M€ en 2008. Cette baisse due à de faibles conditions de marché a été limitée grâce à l'apport des navires de Wavefield, à la bonne performance de l'activité Traitement et Imagerie et à des fortes ventes multi-clients au quatrième trimestre 2009.

Il a été mis en œuvre un plan de réduction de capacité de notre flotte et son recentrage sur le segment haut de gamme avec le désarmement en 2009 de 6 navires sismiques, dont 4 navires 3D de milieu de gamme (*Harmattan*, *Fohn*, *Orion* et *Search*) et 2 navires 2D (*Duke* et *Discoverer II*). Il est prévu que trois navires complémentaires soient désarmés en 2010.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2009 à 1.071,6 M€, en baisse de 4 % (9 % en dollar U.S.) par rapport à 2008, soit 1.112,7 M€ en raison d'une demande de marché réduite.

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 774,4 M€, en augmentation de 9 % (2 % en dollar U.S.) par rapport à 2008, soit 712,9 M€, grâce à l'intégration de la flotte Wavefield. Au cours de l'exercice 2009, le taux de disponibilité de nos navires était de 89 % après taux d'attente entre les contrats et le taux de production de 89 %. Les revenus des contrats exclusifs marine ont représenté 72 % des ventes de la ligne de produit Marine en 2009 contre 64 % en 2008.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine est en baisse de 26 % (30 % en dollar U.S.) à 297,2 M€ en 2009 par rapport à 399,8 M€ en 2008, conséquence de la réduction des investissements en études multi-clients de 37 %. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 188,1 M€ en 2009 contre 276,9 M€ en 2008 avec un taux élevé de préfinancement de 104 %, reflétant le fort intérêt pour notre programme d'extension Santos Cluster au Brésil et les programmes « wide-azimut » du Golfe du Mexique. Les après-ventes de données multi-clients en marine sont en retrait de 11 % (16 % en dollar U.S.) à 109,2 M€ en 2009 contre 122,9 M€ en 2008.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2009 à 347,2 M€, en recul de 24 % (28 % en dollar U.S.) par rapport à 2008, soit 454,4 M€.

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a régressé de 22 % (26 % en dollar U.S.) de 350,3 M€ en 2008 à 274,2 M€ en 2009 principalement en Amérique du Nord en raison du faible niveau des prix du gaz. En moyenne, 12 équipes terrestres étaient en opération au cours de l'exercice 2009 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite) contre 22 en 2008. Les revenus des contrats exclusifs terrestres ont représenté 79 % des ventes de la ligne de produit Terrestre en 2009 contre 77 % en 2008.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a baissé de 30 % (34 % en dollar U.S.) à 73,0 M€ en 2009 par rapport à 104,1 M€ en 2008. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 40,0 M€ en 2009 avec un taux de préfinancement de 82 % contre 41,0 M€ en 2008. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 33,0 M€ en 2009 contre 62,9 M€ en 2008. Les préfinancements ainsi que les après-ventes ont été impactés par une activité particulièrement faible en Amérique du Nord, conséquence des réductions de dépenses par les compagnies pétrolières dues à la baisse significative du prix du gaz.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie a progressé de 7 % (1 % en dollar U.S.) en 2009 à 289,6 M€ contre 270,2 M€ pour 2008 grâce la performance et à une demande soutenue pour nos technologies haut gamme en imagerie sous le sel, spécifiquement dans le Golfe du Mexique, ainsi que pour le traitement des données multi-composantes.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur Equipements s'est élevé en 2009 à 616,2 M€, en baisse de 26 %, par rapport à 832,1 M€ en 2008. En dollars US, le chiffre d'affaires a diminué de 29 % à 858,0 MUS\$ en 2009 contre 1.209,1 MUS\$ en 2008.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a régressé d'une année sur l'autre de 31 % (34 % en dollar U.S.) en passant de 765,2 M€ en 2008 à 524,8 M€ en 2009. Cette baisse s'explique en partie par l'apparition de surcapacités chez les contracteurs de sismique marine et les décisions d'ajustement des flottes de navires qui en résultent.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont baissé de 1 % en 2009 à 1.710,5 M€ par rapport à 1.722,5 M€ en 2008 en raison du désarmement des 6 navires sismiques au cours du deuxième semestre 2009, malgré la variation de périmètre avec l'acquisition de Wavefield et une parité US\$/€ plus élevée. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2009 à 77 % du chiffre d'affaires consolidé contre 66 % pour l'exercice 2008. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2009 à 530,2 M€ contre 881,7 M€ en 2008, soit en diminution de 40 %, représente respectivement 24 % et 34 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, sont en progression de 42 % à 62,1 M€ en 2009 contre 43,8 M€ en 2008, soit respectivement 3 % et 2 % du chiffre d'affaires. Cette augmentation est principalement due à l'acquisition de Wavefield et des dépenses de recherches accrues de notre segment Equipement.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, sont restées stables à 232,6 M€ en 2009 par rapport à 232,3 M€ en 2008. Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites sous conditions de performance s'est élevé à 10,7 M€ en 2009 par rapport à 23,8 M€ en 2008, notamment en raison du plan de performance 2008 dont les conditions de performance n'ont pas été atteintes. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales ont augmenté, s'établissant à 11 % en 2009 et 10 % en 2008.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 167,8 M€ en 2009 par rapport à 36,4 M€ en 2008. Dans un marché sismique devenu moins rémunérateur pour les navires de faible capacité, un plan de restructuration marine visant à repositionner la flotte vers le segment haut de gamme des navires de 10 streamers et plus a été mis en œuvre. Ce plan a conduit au désarmement de 9 navires sismiques, dont 6 en 2009 et 3 planifiés pour 2010, et au licenciement de plus de 300 personnes. Le coût total de ce plan s'élève approximativement à 102 M€ (144 MUS\$).

Ce plan d'ajustement de capacité ainsi que l'évolution récente qu'à connue le marché sismique ont conduit à déprécier certains actifs incorporels. Les écarts d'acquisition marine ont été dépréciés à hauteur de 216 M€ (300 MUS\$) et les études de Veritas acquises en 2007 ont également fait l'objet de dépréciation pour perte de valeur, présentée en « Autres charges d'exploitation », d'un montant de 64 M€ (89 MUS\$).

Les autres charges d'exploitation en 2008 concernaient principalement une dépréciation suite à la perte de valeur de notre participation dans OHM pour un montant de 22,6 M€ et à l'impact défavorable des contrats de couverture de change pour 9,3 M€.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation du Groupe s'est élevée à 160,6 M€ en 2009 contre un profit de 540,6 M€ en 2008. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'élève à 221 M€ (309 MUS\$).

La perte d'exploitation du secteur Services en 2009 s'est élevée à 258,8 M€ (360 MUS\$) contre un profit de 353,0 M€ (522 MUS\$) en 2008. Avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels, le résultat d'exploitation s'élève à 122 M€ (173 MUS\$).

Le résultat d'exploitation du secteur Equipements en 2009, en baisse de 50 % (52 % en dollar U.S.), s'est élevé à 133,8 M€ contre 268,1 M€ en 2008.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a crû de 26 % à 105,2 M€ en 2009 contre 83,8 M€ en 2008. Cette augmentation résulte principalement (i) de l'émission obligataire complémentaire de 350 MUS\$ du 9 juin 2009 au taux de 9^{1/2}% et à échéance 2016, partiellement compensée par des remboursements du crédit Senior « Term Loan B » à hauteur de 310 MUS\$, (ii) de la variation du périmètre de consolidation avec l'acquisition de Wavefield en décembre 2008 et (iii) de la baisse des produits financiers issus des placements.

Les autres charges financières sont restées stables à 11,2 M€ en 2009 contre 11,5 M€ en 2008.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 8,3 M€ en 2009 contre 3,0 M€ en 2008 a trait principalement à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les crédits d'impôts se sont élevés à 9,8 M€ en 2009 contre une charge d'impôts de 108,3 M€ en 2008. Le taux d'impôt effectif, avant dépréciation des écarts d'acquisition, coûts de restructuration et autres éléments non récurrents, s'est élevé à 36 % en 2009 contre 24 % en 2008.

Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe en 2009 est une perte de 258,9 M€ contre un profit de 340,0 M€ en 2008, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

c) Comparaison des comptes de résultat consolidés des exercices 2007 et 2008

Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est élevé à 2.602,5 M€, en augmentation de 10 % par rapport à 2.374,1 M€ en 2007. Exprimé en dollar U.S, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 18 % d'une année sur l'autre, en passant de 3.250,7 MUS\$ pour 2007 à 3.849,8 MUS\$ pour 2008. Cette croissance provient principalement de notre secteur Equipement et de la performance opérationnelle en acquisition marine.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, en croissance de 8 % (17 % en dollar US) s'est élevé à 1.837,3 M€ en 2008 par rapport à 1.694,5 M€ en 2007. Cette performance est principalement due à la croissance de l'acquisition marine contractuelle ainsi qu'au taux d'utilisation élevé de notre flotte, à l'intérêt croissant généré par notre bibliothèque de données « wide-azimuth » du Golfe du Mexique et à la qualité de notre offre en imagerie sismique et en équipes terrestre haut de gamme.

Marine

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Marine s'est élevé en 2008 à 1.112,7 M€, en augmentation de 13 % (22 % en dollar U.S.) par rapport à 2007, soit 986,4 M€.

Le chiffre d'affaires en acquisition marine exclusive s'élève à 712,9 M€, en augmentation de 34 % (45 % en dollar U.S.) par rapport à 2007, soit 531,2 M€. Au cours de l'exercice 2008, les taux de disponibilité et de production de nos navires étaient respectivement de 92 % et 88 % et 66 % de notre flotte 3D a été affecté à ce secteur d'activité. Les revenus des contrats exclusifs marine représentent 64 % des ventes de la ligne de produit Marine en 2008, contre 54 % en 2007.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients marine est en baisse de 12 % (5 % en dollar U.S.) à 399,8 M€ pour 2008 par rapport à 2007, soit 455,2 M€. Quatre navires ont opéré dans les zones considérées clés du Golfe du Mexique, de la Mer du Nord et du Brésil. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 276,9 M€ en 2008 avec un taux de préfinancement de 96 % dû aux ventes de nos programmes « wide azimuth » contre 230,2 M€ en 2007. Les après-ventes de données multi-clients en marine sont en retrait de 45 % à 122,9 M€ en 2008 contre 225,0 M€ en 2007.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Terrestre s'est élevé en 2008 à 454,4 M€, en recul de 2 % (et en progression de 6 % en dollar U.S.) par rapport à 2007, soit 461,3 M€.

Le chiffre d'affaires en acquisition terrestre exclusive a augmenté de 7 % (16 % en dollar U.S.) à 350,3 M€ en 2008, à comparer à 327,1 M€ pour 2007. Le Groupe a concentré son activité sur les marchés clés où son savoir faire est reconnu et a eu 22 équipes terrestre en moyenne en opération au cours de l'exercice 2008 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite). En 2007, 22 équipes en moyenne ont été également en opération.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multi-clients terrestre a baissé de 22 % (16 % en dollar U.S.) à 104,1 M€ en 2008 par rapport à 134,2 M€ en 2007. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 41,0 M€ en 2008 avec un taux de préfinancement de 74 % contre 69,5 M€ en 2007. Les après-ventes de données multi-clients en terrestre se sont élevées à 62,9 M€ en 2008 contre 64,8 M€ en 2007.

Traitement et Imagerie

Le chiffre d'affaires de la ligne de produits Traitement et Imagerie est en progression de 3 % (11 % en dollar U.S.) en 2008 à 270,2 M€ contre 262,9 M€ pour 2007. Nos technologies d'imagerie profondeur haut de gamme ont rencontré un fort intérêt et favorisé les attributions de gré à gré de nombreux contrats ainsi que le renouvellement de trois centres dédiés.

Equipements

Le chiffre d'affaires du secteur Equipements s'est élevé en 2008 à 832,1 M€ en augmentation de 6 % par rapport à 788,5 M€ en 2007. En dollars US, le chiffre d'affaires a augmenté de 12 % à 1.209,1 MUS\$ pour 2008 comparé à 1.079,5 MUS\$ pour 2007.

Hors ventes intra-groupe, le chiffre d'affaires a augmenté d'une année sur l'autre de 12 % (19 % en dollar U.S.) en passant de 679,6 M€ en 2007 à 765,2 M€ en 2008. La demande soutenue et croissante pour des études sismiques de haute résolution et de haute productivité, particulièrement en terrestre, ainsi que la demande pour les streamers solides « Sentinel » ont été les facteurs déterminants dans la croissance des revenus du segment.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 6 % en 2008 à 1.722,5 M€ par rapport à 1.622,3 M€ en 2007 en raison de la croissance d'activité. En valeur relative, les charges d'exploitation ont baissé en 2008 à 66 % du chiffre d'affaires consolidé contre 68 % pour l'exercice 2007. La marge brute d'exploitation, qui s'est élevée en 2008 à 881,7 M€ par rapport à 753,0 M€ en 2007, soit en augmentation de 17 %, représente respectivement 34 % et 32 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, sont en retrait de 15 % à 43,8 M€ pour 2008, soit 2 % du chiffre d'affaires, contre 51,3 M€ en 2007. Les dépenses brutes de recherche et de développement en 2008 restent stables autour de 2, 5 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses commerciales, administratives et générales, à l'exclusion du coût des stock-options et d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, se sont élevées en 2008 à 232,3 M€, en augmentation de 10 % par rapport à 2007, soit 210,4 M€. Le coût des stock-options et d'attribution des actions gratuites sous conditions de performance s'est élevé à 23,8 M€ en 2008 par rapport à 20,6 M€ en 2007. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses commerciales, administratives et générales sont stables en 2008 et 2007 à 10 %.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 36,4 M€ en 2008 principalement en raison d'une dépréciation relative à la perte de valeur de notre participation dans OHM pour un montant de 22,6 M€, à l'impact défavorable des contrats de couverture de change pour 9,3 M€ et d'une provision pour

restructuration de 3,3 M€ liée à la fermeture du site de Sercel Australia. Les coûts encourus, ainsi que les actifs perdus suite à l'incident de propulsion du *Symphony* en Avril 2008, ont été intégralement compensés par une indemnité d'assurance de 13 M€.

En 2007, les autres produits d'exploitation s'élevaient à 18,4 M€ et comprenaient essentiellement les gains réalisés sur les contrats de couverture de change.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe a augmenté de 11 % (19 % en dollar U.S.) en 2008 à 540,6 M€, contre 489,1 M€ en 2007.

La réduction des écarts d'acquisition au 31 décembre 2008 pour un montant de 4,8 M€ correspond à l'utilisation de déficits reportables étrangers de Veritas nés antérieurement à la fusion et qui n'avaient pas été reconnus comme un actif. Cette réduction de valeur de l'écart d'acquisition est compensée par un crédit d'impôt symétrique enregistré dans la ligne «Autres impôts sur les bénéfices».

Le résultat d'exploitation du secteur Services au 31 décembre 2008 a augmenté de 16 % (25 % en dollar U.S.) à 353,0 M€, à comparer à 304,7 M€ pour 2007.

Le résultat d'exploitation du secteur Equipements au 31 décembre 2008 a augmenté légèrement à 268,1 M€, à comparer à 266,2 M€ au 31 décembre 2007 (et augmenté de 6 % en dollar U.S.).

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 23 % à 83,8 M€ en 2008, à comparer à 109,1 M€ en 2007. Cette baisse est principalement due à l'effet favorable de la parité €/U.S. dollar. En 2007, une charge d'amortissement accélérée de 10 MUS\$ relative aux frais d'émission du crédit relais de 1,6 milliard US\$ mis en place pour assurer le financement du paiement en numéraire de la fusion de Veritas avait été enregistrée.

Les autres charges financières en 2008 se sont élevées à 11,2 M€, à comparer à 5,2 M€ en 2007. Cette variation est principalement attribuable à des pertes de change nettes générées par les fortes fluctuations des devises en fin d'exercice.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a baissé à 3,0 M€ en 2008 contre 4,2 M€ en 2007 dû principalement à la perte de valeur de 2,7 M€ de notre participation dans Cybernetix. Le résultat des sociétés mises en équivalence correspond notamment à notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les charges d'impôts ont baissé de 16 % à 108,3 M€ en 2008 contre 129,4 M€ en 2007. Le taux d'imposition effectif s'est élevé à 24 % en 2008 contre 35 % en 2007.

Le taux effectif d'impôt, avant impôts différés liés aux variations de change, s'est élevé à 23 % en 2008 contre 37 % en 2007. Cette baisse résulte essentiellement de la constatation d'un crédit d'impôt en France lié aux cessions internes de participations effectuées dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services.

Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe de l'exercice 2008 est un bénéfice de 340,0 M€ à comparer à un bénéfice de 249,6 M€ en 2007, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités sur le terrain en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe ne reçoit aucun crédit d'impôt en France à raison des impôts payés par ses filiales ou succursales étrangères. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses crédits d'impôts différés, quand un historique suffisant de profit existe et quand la probabilité de pouvoir bénéficier effectivement de ces crédits d'impôt dans un futur proche est jugée suffisamment forte.

Variations du cours des devises

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change. Plus de 80 % du chiffre d'affaires en 2007, en 2008 et en 2009 ainsi que plus des deux tiers des charges ont été libellés en devises étrangères, principalement le dollar U.S. et, dans une moindre mesure, d'autres monnaies telles que le dollar canadien, le dollar australien, le real brésilien, la livre sterling et la couronne norvégienne. En outre, une partie importante du chiffre d'affaires facturé en euros se rapporte à des contrats dont l'environnement économique et commercial est régi par le

dollar, cette devise étant très largement la monnaie de référence utilisée dans les appels d'offres dans les industries du gaz et du pétrole.

Une variation du cours de change de l'euro par rapport aux autres devises, particulièrement le dollar U.S., a eu et devrait continuer d'avoir dans l'avenir un effet très significatif sur le résultat opérationnel du Groupe. En l'espèce, dès lors que la plupart des contrats passés par le Groupe sont libellés en dollars U.S., une dépréciation du dollar U.S. par rapport à l'euro rend le Groupe moins compétitif que ses concurrents dont les charges sont libellées en dollars. En termes financiers, cette dépréciation affecte négativement le résultat opérationnel publié par le Groupe, les résultats en dollars figurant en effet pour une valeur inférieure une fois convertis en euros. Une appréciation du dollar US par rapport à l'euro a l'effet opposé. En conséquence, les ventes et le chiffre d'affaires du Groupe sont soumis aux effets des variations de la valeur de l'euro par rapport au dollar US. En outre, notre exposition aux variations du taux de change euro/dollar US a considérablement augmenté ces dernières années à cause de l'augmentation des ventes hors de l'Europe. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2009, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du Dollar américain par rapport à l'Euro aurait un impact d'environ 40 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer ses produits et ses charges libellés en devises de manière à minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. A titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGG-Veritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars américains. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2009, 2008 et 2007, les encours des contrats de change à terme de CGG-Veritas se montaient à 139,5 millions de dollars (contre-valeur en euros : 96,8 millions), à millions 430,8 de dollars (contre-valeur en euros : 309,6 millions) respectivement et à 280,4 millions de dollars (contre-valeur en euros : 190,5 millions).

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en Hémisphère Nord ou en Hémisphère Sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager substantiellement tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

Ressources Financières

Nos principaux besoins financiers sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multi-clients, et des opérations d'acquisition (comme Veritas en 2007 et Wavefield plus récemment).

Nous prévoyons de financer nos besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, nos emprunts et facilités de crédit renouvelables américains et français. Nos facilités de crédit consistent en un crédit senior Term Loan B (520 MUS\$ au 31 décembre 2009) à échéance janvier 2014, et une ligne de crédit renouvelable de 140 MUS\$ (24 MUS\$ utilisés au 31 décembre 2009) à échéance février 2012. Le crédit bancaire français consiste en une ligne de crédit renouvelable senior de 200 MUS\$ à échéance février 2012 (35 M€ tirés au 31 décembre 2009).

Nous pensons que nous ne sommes pas sujet à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2009, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen-terme de remboursement des dettes financières.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 600,6 M€ en 2009, 920,3 M€ en 2008 et 845,8 M€ en 2007. Cette baisse est essentiellement due à la baisse du résultat d'exploitation.

La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 a eu, sur les flux d'exploitation, un impact positif de 16,2 M€ principalement issu des créances client, contre un impact négatif de 34,7 M€ pour 2008 et 198,5 M€ pour l'exercice 2007.

Investissement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les flux nets d'investissements se sont élevés à 479,7 M€ contre 503,5 M€ en 2008 et 1.573,1 M€ en 2007.

Les investissements industriels se sont élevés en 2009 à 170,1 M€ contre 155,4 M€ en 2008 et 230,5 M€ en 2007. En janvier 2009, le *Geowave Voyager* a été livré et équipé de streamers Sentinel. Certains de nos navires ont également été équipés de systèmes de positionnement Sercel Nautilus et nos équipes terrestres shallow-water ont été équipées de systèmes SeaRay. Au cours de l'exercice 2008, notre navire sismique *Alizé* a été modernisé avec l'équipement de 14 streamers solides « Sentinel » et il a été également procédé à l'investissement de systèmes d'enregistrement terrestre. En 2007, les investissements industriels ont été principalement liés à la transformation de navires sismiques 2D en navires 3D, à la modification du navire sismique *Geo-Challenger* en configuration douze streamers et à l'équipement d'équipes terrestres.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il a également été investi 229,3 M€ dans la bibliothèque d'études non-exclusives, principalement dans le Golfe du Mexique pour les programmes « wide azimuth » et au Brésil. En comparaison, il avait été investi 343,4 M€ en 2008 et 371,4 M€ en 2007, également dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Au 31 décembre 2009, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études non-exclusives marine et terrestre s'élevait à 469,1 M€ contre 535,6 M€ au 31 décembre 2008 et 435,4 M€ au 31 décembre 2007.

En 2009, les 30 % d'actions Wavefield résiduelles entrant dans le cadre de l'offre publique obligatoire et de retrait ont été acquis pour 62 millions d'euros.

En 2008, le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Wavefield, Quest Geo et Metrolog a représenté un investissement net de la trésorerie acquise de 6 M€.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 avait représenté un investissement net de la trésorerie acquise de 993 M€. Il avait été pris aussi une participation de 15 % dans Offshore Hydrocarbon Mapping pour 23 M€ en août 2007.

Les produits de cession d'actifs corporels en 2009 sont essentiellement relatifs à la cession des navires sismiques *Fohn* et *Orion*.

Les produits de cession d'actifs financiers en 2008 correspondaient principalement à la vente de titres Ardiseis intervenant dans le cadre de la cession de l'activité en Oman de Veritas DGC Ltd à Ardiseis tandis que ceux relatifs à 2007 correspondaient à la plus-value réalisée lors de l'apport de nos 12,7 % dans Eastern Echo à l'offre de Schlumberger BV le 16 novembre 2007.

Financement

Au cours de l'exercice 2009, la trésorerie utilisée pour les opérations de financement s'est élevée à 167,0 M€ contre 138,9 M€ en 2008 et contre un excédent de trésorerie de 950,2 en 2007.

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par un placement privé international d'un nominal de 350 MUSD à échéance mai 2016 et portant intérêt à 9,50 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97 %, conduisant un taux d'intérêt de 10,25 %.

Le produit net de cette émission obligataire a permis de financer le remboursement de 100 MUS\$ de notre facilité de crédit senior ainsi que des trois derniers remboursements trimestriels de 27,5 MUS\$ de 2009 suite aux avenants à nos conventions de crédit signés les 21 et 27 mai 2009. Une partie du produit a également

servi à financer le remboursement d'environ 50 MUS\$ de dettes financières associées à des actifs de CGG Marine Resources Norge et de CGGVeritas Services Norway (ex Exploration Resources).

Le 30 octobre 2009, 100 MUS\$ complémentaires de notre facilité de crédit senior ont été remboursés par anticipation.

Au cours de l'exercice 2008, il a été procédé à un remboursement de 50 MUS\$ de notre crédit sénior Term Loan B dans le cadre d'un avenant signé en date du 12 décembre 2008 donnant au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachat d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement. Il a été tiré, en 2008, 35 M€ sur notre crédit revolver français.

Le montant total en numéraire relatif à l'acquisition de Veritas le 12 janvier 2007 avait été financé par un tirage de 700 MUS\$ sur un crédit relais (qui a été remboursé avec les fonds de l'emprunt obligataire de 600 MUS\$ le 9 février 2007 et de la trésorerie disponible) et par un crédit sénior (Term Loan B) de 1 milliard de dollars et à échéance 2014 dont 100 MUS\$ avaient fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29 juin 2007.

La dette nette au 31 décembre 2009 s'élevait à 918,7 M€ contre 1.029,1 M€ et 1.106,7 M€ au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, respectivement. Les ratios d'endettement net sur capitaux propres correspondant étaient de 35 % au 31 décembre 2009 et 2008 et de 46 % au 31 décembre 2007.

La dette nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme, moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette financière nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. La dette financière nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

	31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Concours bancaires	2,7	8,2	17,5
Part à court terme des dettes financières	113,5	241,5	44,7
Dettes financières à long terme	1.282,8	1.296,3	1.298,8
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(480,3)	(516,9)	(254,3)
Dette nette	<u>918,7</u>	<u>1.029,1</u>	<u>1.106,7</u>

L'EBITDAS s'est élevé en 2009 à 658,9 M€ contre 1.058,4 M€ en 2008 et 997,3 M€ en 2007.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et du flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

	31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
EBITDAS	658,9	1.058,4	997,3
Autres produits (charges) financiers	(11,2)	(11,2)	(5,2)
Augmentation (diminution) des provisions	27,2	2,8	2,0
Plus ou moins-values de cessions d'actif	3,2	2,0	(0,3)
Dividendes reçus	0,7	1,4	5,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	(4,0)	4,4	(9,2)
Impôt décaissé	(74,2)	(137,5)	(144,1)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	95,7	(39,7)	(133,0)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	59,4	(26,6)	(41,4)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	22,4	9,7	(12,8)
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	(121,5)	(17,5)	(13,3)
(Augmentation) diminution des autres passifs financiers	(33,5)	30,8	22,5
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(6,3)	8,6	(20,5)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>616,8</u>	<u>885,6</u>	<u>647,3</u>

e) Financement d'actifs

Les financements d'actifs entrent dans la politique de financement des besoins généraux du Groupe et concernent donc les seules opérations de crédit-bail et de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété. Aucune opération de crédit fournisseur avec clause de réserve de propriété n'est actuellement en cours. Il faut cependant noter les contraintes liées à la spécificité des matériels financés en matière de garantie (matériels de géophysique) dont la restitution à l'étranger est souvent longue à obtenir et dont la valeur de revente est souvent difficile à anticiper.

Ainsi, la politique suivie pour les contrats de crédit bail qui découle en partie des exigences des Etablissements Financiers, est la suivante :

- préférence aux matériels fabriqués par le Groupe Sercel (enregistreur 428, géophones, vibrateurs, streamers),
- durée de financement égale à la durée de vie économique des matériels, qui elle-même est égale à la durée d'amortissement comptable,
- option d'achat symbolique : 1 % du montant,
- loyers fixes trimestriels sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les contrats de crédits-baux sont principalement des contrats avec option d'achat dont les durées varient entre 3 et 5 ans finançant des équipements sismiques et informatiques.

CHAPITRE X :

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 65 à 129 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0279 ;
- les informations financières figurant aux pages 51 à 62 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0279.
- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 70 à 138 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2009 sous le n° D.09-0294 ;
- les informations financières figurant aux pages 54 à 69 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2009 sous le n° D.09-0294.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société, www.cggveritas.com ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

10.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2007-2008-2009

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2010 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

BILAN CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2009	2008	2007
		(montants en millions d'euros)		
ACTIF				
Disponibilités et titres de placement court terme	28	480,3	516,9	254,3
Clients et comptes rattachés	3	564,1	712,3	601,9
Stocks et travaux en cours	4	223,8	287,9	240,2
Créances d'impôt		66,3	102,2	34,6
Autres actifs courants	5	89,5	101,5	89,6
Actifs destinés à la vente, nets	9	13,3	7,6	—
Total actif courant		1 437,3	1 728,4	1 220,6
Impôts différés actif	24	74,3	109,2	81,4
Participations et autres immobilisations financières	7	35,9	26,2	32,0
Sociétés mises en équivalence	8	99,0	72,9	44,5
Immobilisations corporelles, nettes	9	677,7	822,4	660,0
Immobilisations incorporelles, nettes	10	728,9	820,0	680,5
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	11	1 868,1	2 055,1	1 928,0
Total actif non-courant		3 483,9	3 905,8	3 426,4
TOTAL ACTIF		4 921,2	5 634,2	4 647,0
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Concours bancaires court terme	13	2,7	8,2	17,5
Dettes financières — part court terme	13	113,5	241,5	44,7
Fournisseurs et comptes rattachés		179,8	286,2	256,4
Dettes sociales		118,5	144,3	113,2
Impôts sur les bénéfices à payer		42,5	85,5	59,1
Acomptes clients		23,8	43,5	51,9
Provisions — part court terme	16	40,2	20,7	9,6
Autres passifs courants	12	158,7	173,3	109,0
Total passif courant		679,7	1 003,2	661,4
Impôts différés passif	24	120,7	223,8	157,7
Provisions — part long terme	16	104,6	82,4	76,5
Dettes financières — part long terme	13	1 282,8	1 296,3	1 298,8
Autres passifs non-courants	17	31,9	29,9	27,0
Total dettes et provisions non-courantes		1 540,0	1 632,4	1 560,0
Capital social: 216 814 651 actions autorisées et 151 146 594 actions émises au nominal de 0,40€ au 31 décembre 2009, 150 616 709 actions émises au 31 décembre 2008 et 137 253 790 actions émises au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	15	60,5	60,2	54,9
Primes d'émission et d'apport		1 965,9	1 964,7	1 820,0
Réserves		1 136,0	799,4	538,6
Titres d'autocontrôle		(13,5)	(18,1)	(3,9)
Résultat de la période — part du Groupe		(264,3)	332,8	245,5
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		0,9	(2,5)	(5,1)
Ecarts de conversion		(224,2)	(176,4)	(248,4)
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas SA		2 661,3	2 960,1	2 401,6
Part des intérêts minoritaires		40,2	38,5	24,0
Total capitaux propres		2 701,5	2 998,6	2 425,6
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 921,2	5 634,2	4 647,0

(1) Le nombre d'actions au 31 décembre 2007 a été retraité pour refléter la division par 5 du nominal.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31 décembre		
		2009	2008	2007
(montants en millions d'euros, excepté pour les données par action)				
Chiffre d'affaires	19	2 233,2	2 602,5	2 374,1
Autres produits des activités ordinaires	19	7,5	1,7	1,2
Total produits des activités ordinaires		2 240,7	2 604,2	2 375,3
Coût des ventes		(1 710,5)	(1 722,5)	(1 622,3)
Marge brute		530,2	881,7	753,0
Coûts nets de recherche et développement	20	(62,1)	(43,8)	(51,3)
Frais généraux, commerciaux et administratifs		(243,3)	(256,1)	(231,0)
Autres produits et charges, nets	21	(167,8)	(36,4)	18,4
Résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition	19	57,0	545,4	489,1
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	(217,6)	(4,8)	—
Résultat d'exploitation	19	(160,6)	540,6	489,1
Coût de l'endettement financier brut		(107,7)	(93,0)	(121,7)
Produits financiers sur la trésorerie		2,5	9,2	12,6
Coût de l'endettement financier net	22	(105,2)	(83,8)	(109,1)
Autres produits (charges) financiers	23	(11,2)	(11,5)	(5,2)
Résultat courant des entreprises intégrées		(277,0)	445,3	374,8
Impôts différés sur les variations de change		5,0	(7,8)	11,0
Autres impôts sur les bénéfices		4,8	(100,5)	(140,4)
Impôt sur les bénéfices	24	9,8	(108,3)	(129,4)
Résultat net des entreprises intégrées		(267,2)	337,0	245,4
Résultat des sociétés mises en équivalence		8,3	3,0	4,2
Résultat net de l'ensemble consolidé		(258,9)	340,0	249,6
Attribué aux :				
Actionnaires		(264,3)	332,8	245,5
Intérêts minoritaires		5,4	7,2	4,1
Nombre moyen pondéré d'actions émises	29	150 864 476	137 910 388	134 567 140
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock options	29	282 166	579 432	992 915
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	61 523	575 063	518 940
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	151 208 165	139 064 883	136 078 995
Résultat net par action (en euros)				
Résultat net attribuable aux actionnaires				
— Base		(1,75)	2,41	1,82
— Dilué		(1,75)	2,39	1,80

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	31 décembre		
	2009	2008	2007
	(montants en millions d'euros)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(258,9)	340,0	249,6
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	5,2	4,0	(15,1)
Impôts	(1,8)	(1,4)	5,2
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	3,4	2,6	(9,9)
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	(4,3)	0,9	(5,8)
Impôts	1,5	(0,3)	2,0
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(2,8)	0,6	(3,8)
Variation de l'écart de conversion	(48,9)	75,6	(212,3)
Quote part de variation du résultat global des sociétés mises en équivalence . .	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global consolidé, nets d'impôts	(48,3)	78,8	(226,0)
Résultat global consolidé de la période	(307,2)	418,8	23,6
<i>Attribué aux :</i>			
<i>Actionnaires</i>	(311,5)	408,1	22,0
<i>Intérêts minoritaires</i>	4,3	10,7	1,6

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats	Ecart de Conversion	Total	Intérêts minoritaires	Total
						directement Enregistré en Capitaux propres		capitaux propres - part du Groupe		Capitaux propres
(montants en millions d'euros)										
Au 1(er) janvier 2009	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6
Augmentations de capital	528 885	0,3	1,2					1,5		1,5
Résultat net				(264,3)				(264,3)	5,4	(258,9)
Paiements fondés sur des actions				10,7				10,7	(2,6)	8,1
Actions propres					4,6			4,6		4,6
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>				(2,8)				(2,8)		(2,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						3,4		3,4		3,4
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							(47,8)	(47,8)	(1,1)	(48,9)
Autres éléments du résultat global consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(2,8)	—	3,4	(47,8)	(47,2)	(1,1)	(48,3)
Variation de périmètre et autres				(4,1)				(4,1)		(4,1)
Au 31 décembre 2009	151 146 594	60,5	1 965,9	871,7	(13,5)	0,9	(224,2)	2 661,3	(40,2)	2 701,5

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement Enregistré en Capitaux propres	Ecarts de Conversion	Total capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
	(montants en millions d'euros)									
Au 1er janvier 2008	137 253 790	54,9	1 820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2 401,6	24,0	2 425,6
Augmentations de capital	13 363 919	5,3	144,7	(9,6)				140,4		140,4
Résultat net				332,8				332,8	7,2	340,0
Paiements fondés sur des actions				25,1				25,1	(1,4)	23,7
Actions propres					(14,2)			(14,2)		(14,2)
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>				0,6				0,6		0,6
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						2,6		2,6		2,6
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							72,1	72,1	3,5	75,6
Autres éléments du résultat global consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				0,6	—	2,6	72,1	75,3	3,5	78,8
Variation de périmètre et autres				(0,8)			(0,1)	(0,9)	5,2	4,3
Au 31 décembre 2008	150 617 709	60,2	1 964,7	1 132,2	(18,1)	(2,5)	(176,4)	2 960,1	38,5	2 998,6

	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission Et d'apport	Réserves	Actions propres	Résultats directement Enregistré en Capitaux propres	Ecarts de Conversion	Total capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
	(montants en millions d'euros)									
Au 1er janvier 2007	87 989 440	35,2	394,9	477,7	3,0	4,8	(38,6)	877,0	22,9	899,9
Augmentations de capital	49 264 350	19,7	1 425,1	44,1				1 488,9		1 488,9
Résultat net				245,5				245,5	4,1	249,6
Paiements fondés sur des actions				20,6				20,6		20,6
Actions propres					(6,9)			(6,9)		(6,9)
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite⁽¹⁾</i>				(3,8)				(3,8)		(3,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie⁽²⁾</i>						(9,9)		(9,9)		(9,9)
<i>Variation de l'écart de conversion⁽³⁾</i>							(209,8)	(209,8)	(2,5)	(212,3)
Autres éléments du résultat global consolidé ⁽¹⁾⁺⁽²⁾⁺⁽³⁾				(3,8)		(9,9)	(209,8)	(223,5)	(2,5)	(226,0)
Variation de périmètre									(0,5)	(0,5)
Au 31 décembre 2007	137 253 790	54,9	1 820,0	784,1	(3,9)	(5,1)	(248,4)	2 401,6	24,0	2 425,6

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Notes	31 décembre		
		2009	2008	2007
EXPLOITATION				
Résultat net (intérêts minoritaires inclus)		(258,9)	340,0	249,6
Amortissements et dépréciations	28	523,0	233,5	179,1
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	10	289,3	260,8	308,5
Augmentation (diminution des provisions)		27,2	2,8	2,0
Charges liées aux stock-options		10,7	23,8	20,6
Plus ou moins values de cessions d'actif		(0,3)	2,0	(0,3)
Résultat des mises en équivalence		(8,3)	(3,0)	(4,2)
Dividendes reçus		0,7	1,4	5,3
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	28	(4,0)	4,4	(9,2)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		579,4	865,7	751,4
Annulation du coût de la dette financière		105,2	83,8	109,1
Annulation de la charge d'impôt		(9,8)	108,3	129,4
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		674,8	1 057,8	989,9
Impôt décaissé		(74,2)	(137,5)	(144,1)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		600,6	920,3	845,8
Variation des actifs et passifs circulants :				
— (augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		95,7	(39,7)	(133,0)
— (augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		59,4	(26,6)	(41,4)
— (augmentation) diminution des autres actifs circulants		22,4	9,7	(12,8)
— augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(121,5)	(17,5)	(13,3)
— augmentation (diminution) des autres passifs circulants		(33,5)	30,8	22,5
— impact du change sur les actifs et passifs financiers		(6,3)	8,6	(20,5)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		616,8	885,6	647,3
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9 et 10	(170,1)	(155,4)	(230,5)
Investissements dans les études multi-clients	10	(229,3)	(343,4)	(371,4)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		7,4	1,5	27,4
Plus ou moins values sur immobilisations financières	28	—	8,8	2,8
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(84,2)	(6,0)	(1 019,1)
Effet des variations de périmètre		(1,7)	—	—
Variation des avances reçues		(0,5)	(7,6)	(0,2)
Variation des subventions d'investissement		(0,1)	(0,1)	(0,1)
Variation des autres actifs financiers non courants		(1,2)	(1,3)	18,0
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(479,7)	(503,5)	(1 573,1)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(266,9)	(64,7)	(622,8)
Nouveaux emprunts		244,9	39,2	1 698,3
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(36,2)	(7,2)	(10,0)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		(5,6)	(9,7)	12,0
Charges d'intérêts payés	28	(106,7)	(82,9)	(123,5)
<i>Augmentation de capital :</i>				
— par les actionnaires		1,5	1,9	9,1
— par les intérêts minoritaires des sociétés intégrées		—	—	—
<i>Dividendes versés et remboursement de capital :</i>				
— aux actionnaires		—	—	—
— aux intérêts minoritaires des sociétés intégrées		(2,6)	(1,4)	(6,0)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		4,6	(14,1)	(6,9)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(167,0)	(138,9)	950,2
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(6,7)	19,4	(21,9)
Variation de trésorerie		(36,6)	262,6	2,5
Trésorerie à l'ouverture	28	516,9	254,3	251,8
Trésorerie à la clôture	28	480,3	516,9	254,3

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas, S.A. (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») est un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis suivant les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations sont disponibles en français sur le site <http://eur-lex.europa.eu>. Ils sont également conformes aux normes et interprétations de l'IASB publiées au 31 décembre 2009.

Pour établir les Etats Financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Utilisation d'estimations

Les principaux éléments comptables ayant recours à des estimations dans la préparation des Etats Financiers et qui peuvent avoir un ajustement matériel sur la valeur comptable des actifs et passifs au cours des prochains exercices sont relatifs :

- à l'amortissement et à la dépréciation des études multi-clients,
- à la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,
- aux coûts de développement,
- à l'évaluation des participations et immobilisations financières,
- à la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels,
- aux impôts sur les sociétés,
- aux avantages postérieurs à l'emploi.

Jugements

Les principaux éléments comptables faisant l'objet de jugements de la part de la Direction du Groupe, lesquels peuvent avoir un effet matériel sur la valeur comptable des actifs et des dettes comptabilisée dans les Etats Financiers, sont relatifs :

- à la recouvrabilité des créances client,
- aux impôts différés actifs,

- à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition,
- aux provisions pour risques, charges et litiges.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2010 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Certains de ces principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. L'application des normes et interprétations suivantes :

- Amendement d'IAS 1 — Présentation des états financiers (révisée)
- Améliorations annuelles (2006-2008) des IFRS, excepté l'amendement d'IFRS 5
- Amendement d'IAS 23 — Coûts d'emprunts
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 — Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Amendement d'IFRS 2 — Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRS 8 — Secteurs opérationnels
- IFRIC 11 — Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 13 — Programmes de fidélisation de la clientèle (voir 4 — Chiffre d'affaires — programme de fidélisation des clients)
- IFRIC 14 — IAS 19 — Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

N'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2009, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRIC 12—Accords de concessions de services publics — adopté par l'union européenne en mars 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- IFRIC 16 — Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger — adopté par l'union européenne en juin 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendement d'IAS 27 — États financiers consolidés et individuels — adopté par l'union européenne en juin 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- IFRS3 (Révisée) — Regroupements d'entreprises — adopté par l'union européenne en juin 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- IFRIC 15 — Accords de construction de biens immobiliers — adopté par l'union européenne en juillet 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendement d'IAS 39 — Eléments éligibles à la couverture ; reclassement d'actifs financiers — adopté par l'union européenne en septembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 — Reclassement des actifs financiers adopté par l'union européenne en septembre 2009
- IFRIC 17 — Distributions en nature aux propriétaires — adopté par l'union européenne en novembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- IFRIC 18 — Transferts d'actifs des clients — adopté par l'union européenne en novembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendement d'IFRS 7— Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers — adopté par l'union européenne en novembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendement d'IAS 32—Classement des droits de souscription émis — adopté par l'union européenne en décembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010
- Amendement d'IAS 39 et d'IFRIC 9 — Dérivés incorporés — adopté par l'union européenne en décembre 2009 et applicable au 1^{er} janvier 2010

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 :

- Améliorations annuelles (2007-2009) des IFRS
- IAS 24 (Révisée) — Information relative aux parties liées
- Amendement d'IFRS 2 — Transactions intra-groupe dont le fondement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
- IFRS 9 — Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers
- Amendement d'IFRIC 14 — Paiement anticipé des exigences de financement minimal
- IFRIC 19 — Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés. A ce stade, aucun impact significatif n'est identifié.

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

1 — Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation comprise entre 20 et 50 % sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dès lors que le Groupe exerce une influence notable. Certaines participations inférieures à 20 % pourraient également faire l'objet d'une mise en équivalence dans le cas d'une influence significative sur la marche des affaires (représentation au Conseil ou équivalent).

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

2 — Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes de toutes les filiales françaises du Groupe sont tenus en euros à l'exception de certaines filiales pour lesquelles les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent.

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus en dollar américain qui constitue la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle des ces filiales.

Les bilans des sociétés françaises dont la monnaie n'est pas l'euro et des sociétés étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3 — Regroupements d'entreprises

A compter du 1^{er} janvier 2004, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart résiduel entre la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis, passifs et passifs éventuels assumés et le coût d'acquisition est comptabilisé en écart d'acquisition et est alloué aux unités génératrices de trésorerie en fonction des bénéfices attendus du regroupement d'entreprises pour chaque unité génératrice de trésorerie.

Dans le contexte d'un regroupement d'entreprises où il subsiste des intérêts minoritaires faisant l'objet d'une Offre Publique Obligatoire, et où il peut être considéré qu'une option de vente des titres (put) a été accordée aux intérêts minoritaires, les intérêts minoritaires sont reconnus en dettes financières à la juste valeur de l'option de vente.

4 — *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

— *Etudes multi-clients*

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — d'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est à dire en fonction de l'avancement physique dudit projet. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « Acomptes clients ».

Après-ventes — d'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non-exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Après-ventes sur des contrats multi-blocs — le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

— *Etudes exclusives*

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux estimés.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la période de production contractuelle au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

— *Vente de matériel*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

— *Vente de logiciels et de matériel informatique*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support-clients » post livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

— *Autres prestations géophysiques*

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

— *Programmes de fidélisation des clients*

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et sont utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

La mise œuvre d'IFRIC 13 « Programmes de fidélisation client » publié par l'IASB en Juin 2007 a été appliquée rétrospectivement et l'impact, net d'impôt, sur les périodes passées a été enregistré en capitaux propres au 31 décembre 2008. L'impact est non significatif.

5 — Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant le principal des emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, le principal des contrats de crédit bail) net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et des valeurs mobilières de placement.

6 — Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7 — Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

— Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans
- véhicules : 3 à 5 ans
- navires sismiques : 12 à 30 ans
- bâtiments industriels : 20 ans
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans

Depuis le 1^{er} septembre 2005, date d'acquisition d'Exploration Resources, les durées de vie des navires sont harmonisées à 30 ans à partir de l'année de construction.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

— *Contrats de location*

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

— *Écarts d'acquisition*

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 — Regroupement d'entreprises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

— *Études multi-clients*

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non-exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est ré-examinée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multi-client (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librairie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données au prorata du chiffre d'affaires comptabilisé par rapport au chiffre d'affaires total estimé.

Le Groupe retient cinq taux d'amortissement différents selon les catégories d'études : 50 %, 65 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % du chiffre d'affaires. Le taux de 65 % a été appliqué aux études acquises lors de l'intégration Veritas.

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes; ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multi-clients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

Du 12 janvier au 1^{er} octobre 2007, le taux de 66,6 % du chiffre d'affaires a été appliqué au lieu de 50 % pour certaines catégories d'études. L'impact de ce changement d'estimations au 1^{er} octobre 2007 est une réduction d'amortissement de 3,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

— Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

— Perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, autres que stocks et actifs d'impôts, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants par le Groupe et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées,
- changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités,
- tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés en utilisant un taux estimé par le Groupe reflétant la rémunération des capitaux investis telle que visée par le marché compte tenu des caractéristiques économiques et du risque inhérent aux actifs ou aux unités génératrices de trésorerie évalués. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

— Actifs destinés à la vente

Les actifs classés en actifs destinés à la vente correspondent à des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs destinés à la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

8 — Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

— Titres de participation dans des sociétés non-consolidées

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n’est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive.

— Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

— Dépréciation

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d’apprécier s’il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

En cas de dépréciation des titres disponibles à la vente notamment due à une baisse significative ou durable de la valeur de l’actif, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat.

9 — Titres d’autocontrôle

Les titres d’autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d’acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l’exercice.

10 — Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le secteur des Equipements et selon la méthode FIFO (First in, First out) pour le secteur des Services.

11 — Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu’il existe une obligation actuelle de l’entreprise résultant d’évènements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l’entreprise par une perte de ressources représentatives d’avantages économiques.

— Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits onéreux) font l’objet d’une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

— *Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel*

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("projected unit credit method") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

A compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe a appliqué la norme IAS19 révisée consistant à comptabiliser les gains et pertes actuariels en capitaux propres.

12 — Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- puis, au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13 — Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change (essentiellement le dollar U.S.), le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion cumulé", la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « Résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

14 — Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement

— Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

— Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

— Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

— Disponibilités et titres de placement court-terme

Les disponibilités et titres de placement court-terme sont liquides et réalisables à moins de trois mois.

15 — Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle de Black-Scholes.

16 — Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non-courantes.

17 — Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles et l'exercice des options en circulation.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET CESSIONS

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2009**
- *Cybernetix*

Le 8 janvier 2009, la société Sercel Holding a participé à hauteur de 4 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire réservée de Cybernetix, portant ainsi sa participation à 749 480 actions ou 46,10 % du capital de Cybernetix et 43,07 % des droits de vote.

Cette opération n'a pas conduit Sercel à prendre le contrôle ou assurer la gestion de Cybernetix, raison pour laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé préalablement à l'augmentation de capital une dérogation à l'obligation de lancer une offre sur l'intégralité du capital suite au franchissement du seuil de 33,33 %. L'augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire de 2 millions d'euros et incorporation en capital d'une avance de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été consentie par Sercel en novembre 2008. Suite à des cessions de titres réalisées en 2009, Sercel Holding détient 44,56 % du capital et 42,98 % des droits de vote de Cybernetix au 31 décembre 2009. Le groupe n'ayant pas le contrôle, Cybernetix est mise en équivalence dans les comptes consolidés.

- *Wavefield Inseis ASA*

En février 2009, à l'issue de l'offre publique obligatoire à laquelle elles étaient soumises, les actions Wavefield n'appartenant pas encore au Groupe ont été acquises par CGG Veritas. La dette correspondante constatée envers les actionnaires minoritaires au 31 décembre 2008 a été réglée pour un montant de 62 millions d'euros.

L'écart d'acquisition calculé au 31 décembre 2008 a été ajusté à la hausse d'un montant de 87,7 millions d'euros pour atteindre 96,3 millions d'euros (134 millions de dollars U.S.) au 31 décembre 2009. Les principaux ajustements concernent les immobilisations corporelles et les contrats défavorables. Leur constatation au 31 décembre 2008 aurait conduit à présenter un écart d'acquisition consolidé de 2 142,8 millions d'euros, des actifs corporels de 784,7 millions d'euros et des provisions non-courantes de 114,7 millions d'euros.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Au 31 décembre 2009, ce prix d'acquisition a été alloué de manière définitive aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs incorporels, nets	41,3
Librairie d'études sismiques multi-client, nets	27,2
Actifs corporels, nets	180,0
Actifs /(Passifs) courants, nets	38,7
Dette financière	(92,6)
Trésorerie	25,8
Valeur nette des actifs acquis	220,4
Ajustements à la juste valeur	
Technologie (durée de vie de 10 ans)	(3,6)
Relations clientèle (durée de vie de 2 ans)	2,0
Librairie sismique multi-clients	(20,3)
Contrats défavorables (durée de vie résiduelle pondérée de 5,6 ans)	(32,3)
Autres actifs immobilisés	(37,7)
Autres actifs financiers et courants	(16,4)
Passifs assumés	(1,5)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	0,2
Ecart d'acquisition	<u>96,3</u>
Prix d'acquisition	<u>207,1</u>

Le montant alloué en écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Librairie sismique multi-clients

La juste valeur des études finalisées a été déterminée par la projection des revenus futurs nets des coûts de commercialisation sur la durée de vie résiduelle (5 ans) des études à la date d'acquisition. La juste valeur est estimée à 9,5 millions de dollars U.S.

Contrats défavorables

La juste valeur des contrats défavorables de Wavefield correspond à la différence économique entre les conditions des contrats d'affrètements de navires existant et leur valeur de marché à la date d'acquisition.

L'ajustement constaté d'un montant de 32,3 millions d'euros (45 millions de dollars) génère une réduction des coûts de 8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, et une réduction de l'ordre de 7 millions de dollars par an estimée sur la durée de vie résiduelle de ces contrats.

Autres actifs immobilisés

Certains actifs corporels (frais d'armement de navire) ont été dépréciés compte tenu de leur nature et de leur valeur de marché.

L'ajustement à la baisse de 37,7 millions d'euros (52,5 millions de dollars U.S) reconnu, a généré une diminution des amortissements de 13 millions d'euros (18 millions de dollars U.S.) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Autres actifs financiers et courants

La juste valeur de certaines participations a été déterminée en utilisant des valeurs de marché comparables, et certains actifs courants ont été dépréciés compte tenu de l'incertitude de leur recouvrabilité.

Passifs assumés

Compte tenu de la prise de contrôle de Wavefield par CGGVeritas, une obligation contractuelle liée au plan de stock options a été reconnue pour un montant de 1,5 million d'euros (2,1 millions de dollars U.S).

- *Multifield*

Le 29 mai 2009, Statoil Hydro Venture AS a exercé son option de vente sur 37 % des titres Multifield auprès de Wavefield pour 2,9 millions d'euros. En conséquence, la participation du Groupe dans Multifield s'élève à 80,97 %. Multifield est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2009.

- *Norfield AS*

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de Norfield AS du 19 mai 2009, Wavefield a souscrit à une augmentation de capital par conversion de créance pour 3,6 millions d'euros (5 millions de dollars US). Cette augmentation de capital a été réalisée au prorata des intérêts existants des actionnaires dans Norfield. La participation de Wavefield dans Norfield demeure donc inchangée à 33%.

- *Eidesvik Seismic Vessel AS*

Le 10 décembre 2009, Eidesvik Shipping AS et la société Exploration Investment Resources II AS, filiale à 100% du Groupe, ont formé une Joint-venture, la société Eidesvik Seismic Vessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow actuellement en cours de construction. Eidesvik Seismic Vessel AS, détenue à hauteur de 49% par le Groupe, est mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2008**

- *Metrolog*

Le 26 mai 2008, Sercel a acquis Metrolog, une compagnie privée, pour un montant de 25,7 millions d'euros (incluant les honoraires légaux et de conseil). Metrolog est un des leaders dans la conception et fabrication des sondes de mesure de pression et de température pour l'industrie pétrolière et gazière. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un écart d'acquisition de 14,3 millions d'euros.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- *Ardiseis FZCO*

Le 25 juin 2008, concomitamment au transfert de l'activité Omanaise de Veritas DGC Ltd à Ardiseis FZCO, CGGVeritas SA a souscrit à l'augmentation du capital de sa filiale Ardiseis FZCO pour 805 actions, et vendu 407 actions à Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 11,8 millions de dollars U.S. A l'issue de cette opération, le pourcentage d'intérêt du Groupe CGGVeritas dans sa filiale Ardiseis FZCO reste inchangé à 51%.

- *CGGVeritas Services Holding BV*

La société CGGVeritas Services Holding BV, société de droit néerlandais a été constituée le 20 octobre 2008. Cette société est détenue à 100% par CGGVeritas SA, société-mère du groupe. Cette société permet à CGGVeritas de disposer d'une structure similaire à celle des groupes internationaux de taille comparable, dans un environnement légal et fiscal adapté à ses activités. La création de CGGVeritas Services Holding BV va permettre au management des Services de gérer l'ensemble des filiales des Services selon un mode unifié.

- *Wavefield Inseis ASA*

Le 25 novembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique d'échange en actions en vue d'acquérir 100% du capital de Wavefield Inseis ASA (ci-après "Wavefield"). Dans le cadre de cette offre, les actionnaires de Wavefield se sont vus proposer 1 action nouvelle de CGGVeritas pour 7 actions de Wavefield. L'offre était soumise à la satisfaction de conditions habituelles pour ce type d'opération (sauf renonciation à ces conditions par CGGVeritas au plus tard lors du règlement-livraison de l'offre). La période d'offre s'est ouverte le 27 novembre et a été clôturée le 12 décembre 2008. Le nombre total de titres Wavefield apportés à l'offre s'est élevé à 90 480 237, représentant 69,9% du capital de Wavefield. En rémunération, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles. La juste valeur des titres émis s'élevait à 139,0 millions d'euros.

Le 30 décembre 2008, CGGVeritas SA a lancé une offre publique obligatoire sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1% du capital) qu'elle ne détenait pas ainsi que sur les 2 892 875 actions qui pourraient résulter de l'exercice de stock-options. Le prix de l'offre calculé conformément aux dispositions du chapitre VI du Norwegian Securities Trading Act est de 15,17 NOK par action et à acquitter en numéraire. A l'issue de cette offre close le 27 janvier 2009, CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6% du capital.

Le coût total de l'opération, s'établit à 207,1 millions d'euros (288,2 millions de dollars U.S.). Ce prix inclut les 30% acquis en février 2009 à l'issue de l'offre publique obligatoire et du retrait obligatoire et considérés comme une option de vente vis-à-vis des minoritaires. Les coûts directs associés à la transaction, correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux, sont reconnus dans le prix d'acquisition pour un montant de 5,9 millions d'euros.

- *Quest Geo Solutions*

Le 12 décembre 2008, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Quest Geo Solutions Limited ("Quest"), société établie au Royaume-Uni, pour un montant de 5,1 millions d'euros (près de 3 millions de livres sterling). Il est prévu qu'un complément de prix de près de 1 million de livres sterling puisse être versé en 2011 sous condition de réalisation d'un certain montant de chiffre d'affaires. Quest est une société éditrice de logiciels, spécialisée dans les logiciels de navigation sismique, partenaire de Sercel dans le domaine de ses logiciels SeaProNav. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la détermination d'un écart d'acquisition de 2,8 millions d'euros.

- **AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

- *Veritas*

Le 4 septembre 2006, CGG et Veritas ont conclu un accord définitif de fusion par lequel CGG procéderait à l'acquisition de Veritas sous la forme d'une opération rémunérée en numéraire et en actions. L'opération a été finalisée le 12 janvier 2007. La société a été renommée « Compagnie Générale de Géophysique-Veritas ». Les actions CGGVeritas sont cotées sous le symbole « GA » à Euronext Paris et les ADS sont désormais cotées sous le symbole « CGV » au New York Stock Exchange.

Sur la base du jour de finalisation de la fusion et sur la base de la formule qui figure dans la convention de fusion, la rémunération par action Veritas a été de 85,50 dollars U.S en numéraire ou bien de 2,0097 ADS CGGVeritas au choix des actionnaires Veritas. Sur les 40 420 483 actions ordinaires Veritas existantes au moment de la fusion le 12 janvier 2007 :

- 33 004 041 des actions (81,7 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en numéraire ;
- 5 788 701 des actions (14,3 %) ont fait l'objet d'un choix de rémunération en ADS CGG ; et
- 1 627 741 des actions (4,0 %) n'ont pas fait valablement l'objet d'un choix.

Les actionnaires ayant choisi une rémunération en numéraire ont reçu, en moyenne, 0,9446 ADS CGGVeritas et 45,32 dollars U.S. par action ordinaire Veritas. Les actionnaires ayant choisi une rémunération en ADS ainsi que ceux n'ayant pas valablement choisi ont reçu 2,0097 ADS CGGVeritas par action ordinaire Veritas. Au total, environ 1,5 milliards de dollars U.S. et 46,1 millions d'ADS CGV ont été remis aux actionnaires de Veritas en rémunération de la fusion. Sur la base d'une valorisation de l'ADS CGGVeritas à 40,5 dollars U.S., le montant total de l'opération s'établit à 2,7 milliards d'euros, soit 3,5 milliards de dollars U.S.

Les coûts de transaction directs liés à l'acquisition (correspondant aux honoraires des consultants et frais légaux) s'élèvent à 26,3 M€ (34,6 M\$) et ont été reconnus en coût d'acquisition.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Allocation du prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs nets acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actif immobilisé, net	448
Actifs/(Passifs) courants, net	43
Trésorerie	97
Valeur nette des actifs acquis	588
Ajustements à la juste valeur	
Marque (durée de vie indéfinie)	23
Technologie (durée de vie de 5 ans)	31
Relations clientèle (durée de vie de 20 ans)	130
Librairie sismique multi-client (durée de vie maximum de 6 ans)	73
Contrats avantageux (durée de vie résiduelle pondérée de 5 ans)	52
Immobilisations corporelles (durée de vie résiduelle pondérée de 3 ans)	24
Autres actifs incorporels	23
Passifs assumés	(40)
Autres passifs	(24)
Impôts différés sur les ajustements ci-dessus	(106)
Ecart d'acquisition	1 884
Prix d'acquisition	2 658

Le montant alloué à l'écart d'acquisition représente l'excès du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Technologie, Relations clientèle et autres actifs incorporels identifiables

La charge d'amortissement correspondant à la technologie et aux relations clientèle acquises a été de 12,0 millions d'euros (soit 16,4 millions de dollars U.S.) sur la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 17,0 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation.

Les autres actifs incorporels identifiables correspondent à des licences d'exploration et d'évaluation en Mer du Nord anglaise qui ont été cédées en février 2007 pour un montant net de 27,5 millions de dollars U.S. et à un actif cédé au Canada pour 2,3 millions de dollars U.S. Aucune charge d'amortissement ni aucun gain n'a été reconnu sur la période.

Contrats avantageux et immobilisations corporelles

Les justes valeurs des contrats avantageux de Veritas correspondent essentiellement à la différence de conditions économiques entre les conditions existantes des contrats d'affrètement des navires de Veritas et leurs valeurs de marché à la date d'acquisition.

La charge d'amortissement correspondant aux contrats avantageux acquis a été de 11,5 millions d'euros (soit 15,7 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007 et devrait être de 16,2 millions de dollars U.S. par an sur la durée d'utilisation restante.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des immobilisations corporelles, il a été considéré que la durée de vie des immobilisations corporelles acquises excédait la durée de vie estimée actuellement utilisée pour la charge d'amortissement. Par conséquent, l'effet combiné des ajustements de juste valeur et du changement dans l'estimation de la durée de vie des actifs a conduit à une réduction nette de la charge d'amortissement de 3,3 millions d'euros (soit 4,5 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Librairie de données multi-client

Après la prise en compte du nombre estimé d'années futures pendant lesquelles il est attendu des revenus des études finalisées de la librairie de données multi-clients à la date de la transaction, CGGVeritas a conclu que la durée de vie résiduelle des études finalisées était un maximum de 6 ans. La juste valeur de ces études est déterminée en projetant les revenus futurs attendus sur la durée de vie résiduelle estimée des études à la date de l'acquisition.

Les 285 millions de dollars U.S. de coûts capitalisés des données multi-clients, incluant un ajustement de 96 millions de dollars U.S., sont amortis au prorata des ventes générées et dépréciées en fonction des résultats des tests de valeur périodiques ou en cas d'indication de perte de valeur.

L'impact net de 96 millions de dollars U.S. d'ajustement de juste valeur combiné avec la durée de vie résiduelle estimée des études a conduit à une charge d'amortissement complémentaire de 27,5 millions d'euros (soit 37,6 millions de dollars U.S.) pour la période close le 31 décembre 2007.

Passifs assumés

Suite au changement de contrôle de Veritas, des obligations contractuelles relatives à une partie des coûts de départ de certains employés de Veritas ont été reconnus pour un montant de 16 millions d'euros (soit 21 millions de dollars U.S.) ainsi que des « success fees » pour un montant d'environ de 22 millions d'euros (30 millions de dollar U.S.).

- *Geomar*

Geomar est une filiale détenue à 49 % par CGGVeritas et à 51 % par Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») qui détient le navire sismique "Alizé" depuis le 29 mars 2007. Le 1^{er} avril 2007, Geomar a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec LDA et LDA a conclu un nouveau contrat d'affrètement avec CGG Services. De plus, le 10 avril 2007, CGG Services a acquis un call et LDA un put sur les titres de Geomar détenus à 51 % par LDA. Eu égard aux risques et avantages liés à ces nouveaux accords pour CGGVeritas, Geomar a donc été consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de CGGVeritas depuis le 1er avril 2007. Avant cette date, Geomar était consolidée par mise en équivalence.

- *Cybernetix*

Le 27 juin 2007, Sercel Holding, filiale de CGGVeritas, a acquis 121 125 actions Cybernetix et détenait un total de 352 125 actions Cybernetix représentant 32,01 % du capital social et 26,57 % des droits de vote de cette société. Le 5 novembre 2007, Sercel Holding a augmenté sa participation dans Cybernetix pour un montant supplémentaire de

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

0,8 million d'euros et détenait alors 416 147 actions Cybernetix et 32,20 % des droits de vote. Depuis le 30 juin 2007, Cybernetix est mise en équivalence dans les comptes du Groupe CGGVeritas.

- *Offshore Hydrocarbon Mapping*

Le 17 juillet 2007, le Groupe a conclu un contrat d'exploitation conjointe (« CEC ») avec Offshore Hydrocarbon Mapping plc (« OHM ») aux termes duquel les deux sociétés se sont engagées à travailler ensemble pour développer les activités d'imagerie électromagnétique à source contrôlée (« CSEM ») et pour tirer parti des opérations d'intégration sismique et CSEM. Aux termes du CEC, CGGVeritas a souscrit, sous conditions, 6 395 371 actions ordinaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. Le 19 octobre 2007, CGGVeritas a acquis 80.695 actions supplémentaires pour un montant de 2,40 livres sterling par action. Le coût de la prise de participation s'est élevé au total à 22,9 millions d'euros et pour un niveau représentant 14,99 % du capital de OHM.

- *Eastern Echo Holding Plc*

Le 12 novembre 2007, le Groupe a acquis 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc pour un montant d'environ 55 millions d'euros (431 millions de NOK), représentant 12,67 % du capital émis. Eastern Echo Holding Plc est spécialisée dans l'acquisition de données sismiques 3D de haute qualité. Cette participation minoritaire visait à renforcer la coopération du Groupe, et notamment celle de Sercel, avec Eastern Echo.

Le 23 novembre 2007, suite à l'offre d'achat émise par Schlumberger BV en date du 16 novembre 2007, le Groupe a cédé l'ensemble des 30,9 millions d'actions d'Eastern Echo Holding Plc à Schlumberger BV pour un montant de 15 NOK par action. Un gain de 2,8 millions d'euros a été comptabilisé suite à cette opération.

NOTE 3 — CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés — bruts — part court terme	369,6	522,9	409,1
Provision pour créances douteuses — part court terme	(17,4)	(12,4)	(6,8)
Clients et comptes rattachés — nets — part court terme	352,2	510,5	402,3
Clients et comptes rattachés — bruts — part à plus d'un an	9,6	0,1	3,3
Provision pour créances douteuses — part à plus d'un an	—	—	—
Clients et comptes rattachés — nets — part à plus d'un an	9,6	0,1	3,3
Créances à l'avancement non facturées	202,3	201,7	196,3
Total clients et comptes rattachés	564,1	712,3	601,9

Les clients de l'activité Services Géophysiques sont généralement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Equipements Géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le Groupe constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur des équipements au 31 décembre 2009, 2008, et 2007.

Au 31 décembre 2009, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

	Non-échus	Echus mais non provisionnés					Total
		< 30 jours	30 — 60 jours	60 — 90 jours	90 — 120 jours	> 120 jours	
(en millions d'euros)							
2009 Clients et comptes rattachés — nets . . .	255,8	36,9	18,1	25,4	7,4	18,2	361,8
2008 Clients et comptes rattachés — nets . . .	335,3	81,2	49,9	15,4	7,1	21,7	510,6
2007 Clients et comptes rattachés — nets . . .	295,0	53,2	18,6	14,2	4,2	20,4	405,6

NOTE 4 — STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

	31 décembre 2009			31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
(en millions d'euros)									
<i>Services géophysiques</i>									
— Matières et pièces détachées	33,1	(0,7)	32,4	31,7	(0,9)	30,8	38,5	(1,0)	37,5
— Travaux en cours	22,1	(6,2)	15,9	39,3	—	39,3	30,3	—	30,3
<i>Equipements géophysiques</i>									
— Matières premières et produits intermédiaires . . .	61,3	(8,7)	52,6	76,2	(6,2)	70,0	67,3	(7,9)	59,4
— Travaux en cours	71,1	(4,9)	66,2	89,1	(4,2)	84,9	78,9	(4,1)	74,8
— Produits finis	59,6	(2,9)	56,7	66,3	(3,4)	62,9	39,9	(1,7)	38,2
Stocks et travaux en cours . .	247,2	(23,4)	223,8	302,6	(14,7)	287,9	254,9	(14,7)	240,2

Le poste « Travaux en cours » pour les Services Géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	<u>31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>		
Solde en début de période	287,9	240,2	188,7
Variations	(51,1)	26,7	40,3
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	(8,3)	—	1,0
Variations de périmètre	—	18,9	18,7
Effets de change	(2,7)	3,0	(8,7)
Autres	<u>(2,0)</u>	<u>(0,9)</u>	<u>0,2</u>
Solde en fin de période	<u>223,8</u>	<u>287,9</u>	<u>240,2</u>

Les montants des dotations et des reprises de provisions pour dépréciation sur stocks présentés dans le tableau de variation, sont inclus dans le poste « Coût des ventes » du compte de résultat.

Les variations de périmètre en 2008 correspondent à Wavefield pour 17,1 millions d'euros et Metrolog pour 1,8 millions d'euros, et à l'acquisition de Veritas en 2007.

NOTE 5 — AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>		
Créances d'impôt et sociales	25,5	20,9	24,3
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,4	1,1	8,3
Autres créances diverses	22,1	34,4	18,9
Acomptes fournisseurs	13,9	19,8	12,3
Charges constatées d'avance ^(a)	<u>26,6</u>	<u>25,3</u>	<u>25,8</u>
Autres actifs courants	<u>89,5</u>	<u>101,5</u>	<u>89,6</u>

(a) correspond essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 6 — PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Le détail des provisions pour dépréciation d'actifs s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2009					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
			(en millions d'euros)			
Clients et comptes rattachés	12,4	8,0	(2,3)	—	(0,7)	17,4
Stocks et en cours	14,7	9,5	(1,2)	—	0,4	23,4
Actifs d'impôt	—	0,2	—	—	—	0,2
Autres actifs	1,8	0,1	(0,8)	—	—	1,1
Prêts et autres investissements	<u>1,1</u>	<u>0,7</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(0,1)</u>	<u>1,7</u>
Provisions pour dépréciation	<u>30,0</u>	<u>14,2</u>	<u>(4,3)</u>	<u>—</u>	<u>(0,4)</u>	<u>43,8</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2008			
	Solde à l'ouverture	Dotations/ Reprises passées en résultat	Autres ^(a)	Solde à la clôture
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	6,8	5,6	—	12,4
Stocks et en cours	14,7	—	—	14,7
Actifs d'impôt	1,0	(1,0)	—	—
Autres actifs	0,8	1,9	(0,9)	1,8
Prêts et autres investissements	<u>1,1</u>	<u>0,3</u>	<u>(0,3)</u>	<u>1,1</u>
Provisions pour dépréciation	<u>24,4</u>	<u>6,8</u>	<u>(1,2)</u>	<u>30,0</u>

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2007			
	Solde à l'ouverture	Dotations/ Reprises passées en résultat	Autres ^(a)	Solde à la clôture
		(en millions d'euros)		
Clients et comptes rattachés	8,3	(1,6)	0,1	6,8
Stocks et en cours	16,3	(1,0)	(0,6)	14,7
Actifs d'impôt	0,8	(0,3)	0,5	1,0
Autres actifs	0,7	0,2	(0,1)	0,8
Prêts et autres investissements	<u>1,0</u>	<u>0,1</u>	<u>—</u>	<u>1,1</u>
Provisions pour dépréciation	<u>27,1</u>	<u>(2,6)</u>	<u>(0,1)</u>	<u>24,4</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 — PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Titres non consolidés	5,3	5,2	21,1
Prêts et avances	13,9	9,9	0,6
Autres immobilisations financières (dépôts et garanties principalement)	16,7	11,1	10,3
Total	35,9	26,2	32,0

Titres non consolidés

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
<i>Actifs destinés à la vente</i>			
Offshore Hydrocarbon Mapping ^(a)	0,5	0,3	16,4
<i>Autres investissements dans des sociétés non consolidées</i>			
Tronic's Microsystems SA ^(b)	3,9	3,9	3,9
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	0,9	1,0	0,8
Total titres non consolidés	5,3	5,2	21,1

(a) Le Groupe CGG Veritas a procédé en aout 2009 à l'acquisition de 800 000 nouvelles actions dans la société Offshore Hydrocarbon Mapping. La part du Groupe dans cette société s'élève à 10,48 % au 31 décembre 2009 après effet dilutif, contre 14,99 % au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Cotée sur l'Alternative Investment Market (au London Stock Exchange), Offshore Hydrocarbon Mapping est comptabilisée à sa juste valeur calculée sur la base d'un cours de clôture de 0,0825 livre sterling au 31 décembre 2009, de 0,05 livre sterling au 31 décembre 2008 et de 1,86 livre sterling au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2009, aucune perte de valeur n'a été constatée. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur s'élevait à 22,6 millions d'euros et était comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation » (voir note 21). Au 31 décembre 2007, la variation négative de juste valeur était enregistrée dans les capitaux propres à hauteur de 6,9 millions d'euros. Celle-ci a été recyclée en résultat au 31 décembre 2008.

(b) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems S.A après effet dilutif reste stable à 16,07 % au 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

Prêts et avances consentis

Au 31 décembre 2009, les prêts et avances consentis aux sociétés mises en équivalence incluent un prêt accordé par Exploration Investment Resources II AS à Eidesvik Seismic Vessel AS pour 4,2 millions d'euros (38 millions de couronnes norvégiennes).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Au 31 décembre 2008, une avance de 2,0 millions d'euros avait été consentie à Cybernetix (Voir note 2).

NOTE 8 — SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

La variation du poste sociétés mises en équivalence se décompose ainsi :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	72,9	44,5	46,2
Variation de périmètre	13,8	24,1	2,1
Investissements effectués durant l'année	7,3	0,1	0,9
Quote-part des résultats	8,3	3,0	4,2
Dividendes reçus et remboursement de capital	(0,6)	(1,4)	(5,3)
Effets de change	<u>(2,7)</u>	<u>2,6</u>	<u>(3,6)</u>
Solde en fin de période	<u>99,0</u>	<u>72,9</u>	<u>44,5</u>

La variation de périmètre sur l'exercice 2009 correspond pour 17,1 millions d'euros à l'acquisition de 49 % de Eidesvik Seismic Vessel AS mise en équivalence dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, et aux ajustements de juste valeur des titres mis en équivalence acquis dans le cadre de l'acquisition Wavefield pour (3,3) millions d'euros.

La variation de périmètre sur l'exercice 2008 correspondait à l'entrée de Norwegian Oilfield Services AS et de Multifield dans le cadre de l'acquisition de Wavefield. Les variations de périmètre sur l'exercice 2007 correspondaient à la sortie de Géomar consolidée par intégration globale depuis avril 2007 pour un montant de 5,4 millions d'euros, et à l'entrée de Cybernetix mise en équivalence depuis juin 2007 pour un montant de 7,5 millions d'euros.

Les investissements en 2009 correspondent à la souscription d'augmentations de capital chez Cybernetix et chez Norwegian Oilfield Services AS (voir aussi Note 2).

Les investissements en 2007 correspondaient à la souscription d'une augmentation de capital chez Cybernetix.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le détail par société est le suivant :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	45,4	40,7	32,8
Norwegian Oilfield Services AS	24,9	24,1	—
Eidesvik Seismic Vessel AS	17,1	—	—
Cybernetix ^(a)	8,7	5,0	8,2
Xian Peic	3,3	2,6	2,4
VS Fusion LLC	<u>(0,4)</u>	<u>0,5</u>	<u>1,1</u>
Investissements dans sociétés mises en équivalence	<u>99,0</u>	<u>72,9</u>	<u>44,5</u>

(a) Les titres mis en équivalence de Cybernetix incluent une perte de valeur de 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2009, 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La contribution aux capitaux propres consolidés des principales sociétés composant le poste se décline comme suit :

	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Argas	41,0	36,4	28,5
Xian Peic	1,7	1,0	0,7
Norwegian Oilfield Services AS	0,8	—	—
Cybernetix	(1,7)	(3,5)	(0,3)
VS Fusion LLC	<u>(1,5)</u>	<u>(0,7)</u>	<u>0,1</u>
Total	<u>40,3</u>	<u>33,2</u>	<u>29,0</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 9 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail du poste « Immobilisations Corporelles » s'établit de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2009			2008			2007
	Amortissements			Amortissements			Net
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	
	(montants en millions d'euros)						
Terrains	6,9	(0,2)	6,7	7,0	(0,2)	6,8	7,5
Constructions	101,5	(48,0)	53,5	89,1	(40,7)	48,4	42,0
Matériels et outillages	929,5	(503,1)	426,4	1 131,6	(623,0)	508,6	362,9
Matériel de transport	338,0	(180,9)	157,1	405,3	(181,9)	223,4	225,9
Mobiliers, agencements et divers	55,2	(40,4)	14,8	61,8	(41,1)	20,7	13,2
Immobilisations en-cours	19,2	—	19,2	14,5	—	14,5	8,5
Total Immobilisations corporelles	1 450,3	(772,6)	677,7	1 709,3	(886,9)	822,4	660,0

Sont inclus dans les immobilisations, les contrats de crédit-bail pour les montants suivants :

	Au 31 décembre						
	2009			2008			2007
	Amortissements			Amortissements			Net
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	
	(montants en millions d'euros)						
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail . . .	166,2	(49,1)	117,1	186,0	(44,9)	141,1	38,2
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	—	—	—	0,5	(0,5)	—	—
Total Immobilisations corporelles en crédit-bail . . .	166,2	(49,1)	117,1	186,5	(45,4)	141,1	38,2

En 2009, la diminution des immobilisations en crédit-bail est liée à l'arrivée à échéance des contrats de location financement de plusieurs navires et à la dépréciation des équipements liés au plan de restructuration marine (voir note 21).

En 2008, l'augmentation des montants de matériel géophysique et de transport en crédit bail provenait de l'intégration de Wavefield.

En 2007, la diminution du montant brut de matériel géophysique et de transport en crédit-bail était due à la terminaison d'un contrat de location financement de 13 millions de dollars U.S. (10 millions d'euros) et aux effets de change.

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

La variation du poste « Immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	822,4	660,0	455,2
Acquisitions	149,9	142,2	214,1
Acquisitions par crédit-bail	22,2	—	—
Amortissements	(259,6)	(168,4)	(142,2)
Cessions	(11,3)	(7,8)	(7,8)
Effets de change	(15,9)	27,2	(64,4)
Variation de périmètre	(37,7)	180,2	204,0
Reclassement d'actifs corporels en actifs destinés à la vente	(5,5)	(8,0)	—
Autres	13,2	(3,0)	1,1
Solde en fin de période	<u>677,7</u>	<u>822,4</u>	<u>660,0</u>

En 2009, les amortissements incluent des dépréciations d'actifs liées au plan de restructuration marine. La variation de périmètre correspond à l'ajustement de juste valeur des immobilisations corporelles détenues par Wavefield (voir note 2). Les autres mouvements incluent pour 13,5 millions d'euros le reclassement en contrat de crédit bail des équipements du navire sismique *Geowave Master*.

La variation de périmètre en 2008 correspondait à la juste valeur des immobilisations corporelles de Wavefield pour 179,8 millions d'euros et 0,4 millions d'euros pour Metrolog. La variation de périmètre correspondait en 2007 à la juste valeur des immobilisations corporelles acquises de Veritas pour 173,3 millions d'euros, et la consolidation de Geomar, propriétaire du navire *Alizé*, pour 30,7 millions d'euros.

Actifs destinés à la vente

Au 31 décembre 2009, les navires sismiques *Harmattan* et *Search* ont été reclassés en actifs destinés à la vente.

Le terrain et les bâtiments de l'actuel siège des Services à Massy sont classés en actifs destinés à la vente pour un montant de 8,0 millions d'euros depuis le 31 décembre 2008.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
(en millions d'euros)			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail) — voir ci-dessus	149,9	142,2	214,1
Coûts de développement capitalisés — voir note 20	14,3	13,7	8,2
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multi-clients) — voir note 10	5,4	5,9	3,8
Variation des fournisseurs d'immobilisations	<u>0,5</u>	<u>(6,4)</u>	<u>4,4</u>
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	<u>170,1</u>	<u>155,4</u>	<u>230,5</u>
Acquisitions en crédit-bail — voir ci-dessus	22,2	—	—
Investissement dans études multi-clients — voir note 10	229,3	343,4	371,4
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	<u>0,5</u>	<u>6,4</u>	<u>(4,4)</u>
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	<u>421,1</u>	<u>505,2</u>	<u>597,5</u>

Dépenses de réparation et maintenance

Le coût des ventes comprend un montant de 50,6 millions d'euros en 2009, 79,6 millions d'euros en 2008, de 68,3 millions d'euros en 2007 correspondant aux dépenses de réparation et de maintenance.

NOTE 10 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « Immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

	Au 31 décembre						
	2009			2008			2007
	Amortissements			Amortissements			
	Brut	cumulés	Net	Brut	cumulés	Net	Net
(montants en millions d'euros)							
Etudes multi-clients Marine	1 479,2	(1 111,0)	368,2	1 326,3	(910,0)	416,3	295,6
Etudes multi-clients Terrestre	329,1	(228,2)	100,9	262,7	(143,4)	119,3	139,8
Coûts de développement capitalisés	64,4	(22,1)	42,3	104,6	(19,6)	85,0	34,5
Logiciels	44,1	(33,1)	11,0	45,8	(33,6)	12,2	9,0
Autres immobilisations incorporelles	309,4	(102,9)	206,5	249,9	(62,7)	187,2	201,6
Total Immobilisations incorporelles	<u>2 226,2</u>	<u>(1 497,3)</u>	<u>728,9</u>	<u>1 989,3</u>	<u>(1 169,3)</u>	<u>820,0</u>	<u>680,5</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	820,0	680,5	127,6
Investissements dans études multi-clients	229,3	343,4	371,4
Coûts de développement capitalisés	14,3	13,7	8,2
Autres acquisitions	5,4	5,9	3,8
Dépréciation des études multi-clients	(289,3)	(260,8)	(308,5)
Autres amortissements	(45,8)	(37,3)	(36,9)
Cessions	(0,6)	—	(21,9)
Effets de change	3,2	10,7	(50,7)
Variation de périmètre	(7,6)	62,1	584,8
Autres	—	1,8	2,7
Solde en fin de période	<u>728,9</u>	<u>820,0</u>	<u>680,5</u>

Le poste « dépréciation des études multi-clients » comprend une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars) présentée sur la ligne « Autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir Note 21).

En 2009, la variation de périmètre correspond à l'ajustement de juste valeur des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Wavefield (voir Note 2).

En 2008, la variation de périmètre correspondait à l'entrée des immobilisations incorporelles de Wavefield pour 54,0 millions d'euros, de Metrolog pour 4,8 millions d'euros et de 3,3 millions d'euros pour Quest, en 2007 à la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises de Veritas.

Les cessions en 2007 correspondaient essentiellement à la cession de certaines licences en Mer du Nord et d'un actif au Canada, appartenant à Veritas.

NOTE 11 — ECARTS D'ACQUISITION

<u>Variation de la période</u>	<u>Au 31 décembre</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Solde en début de période	2 055,1	1 928,0	267,4
Augmentation	—	25,8	1 883,6
Dépréciation	(217,6)	(4,8)	—
Ajustement	87,7	9,1	—
Effets de change	(57,1)	97,0	(223,0)
Autres	—	—	—
Solde en fin de période	<u>1 868,1</u>	<u>2 055,1</u>	<u>1 928,0</u>

En 2009, le poste « dépréciation » comprend une dépréciation de 215,5 millions d'euros liée aux tests de valeur annuels réalisés ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 2,1 millions d'euros liée à l'utilisation de pertes

fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion. La dépréciation totale de 217,6 millions d'euros est présentée sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition » du compte de résultat consolidé.

En 2009, l'ajustement de 87,7 millions d'euros correspond à l'ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de Wavefield, qui a conduit à un écart d'acquisition définitif de 96,3 millions d'euros (voir note 2).

L'augmentation des écarts d'acquisition correspondait en 2008 à l'écart d'acquisition de Metrolog pour 14,3 millions d'euros, de Wavefield pour 8,6 millions d'euros, et de Quest pour 2,8 millions d'euros.

La dépréciation de 4,8 millions d'euros en 2008 était liée à l'utilisation de pertes fiscales reportables de Veritas non activées et nées antérieurement à la fusion, conformément au traitement requis par IAS 12.68 « Impôt différé généré par un regroupement d'entreprises ». Cette réduction de valeur des écarts d'acquisition avait pour contrepartie un produit d'impôt enregistré dans le compte de résultat sur la ligne « Autres impôts sur les bénéfices ».

L'ajustement de la valeur des écarts d'acquisition en 2008 pour un montant de 9,1 millions d'euros était liée à l'impôt différé actif constaté en 2007 sur les frais inclus dans le coût d'acquisition de Veritas.

L'augmentation des écarts d'acquisition correspondait en 2007 à l'acquisition de Veritas pour 1 883,6 millions d'euros (2 480,7 millions de dollars U.S.).

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéfinie affectés aux unités génératrices de trésorerie afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- secteur Equipements,
- secteur Services — activité Marine,
- secteur Services — activité Traitement et Imagerie,
- secteur Services — activité Terrestre.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2010 et des perspectives 2011-2012 tels que présentés au Conseil d'Administration du 24 février 2010,
- utilisation des flux de trésorerie considérés comme étant normatifs au-delà de la troisième année,

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- perspectives industrielles consistant en une stabilité au premier semestre 2010 par rapport au second semestre 2009, et à une reprise progressive à partir du second semestre 2010 et au-delà,
- taux de change de 1 euro égal à 1,35 dollars,
- taux d'actualisation après impôts correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur
 - 10,0% pour le secteur Equipements (correspondant à un taux avant impôt de 13,7%),
 - 9,0% pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,5%),
 - 9,5% pour l'activité Traitement et Imagerie (correspondant à un taux avant impôt de 13,1%),
 - 8,5% pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,4%).

Suite aux tests de valeurs réalisés au 31 décembre 2009, une dépréciation de 215,5 millions d'euros (300 millions de dollars U.S.) a été comptabilisée. Cette dépréciation est imputable en totalité à l'activité Marine.

Aucune perte de valeur n'avait été enregistrée sur les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe (pour la définition de l'EBITDAS voir Note 13).

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

	Ecarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de 0.25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0.25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
(en millions d'euros)						
Marine	1 182	—	—	—	—	—
Traitement & Imagerie	274	<15	(36)	+36	+15	(14)
Terrestre	310	<15	(43)	+43	+20	(18)
Equipements	102	897	(108)	+108	+44	(41)
Total	1 868					

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 12 — AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
TVA et autres taxes à payer	36,2	34,7	25,9
Produits constatés d'avance	94,6	93,1	63,5
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,6	10,2	1,1
Autres passifs d'exploitation	26,3	35,3	18,5
Autres passifs courants	<u>158,7</u>	<u>173,3</u>	<u>109,0</u>

NOTE 13 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

	Au 31 décembre					
	2009			2008		
	1 an	+ 1 an	Total	1 an	+ 1 an	Total
	(en millions d'euros)					
Emprunts obligataires	—	863,2	863,2	—	642,8	642,8
Emprunts bancaires	48,6	361,3	409,9	137,3	558,7	696,0
Contrats de crédit-bail	53,8	58,3	112,1	31,4	94,8	126,2
Total dettes long terme	<u>102,4</u>	<u>1 282,8</u>	<u>1 385,2</u>	<u>168,7</u>	<u>1 296,3</u>	<u>1 465,0</u>
Découverts bancaires	2,7		2,7	8,2		8,2
Intérêts courus	11,1		11,1	10,7		10,7
Autres ^(a)	—		—	62,1		62,1
Total	<u>116,2</u>		<u>1 399,0</u>	<u>249,7</u>		<u>1 546,0</u>

(a) Correspond aux 30,1 % du capital de Wavefield qui ont fait l'objet d'une offre publique obligatoire le 30 décembre 2008, et qui ont été définitivement acquis le 16 février 2009.

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Dollar US	1 343,4	1 423,8	1 335,6
Euro	35,0	35,1	—
Autres devises	6,8	6,1	0,1
Total	<u>1 385,2</u>	<u>1 465,0</u>	<u>1 335,7</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2009 : 5,43 %, 2008: 4,82 %, 2007: 7,62 %)	453,4	724,7	633,5
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2009: 8,50 %, 2008 : 7,46 %, 2007: 7,65 %)	<u>931,8</u>	<u>740,3</u>	<u>702,2</u>
Total	<u>1 385,2</u>	<u>1 465,0</u>	<u>1 335,7</u>

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée. Les taux d'intérêts moyens sur les découverts bancaires utilisés sont de 21,6 % au 31 décembre 2009, 7,90 % au 31 décembre 2008, 11,50 % au 31 décembre 2007.

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les 12 mois (voir également note échéancier note 18).

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2009.

Nous ne sommes pas sujet à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2009, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen-terme de remboursement des dettes financières.

L'impact des instruments de trésorerie n'est pas inclus dans les chiffres des deux tableaux ci-dessus.

Emprunts obligataires

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars U.S, 9 1/2% Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9,50 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97 %, correspondant à un rendement de 10,25 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Les obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a permis de financer le remboursement de 100 millions de dollars US effectué le 21 mai 2009 sur le crédit Senior « Term Loan B » et les trois dernières échéances 2009 de 27,5 millions de dollars US sur ce même crédit Senior. Une partie du produit de l'émission a également servi à financer à hauteur d'environ 50 millions de dollars US le remboursement de dettes financières associées à des actifs des nos filiales CGG Marine Resources Norge et CGGVeritas Services (Norway) AS (ex Exploration Resources). Le solde est utilisé pour les besoins généraux du Groupe incluant le remboursement des autres endettements.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2009.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants, et est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars U.S, 7¾% Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 400 millions de dollars U.S. à échéance 2017 au taux nominal de 7¾%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2009. Il était également respecté au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Obligations à haut rendement — 3^{ème} tranche (200 millions de dollars U.S, 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 9 février 2007, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005 et portant un taux d'intérêt de 7½%. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition de Veritas. Ces obligations sont cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2009. Il était également respecté au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Obligations à haut rendement — 2^{ème} tranche (165 millions de dollars U.S, 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 3 février 2006, le Groupe a émis des obligations supplémentaires, dans le cadre de son emprunt obligataire libellé en dollars U.S. émis en avril 2005, à échéance 2015 et portant un taux d'intérêt de 7½%. Les obligations ont été émises au prix de 103¼ % du pair, avec un rendement minimal (« Yield-to-Worst ») de 6.9 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de rembourser le 10 février 2006 le solde de 140,3 millions de dollars U.S. du prêt relais de 375 millions de dollars U.S. ayant financé l'acquisition d'Exploration Resources. Le 17 août 2006, 164 millions de dollars U.S. de cet emprunt obligataire furent échangés pour des obligations identiques enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2009. Il était également respecté au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Obligations à haut rendement—1^{ère} tranche (165 millions de dollars U.S., 7½ % Senior Notes, échéance 2015)

Le 28 avril 2005, le Groupe a émis sur les marchés internationaux de capitaux, un emprunt obligataire de 165 millions de dollars US à échéance 2015 au taux nominal de 7½ %. Les fonds reçus avaient été essentiellement utilisés pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. résiduels relatifs à l'emprunt obligataire à haut rendement échéance 2007 en date du 31 mai 2005 (cf. ci-après).

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines entités du Groupe.

Le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2009. Il était également respecté au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait de 236 millions d'euros de ligne de crédit autorisées.

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait d'environ 16 millions d'euros de lignes de crédit court terme non utilisées et d'environ 185 millions d'euros de lignes long terme confirmées et non utilisées.

Au 31 décembre 2009, 398,1 millions d'euros d'emprunts bancaires étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Crédit Senior Term Loan B

Le Groupe a procédé au remboursement du Crédit Senior "Term Loan B" à hauteur de 310 millions de dollars US au cours de l'exercice 2009, dont: un remboursement de 100 millions de dollars U.S. conformément à l'avenant signé le 12 décembre 2008, un remboursement anticipé de 100 millions de dollars U.S. en mai 2009 conformément aux avenants signés les 21 et 27 mai 2009 (voir ci-dessous) et un remboursement anticipé de 100 millions de dollars U.S. en octobre 2009.

Le solde résiduel de ce crédit Senior au 31 décembre 2009 s'établit à 520 millions de dollars.

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2009, 2008 et 2007.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit "Term Loan B" et du contrat de crédit syndiqué français, signés les 21 et 27 mai 2009

Le 21 et 27 mai 2009, nos facilités de Crédit Senior "Term Loan B" et crédit renouvelable français ont fait l'objet d'avenants. Ces avenants, s'inscrivant dans le cadre de la politique financière prudente du Groupe, ont eu pour

principaux effets le remboursement anticipé de 100 millions de dollars U.S., l'augmentation de 1,0 % des taux d'intérêts bancaires applicables aux montants tirés de ces contrats de crédit et l'assouplissement de la plage des ratios financiers à respecter (« covenants »), redéfinis de la façon suivante :

- Leverage ratio : le seuil maximum du ratio EBITDAS / dette financière nette a été fixé à 2,25 en 2009 et 2010, 2 en 2011, 1,75 en 2012 et 1,50 en 2013.
- Coverage ratio : le ratio EBITDAS — CAPEX rapporté aux charges financières est remplacé par le ratio d'EBITDAS rapporté aux charges financières. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 4,0 en 2009, 2010 et 2011, 4,5 en 2012 et 5,0 en 2013.
- Le montant total des investissements réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 750 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDAS.

Avenants aux dispositions du contrat de Crédit Senior "Term Loan B" et du contrat de crédit syndiqué français, signés le 12 décembre 2008 :

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit senior "Term Loan B" signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement ont donné au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 millions de dollars U.S. au jour de la signature des avenants, et (ii) au cours de l'année 2009 au remboursement complémentaire de 100 millions de dollars U.S. versé en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars U.S., en sus de celui originellement prévu et versé. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars U.S.) correspondait à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1er semestre 2010.

Facilité de crédit senior de 1 140 millions de dollars U.S.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars U.S. avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit senior « "Term Loan B" » d'un montant de 1 000 millions de dollars U.S. et d'une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars U.S. (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars U.S. de la ligne de crédit senior « Term Loan B ».

Le tirage de la ligne de crédit a servi à:

- financer une partie du prix de la fusion réglé en numéraire ;
- rembourser certaines dettes existantes de CGG et de Veritas ; et
- payer les honoraires et les dépenses encourues en relation avec l'acquisition.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Les obligations de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGGVeritas et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGGVeritas sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Services Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris (sans que cette liste soit exhaustive), certains navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriété intellectuelle. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Le "Term Loan B" est consenti au taux LIBOR + 200 points de base. Le crédit renouvelable de 140 millions de dollars U.S. est consenti au taux de LIBOR + 225 points de base.

Aux termes de cet accord, le groupe doit respecter un certain nombre de ratios financiers et notamment un ratio maximum de dette nette sur EBITDAS et un ratio minimum d'EBITDAS diminuée du montant total des investissements sur le montant total du coût des intérêts. Par ailleurs, cet emprunt limite la capacité du groupe à souscrire des emprunts complémentaires, à consentir des nantissements sur ses actifs, à céder ses actifs ou à en acquérir, à verser des dividendes ou à racheter ses propres actions.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S.

Le 7 février 2007, CGGVeritas a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars U.S. avec Natexis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars U.S. et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur. Cette ligne de crédit est tirée à hauteur de 35 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S.

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars U.S. Cette ligne de crédit avait pour objet de refinancer le navire sismique *Alizé*. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2009 est de 16,1 millions de dollars U.S.

Convention de financement d'actifs

Le 13 mars 2006, CGG Marine Resources Norge AS a conclu une convention de financement d'actifs de 26,5 millions de dollars U.S. avec une banque. L'objet de cette convention était de financer l'acquisition de streamers de nouvelle génération "Sentinel" pour le navire *Symphony*. Ce financement était assorti d'une clause de réserve de propriété sur les équipements. Cette ligne, tirée en totalité au 31 décembre 2006, a été entièrement remboursée en 2009.

Convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars U.S. avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit avait pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblé, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel

sismique pour l'équipement des navires *C-Orion* et *Geo Challenger*. Le montant résiduel de cette ligne de crédit tirée en totalité au 31 décembre 2006, s'élève à 43,5 millions de dollars US au 31 décembre 2009.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger, et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des cours de change. Au 31 décembre 2009, 2008, 2007, plus de 80 % du chiffre d'affaires étaient libellés en dollar U.S., tandis que la part des dépenses d'exploitation en devises autres que l'euro atteignait environ les trois quart des dépenses totales. Ces dépenses en devises sont constituées de dépenses en dollar U.S. et dans une moindre mesure en d'autres monnaies, essentiellement la couronne norvégienne et la livre sterling.

Analyse de sensibilité

La devise de reporting pour l'établissement des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence, la variation du cours de l'euro par rapport au dollar U.S. peut affecter le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Une appréciation de l'euro par rapport au dollar U.S. a un effet négatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés dans cette devise lorsque ces montants sont convertis en euro, tandis qu'une dépréciation de l'euro a un effet positif. Sur la base du niveau d'activité constaté en 2009, et selon le portefeuille de devises actuel du Groupe, une variation de 10 cents du dollar U.S. par rapport à l'euro aurait un impact d'environ 40 millions de dollars sur la contre-valeur en dollar du résultat d'exploitation.

Afin de limiter cette exposition, le Groupe s'efforce d'équilibrer le chiffre d'affaires et les dépenses en devises afin de minimiser l'impact net des créances et des dettes libellées en devises. Cependant, durant les cinq dernières années les dépenses libellées en dollar U.S. n'ont pas égalé le chiffre d'affaires libellé en dollar U.S. en raison notamment de l'existence de coûts de personnel libellés en euros. En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient son endettement en dollar U.S.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures : contrat de ventes à terme et autres instruments de couverture de change. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars U.S. en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents libellés en livres sterling, en dollars australiens et en ren-min-bi yuan. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur ces devises.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2009	2008	2007
Contrats de vente à terme de USD en euros			
Montant notionnel (en millions de US\$)	157,4	418,8	255,9
— dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	157,4	408,8	255,9
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	10,0	—
Echéance moyenne pondérée	43 jours	83 jours	70 jours
Taux de couverture moyen pondéré (€/US\$)	1,4273	1,4354	1,4065
Contrats de vente à terme de USD en livres sterling			
Montant notionnel (en millions de US\$)	8,9	5,5	15,0
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	8,9	5,5	15,0
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	29 jours	8 jours	26 jours
Taux de couverture moyen pondéré (£/US\$)	1,6743	1,9781	1,9847
Contrats de vente à terme de USD en dollars australiens			
Montant notionnel (en millions de US\$)	—	—	9,5
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	9,5
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	—	—	229 jours
Taux de couverture moyen pondéré (AUD\$/US\$)	—	—	0,8383
Contrats de vente à terme de USD en Ren-min-bi Yuan			
Montant notionnel (en millions de US\$)	—	6,5	—
— dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	6,5	—
— dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)	—	—	—
Echéance moyenne pondérée	—	61 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (US\$/RMB)	—	6,8248	—

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	(0,2)	(7,6)	8,3
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	(0,2)	(7,6)	8,3
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir Note 21)	1,6	(9,1)	18,7
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	5,2	(3,9)	(4,6)

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat d'option d'achat de devises au 31 décembre 2009.

En 2008, le Groupe a conclu des contrats d'option d'achat de devises dans le cadre de l'opération de livraison-règlement de l'offre publique obligatoire sur les actions de Wavefield non encore détenues au 31 décembre 2008, afin de limiter l'exposition au risque de change dans un contexte d'appréciation de la couronne norvégienne contre l'euro.

	Au 31 décembre,		
	2009	2008	2007
Contrat d'option d'achat NOK/€			
Montant notionnel (en millions de NOK)	—	600,0	—
— <i>part éligible à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	600,0	—
— <i>part non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Echéance	—	33 jours	—
Prix d'exercice (NOK/€)	—	9,50	—
	—		

L'impact des contrats d'option d'achat sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des contrats d'option d'achat	—	1,0	—
Juste valeur des contrats d'option d'achat	—	1,0	—

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer les risques de taux par l'utilisation combinée de dettes à taux fixe et de dettes à taux variable. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où une partie de la dette financière au 31 décembre 2009 est constituée d'Obligations arrivant à maturité en 2015, 2016 et 2017 et portant un taux d'intérêt fixe. Cependant, les sources de financement de CGGVeritas incluent un emprunt « Term Loan B » à taux d'intérêt variable. Le Groupe a également recours à des contrats de swap de taux d'intérêts lorsque les conditions de marché sont favorables, afin d'ajuster les risques de taux.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement de CGGVeritas sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêt variables. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur le LIBOR US dollars. En conséquence, les charges financières de CGGVeritas peuvent augmenter significativement si les taux d'intérêt à court terme augmentent. Ainsi, toute augmentation de 50 points de base du LIBOR US dollars augmenterait les charges financières du Groupe de près de 3 millions de dollars U.S. par an.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Contrats de swap de taux d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de swap de taux au 31 décembre 2009.

Il existait un contrat de swap de taux en cours antérieur à 2007, souscrit par Exploration Resources sur un emprunt à taux variable en dollars U.S. afin de payer les intérêts au taux fixe de 5,67% et de recevoir les intérêts au taux variable de l'emprunt. Ce contrat était éligible à la comptabilité de couverture depuis le 1^{er} janvier 2008. Au cours de l'année 2009, l'emprunt a été entièrement remboursé.

L'impact des swaps de taux d'intérêts sur les états financiers est le suivant :

	Au 31 décembre,		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Montant au bilan des swaps de taux d'intérêts (voir note 12)	—	(1,5)	(1,1)
Juste valeur des swaps de taux d'intérêts	—	(1,5)	(1,1)
Pertes enregistrées en résultat	—	—	(0,5)
Pertes enregistrées directement en capitaux propres	—	(1,8)	—

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt au 31 décembre 2009.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif et majeur, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de la présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2009 pour respectivement 6,8% et 5,3% au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 3,9% et 3,8% en 2008 et 4,5% et 2,8% en 2007.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non-exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements, dépendra de ses performances futures, qui dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois.

Voir les tableaux de la note 18

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2009						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente (en millions d'euros)	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	5,3	5,3		5,3			
Actifs financiers non courants	30,6	30,6			30,6		
Clients et comptes rattachés	564,1	564,1			564,1		
Actifs financiers courants . .	1,4	1,4					1,4
Equivalents de trésorerie . . .	97,8	97,8	97,8				
Trésorerie	382,6	382,6	382,6				
Total actifs	<u>1 081,8</u>	<u>1 081,8</u>	<u>480,4</u>	<u>5,3</u>	<u>594,7</u>		<u>1,4</u>
Passifs financiers non courants	1,2	1,2			1,2		
Dettes financières ^(a)	1 399,0	1 919,5				1 399,0	
Fournisseurs et comptes rattachés	179,8	179,8			179,8		
Passifs financiers courants . .	1,6	1,6					1,6
Total passifs	<u>1 419,6</u>	<u>2 102,1</u>			<u>181,0</u>	<u>1 399,0</u>	<u>1,6</u>

(a) les dettes financières incluent les dettes à long-terme, les découverts bancaires et les intérêts courus.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

	Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	480,3	480,3	516,9	516,9	254,3	254,3
Découverts bancaires	2,7	2,7	8,2	8,2	17,5	17,5
Emprunts bancaires, contrats de crédit- bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
— Taux variable	453,4	453,4	724,7	724,7	633,5	633,5
— Taux fixe	931,8	1 452,3	740,3	745,8	702,2	1 106,9
Contrats de vente à terme de devises	(0,2)		(7,6)	(7,6)	8,3	8,3
Contrats de swaps d'intérêt	—	—	(1,5)	(1,5)	(1,1)	—
Contrats d'option d'achat	—	—	1,0	1,0	—	—

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 7,5% (source Bloomberg). Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Au 31 décembre 2009, le capital social de CGGVeritas S.A. se composait de 151 146 594 actions ordinaires de valeur nominale de 0,40 €.

Division par 5 du nominal de l'action CGGVeritas

A l'ouverture de la bourse de Paris le mardi 3 juin 2008, CGGVeritas a décidé de fractionner par 5 le nominal de l'action.

De ce fait :

- le cours de bourse de l'action CGGVeritas cotée à Euronext Paris a été divisé par 5,
- le nombre d'actions a été multiplié par 5,

- la valeur nominale de chaque action est passée de 2€ à 0,40€, et
- un ADS coté au NYSE correspond désormais à une action ordinaire cotée à Euronext Paris

Cette transaction n'a nécessité aucune formalité particulière de la part des actionnaires de CGGVeritas et n'a conduit à aucun coût supplémentaire.

L'information qui suit a été retraitée en conséquence, à savoir la multiplication par 5 des actions émises et des options attribuées / exercées ou échues, et la division par 5 des prix d'émission / d'exercice correspondants.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la société. Au 31 décembre 2009, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 798,9 millions d'euros.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Emission d'actions

En 2009, CGGVeritas S.A. a émis 528 885 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 184 135 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- 344 750 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance;

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'Administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2002, d'une durée de huit ans, ne pouvaient pas, sauf conditions particulières, être exercées avant 2005.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2003, sont d'une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2003, lesdites options ne pouvaient pas, sauf conditions particulières, être exercées avant le 16 mai 2006.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de 3 ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

L'acquisition des options attribuées au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2009 :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/09</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 15 mai 2002.....	690 500	115 385	7,99 €	14 mai 2010	4,4 mois
Plan du 15 mai 2003.....	849 500	316 760	2,91 €	14 mai 2011	16,4 mois
Plan du 11 mai 2006.....	1 012 500	951 845	26,26 €	10 mai 2014	52,3 mois
Plan du 23 mars 2007.....	1 308 750	1 195 750	30,40 €	22 mars 2015	62,7 mois
Plan du 14 mars 2008.....	1 188 500	1 251 500	32,57 €	14 mars 2016	74,5 mois
Plan du 16 mars 2009.....	<u>1 327 000</u>	<u>1 257 500</u>	8,82 €	15 mars 2017	86,5 mois
Total	<u>6 376 750</u>	<u>4 958 740</u>			

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2009 :

	2009		2008		2007	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
	(prix moyen d'exercice en euro)					
Options non exercées en début d'exercice	4 181 985	25,43 €	3 306 000	21,84 €	3 253 985	13,59 €
Attributions	1 327 000	8,82 €	1 188 500	32,57 €	1 308 750	30,40 €
Exercées	(184 135)	7,27 €	(226 165)	11,55 €	(1 157 125)	7,89 €
Echues non exercées	<u>(366 110)</u>	<u>16,09 €</u>	<u>(88 350)</u>	<u>22,89 €</u>	<u>(99 610)</u>	<u>26,94 €</u>
Options non exercées en fin d'exercice	<u>4 958 740</u>	<u>22,35 €</u>	<u>4 181 985</u>	<u>25,43 €</u>	<u>3 306 000</u>	<u>21,84 €</u>
Options exerçables en fin d'exercice	2 330 733	11,33 €	1 728 276	18,05 €	1 077 935	7,90 €

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 12,28 euros en 2009, 23,74 euros en 2008 et 36,20 euros en 2007.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le 23 mars 2007, le Conseil d'Administration a procédé à la mise en œuvre d'une opération d'attribution d'actions gratuites liée à la performance. Le nombre total maximum d'actions gratuites attribuées était de 408 750 actions, dont 67 500 attribuées aux dirigeants du Groupe. Les modalités et conditions d'attribution de ces actions gratuites étaient les suivantes :

- Sous réserve que la réalisation des conditions de performance ci-dessous soit confirmée par le Conseil d'administration, les actions devaient être émises à la plus tardive des deux dates suivantes, le 23 mars 2009 ou la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Tout bénéficiaire ne pouvait devenir effectivement propriétaire des actions qu'à la condition que le contrat de travail ou le mandat social le liant à la Société ou à l'une de ses filiales soit en vigueur à la date d'expiration de cette période (sauf exceptions particulières) et dès lors que les autres conditions d'attribution étaient réalisées,
- Les deux conditions générales de performance du Groupe définies par le Conseil d'Administration portaient sur la réalisation d'un certain niveau de résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008 et sur la réalisation de certains niveaux de résultats d'exploitation moyens, pour le Groupe, le secteur Services, et le secteur Equipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008.

Le 14 mars 2008, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance portant sur un maximum de 459 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions devaient être effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 14 mars 2010 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Cette attribution définitive devait intervenir sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation, au moment de l'attribution définitive, des conditions de performance prévues par le règlement de plan, à savoir la réalisation d'un résultat net consolidé moyen par action du Groupe minimum sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et d'un résultat d'exploitation moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Equipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs sur les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le 16 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui, dont 46 250 actions gratuites attribuées à des membres du Comité exécutif (à l'exclusion du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué). Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 16 mars 2011 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Le Conseil d'Administration du 16 mars 2009 a constaté que les conditions de performances prévues par le règlement du plan mis en place le 23 mars 2007 étaient réalisées, et que les actions gratuites correspondantes devaient être en conséquence attribuées aux bénéficiaires du plan.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2010 a constaté concernant le plan d'actions gratuites mis en place le 14 mars 2008 que :

- (i) seule la condition de réalisation d'un résultat moyen planifié pour le secteur Equipement était remplie à hauteur de 76,5 %,
- (ii) seuls les bénéficiaires du segment Equipement recevront, en conséquence, des actions gratuites à hauteur de 32,4 % de leur attribution initiale et,
- (iii) les autres bénéficiaires ne recevront aucune action.

Le nombre maximal d'actions à émettre au titre de ce plan le 5 mai 2010 est de 20 138 actions.

D'une manière générale, les actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance doivent être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2007, 2008 et 2009 et les plans 2007, 2008 et 2009 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Volatilité</u>	<u>Taux sans risque</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'options 2007	1 308 750	36 %	3,95 %	12,65 € ^(a)
Plan d'options 2008	1 188 500	39 %	3,47 %	12,06 €
Plan d'options 2009	1 327 000	50 %	2,88 %	4,63 €
	<u>Actions gratuites attribuées</u>	<u>Rotation Annuelle</u>	<u>Accomplissement des conditions de performance</u>	<u>Juste valeur par action à la date d'attribution (€)</u>
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007.....	408 750	2,5 %	100 %	31,02 € ^(b)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008.....	459 250	5,0 %	4 %	30,58 € ^(b)
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009.....	516 250	5,0 %	13 %	9,29 € ^(b)

(a) une hypothèse de date d'exercice estimée au 23 septembre 2012 a été retenue, correspondant à la mi-période entre la dernière date d'acquisition (23 mars 2010) et la date de fin de vie du plan (23 mars 2015)

(b) correspond au cours de clôture de l'action CGGVeritas en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002, sont reconnues en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

	<u>Année</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	(en millions d'euros)		
Plan d'options 2006 ^(a)	1,1	2,5	5,6
Plan d'options 2007 ^(b)	1,9	5,1	8,1
Plan d'options 2008 ^(c)	4,6	6,5	—
Plan d'options 2009 ^(d)	2,7	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2006 ^(e)	—	1,7	4,0
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2007 ^(f)	4,0	4,1	2,9
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2008 ^(g)	(3,8)	3,9	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009 ^(h)	0,2	—	—
Charge Totale selon IFRS 2	<u>10,7</u>	<u>23,8</u>	<u>20,6</u>

(a) dont 0,6 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 ; 1,3 millions d'euros en 2008 ; 2,7 millions d'euros en 2007.

(b) dont 1,0 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 ; 2,6 millions d'euros en 2008 ; 3,9 millions d'euros en 2007.

(c) dont 2,2 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 ; 3,2 millions d'euros en 2008.

(d) dont 1,2 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- (e) dont 0,3 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2008 ; 0,7 millions d'euros en 2007.
 (f) dont 0,7 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 et 2008 ; 1,5 millions d'euros en 2007.
 (g) dont (0,4) millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009 ; 0,4 millions d'euros en 2008.
 (h) dont 0,04 millions d'euros pour les dirigeants du Groupe en 2009.

NOTE 16 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établit comme suit :

	<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise (utilisée)</u>	<u>Reprise (non utilisée)</u>	<u>Autres^(a)</u>	<u>Solde au 31 décembre 2009</u>
	(en millions d'euros)					
Provisions pour frais de restructuration	2,5	27,2	(1,6)	—	(0,6)	27,5
Provisions pour contrats déficitaires ^(b)	10,1	0,6	(6,7)	—	1,7	5,7
Provisions pour litiges	0,6	1,5	(0,1)	—		2,0
Provisions pour charges liées à la relocalisation de personnel	3,3		(1,7)	—	0,3	1,9
Autres provisions relatives à des contrats	2,1	1,4	(1,9)	—	0,2	1,8
Provisions pour charge de démobilisation des navires	1,8	0,9	(1,4)	—	(0,1)	1,2
Autres provisions pour risques et charges	0,3		(0,2)	—		0,1
Total provisions court-terme	20,7	31,6	(13,6)	—	1,5	40,2
Provisions pour départ à la retraite	25,5	6,9	(6,8)	—	5,0	30,6
Provisions pour risques fiscaux	30,6	2,0	(2,7)	—	(3,4)	26,5
Provisions pour contrats défavorables ^(b)	—			—	21,5	21,5
Provisions pour garantie clients	10,6	10,9	(7,6)	—	0,3	14,2
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	11,8	0,2	(1,7)	—		10,3
Autres provisions pour risques et charges	3,9			—	(2,4)	1,5
Total provisions long-terme	82,4	20,0	(18,8)	—	21,0	104,6
Total provisions	103,1	51,6	(32,4)	—	22,5	144,8

(a) inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre ainsi que les reclassements entre comptes.

(b) la colonne « autres » des postes « provisions pour contrats déficitaires » et « provisions pour contrats défavorables » incluent respectivement 1,9 millions d'euros et 21,5 millions d'euros soit au total 23,4 millions d'euros correspondant à l'ajustement de la juste valeur des contrats défavorables dans le cadre de l'acquisition Wavefield. Le montant ajusté au 31 décembre 2009 s'élève ainsi à 32,3 millions d'euros (voir note 2).

Provisions pour frais de restructuration

La dotation de l'exercice est liée au plan de restructuration marine, et est composée de la provision sociale pour 20 millions d'euros, et de la provision pour désarmement des navires sismiques pour 7,1 millions d'euros (voir Note 21).

Provisions pour garantie clients

L'augmentation du poste « Provisions pour garantie clients » correspond à la garantie donnée par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité,
- âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège,
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding ; ce régime de retraite a fait l'objet de versement de contributions à hauteur de 2,0 millions d'euros en 2007. Il n'a fait l'objet d'aucun versement en 2009 et 2008.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

	Au 31 décembre,			
	2009	2008	2007	2006
	(en millions d'euros)			
Eléments enregistrés dans le bilan				
Obligation ^(a)	85,1	68,4	79,9	21,0
Juste valeur des actifs de régime	(39,4)	(28,2)	(37,1)	(5,2)
Obligation nette	45,7	40,2	42,8	15,8
Coût des services passés restant à amortir ^(b)	(15,4)	(15,0)	(16,3)	(3,2)
Taxes	0,3	0,3	—	—
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	30,6	25,5	26,5	12,6
Eléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	3,1	2,9	2,5	1,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	4,1	2,9	0,9
Rendement attendu des actifs	(1,7)	(2,1)	(1,7)	(0,2)
Amortissement du coût des services passés	1,2	1,2	0,4	0,6
Taxes	0,2	0,2	—	—
Charge nette de la période^(c)	6,9	6,3	4,1	2,7
Variation de la provision enregistrée dans le bilan				
Provision au 1er janvier	25,5	26,5	12,6	10,0
Charge nette de la période	6,9	6,3	4,1	2,7
Ecart actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(d)	4,3	(1,4)	6,3	1,1
Cotisations payées	(5,1)	(3,0)	(12,2)	(0,6)
Païement d'indemnités	(1,7)	(2,9)	(0,7)	(0,5)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	0,7	(0,3)	16,8	(0,1)
Autres	—	0,3	(0,4)	—
Provision nette au 31 décembre	30,6	25,5	26,5	12,6
Variation de l'obligation				
Obligation au 1er janvier	68,4	79,9	21,0	18,2
Charge annuelle des prestations de services	3,1	2,9	2,5	1,4
Cotisations payées	0,4	0,4	0,4	—
Charge d'intérêt pour l'exercice	4,1	4,1	2,9	0,9
Coût des services passés	1,4	0,1	13,6	—
Païement d'indemnités	(2,2)	(5,6)	(0,8)	(0,5)
Ecart actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	6,7	(7,1)	5,3	1,1
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	2,8	(6,2)	34,4	(0,7)
Autres	0,4	(0,1)	0,6	0,6
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	85,1	68,4	79,9	21,0
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	28,2	37,1	5,2	5,0
Rendement attendu des actifs	1,7	2,1	1,7	0,2
Cotisations payées	5,4	3,4	12,6	0,6
Païement d'indemnités	(0,4)	(2,8)	0,1	—
Ecart actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	2,4	(5,7)	(1,0)	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	2,1	(7,5)	17,6	(0,6)
Autres	—	1,6	0,9	—
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre^(e)	39,4	28,2	37,1	5,2
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :				
Taux d'actualisation ^(f)	5,25 %	5,73 %	5,44 %	4,50 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(g)	3,16 %	3,25 %	6,15 %	3,00 %
Taux moyen de rendement attendu des actifs de couverture ^(h)	5,77 %	5,17 %	4,15 %	4,00 %

(a) En 2009, l'obligation s'élève à 85,1 millions d'euros dont 30,2 millions d'euros pour des plans à prestations définies non couverts (27,4 millions d'euros en 2008 et 26,7 millions d'euros en 2007)

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- (b) Correspond au régime de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif et des membres du Directoire de Sercel Holding. En 2007, cette ligne inclut également l'impact de (13,5) millions d'euros liés à un changement du régime d'indemnités de fin de carrière en France.
- (c) Suite à un changement de présentation de cette note en 2008, la ligne « Rendement attendu des actifs » a été intégrée dans la charge nette de la période. Cela a un impact de présentation de (1,7) millions d'euros sur la charge de 2008, et de (0,2) millions d'euros sur la charge de 2006.
- (d) Au 31 décembre 2009, le total cumulé des écarts actuariels enregistrés dans les autres éléments du résultat global s'élève à 17,7 millions d'euros.
- (e) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	<u>Au 31 décembre,</u>		
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Actions	32 %	30 %	43 %
Obligations	59 %	27 %	22 %
Immobilier	6 %	7 %	6 %
Autres	3 %	36 %	28 %

- (f) Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 4,90%. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2009 :

- Bloomberg Corporate 20 ans: 5,00 %
- IBOXX 10 + AA: 5,09 %
- IBOXX 10 + AA financier: 6,24 %
- IBOXX 10+ AA Non financier: 4,58 %

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 5,80 % pour le Royaume-Uni, de 6,00 % pour les Etats-Unis et 4,50 % pour la Norvège.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 3,1 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,3 millions d'euros.

- (g) Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 1,4 millions d'euros, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 1,3 millions d'euros. Cette analyse s'appuie sur 81 % de l'engagement total.
- (h) Les actifs de régime du Groupe sont répartis au Royaume-Uni (81 %), en Norvège (13 %) et en France (6 %). Les taux de rendement attendus sont basés sur les hypothèses de taux de rendement à long terme par classe d'actifs au 31 décembre 2009. Le taux global de rendement attendu est de 5,77 %. Pour le Royaume Uni le taux de rendement est de 6,9 % sur les actions, 5,1 % sur les obligations, 6,9 % sur l'immobilier et 3,5 % sur la catégorie autres. Les actifs de régime du Groupe sont principalement placés en actions, obligations et cash. Les écarts actuariels d'expérience sur les actifs de régime correspondent à la différence entre les rendements réels des actifs et les rendements attendus des actifs (2,4 millions d'euros en 2009, (5,7) millions d'euros en 2008 et (1,0) million d'euros en 2007). Une diminution de 0,25 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution du rendement des actifs en 2010 de 0,1 million d'euro. Le rendement réel des actifs en 2009 s'élève à 4,1 millions d'euros, qui se décomposent en 1,7 millions d'euros de rendement attendu et 2,4 millions d'euros d'écarts actuariels d'expérience.

Les cotisations à verser en 2010 sont estimées à 5 millions d'euros.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 17 — AUTRES PASSIFS NON-COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Dépôts et garanties reçus	1,2	1,4	1,2
Subventions d'État à la recherche	5,2	5,5	5,4
Intéressement des salariés	25,5	23,0	20,4
Autres passifs non-courants	31,9	29,9	27,0

NOTE 18 — ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles — locations-financement

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et équipements géophysiques, ainsi que des navires sismiques sous contrat d'affrètement. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent d'une aux huit prochaines années.

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement a été conclu entre ces deux crédit-bailleurs, propriétaires de l'immeuble, et Bouygues Immobilier. La valeur totale de l'engagement s'élève à 103 millions d'euros. Celui-ci prendra effet à partir de la date de livraison du nouvel immeuble, soit en 2010, et pour une période de 12 ans. CGGVeritas Services SA dispose d'une option d'achat qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit — bail. Un avenant au contrat a été conclu en août 2009 prévoyant la mise en place d'une couverture de taux sur la base d'un taux swapé.

Obligations contractuelles — locations simples

Les autres contrats de location correspondent principalement à des opérations de location simple (bureaux, matériels informatiques,...).

Le coût des loyers et des contrats d'affrètement est de 352,6 millions d'euros en 2009, 311,6 millions d'euros en 2008 et 236,8 millions d'euros en 2007.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Synthèse des obligations contractuelles

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2009 :

	Paiements dus par période				Total
	Moins d'un an	2 – 3 ans	4 – 5 ans	Plus de 5 ans	
	(en millions d'euros)				
Obligations liées aux dettes financières :					
– Remboursements dettes à taux fixe	—	—	—	881,5	881,5
– Remboursement dettes à taux variable	60,7	48,4	359,2	—	468,3
– Intérêts sur emprunts obligataires et crédit senior Term Loan B	<u>72,2</u>	<u>144,4</u>	<u>144,4</u>	<u>93,2</u>	<u>454,2</u>
Total obligations liées aux dettes financières :	132,9	192,8	503,6	974,7	1 804,0
Obligations issues des crédits-baux en cours d'exploitation:					
– Obligations issues des crédits-baux à taux fixe	38,5	21,0	9,5	3,0	72,0
– Obligations issues des crédits-baux à taux variable	<u>18,4</u>	<u>26,8</u>	<u>4,8</u>	<u>0,8</u>	<u>50,8</u>
Total obligations issues des crédits-baux	56,9	47,8	14,3	3,8	122,8
Obligations issues des locations simples en cours d'exploitation	<u>129,0</u>	<u>181,3</u>	<u>134,6</u>	<u>71,2</u>	<u>516,1</u>
Total obligations contractuelles	<u>318,8</u>	<u>421,8</u>	<u>652,5</u>	<u>1 049,7</u>	<u>2 442,9</u>

La réconciliation entre les obligations issues des crédits-baux et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

	– 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
	(en millions d'euros)			
Obligations issues des crédits-baux	56,9	62,1	3,8	122,8
Effet de l'actualisation	<u>3,1</u>	<u>6,7</u>	<u>0,9</u>	<u>10,7</u>
Dettes de crédit-bail (voir note 13)	<u>53,8</u>	<u>55,4</u>	<u>2,9</u>	<u>112,1</u>

Engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Garanties issues en faveur des clients ^(a)	297,2	271,5	338,7
Garanties issues en faveur des banques ^(b)	52,5	38,7	19,4
Autres garanties et divers engagements ^(c)	<u>468,8</u>	<u>92,5</u>	<u>35,4</u>
Total	<u>818,5</u>	<u>402,7</u>	<u>393,5</u>

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

(c) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

En 2009, CGG Veritas SA a garanti à hauteur de 371 millions d'euros les obligations de paiements futurs de sa filiale Exploration Investment Resources II envers Eidesvik au titre des chartes signées sur les deux navires X-Bow en cours de construction.

En 2007, l'augmentation des garanties en faveur des clients concernait principalement les garanties émises dans le cadre d'appels d'offres et de réalisation de contrats. Cette augmentation s'expliquait par l'accroissement de l'activité du Groupe et par l'acquisition de Veritas.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

	France				<u>Total</u>
	<u>Moins d'un an</u>	<u>2 - 3 ans</u>	<u>4 - 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	
	(en millions d'euros)				
Garanties issues en faveur des clients	223,1	17,7	56,4	—	297,2
Garanties issues en faveur des banques	52,5	—	—	—	52,5
Autres garanties et divers engagements	76,3	20,5	0,1	371,9	468,8
Total	<u>351,9</u>	<u>38,2</u>	<u>56,5</u>	<u>371,9</u>	<u>818,5</u>

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties réciproques usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Autres

Le 9 octobre 2009, l'option d'extension du contrat d'affrètement avec Eidesvik pour le navire sismique *Vantage* a été exercée. L'extension porte sur une période de deux ans à compter du 26 avril 2010, et représente un engagement d'environ 15 millions de dollars US.

En 2008, CGGVeritas et Eidesvik ont signé un avenant à l'accord sur la construction de deux navires sismiques X-Bow, portant la valeur contractuelle totale à environ 420 million de dollars U.S. (377 millions de dollars U.S. précédemment). Le 29 mai 2009, CGGVeritas et Eidesvik ont amendé leur accord et repoussé la date de livraison des deux navires X-Bow au second semestre 2010 et second semestre 2011.

En 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le *Pacific Finder*, auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à 83 millions de dollars U.S pour une durée de huit ans. A l'issue des huit ans, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat de nouveau pour huit ans. Le navire sismique devrait être début 2011.

En 2008, dans le cadre de l'acquisition de Wavefield, CGGVeritas SA a déposé la contre-valeur de la garantie bancaire consentie aux actionnaires Wavefield conformément aux dispositions des chapitres 6-10 du Norwegian Securities Trading Act, en numéraire, sur un compte de dépôt à terme ouvert dans les livres de l'institution garante et nanti à son profit la créance de restitution du dépôt pour un montant de 639 millions de couronnes norvégiennes (65 millions d'euros). Ce compte a été soldé en 2009.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi (pour un montant d'environ 70 millions de dollars à la date de la réclamation), suite à la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture des négociations est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Un jugement a été rendu le 8 avril 2009 en faveur de Arrow Seismic ASA. CGGVeritas a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue.

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée par la société ION à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGGVeritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas"). Cette action est fondée sur une prétendue contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Au cours de l'année 2008, la procédure de "discovery" s'est achevée et le tribunal a délivré une opinion quant à l'interprétation des revendications du brevet. Le tribunal a déclaré que trois des sept revendications étaient invalides pour imprécision et qu'une autre revendication n'était pas enfreinte. En dépit de la position prise en janvier 2010 par le jury populaire de Texarkana (voir note 30), nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

CGGVeritas a fait l'objet de poursuites de la part de Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentielles, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés. En octobre 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision. En 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé la décision du Tribunal de Commerce de Lisbonne, puis la société Parexpro a introduit une nouvelle assignation devant le Tribunal Civil de Lisbonne, visant les mêmes personnes et sociétés et établie sur les mêmes bases. Le dossier est toujours en cours d'instruction. Le groupe estime que le risque encouru au titre de ce litige n'est pas significatif et devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

NOTE 19 — ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux secteurs d'activité opérationnels : les services géophysiques et les équipements géophysiques.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le secteur des services géophysiques comprend :

- les contrats « Terrestre » : services d'acquisition terrestre, en zones de transition et en eaux peu profondes, menées par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Marine » : services d'acquisition marine menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ;
- les contrats « Multi-clients » : acquisitions de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non-exclusive ;
- le « Traitement et Imagerie » : services de traitement et d'interprétation de données géophysiques et d'études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non-exclusifs) ou dédiés (à un client).

Le secteur des Équipements, opéré à travers Sercel Holding SA et ses filiales, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les deux secteurs d'activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur équipements géophysiques au secteur Services géophysiques. Les ventes inter-secteurs, le résultat opérationnel en découlant, ainsi que leurs effets sur les investissements et amortissements sont éliminés en consolidation, et présentés dans la colonne « Éliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne "Éliminations et ajustements" dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et où la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2009 pour respectivement 6,8 % et 5,3 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 3,9 % et 3,8 % en 2008 et 4,5 % et 2,8 % en 2007.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d'activité ainsi que le chiffre d'affaires par destination et zone géographique.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Analyse par secteur d'activité

<u>2009</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 708,5	524,7	—	2 233,2
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,5	91,5	(92,0)	—
Chiffre d'affaires total	1 709,0	616,2	(92,0)	2 233,2
Autres produits des activités ordinaires	4,3	3,2	—	7,5
Total produits des activités ordinaires	1 713,3	619,4	(92,0)	2 240,7
Résultat opérationnel	(258,8)	133,8	(35,6)^(a)	(160,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	7,4	0,9	—	8,3
Acquisition d'immobilisations ^(b)	420,5	33,9	(33,3)	421,1
Dotation aux amortissements ^(c)	(469,1)	(28,8)	20,4	(477,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs ^(d)	(334,8)	—	—	(334,8)
Investissements dans sociétés mises en équivalence	17,1	4,0	—	21,1
Actifs identifiables	3 937,8	735,5	(336,7)	4 336,6
Actifs non affectés aux activités				584,6
Total actifs				4 921,2
dont sociétés mises en équivalences				5,3
Passifs identifiables	836,5	250,9	(133,8)	953,6
Passifs non affectés aux activités				1 266,1
Total passifs				2 219,7

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 30,9 millions d'euros pour l'année 2009.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 229,3 millions d'euros pour l'année 2009, des équipements acquis en crédit-bail pour 22,2 millions d'euros pour l'année 2009, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 12,8 millions d'euros pour l'année 2009 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 1,5 millions d'euros pour l'année 2009.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 289,3 millions d'euros pour l'année 2009.

(d) y compris la dépréciation d'études multi-clients pour un montant de 63,8 millions d'euros pour l'année 2009 (Note 10), la dépréciation de navires et d'équipements dans le cadre du plan de restructuration pour un montant de 53,4 millions d'euros (Note 21), et la dépréciation des écarts d'acquisition de 217,6 millions d'euros (Note 11).

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>2008</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 837,3	765,2	—	2 602,5
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,6	66,9	(67,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 837,9	832,1	(67,5)	2 602,5
Autres produits des activités ordinaires	—	1,7	—	1,7
Total produits des activités ordinaires	1 837,9	833,8	(67,5)	2 604,2
Résultat opérationnel	353,0	268,1	(80,5)^(a)	540,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	6,0	(3,0)	—	3,0
Acquisition d'immobilisations ^(b)	504,2	26,3	(25,3)	505,2
Dotations aux amortissements ^(c)	(467,7)	(22,5)	(4,1)	(494,3)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence				
Actifs identifiables	4 561,1	767,1	(289,0)	5 039,2
Actifs non affectés aux activités				595,0
Total actifs				5 364,2
dont sociétés mises en équivalences				72,9
Passifs identifiables	1 170,7	254,9	(154,0)	1 271,6
Passifs non affectés aux activités				1 364,0
Total passifs				2 635,6

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 46,7 millions d'euros pour l'année 2008.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 343,4 millions d'euros pour l'année 2008, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2008, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 11,2 millions d'euros pour l'année 2008 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 2,5 millions d'euros pour l'année 2008.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 260,8 millions d'euros pour l'année 2008.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>2007</u>	<u>Services</u>	<u>Equipements</u>	<u>Eliminations et Ajustements</u>	<u>Total Consolidé</u>
	(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires tiers	1 694,5	679,6	—	2 374,1
Chiffre d'affaires inter secteurs	0,7	108,9	(109,6)	—
Chiffre d'affaires total	1 695,2	788,5	(109,6)	2 374,1
Autres produits des activités ordinaires	0,2	1,0	—	1,2
Total produits des activités ordinaires	1 695,4	789,5	(109,6)	2 375,3
Résultat opérationnel	304,9	266,2	(82,0)^(a)	489,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,4	(0,2)	—	4,2
Acquisition d'immobilisations ^(b)	614,1	25,6	(42,2)	597,5
Dotation aux amortissements ^(c)	(479,2)	(19,8)	11,5	(487,5)
Dépréciation (reprise de dépréciation) des actifs	—	—	—	—
Investissements dans sociétés mises en équivalence				
Actifs identifiables	3 953,3	659,4	285,7	4 327,0
Actifs non affectés aux activités				320,0
Total actifs				4 647,0
dont sociétés mises en équivalences				44,5
Passifs identifiables	948,4	242,7	(196,6)	994,5
Passifs non affectés aux activités				1 226,7
Total passifs				2 221,2

(a) y compris des frais de siège s'élevant à 54,3 millions d'euros pour l'année 2007.

(b) y compris des acquisitions d'études multi-clients pour un montant de 371,4 millions d'euros pour l'année 2007, aucun équipements acquis en crédit-bail pour l'année 2007, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 5,0 millions d'euros pour l'année 2007 et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,2 millions d'euros pour l'année 2007.

(c) y compris l'amortissement d'études multi-clients pour un montant de 308,5 millions d'euros pour l'année 2007.

Analyse par zone géographique de destination

	<u>2009</u>		<u>2008</u>		<u>2007</u>	
	(en millions d'euros)					
Amérique du nord	501,5	22,5 %	725,0	27,9 %	734,6	30,9 %
Amérique latine	156,8	7,0 %	203,2	7,8 %	244,0	10,3 %
Europe, Afrique et Moyen Orient	982,1	44,0 %	1 045,2	40,2 %	767,2	32,3 %
Asie Pacifique	592,8	26,5 %	629,1	24,1 %	628,3	26,5 %
Total consolidé	2 233,2	100 %	2 602,5	100 %	2 374,1	100 %

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Analyse des produits des activités ordinaires par catégorie

	2009		2008		2007	
			(en millions d'euros)			
Ventes de biens et équipements	506,6	22,7 %	748,9	28,8 %	646,5	27,2 %
Ventes de prestations de services	1 581,1	70,8 %	1 667,7	64,1 %	1 445,1	60,9 %
Après-ventes d'études multi-clients	134,2	6,0 %	175,7	6,7 %	278,0	11,7 %
Loyers et locations	11,3	0,5 %	10,2	0,4 %	4,5	0,2 %
Total Chiffre d'affaires	<u>2 233,2</u>	<u>100 %</u>	<u>2 602,5</u>	<u>100 %</u>	<u>2 374,1</u>	<u>100 %</u>

NOTE 20 — COUTS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Frais de recherche et développement bruts	(85,1)	(68,8)	(63,0)
Frais de développement capitalisés	14,3	13,7	8,2
Dépenses de recherche et développement	(70,8)	(55,1)	(54,8)
Aide à la recherche constatée en résultat	8,7	11,3	3,5
Coût nets de recherche et développement	<u>(62,1)</u>	<u>(43,8)</u>	<u>(51,3)</u>

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités traitement et acquisition marine,
- pour les Equipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 — AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Dépréciation des études multi-clients	(63,8)	—	—
Dépréciation des actifs	(53,4)	(30,2)	—
Charges de restructuration	(27,2)	(1,4)	(0,9)
Variation des provisions pour restructuration	(25,6)	(1,9)	0,3
Autres produits (charges) non récurrents	0,3	8,3	—
Eléments non récurrents net	(169,7)	(25,2)	(0,6)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	1,6	(9,1)	18,7
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	0,3	(2,1)	0,3
Total autres produits (charges) net	<u>(167,8)</u>	<u>(36,4)</u>	<u>18,4</u>

Exercice clos le 31 décembre 2009*Plan de restructuration Marine*

Compte tenu des conditions de marché et de la surcapacité marine, des mesures de restructuration de l'activité Marine ont été mises en œuvre en juin 2009. Ce plan de restructuration a conduit au désarmement de neuf navires sismiques (dont trois effectifs seulement en 2010) et à la suppression de plus de 300 emplois. Le coût de restructuration total s'élève à 102,4 millions d'euros (144,0 millions de dollars U.S.).

Des dépréciations de navires, dont celles relatives aux navires sismiques non désarmés *Princess* et *Venturer*, et des dépréciations d'équipements ont été comptabilisées pour 53,4 millions d'euros. Les coûts de désarmement s'élèvent à 30,2 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009. Les coûts relatifs au plan social s'élèvent à 22,2 millions d'euros dont 20 millions d'euros restent provisionnés au 31 décembre 2009.

Les produits de cessions des navires s'élèvent à 3,4 millions d'euros (4,8 millions de dollars US).

Dépréciation des études multi-clients

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 63,8 millions d'euros (88,9 millions de dollars) a été comptabilisée au 31 décembre 2009 suite aux tests de valeur réalisés sur les études multi-clients Veritas acquises avant 2007 et dont la plupart avait fait l'objet d'une réévaluation à la hausse au bilan dans le cadre de l'exercice d'allocation de la valeur d'acquisition de Veritas réalisé en 2007.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Le poste « Dépréciation des actifs » comprenait principalement la perte de valeur définitive comptabilisée sur les titres OHM pour 22,6 millions d'euros (voir note 7) ainsi que la mise au rebut des équipements liée à l'incident de propulsion du navire sismique *Symphony* survenu en avril 2008. Cette mise au rebut était totalement compensée par une indemnité d'assurance de 13 millions d'euros comptabilisée en « Autres produits non récurrents ».

Des charges ainsi qu'une provision pour restructuration pour un total de 2,3 millions d'euros avaient été enregistrés dans le cadre de la fermeture du site Sercel Australie.

Les pertes de change correspondaient à l'impact défavorable des contrats de couverture.

Exercice clos le 31 décembre 2007

La provision pour restructuration constituée en 2003 a été utilisée pour 0,3 M€ en 2007, les frais de restructurations étant certains. Elle n'a pas été réajustée sur l'exercice 2007.

Les gains de change sur contrats de couverture correspondaient à l'effet des instruments financiers de couverture rattachés au chiffre d'affaires de la période.

Le poste « Plus et moins values sur cessions d'actif » comprenait principalement un gain de 2,8 M€ suite à la cession des titres Eastern Echo Holding Plc, et une perte de 1,7 M€ suite à l'endommagement de matériel d'enregistrement sismique de l'un de nos navires.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 22 — COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières, (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les contrats de crédit bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(100,2)	(90,1)	(109,7)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(7,5)	(2,9)	(12,0)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.	<u>2,5</u>	<u>9,2</u>	<u>12,6</u>
Coût de l'endettement financier net	<u>(105,2)</u>	<u>(83,8)</u>	<u>(109,1)</u>

Le 9 juin 2009, CGGVeritas a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un montant nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9,50 % (voir note 13). Ce nouvel emprunt a généré des charges d'intérêts additionnelles de 13 millions d'euros sur l'exercice.

Le 30 octobre 2009, il a été procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 100 millions de dollars US. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 2,1 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice.

Le 21 mai 2009, il a été procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 100 millions de dollars US et à la renégociation des termes du contrat. Ceci a engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,7 millions d'euros ainsi que la révision du taux effectif.

Le 12 décembre 2008, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 50 millions de dollars U.S. La renégociation des termes du contrat avait engendré de nouveaux frais s'élevant à 2,9 millions de dollars U.S. ainsi que la révision du taux effectif .

Le 29 juin 2007, le Groupe a procédé à un remboursement partiel de la ligne de crédit "Term Loan B" pour un montant de 100 millions de dollars U.S. La part non amortie des frais d'émission liée à ce remboursement s'est élevée à 1,5 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

En février 2007, le Groupe a procédé au remboursement intégral du crédit-relais de 700 millions de dollars U.S. tiré le 12 janvier 2007 afin de financer l'acquisition de Veritas. La part non amortie des frais d'émission correspondant à ce remboursement s'est élevée à 7,3 millions d'euros et a été constatée en « Coût de l'endettement financier ».

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 23 — AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Gains et pertes de change, nets	(7,7)	(7,9)	0,7
Autres produits (charges) financiers nets	(3,5)	(3,6)	(5,9)
Autres produits (charges) financiers nets	(11,2)	(11,5)	(5,2)

Les autres charges financières comprennent principalement des commissions d'engagement, intérêts et pénalités de retard pour 2,2 millions d'euros, ainsi que la part de résultats sur instruments de couverture comptabilisée en résultat financier pour 1,3 millions d'euros.

NOTE 24 — IMPOTS

Le produit (charge) d'impôt total se détaille ainsi :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
France			
Charge courante avant utilisation des déficits antérieurs	—	—	(30,2)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	(2,3)	0,4	(2,8)
Produit courant lié au report en arrière des déficits de l'exercice et autres crédits	—	32,1	—
Impôt différés — différences temporelles nées sur l'exercice ^(b)	18,1	(4,2)	(0,9)
Impôt différés — différences temporelles pour les périodes antérieures	—	—	—
Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	—	—	—
Total France	15,8	28,3	(33,9)
Etranger			
Charge courante ^(c)	(75,2)	(112,9)	(126,0)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	8,7	2,9	(0,5)
Impôt différés — différences temporelles nées sur l'exercice	31,2	(14,5)	16,8
Impôt différés — différences temporelles pour les périodes antérieures ^(e)	15,8	—	—
Impôt différés sur variations de change	5,0	(17,5)	11,0
Impôt différé résultant de produits d'impôts antérieurement non reconnus	8,5	5,4	3,2
Total Etranger	(6,0)	(136,6)	(95,5)
Produit (charge) d'impôt total	9,8	(108,3)	(129,4)

(a) Correspond à un redressement d'impôt 2007 et à une correction de la créance de carry back enregistrée en 2008.

(b) Impôt différé actif sur les différences temporelles nées au cours de l'exercice et constaté à hauteur de la position passive.

(c) Comprend les retenues à la source

(d) Comprend des corrections d'impôt antérieur pour 6,9 millions d'euros, et l'effet favorable de l'aménagement du nouveau régime de taxe au tonnage norvégien pour 1,8 millions d'euros.

(e) Comprend l'activation de déficits reportables antérieurs du Royaume Uni pour 7,3 millions d'euros

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

CGGVeritas et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. A l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales du gouvernement local.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Résultat net consolidé	(258,9)	340,0	249,6
Impôts sur les bénéfices	9,8	(108,3)	(129,4)
Résultat avant impôt	(268,7)	448,3	379,0
<i>Différences sur les bases imposables :</i>			
Résultat des mises en équivalence	(8,3)	(3,0)	(4,2)
Base imposable théorique	(277,0)	445,3	374,8
Taux d'impôt applicable en France	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	95,4	(153,3)	(129,0)
<i>Différences sur les impôts :</i>			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	(18,8)	6,4	1,7
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(0,7)	(2,8)	(0,2)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	6,4	3,3	(0,5)
Autres différences permanentes ^(a)	(89,0)	167,8	(15,4)
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures	15,8	—	—
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale français ^(b)	(24,9)	(92,7)	—
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(c)	(8,2)	(12,4)	(5,1)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	8,5	5,4	3,2
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(d)	(1,6)	(0,5)	(0,7)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(e)	5,0	(17,5)	11,0
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien et autres pays où le taux d'impôt est nul	2,5	6,0	7,0
Autres ^(f)	<u>19,4</u>	<u>(18,0)</u>	<u>(1,4)</u>
Impôts sur les bénéfices	<u>9,8</u>	<u>(108,3)</u>	<u>(129,4)</u>

(a) En 2009, les différences permanentes incluent l'effet de la dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition pour 60,3 millions d'euros. En 2008, elles résultaient principalement des moins-values de cessions internes de titres de participation intervenues dans le cadre de la réorganisation juridique du segment Services et incluaient une créance de carry back pour 25 millions d'euros.

(b) En 2008 et 2009, correspond au déficit du groupe d'intégration fiscale français non activé compte tenu des incertitudes d'utilisation à court et moyen terme.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

- (c) En 2009, correspond principalement à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certaines filiales norvégiennes et suisses compte tenu des mesures de restructuration marine.
- (d) CGGVeritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite, à hauteur de sa participation dans Argas.
- (e) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle (dollar U.S.) des comptes des entités norvégiennes.
- (f) En 2009, inclut les effets de la réorganisation juridique du Segment Services. En 2008, correspondait à des actifs d'impôts différés sur des différences temporelles non reconnus en Norvège.

Déficits fiscaux reportables

Les reports déficitaires utilisables en France et à l'étranger non activés au 31 décembre 2009, s'élèvent à 374,1 millions d'euros.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

	<u>France</u>	<u>Etranger</u>
	(en millions d'euros)	
2010.....	—	3,0
2011 et au delà.....	—	13,5
Utilisables sans limite.....	273,7	83,9
Total	<u>273,7</u>	<u>100,4</u>

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé net sur les pertes reportables des entités sans perspectives probables d'utilisation de ces déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	51,1	11,7	19,7
Immobilisations corporelles	35,3	20,4	23,9
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	3,3	(8,3)	10,5
Etudes multi-clients (y compris revenus différés)	(44,1)	(5,4)	(17,9)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(80,7)	(102,8)	(99,1)
Coûts de développement capitalisés	(12,7)	(11,0)	(8,5)
Résultats soumis au régime de taxation U.S.	1,9	0,7	(17,9)
Autres revenus différés	(9,3)	(9,6)	(0,2)
Instruments financiers	0,8	1,0	(1,6)
Autres	(7,8)	(17,7)	1,4
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs/actifs sur différences temporelles	<u>(62,2)</u>	<u>(121,0)</u>	<u>(89,7)</u>
Reports fiscaux déficitaires activés.	15,8	6,4	13,4
Total impôts différés passifs nets des impôts différés actifs.	<u>(46,4)</u>	<u>(114,6)</u>	<u>(76,3)</u>

Position fiscale et contrôles fiscaux

Le contrôle fiscal de la société CGGVeritas SA pour les exercices 2006 et 2007 a été clos sans redressement significatif. Le redressement proposé relatif aux taxes sur salaires a été contesté par la société.

Le Groupe a contesté la position de l'Administration fiscale relative au contrôle fiscal portant sur les années 2005 et 2006 de CGGVeritas Services SA et n'anticipe pas d'impact significatif sur les comptes.

Le Groupe CGGVeritas est en litige avec l'Administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumise à une retenue à la source de 4,2%) pour les années 2006 à 2009. L'administration fiscale a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10% sans qu'aucun texte officiel n'ait été publié. L'ensemble du secteur sismique est concerné et, ce dossier doit être présenté devant la Cour Suprême indienne. Le Groupe n'anticipe pas de conséquences significatives.

La municipalité de Rio (Brésil) a réclamé 30,6 millions d'euros (86,6 millions de réaux brésiliens) à Veritas do Brazil et 20,2 millions d'euros (57 millions de réaux brésiliens) à CGG do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe a contesté. Aucun élément nouveau n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Un contrôle fiscal de CGGVeritas Holding (US) Inc portant sur une période expirant le 12 janvier 2007 s'est achevé sans redressement.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté. Il n'est pas attendu de conséquences significatives.

Les différents contrôles de sociétés américaines portant sur les « State Tax » et « Sale and Use Tax » n'ont pas eu de conséquences significatives.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, Exploration Investment Resources II a opté pour le nouveau système de la taxe au tonnage norvégien, qui a conduit à la reprise de l'impôt différé passif relatif à la réévaluation d'actif dans le cadre de l'acquisition d'Exploration Resources pour un montant de 3,8 millions de dollars U.S.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, Exploration Vessel Resources et Exploration Vessel Resources II ont opté pour le nouveau système de taxe au tonnage norvégien, qui a conduit au reclassement de l'impôt différé passif sur les réserves distribuables en impôt exigible (payable sur les 10 prochaines années) pour un montant de 44,6 millions de NOK, et à la reprise de l'impôt différé passif relatif à la réévaluation d'actif dans le cadre de l'acquisition d'Exploration Resources — à savoir les navires des deux entités — pour un montant de 8,7 millions de dollars U.S.

Le Groupe a opté aux Etats-Unis, avec effet au 1^{er} janvier 2007, pour une nouvelle méthode d'amortissement fiscal de la bibliothèque Multi-clients, basée à la fois sur la méthode d'amortissement « Geology & Geophysics » et sur la méthode des contrats à long terme.

NOTE 25 — EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008 ^(b)	2007
Personnel statut France Services géophysiques	962	956	893
Personnel statut France Equipements	843	854	765
Personnel contrat local	5 695	6 035	5 699
Total effectifs^(a)	7 500	7 845	7 357
dont personnel terrain :	1 758	1 724	1 327

(a) Au 31 décembre 2008 étaient inclus les effectifs de Wavefield selon la répartition suivante :

Personnel contrat local	396
Total effectifs	396
dont personnel terrain	236

(b) Les effectifs en contrat local au 31 décembre 2008 et 2007 ont été ajustés pour être en cohérence avec les nouvelles définitions concernant le personnel temporaire mises en place en 2009.

Le total des coûts de personnel employé par des filiales consolidées s'élevait à 605,8 millions d'euros en 2009, 575,7 millions d'euros en 2008 et 528,3 millions d'euros en 2007.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 26 — REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe) est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
		(en euros)	
Avantages court terme ⁽¹⁾	4 437 927	5 270 989	5 807 202
Jetons de présence	640 000	595 000	595 000
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ⁽²⁾	135 124	119 507	18 314
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ⁽³⁾	1 270 460	1 195 530	593 102
Rémunération en actions ⁽⁴⁾	5 708 145	8 506 575	8 891 212

(1) Hors charges patronales.

(2) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(3) Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

NOTE 27 — TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

Le Groupe fournit des services à certaines sociétés liées dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, il reçoit des prestations en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Ventes de matériel géophysique à Argas	27,7	63,5	25,5
Location de matériel et vente de consommables à Argas	38,2	—	—
Revenus d'affrètement perçus de Veri Iluk	16,7	—	—
Revenus d'affrètement de l' <i>Alizé</i> perçus de LDA	10,0	7,8	8,2
Prestation de conseil technique à Argas	8,1	4,5	—
Ventes de matériel géophysique à JV Xian Peic	5,9	3,3	4,2
Produits	106,6	79,1	37,9
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	22,8	—	—
Location de matériel auprès de Argas	14,9	—	—
Charges pour gestion de l' <i>Alizé</i> vis-à-vis de LDA	10,3	5,5	6,5
Achats de matériel géophysique à Cybernetix	9,3	3,8	1,1
Achats de matériel géophysique à Tronic's	5,7	7,5	8,3
Achat de prestations de services à JV Xian Peic	0,6	—	—
Charges	63,6	16,8	15,9
Créance commerciale sur Norwegian Oilfield AS	8,0	16,8	—
Créance commerciale sur Argas	6,8	—	—
Créance commerciale de Veri Iluk	1,4	—	—
Clients et comptes rattachés	16,2	16,8	—
Prêt consenti à Eidesvik SeismicVessel AS	4,2	—	—
Avance consentie à la société Cybernetix	—	2,0	—
Prêts et avances consenties	4,2	2,0	—
Dette commerciale vis-à-vis Argas	2,5	—	—
Dette commerciale vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	0,3	—	—
Dette commerciale vis-à-vis de Cybernetix	0,3	—	—
Dette commerciale vis-à-vis de LDA	0,3	0,4	0,2
Fournisseurs et comptes rattachés	3,4	0,4	0,2
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Eidesvik Seismic Vessels AS	371,9	—	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Norwegian Oilfield AS	131,1	—	—
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de LDA	35,5	49,3	54,8
Engagements hors-bilan	538,5	49,3	54,8

Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA est, avec CGGVeritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique *Alizé*. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA.

Argas, JV Xian Peic, Norwegian Oilfield AS et Cybernetix sont des sociétés mises en équivalence.

La société Eidesvik SeismicVessel AS, propriétaire de deux navires X-Bow actuellement en cours de construction, est mise en équivalence dans les comptes consolidés à compter du 31 décembre 2009.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

Le groupe détient une participation financière de 16 % dans Tronic's.

Le Groupe n'a pas constaté de provision pour créance douteuse en lien avec les parties liées.

NOTE 28 — INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La ligne « Amortissements et dépréciations » inclut en 2009 la dépréciation des écarts d'acquisition pour 217,6 millions d'euros (voir Note 11).

Les acquisitions de titres consolidés nets de trésorerie acquise en 2009 correspondent principalement à l'acquisition des 30,1% de Wavefield non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros, à la prise de participation à hauteur de 49% dans Eidesvik Seismic Vessel AS pour 17,1 millions d'euros, et à l'acquisition de 37% complémentaires de titres Multifield pour 2,9 millions d'euros.

En 2008, les acquisitions de titres consolidés comprenaient Quest Geo Solutions pour 4,4 millions d'euros, Metrolog pour 21,5 millions d'euros et Wavefield pour (19,9) millions d'euros. Ces (19,9) millions d'euros correspondaient à la totalité des titres acquis pour 206,6 millions d'euros, nets de la trésorerie détenue par Wavefield à la date d'acquisition pour 25,8 millions d'euros, de la juste valeur de l'augmentation du capital de CGGVeritas de 139,0 millions d'euros, et de la dette vis-à-vis des minoritaires au titre des 30,1% non détenus au 31 décembre 2008 pour 62,1 millions d'euros.

En 2007, le total des acquisitions pour 1 019,1 millions d'euros de titres consolidés nets de trésorerie comprenaient 993,1 millions d'euros d'investissement net pour l'acquisition de Veritas (correspond à la rémunération totale nette de la trésorerie détenue par Veritas à la date d'acquisition pour 97,4 millions d'euros et de l'augmentation du capital de CGGVeritas de 1 435,8 millions d'euros), 22,9 millions d'euros de titres Offshore Hydrocarbon Mapping plc ("OHM"), et 3,1 millions de titres Cybernetix.

La ligne "Plus ou moins values sur immobilisations financières" correspondait à plus-value sur les titres Ardiseis en 2008, sur les titres Eastern Echo en 2007.

Les « Charges d'intérêt payées » en 2009, 2008 et 2007 comprennent principalement les charges et intérêts relatifs à la facilité de Crédit Senior « Term Loan B », et aux obligations à haut rendement (voir note 13).

La ligne « Impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte latent de change sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro.

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Equipement acquis en crédit-bail	22,2	—	0,1

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

La Trésorerie est composée comme suit :

	Au 31 décembre		
	2009	2008	2007
	(en millions d'euros)		
Disponibilités et dépôts bancaires	382,5	422,4	169,3
Valeurs mobilières de placement	97,8	77,5	85,0
Disponibilités bloquées	—	17,0	—
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>480,3</u>	<u>516,9</u>	<u>254,3</u>

Au 31 décembre 2008, les disponibilités bloquées correspondaient à la part des disponibilités de Wavefield nantie au profit d'une institution dans le cadre de l'émission de garanties en faveur des clients liées à l'activité courante de Wavefield.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 29 — RESULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

	Année		
	2009	2008	2007 ⁽¹⁾
	(en millions d'euros, excepté les données par action)		
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	(264,3)	332,8	245,5
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année (b)	150 617 709	137 253 790	87 989 440
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année (c)	<u>246 767</u>	<u>656 598</u>	<u>46 577 700</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d) = (b) + (c)	<u>150 864 476</u>	<u>137 910 388</u>	<u>134 567 140</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2000 . .	—	—	27 000
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2001 . .	—	112 782	238 870
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2002 . .	40 366	162 126	207 755
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003 . .	241 800	304 524	369 015
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006 . .	(2)	(2)	150 275
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007 . .	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008 . .	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009 . .	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options . .	<u>282 166</u>	<u>579 432</u>	<u>992 915</u>
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006	—	—	249 250
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2007	—	252 625	269 690
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2008	—	322 438	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2009	61 523	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	<u>61 523</u>	<u>575 063</u>	<u>518 940</u>
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (e)	151 208 165	139 064 883	136 078 995
Résultat net par action			
Base (a) / (d)	(1,75)	2,41	1,82
Dilué (a) / (e)	1,75)	2,39	1,80

(1) l'exercice 2007 a été retraité en prenant en compte la division par 5 du nominal de l'action intervenue en juin 2008. Par conséquent, l'ensemble des données relatives aux actions et plans d'options a été multiplié par 5.

(2) le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

NOTE 30 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 22 janvier 2010, le navire sismique *Harmattan* a été vendu.

Le 29 janvier 2010, le jury populaire de Texarkana a déclaré que la société Sercel Inc avait contrefait le brevet américain n°5 852 242 et que le plaignant, la société ION, avait droit à 25,2 millions de dollars U.S. de dédommagement pour les pertes de profit subies. Sercel Inc prévoit de demander au tribunal d'infirmer ces conclusions dans la mesure où la société ION n'est pas en mesure de prouver que le brevet a été contrefait. De plus, Sercel Inc invoque la nullité du brevet. Les conclusions des deux parties seront présentées au Tribunal en avril 2010. La société Sercel Inc n'attend aucune poursuite à l'issue de cette audience, le Tribunal ayant déjà déclaré au préalable que trois des sept revendications étaient invalides pour imprécision et qu'une autre revendication n'était pas enfreinte. Sercel estime ne pas contrefaire le brevet en cause et conteste le bien fondé de ces demandes.

Il est estimé que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il n'a été fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

Le 9 février, le Groupe a exercé de manière anticipée son option d'achat concernant le navire le *Geo Challenger* pour un montant de 250 millions de NOK. A cette même date, une notification de résiliation du contrat d'affrètement relatif au navire sismique *Pacific Titan* a également été envoyée.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 31 — LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES AU 31/12/2009

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	CGGVeritas Services Holding B.V	Amsterdam, Pays Bas	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Holding BV	Amsterdam, Pays Bas	100,0
	CGGVeritas Services Holding (Latin America) BV	Amsterdam, Pays Bas	100,0
403 256 944	CGGVeritas Services SA	Massy, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	Paris, France	49,0
	CGGVeritas International SA	Genève, Suisse	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Oslo, Norvège	100,0
	Wavefield Inseis ASA	Oslo, Norvège	100,0
	Multifield Geophysics AS	Bergen, Norvège	86,3
	CGGVeritas Services (Norway) AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Ltd.	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited.	Crawley, Royaume Uni	100,0
	Wavefield Exploration Ltd.	Londres, Royaume Uni	100,0
	Viking Global Offshore Limited	St Helier, Jersey	100,0
	Geoexpl.	Almaty, Kazakhstan	100,0
	Veritas Caspian LLP	Almaty, Kazakhstan	50,0
	CGG Vostok	Moscou, Russie	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio do Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas DGC Land Guatemala SA.	Guatemala	100,0
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexico City, Mexique	100,0
	Veritas DGC (Mexico) S. de R.L. de CV	Mexico City, Mexique	100,0
	Veritas Servicios Geofisicos S. de R.L. de CV	Tabasco, Mexique	100,0
	Veritas Geoservices Ltd Sa.	Venezuela	100,0
	Veritas Geophysical (Chile) SA	Chili	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Services (U.S.) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGGVeritas Land (U.S) Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGG Americas. Inc.	Texas, Etats Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas DGC Asia Pacific Ltd.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Geophysical (Mexico) LLC.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Veritas Investments Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Viking Maritime Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	Wavefield Aim Inc.	Delaware, Etats Unis	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>Numéro Siren^(a)</u>	<u>Sociétés intégrées globalement</u>	<u>Siège</u>	<u>% d'intérêt</u>
	CGGVeritas Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel GP Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Limited Partnership	Alberta, Canada	100,0
	Veritas MacKenzie Delta Ltd.	Alberta, Canada	100,0
	Veritas Geophysical (Canada) Corporation	Nova Scotia, Canada	100,0
	Veritas Geophysical III.	Iles Cayman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Iles Cayman	100,0
	CGGVeritas Services (Australia) Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGG Australia Services Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	Wavefield Inseis Australia Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGGVeritas Services (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	100,0
	Wavefield Inseis Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0
	CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn. Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	49,0
	PT CGG Indonesia.	Djakarta, Indonésie	95,0
	P.T. Veritas DGC Mega Pratama.	Djakarta, Indonésie	80,0
	CGGVeritas Services India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubai, Émirats Arabes Unis	51,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn. Bhd.	Brunei	100,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited	Lagos, Nigeria	60,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA.	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, Royaume Uni	100,0
	Vibration Technologies Ltd.	Stirlingshire, Royaume Uni	100,0
	Quest Geo Solutions Limited	Hampshire, Royaume Uni	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0
	Seismic Support Services	Moscou, Russie	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel JunFeng ^(b)	Hebei, Chine	51,0
	Sercel Beijing Technological Services.	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0
	Sercel Inc.	Tulsa, Etats Unis	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Calgary, Canada	100,0

(a) le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la Loi française.

(b) Sercel JunFeng est intégrée globalement car le Groupe détient contractuellement le contrôle opérationnel de la société.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 32 — INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE A CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2009, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding (U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., CGGVeritas Land (US) Inc, CGGVeritas Services (US) Inc, Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGGVeritas Services Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des «Garants Equipements».

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2009 pour la société (« CGGVeritas »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGGVeritas consolidé.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>IFRS</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 705,5	48,0	114,6	—	1 868,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,4	429,9	3,6	343,5	(48,5)	728,9
Immobilisations corporelles	3,1	369,7	36,5	318,8	(50,4)	677,7
Participations dans les entités consolidées	2 644,0	662,1	0,4	197,5	(3 504,0)	—
Autres actifs non courants	559,2	23,9	—	153,3	(527,2)	209,2
Actifs courants	<u>873,7</u>	<u>513,3</u>	<u>220,0</u>	<u>1 626,4</u>	<u>(1 796,1)</u>	<u>1 437,3</u>
Total actif	<u>4 080,4</u>	<u>3 704,4</u>	<u>308,5</u>	<u>2 754,1</u>	<u>(5 926,2)</u>	<u>4 921,2</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	915,5	912,6	1,0	174,6	(604,7)	1 399,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	—	140,2	7,7	113,6	(4,3)	257,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	<u>463,4</u>	<u>758,9</u>	<u>40,4</u>	<u>1 037,8</u>	<u>(1 737,0)</u>	<u>563,5</u>
Total passif (hors capitaux propres)	<u>1 378,9</u>	<u>1 811,7</u>	<u>49,1</u>	<u>1 326,0</u>	<u>(2 346,0)</u>	<u>2 219,7</u>
Capitaux propres	<u>2 701,5</u>	<u>1 892,7</u>	<u>259,4</u>	<u>1 428,1</u>	<u>3 580,2</u>	<u>2 701,5</u>
Chiffre d'affaires	11,7	376,7	232,2	2 263,3	(650,7)	2 233,2
Amortissements et dépréciations	1,2	326,9	8,6	496,6	(21,0)	812,3
Produit (perte) d'exploitation	<u>9,9</u>	<u>68,2</u>	<u>33,9</u>	<u>81,5</u>	<u>(354,1)</u>	<u>(160,6)</u>
Résultat des sociétés mises en équivalence	<u>(268,8)</u>	<u>(153,1)</u>	<u>—</u>	<u>28,0</u>	<u>393,9</u>	<u>—</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(258,9)</u>	<u>(13,2)</u>	<u>26,9</u>	<u>121,1</u>	<u>(134,8)</u>	<u>(258,9)</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1,8	516,3	32,1	102,9	(36,3)	616,8
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(189,3)	(431,1)	(11,9)	(2,3)	154,9	(479,7)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	246,6	(120,2)	(24,3)	(157,2)	(111,9)	(167,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(6,7)</u>	<u>(6,7)</u>
Trésorerie à l'ouverture	<u>232,7</u>	<u>64,4</u>	<u>16,3</u>	<u>203,5</u>	<u>—</u>	<u>516,9</u>
Trésorerie à la clôture	<u>291,8</u>	<u>29,4</u>	<u>12,2</u>	<u>146,9</u>	<u>—</u>	<u>480,3</u>

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2008 et 2007 et arrêtées au 31 décembre 2008 et 2007 pour la société (« CGG-Veritas ») d'une part, et d'autre part pour CGG Canada Services Ltd, CGG Americas Inc., CGG Marine Resources Norge A/S, CGGVeritas Services Holding

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

(U.S.) Inc., Alitheia Resources Inc, Veritas DGC Asia Pacific Ltd., CGGVeritas Land (US) Inc., CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc. au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd et Sercel Canada Ltd au titre des “Garants Equipements”.

31 décembre 2008	CGG Veritas	Garants Services	Garants Equipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
	(en millions d'euros)					
Ecarts d'acquisition des entités consolidées		1 782,1	45,0	233,8	(5,9)	2 055,1
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client) . . .	0,3	479,5	5,8	374,0	(39,6)	820,0
Immobilisations corporelles	3,8	360,0	33,5	492,5	(67,3)	822,4
Participations dans les entités consolidées	1 979,6	295,1	4,0	321,3	(2 600,0)	—
Autres actifs non courants	691,4	59,2	—	215,5	(757,8)	208,3
Actifs courants	<u>462,8</u>	<u>372,2</u>	<u>214,1</u>	<u>1 453,1</u>	<u>(773,8)</u>	<u>1 728,4</u>
Total actif	<u>3 137,9</u>	<u>3 348,1</u>	<u>302,4</u>	<u>3 090,2</u>	<u>(4 244,4)</u>	<u>5 634,2</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme).	768,0	1 162,2	1,2	348,8	(734,2)	1 546,0
Autres passifs non courants (hors dette financière).	11,7	200,7	7,8	117,4	(1,6)	336,0
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière).	<u>274,6</u>	<u>204,1</u>	<u>49,4</u>	<u>1 134,1</u>	<u>(908,6)</u>	<u>753,6</u>
Total passif (hors capitaux propres). . .	<u>1 054,3</u>	<u>1 567,0</u>	<u>58,4</u>	<u>1 600,3</u>	<u>(1 644,4)</u>	<u>2 635,6</u>
Capitaux propres	<u>2 083,6</u>	<u>1 781,2</u>	<u>244,0</u>	<u>1 489,9</u>	<u>(2 600,0)</u>	<u>2 998,6</u>
Chiffre d'affaires	27,8	585,2	389,8	2 419,5	(811,7)	2 602,5
Amortissements et dépréciations	24,1	275,4	10,6	210,7	(26,5)	494,3
Produit (perte) d'exploitation	<u>(330,3)</u>	<u>184,9</u>	<u>79,9</u>	<u>394,1</u>	<u>215,9</u>	<u>540,6</u>
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>(98,1)</u>	<u>89,7</u>	<u>55,5</u>	<u>321,0</u>	<u>(24,2)</u>	<u>340,0</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	190,0	392,8	32,5	430,0	(159,1)	885,6
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(30,5)	(1 525,3)	(10,5)	(215,8)	1 278,6	(503,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	<u>(1 339,8)</u>	<u>1 162,2</u>	<u>(8,5)</u>	<u>(162,8)</u>	<u>210,0</u>	<u>(138,9)</u>
Trésorerie à l'ouverture	<u>103,9</u>	<u>17,4</u>	<u>2,9</u>	<u>130,0</u>	<u>—</u>	<u>254,3</u>
Trésorerie à la clôture	<u>232,7</u>	<u>64,4</u>	<u>16,3</u>	<u>203,4</u>	<u>—</u>	<u>516,9</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

<u>31 décembre 2007</u>	<u>CGG Veritas</u>	<u>Garants Services</u>	<u>Garants Equipements</u>	<u>Non Garants</u>	<u>Ajustements de Consolidation</u>	<u>Groupe Consolidé</u>
			(en millions d'euros)			
Ecarts d'acquisition des entités consolidées	—	1 688,7	45,2	201,0	(7,0)	1 928,0
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi client)	0,2	396,4	10,3	310,2	(36,6)	680,5
Immobilisations corporelles	12,7	334,6	29,3	344,5	(61,1)	660,0
Participations dans les entités consolidées	1 999,4	257,8	3,7	307,9	(2 568,8)	—
Autres actifs non courants	575,9	257,0	0,1	128,7	(803,8)	157,9
Actifs courants	324,5	162,0	181,5	1 198,2	(645,6)	1 220,6
Total actif	<u>2 912,7</u>	<u>3 096,6</u>	<u>270,1</u>	<u>2 490,5</u>	<u>(4,122,9)</u>	<u>4 647,0</u>
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	636,6	1 028,1	1,3	272,9	(577,9)	1 361,0
Autres passifs non courants (hors dette financière)	(1,3)	161,0	12,2	94,2	(4,9)	261,2
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	225,9	279,9	67,6	862,6	(836,7)	599,2
Total passif (hors capitaux propres)	<u>861,2</u>	<u>1 468,9</u>	<u>81,1</u>	<u>1 229,7</u>	<u>(1 419,5)</u>	<u>2 221,4</u>
Chiffre d'affaires	34,8	618,1	362,1	2 136,8	(777,7)	2 374,1
Amortissements et dépréciations	0,6	198,1	9,8	296,7	(17,6)	487,6
Produit (perte) d'exploitation	(50,7)	191,4	70,9	363,5	(85,9)	489,1
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	<u>6,4</u>	<u>45,2</u>	<u>51,0</u>	<u>290,7</u>	<u>(143,6)</u>	<u>249,6</u>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(4,1)	178,6	9,5	411,7	51,6	647,3
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(424,9)	(1 462,6)	(12,6)	(239,7)	566,7	(1 573,1)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	372,3	1 094,8	0,1	(138,0)	(379,1)	950,2
Trésorerie à l'ouverture	<u>201,2</u>	<u>4,4</u>	<u>6,2</u>	<u>40,0</u>	<u>—</u>	<u>251,8</u>
Trésorerie à la clôture	<u>103,9</u>	<u>17,4</u>	<u>2,9</u>	<u>130,1</u>	<u>—</u>	<u>254,3</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.1 Comptes Consolidés 2007-2008-2009

NOTE 33 — HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2009, 2008 et 2007.

En milliers d'euros	Mazars 2009		Ernst & Young Audit 2009		Total 2009		Total 2008		Total 2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:										
— CGGVeritas	535		774		1 309		1 542		1 909	
— Filiales consolidées	1 164		2 413		3 577		3 908		4 633	
Total	1 699	78 %	3 187	86 %	4 886	81 %	5 450	91 %	6 542	75 %
• Missions accessoires :										
— CGGVeritas	130		220		350		1336		236	
— Filiales consolidées	199		141		340		65		54	
Total	329	15 %	361	10 %	690	11 %	401	7 %	278	24 %
Total audit	2 028	93 %	3 548	91 %	5 576	92 %	5 851	98 %	6 820	99 %
Autres prestations :										
• Juridique, Fiscal, Social	160	7 %	136	4 %	296	7 %	108	2 %	107	1 %
• Technologie de L'information	—		—		—	1 %	—		—	
• Audit interne	—		—		—		—		—	
• Autre	—		—		—	0 %	1	0 %	—	
Total autres prestations	160	7 %	136	4 %	296	1 %	109	2 %	107	1 %
Total	2 188	100 %	3 684	100 %	5 872	100 %	5 960	100 %	6 927	100 %

10.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE 2009

**10.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE
L'EXERCICE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II — Justification des appréciations

Les estimations comptables et jugements significatifs concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 rappelés en note 1 de l'annexe ont été réalisés dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés et les éléments pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition de Wavefield Inseis ASA ;
- les modalités d'amortissement et la réalisation des tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisations incorporelles) ;
- la réalisation des tests de perte de valeur des actifs non courants, et notamment des écarts d'acquisition ;

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009

- la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients » ;
- les provisions courantes et non courantes ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-seine, le 2 avril 2010

MAZARS
Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Philippe DIU Nicolas PFEUTY

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-
VERITAS BILAN

**10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS
BILAN**

	31 décembre 2009			31 décembre 2008
	Valeur brute	Amortis. & dépréc.	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers d'euros)			
ACTIF IMMOBILISE	2 750 874	337 151	2 413 723	2 551 920
Immobilisations incorporelles	319	92	227	141
Fonds commercial	5	—	5	5
Autres immobilisations incorporelles	314	92	222	136
Immobilisations corporelles	22 263	11 003	11 260	12 004
Terrains	1 136	—	1 136	1 136
Constructions	18 007	8 577	9 430	9 971
Matériel d'exploitation et outillage	151	137	14	45
Autres immobilisations corporelles	2 964	2 289	675	825
Immobilisations en cours	5	—	5	27
Immobilisations financières	2 728 292	326 056	2 402 236	2 539 775
Participations	2 172 721	324 499	1 848 222	1 853 598
Créances rattachées à des participations	555 274	1 557	553 717	685 889
Prêts	3	—	3	3
Autres immobilisations financières	294	—	294	285
ACTIF CIRCULANT	875 498	3 826	871 672	462 203
Avances & acomptes versés				
s/commandes	86	—	86	136
Créances	575 295	3 826	571 469	219 435
Créances clients et comptes rattachés	5 681	—	5 681	10 355
Autres créances d'exploitation	1 915	299	1 616	1 286
Autres créances	567 699	3 527	564 172	207 794
Valeurs mobilières de placement et				
créances assimilées	102 684	—	102 684	69 041
Disponibilités	197 433	—	197 433	173 591
Compte de régularisation actif	83 957	—	83 957	54 517
TOTAL ACTIF	3 710 329	340 977	3 369 352	3 068 640

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
	(en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES	1 713 509	1 932 788	1 713 509	1 932 788
Capital	60 459	60 247	60 459	60 247
Primes d'émission, d'apport, de conversion	1 965 704	1 964 439	1 965 704	1 964 439
Ecart de réévaluation	245	244	245	244
Réserve légale	3 520	3 520	3 520	3 520
Autres réserves	6 476	6 614	6 476	6 614
Report à nouveau	(103 042)	(2 477)	(103 042)	(103 041)
Résultat de l'exercice	(220 453)	(100 564)	(220 453)	—
Provisions réglementées	600	765	600	765
PROVISIONS	57 321	26 213	57 321	26 213
Provisions pour risques	45 962	17 907	45 962	17 907
Provisions pour charges	11 359	8 306	11 359	8 306
DETTES	1 484 449	1 024 902	1 484 449	1 024 902
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ...	933 066	709 628	933 066	709 628
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 867	15 106	10 867	15 106
Dettes fiscales et sociales	4 190	8 352	4 190	8 352
Autres dettes d'exploitation	608	1 483	608	1 483
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés	5	—	5	—
Autres dettes	535 713	290 333	535 713	290 333
Compte de régularisation passif	114 073	84 737	114 073	84 737
TOTAL PASSIF	3 369 352	3 068 640	3 369 352	3 068 640

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-
VERITAS BILAN

COMPTE DE RESULTAT

	31 décembre	
	2009	2008
	(en milliers d'euros)	
Prestations de service	87	12 172
Produits des activités annexes	11 476	15 571
Ventes de marchandises	—	67
CHIFFRE D’AFFAIRES	11 563	27 810
Consommations en provenance des tiers	(25 551)	(46 429)
VALEUR AJOUTEE	(13 988)	(18 619)
Impôts et taxes	(1 348)	(236)
Charges de personnel	(6 789)	(12 175)
EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION	(22 125)	(31 030)
Autres produits (charges) de gestion courante	(644)	(852)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(5 510)	(4 096)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	8 312	3 250
RESULTAT D’EXPLOITATION	(19 967)	(32 728)
Gain (perte) de change	(17 445)	9 293
Dividendes reçus des filiales	100 838	104 851
Autres produits (charges) financiers	43 428	47 192
Intérêts financiers	(87 895)	(57 187)
Dotations aux provisions	(253 256)	(22 481)
Reprises sur provisions	18 394	55 782
RESULTAT FINANCIER	(195 936)	137 450
RESULTAT COURANT	(215 903)	104 722
Résultat net des cessions d’actifs	28 990	(295 525)
(Dotations) Reprises sur provisions réglementées et autres postes de capitaux propres	—	(83)
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	(30 489)	(2 883)
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	3 840	7 928
Autres éléments exceptionnels	(772)	(13 803)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 569	(304 366)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(6 119)	99 080
RESULTAT NET	<u>(220 453)</u>	<u>(100 564)</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre	
	2009	2008
	(en milliers d'euros)	
EXPLOITATION		
Résultat net	(220 453)	(100 564)
Amortissements et provisions	1 222	1 027
(Plus) ou moins values de cessions d'actifs	(28 990)	295 525
Dotations (Reprises) sur provisions, réglementées, risques & charges et immobilisations financières	265 992	(40 030)
Autres	7 418	2 081
Capacité d'autofinancement	25 189	158 039
(Augmentation) diminution des clients	4 592	3 652
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	49 216	(58 209)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	(4 193)	(15 400)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	39 237	(27 268)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	114 041	60 814
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(591)	(333)
Acquisition de titres de participation	(104 892)	(5 466)
Total investissement	(105 483)	(5 799)
Produits de cessions d'actifs	314	7 557
Remboursement de prêts	86 966	19 562
Attribution de prêts	(106 250)	(80 147)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(124 453)	(58 827)
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	—	—
Nouveaux emprunts	241 308	35 000
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	282	(2 880)
Variation nette des avances trésorerie filiales	(175 031)	93 674
Augmentation de capital	1 338	2 601
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	68 897	128 395
Variation de trésorerie	57 485	130 382
Trésorerie à l'ouverture	242 632	112 250
Trésorerie à la clôture	<u>300 118</u>	<u>242 632</u>

NOTE 1 — PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France.

Pour établir les Etats Financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique Veritas SA (« CGG Veritas ») est la société mère du groupe CGG-Veritas.

Etudes exclusives

La Société réalise des services sismiques — acquisition, traitement, pour le compte de clients donnés. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base des coûts totaux estimés et en cohérence avec l'avancement de la réalisation effective de la prestation de services.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, la Société s'engage à respecter certains objectifs. La Société diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs, qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement, soient atteints.

Autres services géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres services géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les services géophysiques ont été réalisés et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût de revient d'origine. Le coût de revient est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner
- estimation initiale des coûts de démantèlement

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes sociaux comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût de revient diminuée de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

— constructions à usage administratif et commercial	20 à 40 ans
— agencements	6 à 10 ans
— matériel et outillage d'exploitation	3 à 5 ans
— matériel de transport	3 à 5 ans
— matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
— logiciels	5 ans

Les matériels et logiciels ne font plus l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût de revient.

Une provision pour dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation par anticipation de cet écart d'acquisition inclus dans le coût de revient des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents escomptés dans certaines devises (dollar américain principalement), générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Les profits et pertes de change sur ces instruments de couverture sont comptabilisés en écarts de change au moment du dénouement du contrat. Les contrats non dénoués à la clôture figurent en hors-bilan. Les profits et pertes de change latents sur couverture d'engagements sont différés et sont reconnus en résultat lors de la transaction future.

La Société ne s'engage dans des contrats de couverture à terme de devises qu'à des fins de couverture et ne prend pas de position spéculative ; elle n'utilise pas d'autres types d'instruments financiers.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Aides publiques à la recherche

Pour le financement de certains programmes de recherche menés conjointement avec d'autres sociétés, la Société bénéficie d'aides d'organisations gouvernementales dont le but est d'encourager la recherche en France. Une partie de ces aides (généralement entre 15 et 45 %) est obligatoirement remboursable et est comptabilisée lors de l'encaissement en dettes financières.

L'autre partie est à rembourser sous forme de redevances sur les ventes futures, uniquement en cas de succès des recherches. Cette partie de l'aide, remboursable sous condition, est constatée en produit quand les frais de recherche sont engagés. Les redevances éventuelles sont comptabilisées en charge lorsque les ventes afférentes au résultat du projet de recherche sont enregistrées.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt qui est souvent assis sur un profit estimé, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société opère.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Directeur du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux Etats Financiers. La Société provisionne ainsi, entre autres, les pertes à terminaison futures prévisibles sur des contrats en cours.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 — FAITS MARQUANTS

- **Emission obligataire à haut rendement (9½ % Senior Notes due 2016)**

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 MUS\$D, à un taux de 9½% et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933 et par conséquent n'ont été offertes aux Etats-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act précité) et hors des Etats-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

- **Avenants aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement")**

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 18 mai 2009.

Les modifications apportées aux accords de financement visent principalement à apporter des modifications à certains ratios financiers.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société a procédé (i) à un remboursement anticipé de 100 MUS\$ et (ii) au paiement d'un "amendment fee" d'un montant de 1 MUS\$ au profit de l'agent et des prêteurs. En outre, la Société a consenti à une augmentation de la marge de 100 points de base.

- **Wavefield**

A l'issue de l'offre publique obligatoire close le 27 janvier 2009 sur les 38 903 024 actions de Wavefield (soit 30,1 % du capital), CGGVeritas SA a pu acquérir 37 043 013 actions Wavefield supplémentaires pour détenir au total 98,6 % du capital. CGGVeritas a dès lors décidé le lancement d'une offre publique de retrait obligatoire sur le solde des titres Wavefield restant en circulation au prix de 15,17 NOK par action à acquitter en numéraire. CGGVeritas détient désormais 100% du capital de Wavefield. Wavefield a été radiée de la cote de la bourse d'Oslo le 16 février 2009.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

- **Acquisitions et cessions de titres de participation**

La Société, au cours de l'exercice 2009, a acquis et cédé certaines filiales du groupe (Cf. note 4 ci-après).

NOTE 3 — CLIENTS

	Au 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Clients et comptes rattachés	5,7	9,9
Créances à l'avancement	—	—
Clients factures à établir	—	0,5
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	<u>5,7</u>	<u>10,4</u>
Dont à plus d'un an	—	—

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du groupe ainsi que d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales réduisant ainsi le risque potentiel de crédit.

La Société constate une provision pour dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Aucune perte sur créances irrécouvrables n'a été constatée en 2009, elle était non significative en 2008.

Les créances à l'avancement non facturées représentent du chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client dans la mesure où les montants n'étaient pas contractuellement facturables. Ces créances sont généralement facturables dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

NOTE 4 — TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILES

La variation du poste se décompose ainsi :

	Au 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Solde net en début de période	1 847,9	1 952,7
Acquisitions de titres	258,4	1 440,2
Cession de titres	(27,4)	(1 590,1)
Variation de provisions	(236,4)	(50,8)
Autres	5,7	—
Solde net titres de participation	<u>1 848,2</u>	<u>1 847,9</u>
Autres formes de participation	—	5,7
Solde net en fin de période	<u>1 848,2</u>	<u>1 853,6</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Le poste « Autres formes de participation » qui correspondait à un supplément d'apport lié à l'intégration fiscale de CGG Marine Resources Norge au sein du tax group norvégien, a été incorporé au compte « Titres de Participation » au 31 décembre 2009 et figure sur la ligne « autres » ci-dessus.

Le détail par sociétés, titres nets des provisions, est le suivant :

	Au 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
A.F.O.S.	—	—
C.B.G.	—	—
Ardiseis	8,6	8,6
CGG Australia Services Ltd.	—	0,2
CGG do Brasil	—	—
CGG Explo.	1,7	—
CGGVeritas Services SA.	98,4	101,1
CGG Marine Resources Norge A/S	56,1	58,6
CGG Nigeria.	0,1	0,1
CGG Pakistan	—	—
CGG Veritas Services India Private Ltd (ex CGG India Private Ltd)	—	0,1
CGG SA.	—	—
CGG Selva	0,1	0,1
CGGVeritas Services Holding BV	1 364,3	1 285,9
CGG Vostok	—	—
CGGVI.	—	0,2
CGGP.	—	—
CMG	—	7,0
Exgeo.	—	2,1
CGGVeritas Services Norway (ex Exploration Resources ASA)	182,2	200,1
G.O.C.	0,1	0,1
Geoco.	—	0,2
Geoexplo	0,2	—
PECC	0,9	0,9
PT CGG Indonésia	0,1	0,1
Sercel	0,4	0,4
Sercel Holding	28,4	28,4
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,3
Wavefield Inseis ASA	101,4	148,5
Argas	4,3	4,3
Geomar.	0,6	0,6
Titres nets	<u>1 848,2</u>	<u>1 847,9</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

Les données au 31 décembre 2009 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<u>Filiales</u>	<u>Devise</u>	<u>Capitaux propres avant résultat (en devise)</u>	<u>Quote-part de capital détenue en %</u>	<u>Résultat du dernier exercice clos (en devise)</u>
(En millions d'€ ou en millions d'unités de monnaie nationale)				
CGG Marine Resources Norge	USD	108,1	100	(36,5)
CGG Veritas Services SA	EUR	184,3	100	(84,4)
CGGVeritas Services Holding BV	USD	1 905,9	100	(0,6)
CGGVeritas Services Norway	USD	43,2	100	335,1
Sercel Holding	EUR	105,1	100	68,1
Wavefield Inseis ASA	USD	256,1	100	(76,8)

1€ = 1,4406 USD

La variation des titres provient principalement des mouvements suivants :

AQUISITIONS

— Wavefield

- 21 janvier 2009 : 13 112 200 actions pour un montant de 20,9 M€
- 05 février 2009 : 23 930 812 actions pour un montant de 38,2 M€
- 05 février 2009 : prime call NOK pour un montant de 1,1 M€
- 01 avril 2009 : squeeze out, 1 847 886 actions pour un montant de 3,0 M€

— CGGVeritas Services Holding BV

- 09 février 2009 : souscription à l'augmentation de capital, 6 649 actions pour un montant de 2,0 M€
- 09 février 2009 : souscription à l'augmentation de capital, 38 480 actions pour un montant de 11,4 M€
- 09 février 2009 : 37 828 actions à Veritas DGC Ltd UK pour un montant de 11,2 M€
- 09 février 2009 : 37 828 actions à Veritas Investment Inc pour un montant de 11,2 M€
- 18 février 2009 : souscription à l'augmentation de capital, 6 600 actions pour un montant de 2,0 M€
- 16 juillet 2009 : souscription à l'augmentation de capital, 62 273 actions pour un montant de 17,1 M€
- 11 novembre 2009 : souscription à l'augmentation de capital, 89 408 actions pour un montant de 23,6 M€

— CGGVeritas Sdn. Bhd Brunei

- 27 mars 2009 : 25 999 actions à CGGVeritas (US) Inc pour un montant de 2,0 M€

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

— **Geo Explo**

- 15 juin 2009 : souscription à l'augmentation de capital pour un montant de 0,2 M€

— **CGGVeritas Services Malaysia Sdn. Bhd**

- 16 juillet 2009 : 65 000 actions à CGGVeritas Services (US) Inc pour un montant de 17,0 M€

— **CGG Marine Ressource Norge A/S**

- 04 septembre 2009 : souscription à l'augmentation de capital pour un montant de 10,8 M€

— **CGG Explo**

- 30 décembre 2009 : souscription à l'augmentation de capital — 85 000 actions pour un montant de... 1,7 M€

— **CGGVeritas Services SA**

- 30 décembre 2009 : souscription à l'augmentation de capital — 68 000 000 pour un montant de 85,0 M€
- Soit un total d'acquisitions de **258,4 M€**

CESSIONS

— **CGG Australia Services Ltd**

- 09 février 2009 : 272 001 actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant de.....0,2 M€

— **CGG India Private Ltd**

- 09 février 2009 : 23 990 actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant de.. 0,1 M€

— **CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd**

- 27 mars 2009 : 25 999 actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant de... 2,0 M€

— **Geoco**

- 15 avril 2009 : 85 000 actions à CGGVeritas Services pour un montant de 1,0 M€

— **CGGVeritas Services Malaysia**

- 16 juillet 2009 : 65 000 actions à CGGVeritas Services Holding BV pour un montant de 17,0 M€

— **CGGVeritas Services de Mexico SA de CV**

- 11 novembre 2009 : 50 999 998 actions à CGG Veritas Services Holding BV pour un montant de 7,1 M€
- Soit un total de cessions de **27,4 M€**

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

La variation de la provision pour dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

<u>31/12/08</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>31/12/09</u>
88,1	237,2	(0,8)	324,5

NOTE 5 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2009</u>			<u>2008</u>		
	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort.</u>	<u>Net</u>
	(En millions d'€)					
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	18,0	(8,6)	9,4	17,6	(7,6)	10,0
Matériel et outillage	0,2	(0,1)	0,1	0,1	(0,1)	—
Autres	3,0	(2,3)	0,7	3,0	(2,1)	0,9
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	<u>22,3</u>	<u>(11,0)</u>	<u>11,3</u>	<u>21,8</u>	<u>(9,8)</u>	<u>12,0</u>

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/08</u>	<u>Acquisitions dotations</u>	<u>Cessions Réformes</u>	<u>31/12/09</u>
	(En millions d'€)			
Immobilisations brutes	21,8	0,5	—	22,3
Amortissement	(9,8)	(1,2)	—	(11,0)
Immobilisations corporelles	<u>12,0</u>	<u>(0,7)</u>	<u>—</u>	<u>11,3</u>

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 M€ les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 6 — AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	
Acomptes et crédits d'impôt	17,2	54,3
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	482,2	151,3
Filiales — Dividendes à recevoir	64,6	—
Autres	0,2	2,2
Autres créances	<u>564,2</u>	<u>207,8</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

NOTE 7 — CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas se composait au 31 décembre 2009 de 151 146 594 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 Euros. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2009, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 1 648,7 M€ se ventilant comme suit :

- Perte de l'exercice : (220,5) M€
- Report à nouveau : (103,0) M€
- Autres réserves : 6,5 M€
- Primes d'émission, d'apport et de conversion : 1 965,7 M€

Emission d'actions

En 2009, CGGVeritas a émis 528 885 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- 184 135 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stocks options exercées pour lesquelles la société a reçu un montant de 1,3 M€,
- 344 750 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance du plan du 11 mai 2006,

Variation des capitaux propres

	<u>Au 31/12/08</u>	<u>Affectation résultat 2008</u>	<u>Résultat 2009</u>	<u>Augmentation de capital</u>	<u>Autres mouvements</u>	<u>Au 31/12/09</u>
			(en millions d'€)			
Capital	60,2			0,3		60,5
Primes d'émission, d'apport et de conversion.	1 964,4			1,3		1 965,7
Ecart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	3,5					3,5
Autres réserves	6,4				(0,3)	6,1
Réserves bloquées ⁽¹⁾	0,4			(0,2)	0,2	0,4
Report à nouveau	(2,5)	(100,6)				(103,0)
Résultat de l'exercice	(100,6)	100,6	(220,5)			(220,5)
Provisions réglementées	0,8			(0,2)		0,6
Capitaux propres	<u>1 932,8</u>	<u>—</u>	<u>(220,5)</u>	<u>1,2</u>	<u>(0,1)</u>	<u>1 713,5</u>

(1) Le poste « Réserves bloquées » correspond aux montants maximum qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 14 mars 2008 et 16 mars 2009 dont la décision d'attribution interviendra respectivement les 14 mars 2010 et 16 mars 2011.

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-
VERITAS BILAN

Plans d'options

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué. L'acquisition des options attribuées au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2009 :

	<u>Options attribuées</u>	<u>Options non exercées au 31/12/09</u>	<u>Prix d'exercice par action (€)</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Durée de vie résiduelle</u>
Plan du 15 mai 2002.....	690 500	115 385	7,99 €	14 mai 2010	4,4
Plan du 15 mai 2003.....	849 500	316 760	2,91 €	14 mai 2011	16,4
Plan du 11 mai 2006.....	1 012 500	951 845	26,26 €	10 mai 2014	52,3
Plan du 23 mars 2007.....	1 308 750	1 195 750	30,40 €	22 mars 2015	62,7
Plan du 14 mars 2008.....	1 188 500	1 121 500	32,57 €	13 mars 2016	74,4
Plan du 16 mars 2009.....	1 327 000	1 257 500	8,82 €	15 mars 2017	86,5
Total	<u>6 376 750</u>	<u>4 958 740</u>			

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Le tableau qui suit résume sur 3 années l'information relative à l'évolution des plans de stock-options :

	2009		2008		2007	
	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice	Options	Prix moyen d'exercice
Options non exercées en début d'exercice	4 181 985	25,43	3 306 000	21,84	3 253 985	13,59
Attributions	1 327 000	8,82	1 188 500	32,57	1 308 750	30,40
Ajustements liés à l'augmentation de capital						
Exercées	(184 135)	7,27	(226 165)	11,55	(1 157 125)	7,89
Echues non exercées	(366 110)	16,09	(86 350)	22,89	(99 610)	26,94
Options non exercées en fin d'exercice	4 958 740	22,35	4 181 985	25,43	3 306 000	21,84
Options exerçables en fin d'exercice	2 230 733	11,33	1 728 276	18,05	1 077 935	7,90

Le cours moyen de l'action CGGVeritas s'est élevé à 12,28 euros en 2009, 23,74 euros en 2008 et 36,20 euros en 2007.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Le Conseil d'administration du 16 mars 2009 a décidé l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 16 mars 2011 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Le Conseil d'Administration du 24 février 2010 a constaté que :

- (i) seule la condition de réalisation d'un résultat moyen planifié pour le secteur Equipement était remplie à hauteur de 76,5 %,
- (ii) seuls les bénéficiaires du segment Equipement recevront, en conséquence, des actions gratuites à hauteur de 32,4 % de leur attribution initiale et,
- (iii) les autres bénéficiaires ne recevront aucune action.

Le nombre maximal d'actions à émettre au titre de ce plan le 5 mai 2010 est de 20 138 actions.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

NOTE 8 — PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées se décomposent de la manière suivante :

	2008	Au 31 décembre		2009
		Dotation	Reprise	
(En millions d'€)				
Amortissements dérogatoires	0,2	—	(0,2)	—
Amortissements article 40	0,6	—	—	0,6
Provisions réglementées	0,8	—	(0,2)	0,6

NOTE 9 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Pertes de change	15,4	15,1
Coûts de restructuration	0,3	0,3
Autres risques et charges	30,5	2,8
Provisions court terme	46,2	18,2
Indemnités de départ à la retraite	11,1	8,0
Provisions moyen et long terme	11,1	8,0
Provisions pour risques et charges	57,3	26,2

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,90 % en 2009; 5,60 % pour les indemnités de fin de carrière et 5.25 % pour la retraite complémentaire en 2008
- taux moyen de croissance des salaires : 3 % en 2009 et 2008
- âge de départ à la retraite : 65 ans

Le montant des services passés non amortis liés aux régimes des indemnités de fin de carrière et de retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élève respectivement à 1,0 M€ et 1,4 M€ au 31 décembre 2009.

Une provision pour risque de 25,1 M€ a été constituée au 31 décembre 2009 sur les titres de notre filiale CGGVI à hauteur de la situation nette négative de la Société.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

	<u>31/12/08</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise (provision utilisée)</u>	<u>Reprise (provision non utilisée)</u>	<u>31/12/09</u>
	<u>(En millions d'€)</u>				
Pertes de change	15,1	15,4	—	(15,1)	15,4
Coûts de restructuration	0,3	—	—	—	0,3
Autres risques et charges	<u>2,8</u>	<u>30,5</u>	<u>—</u>	<u>(2,8)</u>	<u>30,5</u>
Provisions court terme	<u>18,2</u>	<u>45,9</u>	<u>—</u>	<u>(17,9)</u>	<u>46,2</u>
Indemnités de départ à la retraite	8,0	3,1	—	—	11,1
Provisions moyen et long terme	<u>8,0</u>	<u>3,1</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>11,1</u>
Provisions pour risques et charges	<u>26,2</u>	<u>49,0</u>	<u>—</u>	<u>(17,9)</u>	<u>57,3</u>

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

	<u>2009</u>	
	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>
	<u>(En millions d'€)</u>	
Exploitation	3,1	—
Financier	15,4	(15,1)
Exceptionnel	30,5	(2,8)
Total	<u>49,0</u>	<u>(17,9)</u>

NOTE 10 — DETTES FINANCIERES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>					
	<u>2009</u>			<u>2008</u>		
	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>	<u>Total</u>	<u>- 1 an</u>	<u>+ 1 an</u>
	<u>(En millions d'€)</u>					
Autre emprunt obligataire	888,5	—	888,5	668,2	—	668,2
Emprunts bancaires	35,0	35,0	—	35,0	—	35,0
Découverts bancaires	0,3	0,3	—	—	—	—
Intérêts courus	9,2	9,2	—	6,4	6,4	—
Total dettes financières	<u>933,0</u>	<u>44,5</u>	<u>888,5</u>	<u>709,6</u>	<u>6,4</u>	<u>703,2</u>

Au 31 décembre 2009, la Société disposait de 103,8 M€ de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué après le tirage de 35 M€ en 2008.

Aucune dette financière n'est garantie par des sûretés réelles.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

Analyse par devise

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	
Euros	35,5	35,0
Dollars US	897,5	668,2
Autres devises	—	—
Total	<u>933,0</u>	<u>703,2</u>
Part à moins d'un an	44,5	—
Total long terme	888,5	703,2

Analyse par taux d'intérêt

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	
Taux variables :	35,2	35,0
Taux fixes : taux moyen de 8,13 %	897,8	668,2
Total	<u>933,0</u>	<u>703,2</u>

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés était 2 % au 31 décembre 2009 et 2008.

Analyse par échéance

	<u>2009</u>
	(En millions d'€)
2010	44,5
2011	—
2012	—
2013	—
Au-delà	888,5
Total	<u>933,0</u>

• **Obligations à haut rendement (165 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 28 avril 2005, la Société a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 165 MUSD au taux nominal de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales.

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une offre au public en France mais a été effectuée conformément à la règle 144A ("Rule 144A") et à la réglementation S ("Regulation S") de la loi américaine de 1933 régissant les valeurs mobilières ("US Securities Act of 1933").

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 31 mai 2005, de la totalité des 150 MUSD de principal résiduel de l'emprunt obligataire à haut rendement (10,5 % Senior Notes, échéance 2007) qui était en place à cette période.

Cet emprunt contient certaines clauses restrictives, notamment sur les investissements, la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des filiales de la Société.

Est également à respecter un ratio financier qui peut être décrit, à titre indicatif, comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au résultat financier, le tout étant calculé en IFRS. Ce ratio ne peut descendre en deçà de 3.

Le remboursement des emprunts contractés par la Société au titre de cette ligne de crédit est garanti par les filiales CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge AS, Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel Inc.

- **Premier placement complémentaire d'obligations à haut rendement (165 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 3 février 2006, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 165 MUSD au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles de l'emprunt obligataire de 165 MUSD déjà en place et décrit ci-dessus, avec une émission au prix de 103 ¼ % du pair et un rendement minimum de 6,9 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été essentiellement utilisés pour effectuer le remboursement, le 10 février 2006, du solde d'environ 140,3 MUSD du crédit relais de 375 MUSD mis en place le 1^{er} septembre 2005 par la Société en vue de l'acquisition de la société Exploration Resources.

- **Second placement complémentaire d'obligations à haut rendement (200 MUS\$, 7,5 % Senior Notes, échéance 2015)**

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire complémentaire de 200 MUSD, au taux de 7,5 % et à échéance 2015, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des deux emprunts obligataires de 165 MUSD chacun déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

- **Obligations à haut rendement (400 MUS\$, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)**

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 MUSD, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 MUSD mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

• Nouvelle émission d'obligations à haut rendement (350 MUS\$, 9,50 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 MUSD, au taux de 9,5 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des quatre emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 97 % du pair.

Le produit net de cette nouvelle émission a permis à CGGVeritas de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars d'autres crédits bancaires. Le reste du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

NOTE 11 — DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10,9 M€ au 31 décembre 2009 dont 1,2 M€ de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Le poste fournisseurs se décompose comme suit :

- échéance à 30 jours : 9,1 M€
- échéance à 60 jours : 0,6 M€
- échéance à + de 60 jours : Néant

NOTE 12 — DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>(En millions d'€)</u>	
Dettes sociales	1,9	5,0
IS à payer	1,6	2,3
TVA et autres dettes fiscales	0,7	1,0
Dettes fiscales et sociales	<u>4,2</u>	<u>8,3</u>

Les postes « dettes sociales » et « TVA et autres dettes fiscales » comprennent respectivement 1,4 M€ et 0,3 M€ de provisions de charges à payer.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

NOTE 13 — AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>(En millions d'€)</u>	
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	442,6	241,7
Comptes-courants liés à l'intégration fiscale	92,3	47,8
Autres	0,8	0,8
Autres dettes	<u>535,7</u>	<u>290,3</u>

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 — COMPTES DE REGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actifs » se ventile de la manière suivante :

	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>(En millions d'€)</u>	
Loyers	—	0,3
Commissions crédit revolving	1,4	1,3
Primes d'assurance	1,0	0,2
Divers	<u>0,4</u>	<u>0,3</u>
Charges constatées d'avance	<u>2,8</u>	<u>2,1</u>
Primes de remboursement des emprunts	6,8	—
Commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires	<u>10,1</u>	<u>3,1</u>
Charges à répartir	<u>16,9</u>	<u>3,1</u>
Pertes de change latentes	<u>64,3</u>	<u>49,3</u>
Ecarts de conversion actifs	<u>64,3</u>	<u>49,3</u>
Comptes de régularisation actifs	<u>84,0</u>	<u>54,5</u>

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions relatives au crédit revolving sont à échéance de 2012 et les commissions et autres frais relatifs aux emprunts obligataires sont à échéance de 2015, 2016 et 2017. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 2,3 M€ en 2009.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en US dollar.

Le poste « Ecarts de conversion actifs » comprend une perte de change latente sur les créances rattachées à des participations pour un montant de 40,1 M€ ainsi qu'une perte de change d'un montant de 7,6 M€ réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 MUSD refinancé à hauteur de 600 MUSD par l'émission des emprunts

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

obligataires de 200 et 400 MUSD en février 2007 (voir note 10), ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture.

Le poste « comptes de régularisation passifs » se ventile de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Produits constatés d'avance sur chiffre d'affaires	—	0,4
Produits constatés d'avance	—	0,4
Profits de change latents	114,1	84,3
Ecarts de conversion passifs	114,1	84,3
Comptes de régularisation passifs	114,1	84,7

L'augmentation du poste « Ecarts de conversion passifs » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016 et 2017 pour un montant de 88,5 M€.

NOTE 15 — INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les activités opérationnelles de services géophysiques de la Société ont été apportées à sa filiale CGG Veritas Services, réduisant de facto la sensibilité de ses comptes à la variation du cours de l'euro par rapport au dollar. De plus, en vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2009, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 1 280,0 MUSD.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2009, le notionnel des contrats d'achat à terme de dollars US contre euro à échéance 2010 s'élève à 18 MUSD. Ces contrats d'achat à terme ont été conclus avec la filiale Sercel.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat/vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2009 sont les suivants :

	2009		2008	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
	(En millions d'€)		(En millions d'€)	
Titres de placement et autres disponibilités	300,1	300,1	241,6	241,6
Découverts bancaires	(0,3)	(0,3)	—	—
Emprunts obligataires et bancaires :				
— Taux variable	35,0	35,0	35,0	35,0
— Taux fixe	888,5		668,2	826,6
Contrats d'achat à terme	—	0,4	(1,5)	(1,5)
Contrat d'option d'achat de devises (Call NOK/EURO)			1,0	1,0

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat/vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2009, les titres de placement s'élevaient à 102,7 M€ et se décomposaient comme suit :

- 8,5 M€ représentant 600 000 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- 39,9 M€ représentant 230 bons à moyen terme négociables.
- 40,4 M€ représentant 258 SICAV de Trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité Cheuvreux pour un montant de 5,6 M€, et 339 733 SICAV de trésorerie dans le cadre du contrat de liquidité BNP PARIBAS pour un montant de 34,8 M€. Aucune provision pour dépréciation n'a été à constater pour celles-ci.
- 13,9 M€ représentant 1 797 parts de FCP de Trésorerie. Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

NOTE 16 — RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2009, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,2 M€ en 2009 et 1,1 M€ en 2008.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2009 :

	Loyers
	(En millions d'€)
2010	1,4
2011	1,4
2012	1,4
2013	1,4
Au-delà	<u>1,9</u>
Coût total des loyers futurs	<u>7,5</u>
Partie représentant les intérêts	—
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail (Note 11)	—
Dont valeurs résiduelles d'acquisition	—

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	(En millions d'€)
— Garanties émises en faveur de clients(a)	196,5	197,5
— Garanties émises en faveur des banques(b)	91,1	101,3
— Autres garanties(c)	450,0	128,1
— Total	<u>737,6</u>	<u>426,9</u>

- (a) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.
- (b) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services Inc de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.
- (c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre de la construction des nouveaux navires sismiques X-Bow en 2009.

Le 29 mai 2009, CGGVeritas et Eidesvik ont amendé leur accord et repoussé la date de livraison des deux nouveaux navires sismiques au second semestre 2010 et 2011.

En 2008, CGGVeritas et Eidesvik Offshore avait signé un avenant à l'accord de construction de deux navires sismiques de grande capacité pour un montant de 420 MUSD (377 MUSD précédemment). Les deux navires seront sous contrat d'affrètement pendant 12 ans.

En 2008, dans le cadre de l'acquisition de Wavefield, la Société a déposé la contre-valeur de la garantie bancaire consentie aux actionnaires de Wavefield conformément aux dispositions des chapitres 6-10 du Norwegian Securities Trading Act, en numéraire, sur un compte de dépôt à terme ouvert dans les livres de l'institution garante et nanti à son profit la créance de restitution du dépôt pour un montant de 639 MNOK, soit 65 M€ environ.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Le 23 septembre 2008, CGGVeritas a également signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à près de 83 MUSD pour une durée de huit ans. A l'issue de cette période, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat pour une durée de huit ans. Le navire sismique devrait être livré fin 2010.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

CGGVeritas a fait l'objet en 2000 de poursuites de la part de la société Parexpro (Portugal), sous les chefs de détournement de main-d'œuvre hautement qualifiée dans le domaine de l'évaluation de réservoir, d'exploitation frauduleuse de documents et d'informations confidentiels, ainsi que de détournement de clientèle et des profits associés. En 2003, le Tribunal de Commerce de Lisbonne s'est déclaré incompétent pour statuer sur cette affaire. La société Parexpro a interjeté appel de cette décision. En 2005, la Cour d'Appel de Lisbonne a confirmé l'incompétence du Tribunal de Commerce de Lisbonne, puis Parexpro a assigné CGG Veritas, sa filiale portugaise CGGP et leurs dirigeants et salariés, devant le tribunal civil de Lisbonne. L'assignation est strictement identique à celle introduite devant le tribunal de commerce. Le dossier est toujours en cours d'instruction auprès du tribunal civil de Lisbonne et n'a pas connu d'évolution en 2009. Cette action devrait rester sans effet sur le résultat et la situation financière de la Société.

Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi (pour un montant d'environ 70 millions de dollars à la date de la réclamation), suite à la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture des négociations est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Un jugement a été rendu le 8 avril 2009 en faveur de Arrow Seismic ASA. CGGVeritas a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-
VERITAS BILAN

NOTE 17 — TABLEAU RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 10 et 16.

<u>Obligations contractuelles</u>	<u>Total</u>	<u>Paiements dus par période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Dettes à long terme	888,5	—	—	888,5
Contrats de location simple	7,5	1,4	5,5	0,6
Total	<u>896,0</u>	<u>1,4</u>	<u>5,5</u>	<u>889,1</u>

<u>Autres engagements commerciaux</u>	<u>Total</u>	<u>Montant des engagements de la période</u>		
		<u>- 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>+ 5 ans</u>
		(En millions d'€)		
Lignes de crédit	91,1	91,1	—	—
Garanties	196,5	149,2	47,3	—
Autres engagements commerciaux	450,0	58,1	20,0	371,9
Total	<u>737,6</u>	<u>298,4</u>	<u>67,3</u>	<u>371,9</u>

NOTE 18 — CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'Euros)	
France	10,8	11,8
Afrique	—	1,1
Amériques	0,8	14,9
Total	<u>11,6</u>	<u>27,8</u>

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(en millions d'Euros)	
Terrestre	0,4	15,1
Traitement & Imagerie	0,4	1,3
Holding	10,8	11,4
Total	<u>11,6</u>	<u>27,8</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

NOTE 19 — TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2009, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 8,2 M€ et correspond essentiellement aux frais liés au nouvel emprunt obligataire contracté en juin 2009. Il s'élevait à 1,0 M€ en 2008.

NOTE 20 — RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Intérêts sur emprunts	(65,0)	(48,8)
Commissions pour garantie	(15,8)	—
Intérêts s/avances de trésorerie reçues	(7,1)	(8,4)
Intérêts s/avances de trésorerie accordées	5,6	9,5
Dividendes	100,8	104,9
Revenus des créances rattachées aux participations	36,8	34,5
Produits de cessions des valeurs mobilières	0,5	2,1
Variation de provisions pour titres de participation	(237,2)	42,9
Variation de provisions des valeurs mobilières de placements	2,0	(2,0)
Variation de provisions pour prime de remboursement des emprunts	(0,6)	—
Variation de provisions des autres immobilisations financières	1,3	0,8
Variation provisions pour risques de change	(0,3)	(8,4)
Gains (pertes) de change	(17,4)	9,3
Divers	0,5	1,0
Résultat financier	(195,9)	137,4

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

NOTE 21 — RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	29,0	(295,6)
Provision pour risque filiales	(30,5)	(2,8)
Reprise sur provision pour risque filiales	2,8	—
Reprise de provision pour dépréciation de titres de participation	0,8	7,9
Abandon de prêt	(2,5)	(2,4)
Bonis (malis) sur actions propres	2,0	(11,4)
Divers	—	(0,1)
Résultat exceptionnel	<u>1,6</u>	<u>(304,4)</u>

Les résultats de cession des titres, nets des reprises de provisions, se décomposent comme suit :

- CGGVeritas Services India : 1,9 M€
- CGG Australia Services : 11,2 M€
- CGGVeritas Services de Mexico SA de CV : 16,7 M€

NOTE 22 — IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
	(En millions d'€)	
France		
Charge courante	(1,1)	—
Charges du régime d'intégration fiscale	(0,1)	—
Produit du régime d'intégration fiscale	35,7	70,1
Report en arrière des déficits	(1,1)	25,0
Provision pour utilisation déficits CGGVeritas Services	(37,1)	6,9
	(3,7)	102,0
Etranger		
Charge courante	(2,4)	(2,6)
Ecart de change	—	(0,3)
	(2,4)	(2,9)
Total (charge) produit d'impôt	<u>(6,1)</u>	<u>99,1</u>

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

Suite à l'apport partiel d'actifs, avec effet au 1^{er} janvier 2007 des activités Services, CGGVeritas exerce une activité de Holding imposable en France.

CGGVeritas a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. A ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et le paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2009.

La situation fiscale latente de la Société au 31/12/2009 est la suivante :

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
	(En millions d'€)					
1. Décalage certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	3,4		1,1		4,5	
b) Frais acquisition titres	2,2			0,4	1,8	
c) Provision pour restructuration						
d) Ecart de change latents nets	12,0		5,2		17,2	
e) Provision pour risque de change	5,2		0,1		5,3	
f) Provisions sur filiales intégrées (Court Terme)	1,0			0,4	0,6	
g) Provision pour risque filiales			10,5		10,5	
h) Provision pour dépréciation titres			38,0		38,0	
i) Autres	0,8			0,6	0,2	
Sous-total	<u>24,6</u>		<u>54,9</u>	<u>1,4</u>	<u>78,1</u>	
2. Eléments à imputer						
a) Déficits reportables fiscalement	51,1		43,1		94,2	
b) Moins-value à long terme						
Sous-total	<u>51,1</u>		<u>43,1</u>		<u>94,2</u>	
Total	<u>75,7</u>		<u>98,0</u>	<u>1,4</u>	<u>172,3</u>	

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices 2005, 2006 et 2007. L'exercice 2005, désormais prescrit, n'a pas fait l'objet de proposition de rectification. La notification de redressement des exercices 2006 et 2007 est contestée dans sa majeure partie et n'aura pas d'impact significatif sur les comptes.

La société CGGVeritas Services, membre de l'intégration fiscale, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006. La Société a reçu le 17 décembre 2008 une proposition de rectification qui a été contestée. Une transaction avec l'administration fiscale est en cours et ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE- VERITAS BILAN

NOTE 23 — PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
— Ingénieurs et Cadres	36	38
— Techniciens	—	—
— Employés, ouvriers	<u>4</u>	<u>2</u>
Total effectifs	<u>40</u>	<u>40</u>
Personnel mis à la disposition de CGGV par ses filiales	0	1

NOTE 24 — REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'Administration s'est élevée en 2009 à 640 000 €.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée en 2009 à 3 585 409 €.

NOTE 25 — TRANSACTIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

La société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG Veritas dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	
Exploitation		
Produits	11,0	15,9
Charges	(1,9)	(17,5)
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	1,4	(2,8)
Clients et comptes courants	5,6	10,1
Fournisseurs et comptes courants	19,0	8,9
Financier		
Dividendes reçus	100,8	104,9
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	(237,2)	42,9
Autres produits et (charges) financiers nets	20,5	36,9
Créances rattachées aux participations	555,3	688,8
Avances de trésorerie accordées, nettes	546,9	151,3
Avances de trésorerie reçues	442,5	241,7
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	(2,6)	(2,4)
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	0,8	7,9
(Dotation) Reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	(27,7)	(2,8)

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.3 COMPTES SOCIAUX 2009-2008 DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS BILAN

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(En millions d'€)	
Impôt		
Produit d'intégration fiscale	35,7	70,1
(Dotaton) Reprise nette provision pour utilisation des déficits	(37,1)	6,9
Engagements hors-bilan		
Garanties émises en faveur de clients	161,4	197,2
Garanties émises en faveur des banques	91,1	69,3
Achats à terme de devises	12,5	39,0
Autres garanties	58,0	101,0

NOTE 26 — EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

10.4. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)

<u>En Euros</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	34 163 360	35 195 776	54 901 516	60 247 083	60 458 638
b) Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	17 081 680	17 597 888	27 450 758	150 617 709	151 146 594
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	252 500	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	445 301 000	500 037 000	1 883 639 000	1 932 788 000	1 713 508 494

¹ Division par 5 du nominal en 2008, soit 0,40 € par action

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.4 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE-VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)

<u>En Euros</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
II — Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	221 340 640	263 364 949	35 017 563	27 804 109	11 563 187
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	51 460 392	12 852 922	(42 698 560)	(236 079 316)	52 600 749
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	16 400 000	(22 450 000)	(13 940 000)	(99 080 000)	6 119 465
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	21 928 316	30 635 786	(55 104 307)	(100 564 483)	(220 452 643)
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	2,05	2,01	(1,05)	(0,91)	0,31
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,28	1,74	(2,01)	(0,67)	(1,46)
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Effectif moyen	1 076	1 129	34	40	40
b) Montant de la masse salariale	62 326 361	74 625 127	8 726 670	8 482 094	4 926 323
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	21 345 920	26 273 875	3 077 219	3 692 917	1 862 205

10.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009

10.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II — Justification des appréciations

Les estimations comptables et jugements significatifs concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 rappelés en note 1 de l'annexe ont été réalisés dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

10.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE 2009

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 2 avril 2010.

MAZARS
Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Philippe DIU Nicolas PFEUTY

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

10.6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés du 1^{er} janvier 2009 au 2 avril 2010

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A. Avec MM. Brunck, Carroll, Dorval, Le Roux¹ et Valot

A.1 Apport à CGGVeritas Services Holding BV des titres détenus par votre société dans Exgé SA, Géexplo LLP, CGGVeritas Services (Mexico) SA de CV, CGG Nigeria et CGG Vostok

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « Deed of insurance of shares and contribution », conclu entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV, les participations détenues par votre société dans Exgé SA., Géexplo LLP, CGGVeritas Services (Mexico) SA de CV., CGG Nigéria et CGG Vostok seront apportées à CGGVeritas Services Holding BV.

Le 11 novembre 2009, 99,99 % du capital de CGGVeritas Services (Mexico) SA de CV ont été apportés pour 23,6MEUR. Les autres participations n'ont pas été apportées en 2009.

A.2 Garantie émise par Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGGVeritas Services Holding BV, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 juin 2009 relative aux « Senior Notes 2016 » d'un montant de 350MUSD, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Holding (US) Inc., CGGVeritas Services Holding BV, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia

¹ Il est noté que M. Le Roux a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA le 1^{er} novembre 2009.

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

A.3 Conclusion d'une convention de prêt entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV pour l'acquisition des titres de CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS)

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de prêt d'un montant de 113,5MUSD entre votre société et CGGVeritas Services Holding BV afin que cette dernière puisse acquérir le solde de la participation détenue par CGGAmericas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS.

Ce prêt a été signé le 18 septembre 2009 et est rémunéré à un taux d'intérêt de 1 %. Le solde des intérêts payés en 2009 s'élève à 0,2M€.

A.4 Cession de la participation détenue par votre société dans la société CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS) à CGGVeritas Services Holding BV

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde de la participation de votre société détenue dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS).

Cette convention n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2009.

A.5 Signature d'un contrat intitulé « Guarantee Facility Agreement » entre votre société et CGGVeritas Services SA, Wavefield Inseis ASA, CGGVeritas Services Holding BV, Nordea Bank Finland Plc et Nordea Bank Norge ASA

Votre conseil d'administration a autorisé la garantie accordée par votre société au titre du « Guarantee Facility Agreement ». Ce contrat est conclu entre :

- votre société en qualité de société mère garante,
- CGGVeritas Services SA, Wavefield Inseis ASA, CGGVeritas Services Holding BV en qualité de bénéficiaires,
- Nordea Bank Finland Plc. en qualité d'émetteur,
- et Nordea Bank Norge ASA en qualité d'agent.

Son objet est la mise à disposition en faveur des bénéficiaires, par Nordea Bank Finland Plc, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont de 23MUSD pour la tranche A, 2MUSD pour la tranche B, 17MUSD en ce qui concerne la tranche C et 6MNOK pour la tranche D.

Dans le cadre de ce contrat, votre société s'engage en particulier à garantir les obligations, notamment de remboursement, de CGGVeritas Services SA, Wavefield Inseis ASA et CGGVeritas Holding BV, bénéficiaires des garanties accordées par les banques au titre du « Guarantee Facility Agreement ».

B. Avec M. Le Roux¹

B.1 Modification des dispositions du contrat de travail de M. Le Roux relatives à l'indemnité contractuelle de rupture due dans certains cas de cessation dudit contrat de travail.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2009 a approuvé les modifications du contrat de travail de M. Le Roux.

Ces modifications ont pour objet, notamment, de mettre lesdites dispositions en conformité avec les nouvelles recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 intégrées au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 auquel le conseil d'administration s'est engagé à se référer en matière de gouvernement d'entreprise lors de sa réunion du 19 décembre 2008.

Selon ces dispositions,

- M. Le Roux ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixée à la différence entre : (i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et (ii) toutes sommes auxquelles M. Le Roux pourrait prétendre du fait de la cessation de son contrat de travail, en particulier les indemnités légales et conventionnelles de licenciement et les indemnités susceptibles d'être versées au titre de son engagement de non concurrence. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonnée à 200 % de la rémunération annuelle de référence.
- En outre, en cas de départ contraint, M. Le Roux disposera d'une faculté d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions dont il bénéficie au titre des différents plans actuellement en vigueur au sein de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture ainsi que la faculté d'exercice anticipé des options seront soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la société sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120 ;
- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT¹, exprimé en dollars américains et relié à l'objectif correspondant à la partie variable annuelle de la rémunération de M. Le Roux.

La rémunération actuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de ses activités dans les filiales du groupe, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des

¹ Il est noté que M. Le Roux a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA le 1^{er} novembre 2009.

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

trois années précédant la date de fin du préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursements de frais.

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A. Avec MM. Brunck et Le Roux¹

A.1 Engagement de non-concurrence applicable au Président Directeur Général et au Directeur Général Exécutif

Le Président Directeur Général et le Directeur Général exécutif de votre société ont pris un engagement de non-concurrence vis-à-vis de votre société d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation de leurs fonctions.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fournitures d'équipements ou produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du groupe CGGVeritas SA.

En contrepartie de cet engagement, ces derniers recevraient, en cas de cessation de leurs fonctions, une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Ces avenants aux contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2009.

A.2 Avenants aux dispositions des contrats de travail respectifs de MM. Brunck et Le Roux

L'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a approuvé les avenants aux dispositions des contrats de travail de MM. Brunck et Le Roux :

- le versement de l'indemnité spéciale de rupture ainsi que l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions au titre des plans en vigueur au sein de la société dont ils bénéficient seront désormais soumis à une condition de performance appréciée au regard de celle de la société.
- le montant de l'indemnité spéciale de rupture autorisé et fixé précédemment par votre conseil d'administration à 250 % du montant de leur rémunération annuelle de référence sera réduit à 200 %.

Cette appréciation se fait sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120 ;

¹ Il est noté que M. Le Roux a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA le 1^{er} novembre 2009.

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

- un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) ;
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT¹, exprimé en dollars américains et relié à l'objectif correspondant à la partie variable annuelle de la rémunération de MM. Brunck et Le Roux.

La rémunération actuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du groupe, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin du préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursements de frais.

Cet avenant au contrat de travail de M. Brunck a été modifié par le Conseil d'Administration du 25 février 2009 mais non ratifié par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009. Celui relatif au contrat de travail de M. Le Roux a été amendé lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2009.

A.3 Cession à votre société du solde de la participation de CGG Americas Inc. dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS)

Votre conseil d'administration a autorisé l'acquisition du solde des titres CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommée Exploration Resources AS) détenues par CGG Americas Inc.

Cette acquisition a été réalisée par CGGVeritas Holding BV le 1^{er} septembre 2009 pour 113,5MUSD.

A.4 Garantie émise par CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS dans le cadre d'une émission obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire du 3 février 2006 des « Senior notes 2015 » d'un montant de 165MUSD, CGG Americas Inc., Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge AS ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférant.

A.5 Signature par votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I du 7 février 2007

Dans le cadre de la convention de crédit syndiqué de 1.140 MUSD, votre société, Sercel Inc., Sercel Canada Ltd., Sercel Australia, CGG Americas Inc., CGG Canada, CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite

⁽¹⁾ Earnings before interest and taxes

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement » et le « US Guarantee Agreement », le « Canadian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Guarantee Agreement », le « French Financial Instruments Accounts Pledge Agreements », le « French Bank Account Pledge Agreement », le « French Intercompany Loan Receivable Agreement », et tous les autres documents afférents à la conclusion de la convention de crédit entre votre société et Volnay Acquisition Co. I.

A.6 Garantie donnée par Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. dans le cadre d'émissions obligataires

Dans le cadre de l'émission obligataire du 9 février 2007 des « Senior Notes 2015 » d'un montant de 200MSUD et des « Senior Notes 2017 » d'un montant de 400MUSD, Sercel Inc., Sercel Canada, Sercel Australia Pty Ltd., CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd. et Alitheia Ressources Inc. ont émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle ils garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

A.7 Autorisation donnée aux deux Directeurs Généraux Délégués de bénéficiaire du plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants (volet français et américain) et notamment au Président Directeur Général, tel que ce plan a été présenté lors des conseils des 8 décembre 2004 et 8 mars 2005

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies pour votre société pour les mandataires sociaux s'élève à 1,8MEUR en 2009.

A.8 Signature le 12 janvier 2007 par votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements d'une convention de crédit

Dans le cadre de la convention de crédit de 1.140 MUSD, votre société, CGG Americas Inc., Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge AS et les sociétés Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont signé l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« Intercreditor Agreement », le « Guarantee Agreement », le « US Pledge and Security Agreement », le « French Pledge and Security Agreement », le « Norwegian Pledge and Security Agreement » et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

A.9 Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires

Votre conseil d'administration a autorisé le nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding BV au titre de la convention de crédit syndiqué de 1.140 MUSD et a désigné CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante de l'émission obligataire des « Senior notes 2015 » d'un montant de 530MUSD, de l'émission obligataire des « Senior notes 2017 » d'un montant de 400MUSD et du crédit syndiqué d'un montant de 1.140MUSD.

B. Avec M. Brunck

B.1 Avenant au contrat de travail de M. Robert Brunck pour tenir compte de ses fonctions de Président Directeur Général

Le contrat de travail est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté, retour en fin de mandat dans un poste de salarié de niveau « directeur, membre du comité exécutif », maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

B.2 Garantie émise par CGG Americas Inc. dans le cadre d'une émission obligataire

Dans le cadre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 des « Senior notes 2015 » d'un montant de 165 MUSD, CGG Americas Inc. a émis une garantie au profit des détenteurs d'obligations, aux termes de laquelle elle garantit les obligations de paiement et de remboursement de votre société majorées des intérêts, commissions et accessoires y afférents.

C. Avec M. Le Roux¹

C.1 Avenant à la convention de prêt entre votre société et CGGVeritas Services SA

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27 % a été ramené à 1 %, à compter du 1^{er} avril 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

Cet avenant a été reconduit pour l'exercice 2009. La charge d'intérêts au titre de l'année 2009 s'élève à 0,9MEUR. Ce prêt a été capitalisé le 30 décembre 2009.

C.2 Signature d'une convention de crédit le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.) et les prêteurs

Une convention de crédit a été signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I et les prêteurs d'autre part, portant sur un montant de 1.140 MUSD.

¹ Il est noté que M. Le Roux a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de CGGVeritas SA le 1er novembre 2009.

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

C.3 Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs

Un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 a été signé entre votre société et CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs, d'autre part, le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent à votre société une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

C.4 Signature d'une convention de crédit syndiqué entre votre société et Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.)

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de 200MUSD entre, d'une part, votre société et Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et, d'autre part, les prêteurs.

Au 31 décembre 2009, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de crédit.

C.5 Octroi d'un prêt par votre société à Volnay Acquisition Co. I (devenue CGGVeritas Services Inc.)

Dans le cadre de l'achat de Veritas par Volnay Acquisition Co. I un prêt d'un montant de 600MUSD a été accordé par votre société à Volnay Acquisition Co. I.

C.6 Garantie émise par Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II (devenues CGGVeritas Services Inc.) au titre des « Senior Notes 2015 »

Dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Veritas par les filiales, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II ont émis une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la dette souscrite par votre société émise en avril 2005, en avril 2006 et en février 2007 pour un montant total de 530MUSD.

C.7 Signature d'un contrat de commission et d'un contrat de sous-traitance entre votre société et CGGVeritas Services SA

A la suite de l'apport partiel d'actif entre votre société et CGGVeritas Services SA, deux contrats ont été conclus entre ces sociétés :

- Un contrat de commission aux termes duquel votre société s'engage à poursuivre, pour le compte de CGGVeritas Services SA, l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi, jusqu'à la création de succursales de CGGVeritas Services SA dans ces pays.

Il n'est pas prévu de commission versée par CGGVeritas Services SA à votre société. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopérations pris par votre société dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES (EXERCICE 2009)

Les volumes des opérations liées à cette convention du 1^{er} janvier 2009 au 9 février 2009, date de résiliation de ce contrat, est 0,7MEUR.

- Un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGGVeritas Services SA sous-traite à votre société l'exécution des contrats dont le transfert à CGGVeritas Services SA est impossible.

Au titre de l'exercice 2009, le volume des opérations liées à ce contrat est de 0,1MEUR.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Courbevoie et Paris, le 2 avril 2010

MAZARS

Xavier CHARTON Olivier THIREAU

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Philippe DIU Nicolas PFEUTY

CHAPITRE X : INFORMATIONS FINANCIERES

10.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2008 ET 2009

10.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2008 ET 2009

En milliers d'euros	Mazars 2009		Ernst & Young Audit 2009		Total 2009		Total 2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit :								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés:								
— CGGVeritas	535		774		1 309		1 542	
— Filiales consolidées.	1 164		2 413		3 577		3 908	
Total.	1 699	78 %	3 187	86 %	4 886	81 %	5 450	91 %
• Missions accessoires :								
— CGGVeritas	130		220		350		1336	
— Filiales consolidées.	199		141		340		65	
Total.	329	15 %	361	10 %	690	11 %	401	7 %
Total audit.	2 028	93 %	3 548	91 %	5 576	92 %	5 851	98 %
Autres prestations :								
• Juridique, Fiscal, Social	160	7 %	136	4 %	296	7 %	108	2 %
• Technologie de L'information	—		—		—	1 %	—	
• Audit interne	—		—		—		—	
• Autre	—		—		—	0 %	1	0 %
Total autres prestations.	160	7 %	136	4 %	296	1 %	109	2 %
Total	2 188	100 %	3 684	100 %	5 872	100 %	5 960	100 %

10.8. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son groupe.

— Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc., filiale de CGGVeritas devant les juridictions américaines ("United States District Court for the Eastern District of Texas").

Cette action est fondée sur une prétendue contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (Micro Electromechanical systems) d'un brevet détenu par le demandeur. Le 29 janvier 2010 un jury de Texarkana (Texas) a déclaré Sercel Inc. coupable de violation du brevet américain US Patent no. 5,852,242, accordant ainsi à ION Geophysical Corporation 25,2 millions de Dollars US de dommages au titre du manque à gagner. Sercel va déposer une requête demandant à la Cour d'annuler le verdict du jury pour plusieurs motifs, notamment l'absence d'apport par ION de preuves irréfutables que Sercel a porté atteinte au brevet ainsi que son invalidité, ION n'ayant pas décrit dans le brevet la meilleure façon de réaliser l'invention. La Cour a demandé aux parties de présenter un mémoire sur ces points d'ici avril 2010, et Sercel ne pense pas que la Cour entreprendra une quelconque autre action avant que lesdits mémoires ne soient présentés. La Cour avait précédemment conclu que les revendications de produit du brevet étaient invalides, et qu'il n'existait pas, par ailleurs, d'infraction au niveau d'une des revendications relative à une méthode de fabrication. Nous estimons que cette action en justice n'est pas de nature à avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe. En conséquence, il ne fait l'objet d'aucune provision dans les comptes, en dehors des frais inhérents à la préparation de la défense.

- Le 7 juillet 2008, CGGVeritas a assigné Arrow Seismic ASA afin d'obtenir réparation du préjudice subi (pour un montant d'environ 70 millions de dollars à la date de la réclamation), suite à la rupture par Arrow Seismic ASA des négociations concernant le contrat de construction d'un navire sismique 3D. Cette rupture des négociations est intervenue après qu'Arrow Seismic ASA ait été rachetée par PGS. Le degré d'avancement des négociations entre CGGVeritas et Arrow Seismic ASA était tel que le Groupe considère que les parties avaient un accord sur les termes essentiels du contrat. Un jugement a été rendu le 8 avril 2009 en faveur de Arrow Seismic ASA. CGGVeritas a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue.

CHAPITRE XI :

PERSPECTIVES

Environnement de marché des activités géophysiques

Après les années difficiles ayant suivi la crise de 1999, caractérisées par une phase de sous-investissement marqué du secteur de l'Exploration-Production, le marché des activités géophysiques a connu entre 2006 et 2008 une croissance importante fondée de notre point de vue sur des fondamentaux solides.

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées, et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration/Production, et dès lors par une croissance favorable pour la géophysique dont la demande a connu une progression de près de 15 % en 2008 par rapport à 2007.

Au cours de l'année 2008, la crise financière a commencé à impacter significativement l'économie mondiale et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique, voire en récession. L'anticipation d'une baisse corrélative de la consommation mondiale a ralenti la demande en ressources énergétiques et engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic au delà de 150 USD à mi-année, est passé sous la barre de 40 USD début décembre. En 2009, dans un tel contexte et compte tenu de l'ensemble des incertitudes mais aussi de conditions plus difficiles d'accès au crédit, les compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs prévisions d'investissement en exploration-production en volume, ce qui s'est traduit par une chute des prix, accentuée par une surcapacité de navires sismiques.

Au cours de l'année 2009 les compagnies sismiques internationales ont fait preuve d'une bonne discipline en retirant du marché un certain nombre de bateaux anciens et de faible capacité et en retardant l'arrivée de nouveaux bateaux, contribuant ainsi à réduire la surcapacité mondiale de navires sismiques.

Nous estimons que sur le moyen-terme, les tendances lourdes de l'approvisionnement énergétique — des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période — devraient conduire le moment venu à un rebond significatif des dépenses d'exploration-production et de la sismique en particulier.

Perspectives 2010 des activités de CGGVeritas

Le carnet de commandes total (Services et Equipements) du Groupe CGGVeritas s'élevait à 1,565 MUSD (1,305 MUSD pour les Services et 260 MUSD pour les Equipements hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} février 2010. Ce carnet de commandes a été obtenu au cours du second semestre 2009 à des niveaux de prix bas pour les Services.

Selon une étude réalisée par Barclays Capital, les dépenses d'exploration-production devraient augmenter de 11 % en 2010 à 439 MdUSD après la baisse de 15 % en 2009. Toutefois, les incertitudes sur la rapidité de la reprise des investissements des clients pétroliers et gaziers empêchent de disposer d'une appréciation fiable sur l'évolution en

volume du marché des activités géophysiques et notamment celles des marchés de l'acquisition marine et terrestre. Il reste que :

- au niveau de l'acquisition marine, la pression sur les prix devrait perdurer tout au long du premier semestre en raison notamment de la mise en service de nouvelles unités aujourd'hui en chantier mais devrait progressivement s'atténuer au cours de la seconde partie de l'année 2010 en raison d'une reprise progressive de la demande;
- au niveau de l'acquisition terrestre, la demande pour opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité — qui n'est adressable que par les contracteurs les plus qualifiés dont CGGVeritas — devrait rester soutenue ; nous notons par ailleurs une demande accrue pour les études d'acquisition fond de mer ;
- dans le Golfe du Mexique, la mise à disposition finale de données multi-client « Wide Azimuth » devrait continuer à rencontrer un intérêt grandissant tandis que la demande pour les données multi-client terrestres en Amérique du nord bien que corrélée à l'évolution du prix du gaz naturel sur le marché US, devrait rester toutefois élevée pour ce qui concerne les prospects de gaz non conventionnels (gaz de schistes) ;
- le contexte général devrait continuer à être profitable au marché du traitement de données, les clients ayant tendance dans ce type de situation à profiter au mieux du potentiel de leurs actifs sismiques existants, à travers le recours aux algorithmes et procédés de traitement les plus haut de gamme et les plus récents, domaines dans lesquels CGGVeritas dispose d'un positionnement unique ;
- Sercel enfin, devrait en 2010 profiter d'une demande soutenue pour les équipements fond de mer et du cycle de renouvellement des équipements marine.

Poursuite de la stratégie commerciale basée sur l'amélioration du service au client

CGGVeritas estime que le renforcement de la proximité avec ses clients, à travers une meilleure appréhension de leurs problèmes d'exploration et de production, et de leurs besoins en technologie géophysique associée, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis, et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à accroître sa part de prestations externes. La qualité des services et des technologies fournis, la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer notamment le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Perspectives 2010 et développements technologiques de CGGVeritas

Le Groupe estime que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à la fois à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant davantage les délais de réalisation.

La stratégie de CGGVeritas, dès lors, est de renforcer sa position de leader du marché sur les secteurs suivants :

- services et systèmes innovants d'acquisition haut de gamme à terre et en mer ;
- services d'imageries et de réservoir ;
- équipements d'acquisition de données terrestres, marins et fond de mer.

Pour cela, le Groupe entend mettre en œuvre les projets suivants :

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (Wide Azimuth) les multi-composantes et les études 4D continueront à être développées. Le Groupe favorisera le développement de ces programmes de recherche en se basant notamment sur des centres technologiques situés à proximité de ses clients principaux.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marine

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D multi-azimuts, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration / Production, tout particulièrement dans le secteur offshore.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents fondées sur le maintien d'un effort important de R&D

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence la performance de ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux et en maintenant une politique active de développement des produits futurs.

Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra par ailleurs en 2010 la croissance de ses efforts de R&D.

CHAPITRE XII :

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1. Composition du Conseil d'administration :

12.1.1. Membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence :

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2010</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de première nomination au conseil</u>	<u>Date d'échéance du mandat^(**)</u>
Robert BRUNCK⁽²⁾⁽⁴⁾ Nationalité : française	187 890	60 ans	Président Directeur Général	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2012
Yves LESAGE⁽¹⁾⁽⁴⁾ Nationalité : française	4 985	72 ans	Président d'honneur et Administrateur	29 septembre 1988	Assemblée générale de 2013
Olivier APPERT⁽²⁾⁽³⁾ Nationalité : française	1 218	60 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2012
Loren CARROLL⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500	66 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL^{(1)(3)(*)} (administrateur indépendant) Nationalité : française	535	59 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2010
Jean DUNAND⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	4 250	70 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Anders FARESTVEIT⁽⁴⁾ Nationalité : norvégienne	164 428	71 ans	Administrateur	29 avril 2009	Assemblée générale de 2013
Christian MARBACH⁽²⁾ Nationalité : française	650	72 ans	Administrateur	21 juin 1995	Assemblée générale de 2013
Thierry PILENKO⁽⁴⁾ Nationalité : française	1 790 ADS	52 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Robert F. SEMMENS⁽²⁾⁽³⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : américaine	6 365 actions et 1 025 ADS	52 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2011
Daniel VALOT⁽¹⁾ (administrateur indépendant) Nationalité : française	1 935	65 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2012

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions ou ADS détenus au 31 mars 2010</u>	<u>Age</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Date de première nomination au conseil</u>	<u>Date d'échéance du mandat^(**)</u>
David WORK⁽³⁾ <i>(administrateur indépendant)</i>					
Nationalité : américaine	500	64 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Terence YOUNG⁽⁴⁾ <i>(administrateur indépendant)</i>					
Nationalité : américaine	500	63 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013

(1) membre du comité d'audit

(2) membre du comité stratégique

(3) membre du comité de rémunération et de nomination

(4) membre du comité technologique

(*) le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010

(**) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. BRUNCK est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X 69) et de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris (IM 74).

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que Chargé de Mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991.

En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et Administrateur en septembre 1998, puis Président Directeur Général le 20 mai 1999.

Avant de rejoindre le Groupe CGGVeritas, il fut Directeur du Centre d'Equipeement du Réseau de Transport (CERT), Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et Chef de la division « Energie, Sous-Sol », chargé de mission auprès du Préfet de région à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche région Alsace (1975-1979). La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Yves LESAGE est né le 22 août 1937.

M. LESAGE est ingénieur des Mines. Il a été Directeur Europe de la Société Nationale Elf Aquitaine de 1984 à 1986. De 1986 à 1989, il est Directeur Général de la Société Nationale Elf Aquitaine Production dont il devient Président Directeur Général à compter de 1989. En 1995, il est nommé Président Directeur

12.1 Composition du Conseil d'administration

Général de la Compagnie Générale de Géophysique. Depuis 1999, il est Président d'honneur de la Société. La liste des principaux mandats exercés par M. LESAGE actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

M. APPERT a été nommé Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP) en avril 2003. Il était Directeur de la coopération long terme et de l'analyse des politiques énergétiques au sein de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) depuis le 1^{er} octobre 1999.

M. APPERT, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur général des Mines, a commencé sa carrière au service des Mines de Lyon, puis a occupé différents postes au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. Il a ensuite été nommé directeur adjoint du cabinet du ministre du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur de 1984 à 1986, puis a pris, en 1987, la responsabilité de l'activité radiocommunication mobile au sein de la société Télécommunications Radioélectriques et Téléphoniques (TRT). Nommé en 1989 directeur des hydrocarbures au ministère de l'Industrie, il a rejoint en 1994 la direction de l'IFP, en charge notamment de la recherche et développement. Depuis 1998, il était directeur général d'Isis, holding technologique filiale de l'IFP cotée en Bourse. La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL a fait des études de finance et de comptabilité à l'Université de Pennsylvanie. Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice Président Exécutif de Smith International, Inc. qui détient 60% du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie. La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, Services des Affaires monétaires et Financières du Ministère de l'Economie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New-York, puis Directeur général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la trésorerie, des marchés financiers et de la gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été au sein du groupe Soletanche, administrateur et directeur général du Groupe, chargé en particulier des activités pétrolières, Vice-Président du Conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. A ce

jour, il est Président Directeur Général de Solétanche Bachy. La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND a été Directeur Adjoint, en charge de la Fédération de Russie au sein de TOTAL EXPLORATION PRODUCTION de 1994 à 1999. Il a ensuite exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'ISIS de 1999 à 2001. La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M. Anders FARESTVEIT est né le 22 mai 1938.

M. FARESTVEIT a obtenu sa maîtrise de sciences de l'Université de Bergen en 1965. Il a commencé sa carrière comme directeur au sein du département géophysique de Geoteam. En 1973, M. FARESTVEIT était l'un des fondateurs de Geco (maintenant dénommé WesternGeco) où il occupait le poste de Managing Director. En 1987, Schlumberger a acquis Geco et M. Farestveit a pris le poste de Managing Director de Schlumberger Norvège; il a pris sa retraite en 1998. Il a été nommé docteur honoraire de l'université de Bergen en 1996 et membre honoraire de la Society of Exploration Geophysicists (SEG) en 1997. M. FARESTVEIT était l'un des fondateurs d'InSeis en 2001 et de Wavefield InSeis en 2006 où il a occupé le poste de Président jusqu'au 21 janvier 2009. La liste des principaux mandats exercés par M. FARESTVEIT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Christian MARBACH est né le 9 octobre 1937.

M. MARBACH est ingénieur général des Mines. Il a été Directeur Général de l'Industrie Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire en 1990. De 1991 à 1994, il a exercé les fonctions de Président Directeur Général de COFLEXIP puis de Président Directeur Général de COFLEXIP STENA OFFSHORE de 1995 à 1996. La liste des principaux mandats exercés par M. MARBACH actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Thierry PILENKO est né le 17 juillet 1957.

M. PILENKO est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ainsi que de l'Ecole du Pétrole et des Moteurs. Il a fait l'essentiel de sa carrière (1984-2004) dans le Groupe Schlumberger, où il a acquis une vaste expérience parapétrolière et internationale dans de nombreux pays du monde (Venezuela, Italie, Gabon, Nigeria, Dubaï, Indonésie, Etats-Unis, France) au sein de différentes lignes de produits. En mars 2004, il est devenu Président-Directeur Général de Veritas DGC. Le 15 janvier 2007, M. PILENKO a été nommé Directeur Général Délégué de TECHNIP dont il est devenu le Président Directeur Général le 27 avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. PILENKO actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et professeur adjoint de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'Université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de THE BEACON GROUP, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gère deux fonds d'investissement énergie

12.1 Composition du Conseil d'administration

d'un montant total de 1,6 milliards US\$, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était Vice-Président de Goldman Sachs & Co. La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. VALOT, diplômé de l'Institut des Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, a débuté sa carrière à la Cour des Comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration /Production en 1995. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007. La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. David WORK est né le 15 mai 1945.

M. WORK est titulaire d'une Maîtrise de géologie. Il est entré chez Amoco en 1970 à Denver d'abord puis en Alaska. Ensuite, en 1992 et pendant quatre ans, M. WORK a été à la tête des activités d'exploration dans quelque trente pays en tant que Vice Président Groupe Exploration Mondiale pour le secteur production et exploration d'Amoco. Puis, il a été « Senior Vice Président » des services partagés chez Amoco. Ensuite, il a travaillé à Londres en tant que Vice Président Groupe des activités exploration et production de BP Amoco. Il a pris sa retraite en 2000 alors qu'il exerçait la fonction de Directeur Général régional de la région Amérique du Nord et avait dans ses responsabilités le Golfe du Mexique et les Montagnes Rocheuses. M. WORK est actuellement consultant dans l'industrie pétrolière. La liste des principaux mandats exercés par M. WORK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'Ecole des Mines du Colorado. Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'Ecole des Mines du Colorado. De 1982 à 1983 il a été en charge des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'Institute for Statistics and its Applications de l'Université Carnegie Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de Géophysique de l'Ecole des Mines du Colorado. La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Robert BRUNCK Président Directeur Général	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société française</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de surveillance de Sercel Holding <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V. (Pays-Bas)■ Président du Conseil d'administration de CGG Americas (USA) <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés et institutions françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur du Centre Européen d'Education Permanente (CEDEP)■ Président de l'Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES)■ Administrateur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)■ Administrateur du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)■ Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil de surveillance de Sercel■ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Thalès■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (IFP)■ Administrateur du Consortium Français de Localisation
Yves LESAGE Président d'honneur et Administrateur	Mandats en cours : aucun Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Comité d'Etudes Pétrolières et Marines■ Président du Comité Industriel Statutaire de l'Amont (CISAM)■ Administrateur de Bouygues Offshore■ Administrateur du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)■ Président du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne■ Administrateur de Earth Decision Sciences
Oliver APPERT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP)■ Administrateur de Technip (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)■ Administrateur de Storengy Mandats n'étant plus exercés : Néant

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Loren CARROLL Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société étrangère</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Smith International Inc (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>)■ Administrateur de Forest Oil Corporation (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>)■ Administrateur de KBR Inc. (USA) (<i>société cotée sur le New York Stock Exchange</i>) Mandats n'étant plus exercés : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Veritas DGC Inc.■ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc.
Rémi DORVAL Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société étrangère</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet■ Administrateur et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise■ Administrateur, Président Directeur Général de Solétanche Bachy France■ Président de Forsol■ Président de SB 2007■ Administrateur de SHPIC <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings (Grande-Bretagne)■ Administrateur de Nicholson Construction (USA)■ Administrateur de SBUSA (USA)■ Administrateur de Soldata Ibéria (Espagne) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Solétanche S.A.■ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH■ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat■ Administrateur de Sepicos Perfosol■ Administrateur de Sol-Expert International■ Administrateur de Solmarine■ Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data■ Vice-Président de Solétanche Bachy Entreprise■ Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France■ Administrateur de Cermef SA■ Administrateur de Bachy SA■ Administrateur de Pride International Co-gérant de Inertec■ Administrateur de Rodio Inc

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Jean DUNAND Administrateur	Mandats en cours : aucun Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Coflexip■ Représentant permanent d'ISIS au CA de Vinci et de CPX Holding■ Membre du Conseil d'administration de Novasep SAS
Christian MARBACH Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère■ Censeur de Sofinnova Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de l'ERAP■ Administrateur de Degremont■ Administrateur de Safège■ Président de Oseo-Services, auparavant GIE « Agence des PME »
Thierry PILENKO Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président Directeur Général de Technip (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Représentant permanent de Technip au Conseil d'administration de Technip France <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président de Technip Italy■ Administrateur de Hercules Offshore Inc. (<i>société cotée sur le NASDAQ</i>) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur et Directeur Général de Veritas DGC Inc.■ Directeur Général Délégué de Technip
Robert SEMMENS Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société française</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre de l'“Advisory Board” de Sense Networks (USA)■ Administrateur de MicroPharma Ltd. (Canada)■ Administrateur de Bronco Holdings LLC. (USA) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC■ Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation■ Administrateur de Westport Resources Corporation

CHAPITRE XII : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration

<u>Nom</u>	<u>Mandats exercés au cours des cinq dernières années</u>
Daniel VALOT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe :</i> <u>Société étrangère</u> <ul style="list-style-type: none">■ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV (Pays-Bas) <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés françaises</u> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de SCOR (<i>société cotée sur Euronext Paris</i>)■ Administrateur de Dietswell Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Pétrocanada■ Administrateur de SCOR Vie■ Président Directeur Général de Technip■ Représentant permanent de Technip au conseil d'administration de Technip France■ Administrateur de Technip Far East Président de Technip Italy■ Administrateur de l'Institut Français du Pétrole■ Administrateur et Directeur Général de Coflexip■ Administrateur de Petrofina■ Président du Conseil d'Administration de Technip Americas■ Président du Conseil de Surveillance de Technip Germany
David WORK Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président et Administrateur de CrystaTech Inc.■ Administrateur de Cody Ressources LLC. Mandats n'étant plus exercés: <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Veritas DGC Inc.■ Administrateur de Edge Petroleum Corporation
Terence YOUNG Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe : aucun</i> Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ Administrateur de Veritas DGC Inc.
Anders FARESTVEIT Administrateur	Mandats en cours : <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <u>Sociétés étrangères</u> <ul style="list-style-type: none">■ Président du Conseil d'administration de Anfar Invest AS (Norvège)■ Administrateur de Groener Stiftelsen (Norvège)■ Administrateur Nordic Energy AS (Norvège) Mandats n'étant plus exercés <i>au sein du groupe : aucun</i> <i>hors groupe :</i> <ul style="list-style-type: none">■ DNO International ASA (Norvège)

12.1.2. Administrateurs désignés par les Salariés — Censeur :

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

12.1.3. Administrateurs indépendants :

Conformément à la décision adoptée par le Conseil le 19 décembre 2008, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le "Code AFEP-MEDEF") (voir également paragraphe 13.3.6). Ce Code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). En outre et du fait de sa qualité de société cotée au New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002.

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration de la Société, avant la publication du Document de Référence. Ainsi, au cours de sa réunion du 24 février 2010, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que sept administrateurs sur treize pouvaient être qualifiés d'indépendants, ce qui, conformément aux dispositions du code AFEP-MEDEF représente plus de la moitié des membres du conseil⁽¹⁾. Il s'agit de MM. Loren Carroll, Rémi Dorval, Jean Dunand, Robert F. Semmens, Daniel Valot, David Work et Terence Young. Conformément aux critères fixés par le Code AFEP-MEDEF⁽²⁾ ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

(1) Le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

(2) Il est rappelé que les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF afin d'établir l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur,
- Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement:
 - significatif de la société ou de son groupe ; ou
 - pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes;
- Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans.
- Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà du seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil s'interroge sur l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

12.1 Composition du Conseil d'administration

Toutefois, et par exception aux critères du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration estime que :

- (i) la qualité de membre du conseil de surveillance de Sercel Holding, filiale à 100% de la Société, de M. Robert F. Semmens et la qualité de membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Services Holding BV, filiale à 100% de la Société, de MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot, ne compromettent en rien leur indépendance ; et
- (ii) le fait que Messieurs Loren Carroll, David Work et Terence Young aient été administrateurs d'une des filiales consolidées du Groupe (Veritas DGC Inc. devenue CGG VERITAS Services Holding (US) Inc.) au cours des 5 dernières années n'est pas de nature à nuire à cette qualification dès lors qu'ils étaient déjà qualifiés d'indépendants au sein de cette entité.

Evaluation des travaux du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration a décidé en 2005 de suivre la recommandation de l'Institut Français des Administrateurs et d'organiser une évaluation annuelle de son fonctionnement. Il s'agit d'une auto évaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une évaluation plus poussée qui inclut des entretiens individuels avec le consultant externe. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux administrateurs, la fréquence des évaluations avec entretien a été plus élevée que prévu et s'est déroulée en moyenne tous les 2 ans. En 2009, une évaluation complète a été ainsi réalisée. Les résultats de ces évaluations sont analysés une fois par an, sont restitués par le consultant externe qui a exploité les réponses, et font l'objet de plans d'action qui sont suivis annuellement, notamment par le Comité de nomination et de rémunération.

12.1.3. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

12.1.4. Nombre minimal d'actions devant être détenues par les membres du Conseil d'administration :

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 100 actions de la société. Conformément à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction N° 2006-05 du 3 février 2006 de l'AMF de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations est annexé au présent Document de référence. Par ailleurs, le règlement intérieur du conseil adopté le 10 décembre 2003 rappelle aux administrateurs qu'ils doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres de la Société dès lors qu'ils détiennent une information qui n'a pas encore été rendue publique et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sur le cours du titre.

12.2. Directeur Général Délégué non administrateur

Thierry LE ROUX a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué le 1^{er} novembre 2009. Il est désormais Conseiller auprès du Directeur Général et Responsable Groupe de la Technologie et du Développement. Depuis sa démission, le seul mandataire social de la société est Robert BRUNCK, Président Directeur Général.

12.3. Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président Directeur Général et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

12.4. Direction

Comité Exécutif

A la date du présent document, les membres du Comité Exécutif ("COMEX") sont :

M. Robert Brunck	Président-Directeur Général
M. Jean-Georges Malcor	Directeur Général Adjoint en charge des Opérations
M. Thierry Le Roux	Conseiller auprès du Directeur Général et Responsable Groupe de la Technologie et du Développement
M. Gérard Chambovet	Directeur Général Adjoint du Groupe
M. Stéphane-Paul Frydman	Directeur Financier du Groupe
M. Pascal Rouiller	Directeur Général de Sercel
M. Luc Benoît-Cattin	Directeur Général des Services géophysiques
M. Fernando Aguilar	Directeur des Services géophysiques pour les Amériques

Le Président Directeur Général est le seul mandataire social membre du Comité Exécutif.

12.5. Comité de communication de l'information ("Disclosure Committee")

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place un Comité de la communication de l'information ("Disclosure Committee") afin de leur permettre de valablement délivrer le certificat requis par l'article 302 de la loi

12.5 Comité de communication de l'information ("Disclosure Committee")

Sarbanes-Oxley devant accompagner les rapports annuels déposés par la Société auprès de la Stock Exchange Commission.

Ce Comité a pour principales missions :

- d'analyser l'importance des informations et de déterminer s'il convient de les rendre publiques et dans quels délais, et pour ce faire :
 - de revoir l'ensemble des informations à publier et leur projet de rédaction,
 - de contrôler la procédure de communication de l'information et coordonner sa diffusion à l'extérieur (actionnaires, autorités de marché, investisseurs, presse..).
- de fournir les lignes directrices devant permettre d'assurer la remontée de toutes les informations significatives devant être rendues publiques dans le cadre de communications trimestrielles, semestrielles ou annuelles auprès des autorités de marché et des communications à l'attention de la communauté financière,
- d'informer le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, déficiences ou faiblesses relevés par le comité dans le processus de remontée de l'information.

A la date du présent rapport, le Comité est présidé par le Directeur Général Adjoint du Groupe. Les autres membres du Comité sont : le Directeur Général des Services Géophysiques, le Directeur Général de Sercel, le Directeur Financier Equipement, le Conseiller à la Direction Générale de Sercel, le Directeur du Contrôle de Gestion des Services, le Responsable Financier des Services, le Directeur de l'audit interne Groupe, le Chef Comptable du Groupe, le responsable des Relations Investisseurs et le Directeur Juridique Corporate.

Le Comité se réunit une fois par trimestre préalablement aux publications périodiques que la Société doit émettre. Une auto-évaluation du comité est conduite chaque année et donne lieu à des ajustements en vue de l'amélioration continue du fonctionnement du comité.

CHAPITRE XIII :

REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration :

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas a versé en janvier 2010 à titre de jetons de présence une somme totale de 640 000 € aux membres de son conseil d'administration au titre de l'exercice 2009. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base deux-tiers du montant de base pour la fonction et un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 510 000 € auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 130 000 € et dont la répartition est également décrite ci-après.

Répartition du montant de base :

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire :

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- 20 000 € aux administrateurs résidant hors de France, soit un total à verser de 100 000 €;
- 10 000 € pour le président du comité d'audit;
- 5 000 € pour les autres membres du comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 €.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de CGG Veritas par CGG Veritas et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2008</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2009</u>
Olivier APPERT		
Jetons de présence	46 010,11 €	48 220,94 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Loren CARROLL		
Jetons de présence	58 969,48 €	62019,57 € ⁽²⁾ 15 000 € ⁽¹⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	52 246,14 €	55 127,48 € ⁽²⁾ 15 000 € ⁽¹⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Jean DUNAND		
Jetons de présence	49 222,61 €	48 290,59 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Anders FARESTVEIT⁽⁴⁾		
Jetons de présence	N/A	42 150,87 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Yves LESAGE		
Jetons de présence	51 010,11 €	53 220,94 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Christian MARBACH		
Jetons de présence	30 261,40 €	30 664,43 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Thierry PILENKO		
Jetons de présence	27 789,34 €	29 393,40 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	71 572,24 € 15 000 € ⁽³⁾	71 716,27 € ⁽²⁾ 15 000 € ⁽³⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Daniel VALOT		
Jetons de présence	37 115,44 €	39 477,51 € ⁽²⁾ 15 000 € ⁽¹⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

<u>Administrateurs</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2008</u>	<u>Montants versés au titre de l'exercice 2009</u>
David WORK		
Jetons de présence	55 205,51 €	55 748,54 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Terence YOUNG		
Jetons de présence	51 497,43 €	53 206,48 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

Tableau 3 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- (1) jetons de présence versés par CGGVeritas Services Holding BV au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance. Au sein de CGGVeritas Services Holding BV, seuls les administrateurs extérieurs au groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000 €
- (2) jetons de présence versés par CGG Veritas au titre de son mandat d'administrateur
- (3) jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au groupe perçoivent des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000€.
- (4) administrateur de la société depuis le 29 avril 2009

Conformément à la loi, les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président Directeur Général, ne bénéficient pas d'options de souscriptions d'actions ou d'actions gratuites.

13.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif :

La rémunération des membres du Comité Exécutif, au 31 décembre 2009, comporte une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs commerciaux et financiers tels que le résultat opérationnel, et le « cash flow » opérationnel (excédent brut d'exploitation moins investissement corporels et incorporels) des diverses activités du Groupe ainsi que le résultat net par action dégagés lors d'un exercice.

Enfin, la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs est également considérée. Compte tenu de cet élément variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2009, les membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de cette partie variable.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

13.3. Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué :

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature et le bonus versé au titre de l'exercice 2009 mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Exécutif y compris celles du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, s'est élevée, en 2009, à 4 437 927 €.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice 2008</u>	<u>Exercice 2009</u>
Robert Brunck		
Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	1 263 170,18 €	577 602,99 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	2 412 000 €	510 000 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.4.)	840 950 €	255 475 €
TOTAL	4 516 120,18 €	1 343 077,99 €
Thierry LE ROUX		
Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.1.)	822 910 €	400 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.2.1.)	1 507 500 €	318 750 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 13.3.4.)	535 150 €	162 575 €
TOTAL	2 865 560 €	880 325,00 €

Tableau 1 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

13.3.1. Rémunération :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2009, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué:

(représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 30 %), à l'EBIT du Groupe (pondération de 35 %) et à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35 %). Pour l'exercice 2009, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont renoncé au paiement de cette partie variable.

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général au titre des exercices 2008 et 2009 figurent dans le tableau ci-après :

Robert BRUNCK	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président Directeur Général				
rémunération fixe	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €
rémunération variable	687 230 €	930 057 € ⁽¹⁾	0,00 € ⁽⁶⁾	687 230 € ⁽²⁾
rémunération exceptionnelle . .	N/A	N/A	N/A	N/A
jetons de présence ⁽³⁾	49 100,18 €	50 038,81 € ⁽⁴⁾	50 762,99 €	49 100,18 € ⁽⁵⁾
avantages en nature (voiture de fonction)	6 840 €	6 840 €	6 840 €	6 840 €
TOTAL	1 263 170,18€	1 506 935,81 €	577 602,99 €	1 263 170,18 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- (1) versé en mars 2008 au titre de l'exercice 2007
- (2) versé en mars 2009 au titre de l'exercice 2008
- (3) R. BRUNCK ne reçoit aucun jeton de présence au titre de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding et de Président du conseil d'administration de CGG Americas
- (4) versé début 2008 au titre de l'exercice 2007
- (5) versé début 2009 au titre de l'exercice 2008
- (6) les mandataires sociaux et les autres membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur rémunération variable au titre de l'exercice 2009.

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2008 et 2009 à M. Thierry LE ROUX, Directeur Général Délégué, figurent dans le tableau ci-dessous :

Thierry LE ROUX	2008		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général Délégué				
rémunération fixe	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
rémunération variable	422 910 €	572 343 € ⁽¹⁾	0,00 € ⁽³⁾	422 910 € ⁽²⁾
rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	822 910 €	972 343 €	400 000 €	822 910 €

Tableau 2 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

- (1) versés en mars 2008 au titre de l'exercice 2007
- (2) versés en mars 2009 au titre de l'exercice 2008
- (3) les mandataires sociaux et les autres membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur rémunération variable au titre de l'exercice 2009.

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

13.3.2. Options de souscription d’actions détenues par les mandataires sociaux:

13.3.2.1. Options de souscription d’actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2008 et 2009:

Conformément aux dispositions de l’article L.225-102-1 du Code de Commerce, il est précisé, qu’au cours des exercices 2008 et 2009, M. Robert BRUNCK, Président Directeur Général et M. Thierry LE ROUX, Directeur Général Délégué, se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société, les options de souscription d’actions suivantes :

<u>Nom du mandataire social</u>	<u>Date du Plan</u>	<u>Nombre d’options attribuées durant l’exercice considéré⁽¹⁾</u>	<u>Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Prix d’exercice⁽¹⁾⁽²⁾</u>	<u>Période d’exercice</u>
Robert BRUNCK	14/03/2008	200 000	2 412 000	32,57 €	15/03/2009 au 14/03/2016 inclus
	16/03/2009	200 000 ⁽³⁾	510 000	8,82 €	17/03/2010 au 15/03/2017 inclus
Thierry LE ROUX	14/03/2008	125 000	1 507 500	32,57 €	15/03/2009 au 14/03/2016 inclus
	16/03/2009	125 000 ⁽³⁾	318 750	8,82 €	17/03/2010 au 15/03/2017 inclus

Tableau 4 — Recommandation de l’AMF du 22 décembre 2008

- (1) Nombre et prix ajustés à la suite de la division du nominal de l’action intervenue le 3/06/2008.
- (2) Le prix d’exercice correspond à la moyenne des cours d’ouverture de l’action CGGVeritas au cours des 20 séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil d’administration les ayant attribuées.
- (3) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous

Il est précisé qu’aucune décote n’est appliquée lors de l’attribution des options de souscription d’actions.

Pour ce qui concerne le plan du 14 mars 2008, conformément aux dispositions de l’article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d’administration a fixé à 10 % de l’attribution individuelle du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué la quantité d’actions résultant de l’exercice des options de souscription d’actions attribuées que ces derniers seront tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Pour ce qui concerne le plan du 16 mars 2009, le conseil d’administration a décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d’entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l’acquisition par tiers des droits auxdites options, sur les trois premières années, du plan à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l’un des trois objectifs suivants:

- un objectif d’évolution du cours de bourse de l’action apprécié au regard de l’indice boursier SBF 120,
- un objectif d’évolution du cours de bourse de l’ADS apprécié au regard de l’indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué:

- un objectif d'indicateur financier d'EBIT, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe (voir le tableau figurant au paragraphe 15.2.2).

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par chacun d'entre eux au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration du 16 mars 2009.

Enfin, le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- 200 000 options de souscription d'actions à Monsieur Robert BRUNCK, Président Directeur Général

Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 €. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants:

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en US\$ et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération du Président Directeur Général.

Les autres conditions du plan sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe (voir paragraphe 15.2.2.).

Enfin, le Conseil d'administration a décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que le Président Directeur Général est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par ce dernier au moment de l'exercice des options ainsi attribuées par le Conseil d'administration.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

13.3.2.2. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2008 et 2009 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe :

Robert BRUNCK

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2008^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2001	14 mars 2001	32 755	13,08
		<u>25 000</u>	<u>13,08</u>
TOTAL		57 755	755

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2009^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2002	15 mai 2002	108 880	7,99
Plan 2003	15 mai 2003	<u>5 000</u>	<u>2,91</u>
TOTAL		113 880	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action

Thierry LE ROUX

<u>Plans</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Options de souscription d'actions exercées levées durant l'exercice 2008^(*)</u>	<u>Prix de souscription (en €)^(*)</u>
Plan 2006	11 mai 2006	<u>12 500</u>	<u>26,26</u>
TOTAL		12 500	

Tableau 5 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) compte-tenu de l'ajustement opéré à la suite de la division par 5 de nominal de l'action

Thierry LE ROUX n'a pas levé d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2009.

Les conditions d'application de ces différents plans sont décrites au paragraphe 15.2.2.

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué:

13.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2008 et 2009:

Le nombre d'actions gratuites attribué par la Société à chacun des mandataires sociaux, dans le cadre des plans mis en place les 14 mars 2008 et 16 mars 2009 décrits au paragraphe 15.2.3, figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Nom</u>	<u>Date du conseil d'administration</u>	<u>Nombre maximum d'actions attribuées(*)</u>	<u>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Date de disponibilité</u>	<u>Conditions de performance</u>
Robert BRUNCK . . .	14 mars 2008	27 500	840 950	14 mars 2010	14 mars 2012	résultat net par action et résultat d'exploitation
	16 mars 2009	27 500	255 475	16 mars 2011	16 mars 2013	résultat net par action et résultat d'exploitation
Thierry LE ROUX . . .	14 mars 2008	17 500	535 150	14 mars 2010	14 mars 2012	résultat net par action et résultat d'exploitation
	16 mars 2009	17 500	162 575	16 mars 2011	16 mars 2013	résultat net par action et résultat d'exploitation

Tableau 6 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(*) Nombre ajusté à la suite de la division du nominal de l'action intervenue le 3/06/2008

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties à chacun des mandataires sociaux au titre des plans des 14 mars 2008 et 16 mars 2009, la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Le Conseil d'administration du 16 mars 2009, a en outre décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que les mandataires sociaux sont tenus d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre du plan de 2009 à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Le nombre d'actions gratuites attribuées définitivement le 29 avril 2009 aux mandataires sociaux au titre du plan du 23 mars 2007 figure dans le tableau ci-après:

<u>Nom</u>	<u>Date du Plan</u>	<u>Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice</u>	<u>Conditions d'acquisition</u>
Robert BRUNCK	23/03/2007	20 000	réalisation des conditions de performance liées au résultat net par action et au résultat d'exploitation
Thierry LE ROUX	23/03/2007	12 500	réalisation des conditions de performance liées au résultat net par action et au résultat d'exploitation

Tableau 7 — Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

Le conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 14 mars 2008 n'étaient que très partiellement réalisées. En conséquence, aucune action ne sera attribuée au titre de ce plan à R. Brunck, seul mandataire social en fonction lors de l'attribution devant intervenir le 5 mai 2010.

Enfin, le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- 27 500 actions gratuites à Monsieur Robert BRUNCK

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties à chacun des mandataires sociaux au titre des différents plans en vigueur au sein du groupe, la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010, a décidé de fixer (i) à 10 % du montant total des actions consenties au Président Directeur Général, la quantité d'actions ainsi attribuées que ce dernier est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat et (ii) à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées la quantité d'actions supplémentaires que le Président Directeur Général est tenu d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées.

Les termes et conditions des règlements de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au sein du groupe sont décrits au paragraphe 15.2.3.

13.3.4. Lettres de protection:

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2008 a décidé de se référer aux recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées publiées le 6 octobre 2008 et reprises dans le code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008.

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué:

En conséquence et afin de se conformer auxdites recommandations, le conseil d'administration dans sa séance du 25 février 2009, a décidé de modifier les avenants aux contrats de travail de Messieurs BRUNCK et LE ROUX, le contrat de travail de M. BRUNCK demeurant suspendu.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, les dispositions des lettres de protection de Messieurs BRUNCK et LE ROUX ont été soumises à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale annuelle le 29 avril 2009.

L'assemblée générale a approuvé la résolution relative à la lettre de protection de Thierry LE ROUX mais a rejeté la résolution relative à celle de Robert BRUNCK.

L'indemnité spéciale de rupture ne sera désormais versée qu'en cas de rupture du contrat de travail de M. LE ROUX intervenant dans le cadre d'un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Cette indemnité sera égale à la différence entre (a) un montant brut plafonné à 200 % de la dernière rémunération annuelle de référence de M. LE ROUX telle que définie ci-dessus et (b) toutes les sommes auxquelles M. LE ROUX pourraient prétendre en conséquence de la rupture de leur contrat de travail, y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle et les indemnités susceptibles d'être dues dans le cadre de la mise en œuvre de leur engagement de non-concurrence. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est plafonné à 200 % de la dernière rémunération annuelle de référence.

Par ailleurs, M. LE ROUX auront la faculté d'exercer par anticipation les options de souscription d'actions dont ils bénéficient en cas de licenciement ou de départ contraint assimilable à un licenciement.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du code de commerce, le versement de l'indemnité spéciale de rupture mentionnée ci-dessus ainsi que cette faculté d'exercice par anticipation des options de souscription d'actions sont soumis à une condition de performance appréciée au regard de celles de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de M. LE ROUX.

Enfin, le conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L.225-42-1 du code de commerce, préalablement au versement de l'Indemnité Spéciale de Rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

13.3.5 Engagement de non-concurrence:

En outre, le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et Messieurs BRUNCK et LE ROUX.

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Messieurs Brunck et Le Roux, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

13.3.6. Régime de retraite complémentaire :

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place au 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les "Bénéficiaires") dont bénéficient le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » doublement plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Au 31 décembre 2009, les engagements à la charge de la société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 24,7% de sa rémunération annuelle perçue en 2009.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2009 s'élève pour les Bénéficiaires à 12 388 308€ dont 1 270 460 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2009. Sur ces montants, les montants correspondant aux deux mandataires sociaux sont respectivement de 8 470 005 € et 763 141 €.

Par ailleurs, il est précisé que, concernant le plan de retraite supplémentaire, la Société applique le Code AFEP-MEDEF avec une exception selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n° 105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants:

- le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence.
- compte tenu de l'ancienneté des mandataires sociaux bénéficiaires de ce plan (23 ans pour Robert Brunck et 33 ans pour Thierry Le Roux) et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, le Comité des Rémunérations a considéré qu'il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué:

13.3.7 Tableau récapitulatif

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de Fonctions ⁽³⁾		Indemnité relative à une clause de non concurrence ⁽⁴⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert BRUNCK <i>Président Directeur Général</i>								
Date de début de mandat : 1999	X							
Date de fin de mandat : 2012 (suspendu)			X			X	X	
Thierry LE ROUX <i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2005								
Date de fin de mandat : novembre 2009 . .	X		X		X		X	

Tableau 10 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

- (1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF, le Président du Conseil d'administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à conseil d'administration.
- (2) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 13.3.7.
- (3) Le détail des indemnités dus à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 13.3.5.
- (4) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 13.3.6.

13.4. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

13.4.1. Conventions réglementées conclues par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs au cours de l'exercice 2009

La liste de ces conventions figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (voir paragraphe 10.6)

13.4.2. Conventions conclues réglementées entre la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2009 :

1. Avenant au contrat de travail de M. Robert Brunck pour tenir compte de ses fonctions de Président Directeur Général:

Au terme de cet avenant, le contrat est suspendu dans les termes suivants : poursuite de l'ancienneté ; retour, en fin de mandat, dans un poste salarié de niveau « Directeur, membre du Comité Exécutif » ; maintien des indemnités en cas de rupture du contrat.

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

2. Emission par CGG Americas au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 28 avril 2005 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas garantit les obligations de paiement et de remboursement de la Société:

Est concerné par cette convention:

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas.

3. Autorisation donnée au deux directeurs généraux délégués de bénéficier du plan de retraite complémentaire applicable aux cadres dirigeants (volet français et américain) et notamment au Président Directeur-Général, tel que ce plan a été présenté lors des conseils des 8 décembre 2004 et 8 mars 2005.

Etaient concernés par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux¹ au titre de son mandat de directeur général délégué de la Société;
- C. Pettenati-Auzière² au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

4. Emission par CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 3 février 2006 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société:

Est concerné par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas;

Etaient concernés par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et Sercel Inc. ;
- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Americas et CGG Marine Resources Norge.

¹ Il est rappelé que T. Le Roux a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société le 1^{er} novembre 2009.

² Il est rappelé que C. Pettenati-Auzière a quitté ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société le 6 décembre 2007.

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

5. Mise en place par la Société d'un engagement de co-débiteur solidaire avec CGG Marine Ressources Norge en faveur de la SNC Sea Survey II dans le cadre du financement par le CIC des streamers du Symphony de CGG Marine Ressources Norge AS pour un montant de 24 488 880 USD:

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Marine Ressources Norge.

Ce financement a été remboursé le 30 juin 2009.

6. Signature d'une convention de crédit d'un montant de 1,140 milliards USD signée le 12 janvier 2007 entre d'une part, la Société et Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité d'emprunteur, et, d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la "Convention de crédit"):

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition Co. I.

7. Signature le 12 janvier 2007 par la Société, CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Ressources Norge, Volnay Acquisition Co.I et Volnay Acquisition Co.II, au titre de la Convention de crédit, de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite Convention, et notamment l' "Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US pledge and Security Agreement" le "French Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement" et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit visé au paragraphe 6 ci-dessus:

Est concerné par ces accords :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; et

Etaient également concernés par ces accords au moment de leur conclusion:

- T. Le Roux, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de Sercel Inc, d'administrateur de CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II ;
- C. Pettenati-Auzière, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur et président de CGG Marine Ressources Norge et d'administrateur de CGG Americas.

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

8. Signature d'une convention de prêt subordonné entre la Société et Exploration Resources aux termes de laquelle CGG a consenti à la conversion en prêt subordonnée des avances de trésorerie d'un montant de 25 MUSD faites à Exploration Resources:

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur d'Exploration Resources.

Cette convention a été remboursée le 15 septembre 2009.

9. Emission le 12 janvier 2007 par Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II d'une garantie au titre des Senior Notes 2015 émises par la Société en avril 2005 et janvier 2006 la Société aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société:

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II.

10. Signature en date du 7 février 2007 d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de 200 MUSD entre d'un part, la Société et Volnay Acquisition I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et d'autre part, les prêteurs (ci-après désignée par la Convention de crédit):

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur de Volnay Acquisition I.

11. Signature par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia, CGG Americas, CGG Canada, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II. de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantisements consentis au titre de ladite convention et notamment l' "Intercreditor Agreement", le "Guarantee Agreement", le "US Parent Pledge Agreement" le "US Guarantee Agreement", le "Canadian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Pledge and Security Agreement", le "Norwegian Guarantee Agreement", le "French Financial Instruments Accounts Pledge Agreement", le "French Bank Accounts Pledge Agreement", le "French Intercompany Loan Receivable Agreement", et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit visée au paragraphe 11 ci-dessus:

Est concerné par ces accords:

- R. Brunck, au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; et

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Etaient également concernés par ces accords au moment de leur conclusion:

- T. Le Roux, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, d'administrateur de CGG Americas, d'administrateur et président de Sercel Inc, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II ;
- C. Pettenati-Auzière, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de CGG Americas.

12. Prêt en date du 12 janvier 2007 de la Société à Volnay Acquisition I pour un montant de 600 MUSD

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de Volnay Acquisition I.

13. Emission par Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc., CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Veritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de la Société au titre de l'émission complémentaire le 9 février 2007 de Senior Notes 2015 et de l'émission de Senior Notes 2017 émises le même jour:

Est concerné par ces conventions:

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de la Société et d'administrateur de CGG Americas; Etaient également concernés par ces conventions au moment de leur conclusion:
- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur et président de Sercel Inc. et de CGG Veritas Services Inc., et d'administrateur de CGG Americas;
- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et d'administrateur et président de CGG Marine Resources Norge, d'administrateur de CGG Veritas Services Inc. et de CGG Americas, Inc.

14. Contrats conclus entre la Société et CGG Veritas Services SA :

- un contrat de commission aux termes duquel CGG Veritas s'engage à poursuivre, pour le compte de CGG services, l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu-Dhabi jusqu'à ce que les succursales de CGG services aient été créées dans ces pays:

Il n'est pas prévu de commission versée par CGG Services à CGG Veritas (seulement remboursement des frais et dépenses de CGG Veritas pour l'exécution du contrat). Ce contrat s'inscrit dans le cadre des engagements de coopération pris par CGG Veritas dans le cadre du traité d'apport en vue de la transmission des contrats.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Ce contrat a été résilié le 9 février 2009.

- un contrat de sous-traitance aux termes duquel CGG Services sous-traite à CGG Veritas l'exécution des contrats dont le transfert à CGG Services est impossible.

Etaient concernés par ces conventions au moment de leur conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Services ;
- C. Pettenati-Auzière au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société et d'administrateur de CGG Services.

15. Engagement de non-concurrence applicable au Président Directeur Général et au Directeur Général Exécutif:

Cet engagement de non-concurrence s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de Messieurs Brunck et Le Roux, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100% de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Est concerné par cette convention:

- R. Brunck, Président Directeur Général de CGG Veritas SA ;

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux, Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA.

16. Avenant à la convention de prêt entre CGG Veritas SA et CGG Services en date du 31/10/2007:

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé initialement à 5,27% sera ramené, à compter du 1^{er} avril 2008, à 1% et ce jusqu'au 31/12/2008.

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et de Président du conseil et d'administrateur de CGG Services

Ce prêt a été capitalisé en décembre 2009.

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

17. Cession à CGG Veritas SA du solde de la participation de CGG Americas dans CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement dénommé Exploration Resources AS):

Est concerné par cette convention:

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGG Veritas SA et d'administrateur de CGG Americas ;

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et d'administrateur de CGG Americas.

Cette cession a été réalisée le 1^{er} septembre 2009.

18. Avenant aux dispositions des contrats de travail respectifs de Messieurs Brunck et le Roux:

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce résultant de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite "loi TEPA", le conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a approuvé la conclusion d'un avenant aux dispositions respectives des contrats de travail de Messieurs Brunck et Le Roux¹ relatives au versement d'une indemnité spéciale de rupture en cas de rupture de leur contrat de travail ou d'opérations hostiles sur le capital de la Société

Cet avenant approuvé par le conseil d'administration selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce prévoit que:

- le versement de l'indemnité spéciale de rupture dont bénéficie Messieurs Brunck et Le Roux telle que mentionnée ci-dessus, et
- l'exercice par anticipation des options de souscription d'actions dont Messieurs Brunck et Le Roux au titre des plans en vigueur au sein de la Société

sont désormais soumis à une condition de performance appréciée au regard de celles de la société, sur la base de la réalisation d'au moins l'un des trois objectifs suivants :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action appréciée au regard de celle de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS appréciée au regard de celle de l'indice boursier PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateurs financiers d'EBIT, exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération de Messieurs Brunck et Le Roux.

¹ Conformément aux dispositions des articles L.255-38 et suivants du code de commerce, ces dispositions avaient été approuvées par le conseil d'administration le 8 mars 2006 et ratifiées par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007.

CHAPITRE XIII : REMUNERATION ET AVANTAGES

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Enfin, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques des sociétés comparables à CGG Veritas en la matière, le montant de l'indemnité spéciale de rupture a été réduit de 250 à 200% la rémunération annuelle de référence².

Cette indemnité spéciale de rupture est un plafond et se substitue à toutes les sommes auxquelles les bénéficiaires de la lettre pourraient prétendre en conséquence de la rupture y compris l'indemnité de licenciement légale ou conventionnelle, l'indemnité de préavis et l'indemnité de congés payés.

Ces nouvelles dispositions ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008.

19. Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires:

Nantissement des titres de CGGVeritas Services Holding BV

Est concerné par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGG Veritas SA et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

Désignation de CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante

Est concerné par cette convention :

- R. Brunck au titre de ses mandats de Président Directeur Général de CGG Veritas SA et de membre du Conseil de Surveillance de CGGVeritas Services Holding B.V ;

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et de membre du Directoire de CGGVeritas Services Holding B.V.

20. Avenant à la convention de prêt entre CGG Veritas SA et CGGVeritas Services SA en date du 31 octobre 2007:

Aux termes de cet avenant, le taux d'intérêt fixé à 1% jusqu'au 31/12/2008 est reconduit pour l'exercice 2009.

² La rémunération annuelle de référence est définie comme étant le montant des salaires fixes bruts (salaire fixe de base et rémunération du mandat social), y compris, le cas échéant, les salaires de source étrangère, perçus au titre de leurs activités dans les filiales du Groupe, reçus durant l'année précédant la date de fin de préavis, effectué ou non. S'y ajoute la moyenne annuelle de la rémunération variable perçue au cours des trois années précédant la date de fin de préavis, effectué ou non, mais à l'exclusion de la prime de fidélité le cas échéant, ainsi que des sommes versées à titre d'avantage en nature ou de remboursement de frais.

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire
détenant plus de 10 % des droits de vote

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et de Président du conseil et administrateur de CGGVeritas Services SA.

Ce prêt a été capitalisé en décembre 2009.

21. Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, la Société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs :

Un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007 a été signé entre la Société et CGGVeritas services Holding (US) Inc. et les prêteurs d'autre part, le 12 décembre 2008.

Etait concerné par cette convention au moment de sa conclusion:

- T. Le Roux au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de CGG Veritas SA et d'administrateur de CGGVeritas Services Holding (US) Inc.

CHAPITRE XIV :

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITES

14.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du conseil d'administration :

14.1.1. Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société :

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration le 19 décembre 2008, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le "Code AFEP-MEDEF"). Ce code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). La société se conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF avec une exception relative au plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Cette exception est décrite au paragraphe 13.3.6.

14.1.2. Préparation des réunions et information des administrateurs :

Depuis le 10 décembre 2003, le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le "Règlement intérieur du conseil d'administration") consultable sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Président, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Président. Les autres communiqués de presse leur sont par ailleurs systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il communique à chacun d'entre eux tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

14.1.3. Réunions du Conseil :

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente. Cette information fait l'objet d'un dossier remis à chaque administrateur.

Cette information sectorielle est complétée par un point approfondi sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles globalement au vu de l'examen du planning financier.

14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du conseil d'administration

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Dans l'hypothèse où l'urgence de la situation ne permet pas de réunir le Conseil d'administration, le Président contacte par conférence téléphonique l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L.225-37 du Code de commerce aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 90 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2008 et a revu les comptes trimestriels et semestriels de l'exercice 2009. Le budget 2010 et les perspectives 2011-2012 lui ont également été soumis.

Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en avril 2009 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée y compris les projets de résolutions présentés par le comité d'entreprise.

S'agissant des mandataires sociaux, le Conseil a approuvé leur rémunération fixe et variable et a revu les dispositions de leurs lettres de protection afin de les mettre en conformité avec le code AFEP-MEDEF. Ces lettres de protection ont été soumises à la ratification de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 2009 qui n'a approuvé que celle dont bénéficie Thierry Le Roux.

Le Conseil a adopté un plan d'options de souscription d'actions pour certains salariés du groupe et un plan spécifique pour les mandataires sociaux soumis à la réalisation de conditions de performance conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF. En outre, le Conseil a également mis en place un plan d'actions gratuites dont l'attribution est soumise à des conditions de performance pour certains salariés du groupe et les mandataires sociaux. Enfin, il a constaté la réalisation des conditions de performance fixées dans le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites du 23 mars 2007 et a en conséquence attribué de façon définitive lesdites actions.

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé l'émission d'un emprunt obligataire à haut rendement pour un montant de 350 MUS\$ à échéance de 2016. Cette émission a été réalisée le 9 juin 2009 par le biais d'un placement privé aux Etats-Unis auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du groupe.

14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du conseil d'administration

S'agissant des opérations de croissance externe et des opérations financières :

- (i) Le Conseil a décidé en janvier 2009 de lancer une procédure de retrait obligatoire sur le solde des titres de la société Wavefield Inseis qu'elle ne détenait pas à l'issue de l'offre publique volontaire et de l'offre publique obligatoire lancées sur les titres de cette société au quatrième trimestre 2008.
- (ii) Le Conseil a approuvé en mai 2009 la signature d'un avenant au « credit agreement » du 12 janvier 2007 et au crédit syndiqué français du 7 février 2007 conclus dans le cadre du financement de l'acquisition du groupe Veritas.
- (iii) Le Conseil a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire à haut rendement pour un montant de 350 MUS\$ à échéance de 2016. Cette émission a été réalisée le 9 juin 2009 par le biais d'un placement privé aux Etats-Unis auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du groupe.

Enfin, le Conseil a ratifié les changements apportés par le comité d'audit à sa charte de fonctionnement afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008. Cette charte est annexée au règlement intérieur du Conseil.

14.2. Comités institués par le Conseil d'administration :

Le Règlement intérieur du conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du comité stratégique et du comité technologique. Le Comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Chacune de ces chartes a été ratifiée par le Conseil d'administration respectivement les 8 mars 2005 et 30 juillet 2008. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cggveritas.com).

Le Comité de rémunération et de nomination :

1. la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
2. toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux;
3. les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires;
4. l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société;
5. les conventions conclues entre la Société et un mandataire social;
6. les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil d'administration ;
7. la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
8. le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution;

14.2 Comités institués par le Conseil d'administration

présence des administrateurs, (iv) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions, (v) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vi) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (vii) les plans de bonus 2009, (viii) le succession planning et en particulier le processus de sélection du successeur de R. Brunck au poste de Directeur Général du groupe, (ix) la rémunération du successeur de R. Brunck, (x) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration et du Président Directeur Général, (xi) l'organisation d'un séminaire pour les membres du Conseil d'administration, (xii) la désignation d'un nouvel administrateur et (xiii) les conditions de renouvellement de la police d'assurance des administrateurs et dirigeants du groupe.

Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions est de 94 %.

Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Pour l'exercice 2009, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération de 35 %) et à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35 %).

Par ailleurs, il est précisé que, concernant le plan de retraite supplémentaire, la Société applique le Code AFEP-MEDEF avec une exception selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n°105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants:

- le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence.
- compte tenu de l'ancienneté des mandataires sociaux bénéficiaires de ce plan (23 ans pour Robert Brunck et 33 ans pour Thierry Le Roux) et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, le Comité des Rémunérations a considéré qu'il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

Le détail des rémunérations brutes versées au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué en 2009 figure au paragraphe 13.3.1.

Le Comité stratégique :

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- les plans à moyen terme et les budgets du Groupe,
- les options stratégiques pour le Groupe,
- le développement organique du Groupe, et
- les projets d'opérations financières.

Au 31 décembre 2009, les membres du Comité sont les suivants :

Robert Brunck (Président)
Olivier Appert,
Christian Marbach, et
Robert Semmens^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration et plus souvent si nécessaire. Au cours de l'exercice 2009, ce Comité s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 87,5 %.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité a été consulté notamment sur (i) les prévisions 2009-10, (ii) l'intégration de Wavefield après son acquisition, (iii) l'organisation de la Marine et la gestion de la flotte, (iv) le budget 2010, (v) les perspectives 2011-12 et (vi) la politique de financement et de gestion de la dette.

Le Comité d'audit :

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 87,5 %.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration puisque le Comité d'audit se réunit systématiquement avant chaque réunion du Conseil. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et, ainsi de préparer ses travaux, en particulier, de revoir les comptes avec la Direction et les commissaires aux comptes.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le comité d'audit est notamment en charge du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière,

14.2 Comités institués par le Conseil d'administration

- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les commissaires aux comptes,
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

- Missions relatives aux comptes et à l'information financière :
 - Passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
 - Passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes du périmètre de consolidation et de recevoir, le cas échéant, toutes les explications nécessaires,
 - Passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes des projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - Passer en revue et débattre avec la direction et les commissaires aux comptes de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers de CGGVeritas,
 - Entendre les commissaires aux comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications,
 - Examiner le rapport annuel 20-F et le Document de référence ;
 - Se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.
- Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :
 - Examiner avec la Direction (i) la politique de gestion des risques de la société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la société et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler.
 - Examiner avec la Direction (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la société ; (ii) les principes / règles de contrôle interne définis par la société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information,...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations,...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la société et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les commissaires aux comptes (article L.823-16 du code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place;
 - Examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques et (ii) les conclusions des commissaires aux comptes sur ledit rapport.

- Missions relatives à l'audit interne :
 - Passer en revue et débattre avec la Direction plus spécifiquement:
 - l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne,
 - ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité,
 - les résultats des missions réalisées.
- Missions relatives au commissariat aux comptes :
 - Examiner avec les commissaires aux comptes leur plan d'intervention,
 - Entendre, le cas échéant, les commissaires aux comptes en dehors de la présence de la direction,
 - Piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale,
 - S'assurer annuellement de l'indépendance des commissaires aux comptes de la société,
 - Examiner, le cas échéant séparément, avec la direction et les commissaires aux comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.
- Autres missions :
 - Examiner avec la direction et, le cas échéant, les commissaires aux comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants,
 - Assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière,
 - Enfin, la direction de la société est tenue de porter à la connaissance du comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : les membres du Comité Exécutif concernés, y compris le Directeur Financier du Groupe, les commissaires aux comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration. En outre, les membres du Comité d'audit sont systématiquement conviés, pour leur information, aux réunions du Comité stratégique.

14.2 Comités institués par le Conseil d'administration

A la date du présent document de référence, le comité d'audit est composé de :

J. Dunand (Président)^{(*) (1)(2)}
Y. Lesage
D. Valot^(*)
R. Dorval^(*)
L. Carroll^(*)

(*) administrateur indépendant

(1) désigné comme « Financial Expert » par le Conseil d'administration au titre de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

(2) membre indépendant du comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Le Comité d'audit, lors des réunions tenues au cours de l'exercice 2009, a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2008, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2009. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2009. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le Rapport 20-F et le Document de référence 2008.

Suite à l'acquisition de Wavefield Inseis, le Comité d'audit a suivi et revu le détail de l'imputation du prix d'acquisition sur les différents postes de bilan.

Le Comité d'audit a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes 2009 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2009.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activités.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le comité suit également l'évolution du périmètre juridique du groupe et, en particulier, le programme de rationalisation des structures juridiques du secteur des Services.

Il a par ailleurs réalisé une revue détaillée de la librairie multi-client et a été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, et de politique de change du Groupe.

Enfin, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du comité d'audit, le comité d'audit a revu sa charte de fonctionnement afin de la mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions qui lui sont désormais applicable.

Le Comité technologique :

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue :

- de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier,
- de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir, à travers la sismique et d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers,
- des principaux programmes de développement des produits et services
- des budgets R&D.

A la date du présent document de référence, le comité technologique est composé de :

R. Brunck (Président)
Y. Lesage
T. Pilenko
T. Young^(*)

(*) administrateur indépendant

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an. Au cours de l'exercice 2009, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100 %.

Au cours de ces réunions, les derniers développements technologiques des secteurs Services et Equipement, le plan de R&D du Groupe et certains projets technologiques spécifiques lui ont été présentés.

14.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après "la Société") et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensemble par le "Groupe"). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 24 février 2010.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des limitations de pouvoir de la direction générale sont traitées aux paragraphes 14.1 et 14.2 du présent chapitre. La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la société et a été mis en ligne sur le site internet de la société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites ainsi que les informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 16.1 du présent Document de référence.

L'objectif du contrôle interne de la Société est de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs entrant dans les catégories suivantes :

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

- le déroulement des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne repose sur l'ensemble des intervenants de la Société. Le Conseil d'administration, le Comité d'Audit, les dirigeants, les auditeurs internes, les cadres et les autres membres du personnel ont un impact significatif sur l'efficacité du système de contrôle interne. Naturellement, les responsabilités du personnel d'encadrement en matière de contrôle interne varient selon le niveau hiérarchique.

La Société faisant l'objet d'une double cotation en France et aux Etats-Unis, elle est soumise au respect à la fois de la loi Sarbanes-Oxley (SOX) et de la Loi de Sécurité Financière (LSF). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le "Rapport 20-F") déposé auprès de la Securities Exchange Commission un rapport sur le contrôle interne relatif au reporting financier. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes sur le contrôle interne de la société figureront à l'item 15 du Rapport 20-F relatif à l'exercice 2009. Une traduction française dudit item 15 sera incluse dans le Document de référence de l'exercice 2009.

Le Président Directeur Général est responsable du système de contrôle interne de la Société.

a) Organisation du Groupe:

Le Groupe CGGVeritas est composé de la société-mère Compagnie Générale de Géophysique-Veritas SA, société cotée à New-York et à Paris, des entités de gestion et des entités opérationnelles. Les activités de la société-mère, en dehors des domaines de la stratégie et de la définition des politiques du Groupe, se limitent à l'animation opérationnelle et financière du Groupe, à la détention des entités de gestion et des entités opérationnelles et à leur contrôle (activités de 'holding'). C'est ainsi à ce niveau notamment que se situent la gestion des organes sociaux (Conseil d'administration et Assemblée Générale d'Actionnaires), la production des états financiers consolidés du Groupe et des différents documents publics exigés par les réglementations boursières française et américaine, la gestion et le contrôle du bon respect des engagements pris dans le cadre des différents accords de crédit, les relations avec les actionnaires, les investisseurs, et les prêteurs du Groupe.

Concernant l'organisation opérationnelle du Groupe, les opérations sont réparties en deux secteurs d'activités principaux : les Services (Services Géophysiques) et les Equipements (Equipements d'acquisition sismique).

Le secteur des Services est, depuis la fusion avec Veritas, organisé de façon matricielle autour de 4 régions qui sont en charge de la conduite des affaires et des opérations (Amérique du Nord, Amérique Latine, EAME (Europe-Afrique-Moyen Orient) et Asie-Pacifique) et autour de trois Lignes de Produits (Terrestre, Marine, Traitement & Imagerie) qui assurent la cohérence mondiale des métiers notamment

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

dans le cadre de la gestion des actifs, du développement technologique, des investissements industriels, et des ressources humaines dans leurs domaines d'activité respectifs. Les filiales non françaises des Services ont par ailleurs vocation à être regroupées au sein d'une société holding constituée en 2008 aux Pays-Bas, laquelle a pour vocation d'assurer le pilotage opérationnel et la direction de l'ensemble des activités du secteur des Services.

Le secteur des Equipements, opéré à travers Sercel, est aussi organisé de façon matricielle, par grandes fonctions (Recherche et Développement, Fabrication/Qualité, Ventes, Finance) et par régions (Hémisphère Ouest et Hémisphère Est).

Pour chaque secteur d'activité, les fonctions supports transverses, notamment dans les domaines des Finances, des Ressources Humaines et du Juridique, sont rattachées respectivement au Président des Services et au Directeur Général de Sercel. A ces fonctions supports se rajoutent au niveau du Groupe les relations investisseurs, l'audit interne Groupe et la gestion Groupe des risques.

A fin 2009, le Groupe est organisé juridiquement en 170 filiales et JV/Partenariats comme suite au rapprochement avec Veritas en 2007 et aux autres mouvements récents de croissance externe, notamment l'acquisition de Wavefield fin 2008. Il convient de souligner l'objectif permanent de limitation du nombre des entités juridiques du Groupe. A cet égard, un plan ad hoc de rationalisation des structures légales des Services (en incluant les succursales) a été établi en début d'année 2008 visant à réduire à moins de 150 les entités juridiques à l'horizon fin 2010.

A fin 2009, la Direction du Groupe CGGVeritas est organisée de la façon suivante: Le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

- le Président Directeur Général,
- le Conseiller auprès du Directeur Général et Responsable Groupe de la Technologie et du Développement,
- le Directeur Financier du Groupe,
- le Directeur Général Adjoint du Groupe,
- le Directeur Général de Sercel,
- le Directeur Général des Services Géophysiques,
- le Directeur Général des Services Géophysiques pour les Amériques.

En octobre 2009, il a été annoncé l'arrivée du futur Directeur Général du Groupe qui est devenu membre du Comité Exécutif en janvier 2010.

Le Groupe dispose d'autre part d'un Comité Financier Corporate se réunissant mensuellement pour examiner la situation financière du Groupe sur la base notamment des informations fournies par les comités financiers respectifs des secteurs d'activité.

En septembre 2009, le Comité Exécutif a nommé un Directeur de la Recherche et du Développement au niveau du Groupe, rattaché directement au Responsable Groupe de la Technologie et rendant compte au Comité Technologique du Conseil d'administration.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Le Groupe dispose d'une structure d'audit interne au niveau Corporate, composée de quatre personnes qui exerce de façon indépendante et objective en conformité avec sa charte, et rend compte directement au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'Audit. Les secteurs Services Géophysiques et Equipement (Sercel) disposent chacune de leur propre structure d'audit interne composées respectivement de deux personnes et de six personnes et rendant compte fonctionnellement au Directeur de l'audit interne Groupe.

L'audit interne évalue le contrôle interne en s'appuyant sur le cadre et les outils définis par le COSO et se conforme au code de déontologie de l'Institut de l'Audit Interne. Il travaille selon un cycle de trois ans afin de passer en revue toute unité significative du Groupe. Les priorités sont déterminées en fonction des opérations en cours et des niveaux supposés de risques. Le plan interne annuel est défini par l'audit interne Groupe, validé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. L'audit interne du Groupe réalise aussi bien des audits financiers et comptables que des audits opérationnels. Les recommandations issues des audits sont validées par le Comité Exécutif du Groupe et les plans d'actions associés sont suivis par l'audit interne jusqu'à extinction des points ouverts. Les activités d'audit interne incluent aussi la réalisation de tests de conformité réalisés dans le contexte des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au contrôle interne.

Au cours des trois dernières années, les unités auditées ont représenté plus de 90 % du chiffre d'affaires moyen du Groupe. En 2009, tout particulièrement, les activités de l'audit interne hors activités liées à Sarbanes-Oxley ont porté principalement sur les activités du Groupe qui ont requis les efforts les plus importants en matière d'intégration d'équipes et de systèmes post fusion avec Veritas et acquisition de Wavefield. Le budget annuel de l'audit interne est proche de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe ce qui est conforme aux pratiques du secteur industriel du Groupe.

b) Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est un élément important du processus de contrôle interne de la Société.

Intégrité et Ethique

— Code d'éthique (*mis en place conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley*) :

Le Conseil d'administration a mis en place depuis le 10 décembre 2003 un code d'éthique applicable au Président Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif et du Comité de communication de l'information (institué aussi en 2003 — cf. ci-après). Ce code définit les normes de conduite et d'intégrité que doivent respecter ces personnes dans l'exercice de leur fonction et de leurs obligations relatives à la communication d'informations.

— Charte d'éthique applicable à l'ensemble des salariés du Groupe :

En janvier 2007, suite à la fusion avec Veritas, la charte d'éthique adoptée en 2004 a été étendue à l'ensemble du nouveau Groupe CGGVeritas. Les travaux d'intégration ont permis d'établir et renforcer les quatre valeurs clés du Groupe, à savoir le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain et l'intégrité dans l'action.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Au cours du premier trimestre 2007, la charte éthique et les valeurs fondamentales ont été commentées par le management et diffusées à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de réunions de présentation et d'échanges au sein des diverses entités du Groupe à travers le monde.

Au cours de l'année 2009, le code de conduite des affaires a continué à être déployé et sa mise en place a été accompagnée de mesures de formation et de sensibilisation. Une ligne d'alerte est désormais à disposition des employés et est accessible 24h sur 24 de tous pays; cette ligne d'alerte est mise en place conformément aux recommandations SOX et de la CNIL.

Enfin, dans le cadre de sa politique de Sécurité Financière, la Société s'engage à mener ses activités avec responsabilité, en produisant des rapports financiers fiables, précis et réguliers, en s'assurant que toutes les transactions sont précisément et honnêtement reportées dans les comptes de la Société conformément aux procédures en vigueur, puis soumises à des audits. Cet engagement se traduit à travers la réalisation d'objectifs fixés annuellement et visant à développer des actions d'amélioration continue.

Gouvernement d'entreprise

Le rôle et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration, du Comité stratégique, du Comité de rémunération et de nomination, du Comité d'audit et du Comité technologique sont traités aux paragraphes 14.1 et 14.2.

Communication d'informations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sarbanes-Oxley, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont mis en place, en février 2003, un Comité de la communication d'informations ("Disclosure Committee") dont la composition et le rôle sont traités au paragraphe 12.5.

Délégations de pouvoirs et domaines de responsabilité

Des instructions générales, largement diffusées, précisent les règles applicables en matière de délégations de pouvoirs, en matière d'approbation des offres et des contrats, en matière d'autorisation d'investissements et d'engagement de dépenses. Les délégations de pouvoirs sont consenties dans le but de permettre et de faciliter le fonctionnement et la gestion des affaires du Groupe.

Le processus de préparation des offres, de contrôle et de validation des contrats signés par la Société (ou les sociétés du Groupe), avec ses clients et partenaires ou ses sous-traitants a été défini par une instruction interne ad hoc. Ce processus inclut les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements et plus particulièrement les seuils à partir desquels une autorisation préalable du Comité Exécutif est requise.

Les règles relatives aux niveaux d'approbation des investissements, aux contrats de location, aux opérations de crédit-bail et aux engagements de dépenses sont aussi précisées.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Politique en matière de ressources humaines

La politique du Groupe en matière de ressources humaines est basée sur le recrutement externe et le développement en interne des compétences grâce à une formation régulière et à une gestion active des carrières.

Le Groupe veille à identifier et mettre en adéquation les connaissances et compétences des personnels avec les besoins de l'entreprise, et à élaborer des plans de développement et de formation en conséquence. Le Groupe consacre une part importante de son budget formation à l'amélioration de l'expertise technique et de la maîtrise des métiers. Une part de plus en plus significative de la formation est aussi dédiée à la formation à caractère managérial et à la gestion des projets, des risques ainsi qu'à la performance. Le personnel du Groupe accède à une formation dédiée à travers CGGVeritas University qui intègre une gamme complète de modules de formations dispensée au sein de l'université et à travers des partenaires de renom.

En 2009, un accent particulier a été porté sur les plans de succession et les plans de formation et de recrutement qui y sont associés.

Dans le domaine des rémunérations, le Groupe s'est mis en conformité avec le Code AFEP-MEDEF pour les mandataires sociaux et a continué à veiller pour l'ensemble des employés à la bonne adéquation des rémunérations en regard des évolutions du contexte économique et de la performance individuelle.

Politique en matière de sécurité financière

Le Groupe s'est engagé à opérer dans le respect de sa charte éthique et en conformité avec son code de conduite des affaires. A ce titre, il est conduit à fournir dans les délais requis, des informations financières complètes, impartiales, exactes et compréhensibles dans toute communication publique qu'il peut être amené à faire et dans les documents qu'il dépose auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) française et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats Unis.

Les entités de CGGVeritas sont engagées en conséquence à s'assurer que toutes les transactions sont contrôlées, sont précisément et honnêtement reportées dans les comptes du Groupe, conformément aux procédures en vigueur, et sont soumises à des audits.

Elles s'engagent ainsi à améliorer de façon continue la sécurité financière, en veillant en particulier :

- à faire respecter les lois et les règlements en vigueur (ex, Sarbanes-Oxley, Loi de Sécurité Financière),
- à faire partager la conviction que toute défaillance dans le domaine de la sécurité financière peut être évitée,
- à rendre compte et communiquer clairement, notamment en informant de tout élément qui serait de nature à affecter les publications du Groupe,
- à fournir un environnement de contrôle efficace.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Conformément à ces engagements, CGGVeritas se mobilise pour :

- démontrer une implication réelle à travers sa ligne hiérarchique et sa ligne fonctionnelle,
- définir des objectifs clairs et en suivre la réalisation,
- définir les responsabilités des collaborateurs en matière de sécurité financière et assurer la formation appropriée,
- fournir les moyens suffisants,
- évaluer les points sensibles, apprécier les risques associés et mettre en place les contrôles et dispositions adaptés,
- mettre en place et maintenir de façon rigoureuse les règles et procédures, rendre compte des difficultés et des défaillances, et entreprendre les actions correctives visant à améliorer de façon continue la Sécurité Financière,
- évaluer régulièrement l'efficacité et les progrès de la Sécurité Financière à travers des indicateurs clé, des audits et des revues de Direction et prendre les mesures correctives nécessaires.

L'engagement personnel de chaque employé dans l'application de ces principes est fondamental pour permettre à CGGVeritas d'évoluer dans un environnement de sécurité financière maîtrisée, propice à la construction de relations de confiance durables avec ses clients, ses actionnaires, son personnel et ses partenaires.

Les objectifs de sécurité financière sont fixés annuellement par le Président du Groupe.

c) Evaluation des risques

Les risques auxquels est soumis le groupe sont détaillés dans le chapitre IV du Document de référence et l'Item 3 du rapport 20-F.

Risques liés à la situation des marchés financiers

- les contrats de prêt pourraient limiter la capacité de la Société à réagir à l'évolution du marché ou à financer son développement. Si le Groupe n'est pas en mesure de respecter les restrictions et les stipulations établies dans ses contrats de prêt, il pourrait se trouver en situation d'inexécution des conditions de ces contrats, ce qui pourrait entraîner des remboursements anticipés des emprunts qu'il a souscrits.
- les résultats des opérations peuvent être affectés de manière significative par les fluctuations des devises.
- les besoins financiers et, en particulier, le besoin en fonds de roulement peuvent varier fortement en peu de temps ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qu'il ne lui sera peut-être pas possible d'obtenir, ou qui lui seront accordés dans des conditions peu satisfaisantes.
- l'endettement important du Groupe pourrait avoir un effet négatif sur sa santé financière et l'empêcher d'honorer ses obligations.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

La Société ayant souscrit une partie de ses dettes financières avec des taux d'intérêt variables indexés, il en résulte une exposition de la charge d'intérêt globale du Groupe aux conditions générales des marchés de crédit.

Risques liés à l'environnement

L'évolution fréquente des lois et règlements en matière d'environnement ne permet pas à la Société qui est engagée à les respecter dans toutes ses zones d'activité, de prévoir précisément le coût ou l'impact de ceux-ci sur ses conditions d'opérations futures.

Risques d'assurance :

La Société peut être amenée dans certains cas à assumer les risques inhérents à ses opérations qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

La Société a souscrit des polices d'assurance présentées dans le Document de référence et dans le Rapport 20-F.

La Société a mis en place des mécanismes pour identifier les risques exogènes aussi bien qu'endogènes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée sont analysés dans le Document de Référence et le Rapport 20-F.

La Société dispose de mécanismes permettant d'identifier les changements qui pourraient avoir des répercussions sur la réalisation des objectifs de la Société et nécessiter l'intervention des dirigeants afin d'y apporter une réaction immédiate.

d) Gestion des Risques

En 2009, une synthèse de la gestion des risques à travers le Groupe a été présentée au Comité d'Audit qui a vocation désormais à en assurer le suivi régulier.

Les travaux du Comité Exécutif incluent une revue trimestrielle des risques et des plans d'actions avec les principaux responsables du Groupe en charge de la gestion des risques dans les domaines:

- industriels et opérationnels,
- liés à la technologie,
- d'ordre financier,
- liés aux ressources humaines,
- liés à la communication tant interne qu'externe.

On peut également noter que :

- chaque entité juridique du Groupe est positionnée dans une matrice en termes d'exposition aux risques et de volume de transactions financières. Une quinzaine de risques a été répertoriée pour ce classement; ce sont des risques liés à la structure interne de l'entité d'une part, tels la taille de la structure, la fréquence de rotation du personnel clé, le niveau de compétence du personnel,

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

l'existence d'un système d'information... et des risques liés à l'environnement de l'entité d'autre part, tels le contexte pays, la complexité des lois...

- le processus de vente de prestations de services géophysiques comporte une phase d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, client, pays, environnement, etc. Les résultats de l'évaluation sont revus à différents niveaux hiérarchiques jusqu'au Comité Exécutif quand nécessaire.
- chaque projet important fait l'objet d'une évaluation préalable des risques en matière d'hygiène, de sécurité de sûreté et d'environnement. Ces risques sont classés en termes d'impact et de probabilité et positionnés sur des matrices auxquelles sont associées les mesures qui seront prises pour en assurer le contrôle.

Le Groupe a enfin mis en place en interne un certain nombre d'outils et de procédures pour gérer les risques identifiés.

Ainsi, le Groupe met à la disposition de ses employés et publie sur Intranet, l'intégralité des chartes, objectifs, instructions générales, procédures et autres guides. La prise de décisions juridiques, fiscales et comptables conformes aux lois et réglementations en vigueur y est explicitée.

Dans le cadre de son université, *CGGVeritas University*, le Groupe a largement déployé en 2009 le programme de sensibilisation de ses dirigeants et cadres supérieurs, à la gouvernance, aux risques et responsabilités des dirigeants et mandataires sociaux et aux bonnes pratiques dans les domaines de la finance, de la fiscalité et des ressources humaines. Ce programme vient en complément de la formation à la sécurité financière déjà en place depuis plusieurs années.

Gestion des risques commerciaux

Les risques de solvabilité et de non-paiement par les clients sont traités dès le stade de l'offre commerciale par des enquêtes de solvabilité et par l'exigence, si nécessaire, de garanties de paiement.

Par ailleurs, les créances clients sont suivies par les directions financières du Groupe et les retards font l'objet d'une revue par les comités financiers respectifs des secteurs d'activité, afin d'analyser la cause de ces retards et de prendre des mesures appropriées.

Gestion des risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE)

- La Société dispose d'un système intégré dans le domaine de la santé (H), de la sécurité et de la sûreté (S), de la protection de l'environnement et de la responsabilité sociale (E), et de la qualité (Q) regroupés dans le programme de développement durable (PRISM), basé sur l'engagement de la ligne managériale, la diffusion des meilleures pratiques et leur amélioration continue. De nouveaux outils informatiques et de communication ont été développés depuis la fusion et mis à disposition de l'ensemble des acteurs pour améliorer le suivi et favoriser le partage d'expérience.
- En 2009, au sein des Services, une Direction de la Qualité indépendante du HSE a été mise en place sur le modèle de ce qui existait à Sercel.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

- Comme pour le HSE, les actions de gestion des risques Qualité sont du ressort de la ligne managériale, appuyée par le réseau d'experts répartis à travers les Lignes de Produits et les régions, ce qui permet une gestion optimisée de ces risques par la centralisation et la mutualisation des experts et par la présence sur les sites de production de conseillers, gage d'une prévention, d'une formation et d'une évaluation des risques parfaitement adaptées aux conditions de production locales, d'une part, et d'une grande efficacité dans la gestion des risques, des accidents et incidents, d'autre part.
- Ces systèmes intégrés découlent des politiques du Groupe en matière de :
 - Santé
 - Environnement
 - Sécurité
 - Développement Durable
- Chaque année la Société définit les objectifs associés à chacune de ces politiques. Ils sont ensuite déclinés et adaptés aux différents secteurs d'activité.
- Le système d'alerte sous 24h sur les accidents et incidents vise à la bonne protection des personnes et du patrimoine de la Société et permet la mise en place rapide d'actions de support et d'amélioration.

Ces accidents et incidents, avérés ou non, font systématiquement l'objet d'une investigation pour en déterminer les causes et proposer des mesures correctives et d'amélioration. La synthèse de ces investigations fait l'objet d'une revue périodique par le Comité Exécutif du Groupe et les directions des secteurs d'activité.

Gestion des risques opérationnels

- La Société a mis en place des procédures permettant de s'assurer avant le début d'une opération d'acquisition sismique des conditions prévalant sur la zone afin, en fonction des risques identifiés et analysés :
 - o d'adapter ses moyens de production à la zone,
 - o d'assurer la protection de ses actifs et employés,
 - o de mettre en place les moyens adéquats de surveillance de la zone, de signalement et de protection du dispositif sismique,
 - o de prévenir les dommages aux tiers.
- Pour les sites de production sédentaires (Sercel et centres de traitement de données), au delà des mesures préventives et de contrôle en place, des plans de continuité des activités ont été élaborés afin d'être en mesure de reprendre ou délester la production dans les meilleurs délais après un sinistre.

Domaine de l'information financière

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

- Les processus clés tels que la préparation des comptes consolidés, des documents pour le Conseil d'administration et le Comité d'audit, l'élaboration des budgets, etc., ont été décrits de façon formelle.
- Les instructions du Comité Exécutif quant aux principes et aux objectifs de Sécurité Financière du Groupe sont régulièrement renouvelées, pour rappeler aux responsables opérationnels et financiers de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à son application, sur la base d'objectifs annuels et de formations à la demande.
- La Société dispose d'un manuel comptable qui spécifie les pratiques et instructions comptables et les règles de reporting du Groupe. Ce manuel s'applique à toutes les entités du Groupe et vise à s'assurer que les règles comptables sont appliquées à travers le Groupe de manière fiable et homogène. Il détaille le processus de clôture, l'établissement du compte de résultat, du bilan, des flux de trésorerie ainsi que le processus de consolidation et les principes de réalisation des annexes de consolidation.
- Le système de délégations de pouvoirs au sein des secteurs d'activité est supervisé par les directions juridiques des deux secteurs d'activités et permet la gestion des risques liés aux engagements, par la limitation des pouvoirs octroyés.
- Afin de limiter les risques de fraude, le Groupe a mis en place un système de séparation des pouvoirs de signature depuis l'approbation du bon de commande jusqu'au paiement du fournisseur.
- Toutes les sociétés du Groupe traitent leur comptabilité consolidée au format choisi par le Groupe dans une liasse standardisée. De plus un format spécifique commun a été défini pour documenter les écritures de passage de la comptabilité sociale à la comptabilité consolidée.
- Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverse nature, ventes d'équipements de géophysique, licences de logiciels). Les redevances correspondantes varient selon la nature de l'opération en conformité avec les conditions de marché et la politique de prix de transfert.
- Les progiciels de gestion mis en place dans le Groupe dans les domaines de la finance, de la logistique et des achats sont des éléments structurants et clés pour le système de contrôle interne, dans la mesure où ils définissent les processus à appliquer dans ces domaines. Un projet de convergence des progiciels préexistants chez CGG et Veritas a été initié en 2007 avec pour objectif d'avoir un système unifié opérationnel dès 2010. Pendant la période intermédiaire, les systèmes préexistants ont été rapprochés de manière à permettre au Groupe d'assurer un suivi global et cohérent de l'ensemble de ses opérations.

Contrôle de l'information communiquée à l'extérieur

- La Société dispose d'une procédure qui précise les règles pour l'élaboration, la validation et l'approbation des communiqués de presse par le Comité Exécutif.
- La Société suit des processus préétablis pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information financière.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Gestion de la Sécurité Informatique de l'Infrastructure et des systèmes d'information

- Les accès aux réseaux internes des Sociétés du Groupe et des systèmes d'information sont réglementés.
- Les réseaux sont protégés par des pare-feux (fire-walls) et des anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'Information.
- Des procédures sont en place dans les domaines de la sauvegarde, de l'archivage et de la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par les personnels habilités. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des tests d'intrusion.

e) Activités de contrôle

Les processus mis en place par la Société afin d'identifier les opérations de contrôle nécessaires sont fondés sur l'évaluation des risques et les mesures à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Groupe.

Pratiques de contrôle interne

Les activités de contrôle de la Société sont effectuées en fonction des niveaux hiérarchiques du personnel les conduisant et des principes de matérialité et de séparation des tâches. Les procédures de contrôle sont mises en place en fonction des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Une trentaine de pré-requis « Must-Have » en matière de Sécurité Financière a été définie tant pour les unités opérationnelles du Groupe que pour les directions fonctionnelles de support aux opérations. Le respect de ces pré-requis doit être total (100 %) et régulièrement évalué par le biais de formulaires d'auto-évaluation et de visites de management. Les objectifs de Sécurité Financière du Groupe définissent la fréquence minimale de ces évaluations.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont notamment pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

- Les directions financières de chaque secteur d'activité du Groupe passent en revue les comptes de chacune des filiales actives. Des inventaires sont réalisés périodiquement sur les sites afin de rapprocher les valeurs des stocks comptabilisés et celles des inventaires physiques et corriger les éventuels écarts.
- Les accès aux systèmes de comptabilité informatiques sont restreints en fonction du poste et des responsabilités de l'utilisateur.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

- Les systèmes informatiques de gestion en place permettent d'enregistrer intégralement les transactions, de les tracer et d'en conserver une sauvegarde régulière.
- Le Groupe procède à des évaluations à des dates données de certaines données financières puis les agrège et les présente dans les états financiers.
- Les opérations intragroupe sont documentées et rapprochées à des dates données sur la base des transactions.
- Le Groupe fait un suivi de ses engagements hors-bilan.
- Des rapprochements et réconciliations sont effectués à différents niveaux et plus particulièrement entre le reporting et la consolidation. Les comptes consolidés sont revus par le Directeur Financier du Groupe et les Directeurs Financiers des secteurs d'activité.
- Dans le cadre des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley relatives au Contrôle Interne, le Groupe a mis en place en 2005 un système d'évaluation de l'efficacité des contrôles mis en place en son sein sur l'ensemble des process significatifs conduisant à l'établissement des états financiers consolidés. Ce système, opérationnel dès 2006, a fait l'objet en 2007 d'une convergence avec le système préexistant à Veritas.

Contrôles divers

- Les dirigeants visitent fréquemment les implantations de la Société, où qu'elles se trouvent, des tests sont pratiqués sur place et des rapports diffusés aux intéressés et à la Direction dès le retour.
- Des entretiens d'évaluation de compétence et de performance individuelle et collective et de définition d'objectifs sont conduits annuellement, sur la base d'un outil unique d'évaluation individuelle de la maîtrise du poste et de la performance, incluant un plan formalisé de développement individuel.
- Les audits internes tant opérationnels, financiers ou de conformité, les audits hygiène, sécurité, environnement et les audits qualité sont conduits régulièrement par des équipes d'auditeurs compétents dans ces domaines pour déterminer si les standards de la Société sont respectés et recommander des voies d'amélioration.
- Les résultats des audits sont présentés aux Directions concernées et une synthèse en est faite au Comité Exécutif. Les différentes branches d'activités suivent les actions préconisées.
- Sur la base des objectifs définis par le Comité Exécutif, des indicateurs clés de performance ont été mis en place dans les domaines de la qualité, l'hygiène, sécurité et environnement ainsi que sur le plan opérationnel, financier et commercial. Ces indicateurs sont suivis trimestriellement.

f) Information et Communication

La gestion de la Société et la progression vers les objectifs qu'elle s'est fixés impliquent que l'information irrigue tous les niveaux de l'entreprise.

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

Les normes de qualité, les impératifs de sécurité ou encore les obligations légales ou professionnelles requièrent des procédures accessibles et documentées. La Société s'est engagée à promouvoir le partage des connaissances et des pratiques. Ainsi les sites Intranet de la Société mettent à la disposition du personnel les chartes et politiques du Groupe, ses objectifs annuels, les instructions générales, les procédures et autres standards et documents sur lesquels s'appuie le système de management de la Société. Par ailleurs, la Société publie un journal interne, qui vise à une meilleure communication et collaboration entre les entités du Groupe et entre les fonctions opérationnelles et les fonctions supports pour l'ensemble du Groupe CGGVeritas.

Chaque année une étude de perception est conduite au sein du Groupe. Cette étude est envoyée à l'ensemble des employés permanents et les résultats font l'objet d'une analyse suivie de plans d'action et de communication.

La Société organise des séminaires annuels à destination du Conseil d'administration, du Comité Exécutif, des cadres supérieurs et des principaux responsables du Groupe.

La Société a mis en place un processus de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel, en fonction des niveaux hiérarchiques et de matérialité, afin de recueillir et échanger les informations nécessaires à la conduite, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées sont opérationnelles, financières ou liées au respect des obligations légales et réglementaires. Elles traitent non seulement les données produites par l'entreprise mais également celles qui sont liées à son environnement externe.

Les dirigeants évaluent les performances du Groupe au travers d'informations recueillies aussi bien en externe qu'en interne.

g) Pilotage

Le contexte du Groupe étant par nature évolutif, le système de contrôle interne est continuellement adapté en fonction des évolutions des conditions environnantes et de la capitalisation d'expérience.

Les activités courantes de gestion et de supervision, les analyses comparatives, les rapprochements d'informations et autres tâches courantes des employés contribuent à l'adaptation des pratiques de contrôle interne. La Direction procède à des évaluations ponctuelles en prenant en compte la nature et l'importance des changements ayant pu survenir.

h) Conclusion

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au delà des actions menées en la matière par la direction de l'audit interne, la Société a mis en place un dispositif d'auto-évaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Ce dispositif inclut un volet relatif à l'amélioration de la documentation des

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2009

contrôles. Au niveau Groupe et dans chacun des deux secteurs d'activité du Groupe (Services et Sercel), un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

Le Comité Exécutif apporte tout son soutien à cette démarche qui contribue à la bonne maîtrise des activités et qui s'inscrit par ailleurs dans le contexte de la mise en pratique des valeurs et de l'application du programme de sécurité financière auprès de l'ensemble des collaborateurs.

14.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CGGVeritas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

14.4 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 2 avril 2010.

MAZARS		ERNST & YOUNG ET AUTRES	
Xavier CHARTON	Olivier THIREAU	Philippe DIU	Nicolas PFEUTY

14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)

La société précise, qu'en application de la loi Sarbanes Oxley, elle fera figurer dans son rapport annuel américain (Form 20-F — item 15) déposé auprès de la Stock Exchange Commission, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information ("disclosure controls and procedures") :

- « (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations : A la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13a-15(e) et 240.15d-15(e)), sous la supervision de la direction du Groupe, y compris le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Président Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du "Securities Exchange Act" de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le Securities Exchange Act.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

14.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F : item 15)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce français tel que modifié par la loi française "Loi de sécurité financière" promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la préparation et l'organisation des réunions du conseil d'administration, sur les limitations imposées aux pouvoirs du directeur général et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport pour 2009 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est à dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation des nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'auto évaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre. »

- (b) Rapport de la direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à l'article 13a15(f) du "Securities Exchange Act" de 1934 pour CGGVeritas.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2009 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'« Internal Control — Integrated Framework » publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2009 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées "International Financial Reporting Standards" (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les cabinets Ernst&Young et Mazars, commissaires aux comptes de la société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la direction générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2009, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice 2009 (20-F).

CHAPITRE XV :

SALARIES

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société :

15.1.1 Emploi

Au 31 décembre 2009, le Groupe CGGVeritas compte 7 509 collaborateurs permanents de plus de 90 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres incluent les effectifs provenant de l'intégration du Groupe Wavefield en décembre 2008. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2008 qui était de 7 856 après addition du personnel Wavefield et correction des employés de chantier.

Au 31 décembre 2009, la répartition des effectifs par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

	<u>Equipement</u>	<u>Services</u>	<u>Corporate</u>	<u>Total</u>
EAME	1 041	2 702	39	3782
Amériques	601	1 733	2	2336
Asie-Pacifique	<u>544</u>	<u>847</u>	<u>—</u>	<u>1391</u>
Total	2 186	5 282	41	7 509

Le Groupe CGGVeritas emploie en France 1 814 salariés dont 1 802 en contrat à durée indéterminée (CDI) et 12 en contrat à durée déterminée (CDD). Au sein de cet effectif on compte 68 personnes ayant un statut d'expatrié. La maison mère compte 40 salariés permanents, CGGVeritas Services SA compte 922 salariés permanents et 9 à durée déterminée, et Sercel compte 840 salariés permanents et 3 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	<u>Employés au 31 décembre 2009</u> <u>Services</u>	<u>Employés au 31 décembre 2009</u> <u>Equipement</u>
Cadres et ingénieurs	79 %	36 %
AM/T.	6 %	31 %
Ouvriers/employés	15 %	33 %

En 2009, au niveau mondial, 372 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe CGGVeritas. Dans le même temps, 719 l'ont quitté. Ces chiffres correspondent à des embauches réellement effectuées et n'incluent pas les personnels intégrés lors de l'intégration de Wavefield. Le nombre important de départs s'explique par la mise en place d'un plan de réduction de nos coûts de structure sur trois ans commencé dès le premier semestre, ainsi que par l'impact de la diminution de l'activité Marine mondiale et de l'activité Terrestre en Amérique. Ces réductions affectent plus particulièrement le personnel international et le personnel aux Etats-Unis, Canada et Norvège.

En France, 95 nouveaux salariés ont été embauchés (12 par la société mère, 54 CGGVeritas Services SA et 29 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels. Les départs enregistrés en France, à fin 2009, s'élevaient à 102 personnes (11 à la société mère, 51 à CGGVeritas Services SA et 40 à Sercel).

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, le Groupe est présent dans de nombreux forums et entretient des relations étroites avec les écoles/universités au sein desquelles il sait trouver les potentiels dont il a besoin. Le Groupe contribue également au rayonnement des Géosciences auprès du monde scolaire et universitaire au travers de sa participation à des programmes éducatifs mis en œuvre par la SEG (Society of Exploration Geophysicists) et l'EAGE (European Association of Geoscientists & Engineers). Compte tenu de l'expansion internationale du Groupe, un effort particulier de promotion de ses activités est engagé en vue de recruter des personnels de talent dans les différents pays dans lesquels nous sommes établis.

Le Groupe CGGVeritas a sponsorisé et a participé activement à l'organisation de l'événement "Energise Your Future", une manifestation originale et futuriste lancée par le "World Petroleum Council" et destinée à promouvoir l'esprit de dialogue entre les jeunes professionnels et l'industrie du pétrole et du gaz.

"Energise Your Future" a offert à des jeunes venus du monde entier une plate-forme unique pour initier avec ses leaders actuels un débat concernant les défis, les challenges et les opportunités de cette industrie.

Les jeunes professionnels ont ainsi pu contribuer à la définition de la feuille de route vers un futur réellement durable tandis que les acteurs de cette industrie ont permis aux jeunes professionnels de mieux comprendre le secteur et de promouvoir les opportunités de carrière et de développement que pouvait offrir ce domaine de l'industrie.

Cette démarche volontariste est complétée en amont par une politique de stages dynamique (stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE). Dans ce cadre, 32 stagiaires ont été accueillis pour des stages d'une durée supérieure à 4 mois dans l'ensemble du Groupe. En France, au 31 décembre 2009, le total des stagiaires de longue durée présents dans l'entreprise était de 3.

Le respect de la diversité et de la non-discrimination à l'embauche font partie de nos préoccupations constantes. Ceci est formalisé dans la charte éthique du groupe, le code de conduite ainsi que dans la politique développement durable. A cet égard, une campagne de sensibilisation et de formation spécifique ciblée par métier a été lancée en 2009 afin de mieux formaliser et d'améliorer ce qui existait par ailleurs dans le Groupe. Ainsi, l'enjeu du respect de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires ressources humaines régionaux et de la formation « Gouvernance et Performance » dispensée par CGGVeritas University et suivie par le senior management. CGGVeritas continuera à déployer sa campagne de sensibilisation interne en 2010. Ce thème sera également inscrit comme l'une des priorités du rapport « Communication sur le progrès » réalisé annuellement dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies.

Enfin, le programme ciblé de recrutement de jeunes talents à haut potentiel, initialisé dès 2007, a été poursuivi en 2009 et a conduit à l'embauche de 2 personnes supplémentaires. Ces cadres, bénéficiant d'une solide expérience internationale et ayant démontré dans leur cursus leurs aptitudes à la gestion des affaires vont nous permettre, après une période de formation et d'intégration d'environ un an, de renforcer nos plans de succession.

15.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune

CHAPITRE XV : SALARIES

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

à la société mère et à CGGVeritas Services SA dans le cadre de l'UES. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un Compte Epargne Temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35H. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

Un total de 36 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 19h37' à 33h72' par semaine.

L'absentéisme en 2009 s'est élevé à :

- *Société mère et CGGVeritas Services combinées*: 3,98 % (hors congés maternité), dont 2,83 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.
- *Sercel* : 3,08 % (hors congés maternité), dont 1,04 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

15.1.3 Répartition hommes-femmes

Au 31 décembre 2009, sur un total de 1 814 salariés en France, le Groupe CGGVeritas comptait 23 % de femmes et 77 % d'hommes. Au niveau mondial, 22 % du personnel est de sexe féminin.

Cette répartition, en France, s'établit de la façon suivante :

- *Société-mère* : 19 femmes sur un effectif de 40 personnes
- *CGGVeritas Services* : 197 femmes sur un effectif de 931 personnes
- *Sercel* : 192 femmes sur un effectif de 843 personnes

15.1.4 Rémunération

Le Groupe CGGVeritas entend promouvoir une politique de rétribution globale liée à l'évolution de ses résultats.

Révision des salaires 2009

Dans le cadre de l'UES, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2009 ont conduit à la signature d'un accord le 22 janvier entre l'entreprise et deux organisations syndicales. L'augmentation de salaire résultant de cet accord correspond à un total de 3,3 % de la masse salariale brute concernée dont 2,8 % d'augmentation générale ou individuelle selon les catégories socio-professionnelles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier plus une enveloppe spécifique de 0,5 % consacrée aux promotions.

En sus de ces augmentations générales et individuelles, deux dispositifs particuliers ont été étendus conformément aux accords antérieurs :

- un rattrapage salarial pour le personnel prospecteur de la marine variable en fonction de l'ancienneté,

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

- un rattrapage salarial dans le cadre du dispositif égalité hommes/femmes correspondant à 0,2 % de la masse salariale, s'appliquant à tout le personnel féminin hors encadrement ayant au moins 5 ans d'ancienneté (Référence accord relatif à l'égalité professionnelle du 19 janvier 2007).

Des négociations salariales parallèles ont débouché au sein de Sercel sur la signature d'un accord signé par les deux partenaires sociaux prévoyant pour les cadres une révision globale des salaires en France de 2,95 % de la masse salariale concernée affectée en augmentation individuelle. Pour les non cadres cet accord prévoyait une augmentation générale de 2,15 % de la masse salariale concernée assortie d'un plancher de 45 euros par mois et 0,5 % de la masse salariale concernée pour des augmentations individuelles.

Enfin, il est à noter que pour la cinquième année consécutive un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés en mars 2009. Ce bonus est mis en place de façon homogène dans toutes les entités du Groupe et se décline sous deux formes : d'une part un programme commun aux entités support et de direction (GPIP, Global Performance Incentive Plan) basé à égalité sur une performance financière collective et une performance individuelle par objectifs, d'autre part un programme spécifique à chaque unité de production, lié à ses objectifs propres. Des mécanismes d'intéressement sont aussi mis en place de la même manière dans les entités Sercel.

L'accord d'intéressement d'une durée de trois ans ainsi que l'accord dérogatoire de participation, signés le 30 juin 2007 entre l'UES et les partenaires sociaux, ont été appliqués, permettant de dégager à nouveau dans le cadre de l'UES une provision au titre de l'intéressement en 2009. Il n'a pas pu être dégagé de provision au titre de la participation.

Le règlement de l'intéressement 2008 a été effectué en juin 2009, auquel un supplément au titre de l'article L.3314-10 du code du travail a été rajouté en accord avec les élus du personnel. Les montants perçus par les salariés ont pu, à leur convenance, être versés sur le PEE / PERCO en place dans l'entreprise.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2009 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 au niveau de l'UES CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA (Société mère et Services) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2009. Au sein de l'UES, les accords initiaux sur l'abondement de l'entreprise à ces deux dispositifs qui avaient une validité de trois ans ont été renouvelés pour une période similaire en janvier 2009.

A fin décembre 2009, au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 800 salariés ont adhéré au PEE et 644 au PERCO. Du côté de Sercel, 711 salariés ont adhéré au PEE et 581 au PERCO.

15.1.5 Relations professionnelles

Afin de favoriser les échanges d'information et la concertation, l'UES (Services) ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Au sein de l'UES des Services, les droits des salariés sont garantis par une convention collective modifiée en décembre 2007.

Suite aux démarches initiées en 2008 pour réviser et publier la version définitive du Code de Conduite des Affaires du Groupe et pour mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle, ces deux dispositions ont été

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

normalement activées en 2009. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du Safe Harbour Act, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Aucun appel rentrant dans le champ d'application de ce dispositif n'a été enregistré depuis son ouverture publique mi-2009.

15.1.6. Formation

La politique de formation, dans ses composantes de développement individuel et de professionnalisation des employés, est un levier majeur et structurant du Groupe. En ligne avec les orientations du Groupe, CGGVeritas University a accompagné le Groupe dans son déploiement avec les nouveaux centres de Calgary, Al Khobar et Luanda.

CGGVeritas University a poursuivi la politique d'intégration de nouveaux embauchés avec le programme GeoRise destiné à former aux métiers de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leur début de carrière. Depuis le lancement du programme en septembre 2006, douze sessions ont été organisées dans les trois centres de formations principaux (Massy, Houston et Singapour). Dans le même temps, CGGVeritas University a développé de nouveaux modules de formation pour le déploiement de Geovation au sein du Groupe.

Les programmes techniques sont une composante essentielle de l'offre de CGGVeritas University ; dix conférences géophysiques ont été organisées dans les centres de formation. Les kits de formation pédagogiques nécessaires au plan de convergence des logiciels ont été finalisés en décembre.

Les programmes de management offerts par CGGVeritas University ont évolué à plusieurs niveaux. Les modules managériaux ont été renforcés afin de mieux intégrer la vision du groupe CGGVeritas et son modèle de leadership tout en supportant les programmes individuels de développement personnel. Par ailleurs, la priorité a été donnée à des programmes spécifiques volontaristes de sensibilisation aux thèmes liés à la sécurité financière et à la formation QHSE et au Management.

Sur la base d'une vision réaffirmée et partagée, le concept de « Learning for Development » a été formalisé et déployé. Cette notion traduit le besoin et le souhait de chacun de se former et de former les employés de façon continue et adaptée à l'évolution des technologies et de l'environnement de travail. Pour ce faire, le Groupe a rassemblé de manière cohérente au sein de CGGVeritas University les actions développées depuis plusieurs années de façon indépendante dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Un total de 16 772 journées de formation a été dispensé dans le périmètre de CGGVeritas University en 2009, dont 3 094 concernaient des programmes managériaux, 13 678 journées des programmes techniques dont 1 814 journées de programmes pour des clients externes et 1 214 journées des programmes spécifiques sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

En France, le bilan social fait état d'un total de 5 867 journées de formation, dont 4 047 dans le cadre de l'activité Services et de la société mère et 1 820 dans le cadre de Sercel.

15.1.7. Hygiène et Sécurité

L'évaluation et la gestion des risques jouent un rôle clé dans la sécurité sur les lieux de travail. Toutes les missions et tous les établissements sont soumis au respect des règles et bonnes pratiques édictées par la

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

société et font l'objet de contrôles fréquents. Plus de 318 audits ont ainsi été réalisés en 2009 donnant lieu à des plans d'action spécifiques.

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont placées sous la responsabilité des lignes managériales de chaque activité. Elles s'appuient sur des professionnels spécialisés dans ces domaines qui sont eux-mêmes répartis dans chaque activité et sous l'autorité fonctionnelle d'un manager. Par exemple, un médecin est en charge en interne des questions médicales et de santé (maladies professionnelles, épidémiologie, anticipation des risques sanitaires à l'étranger...) et s'appuie sur des correspondants sur le terrain.

En France, les sociétés de l'UES ont organisé, en 2009, 4 réunions ordinaires du CHSCT et 3 réunions extraordinaires consacrées principalement à :

- la désignation d'un expert maritime et d'un expert agréé pour le repérage de l'amiante à bord du navire Harmattan conformément au décret N° 98-332 du 29 avril 1998 ;
- l'étude du rapport annuel HSE 2008 et à la présentation du rapport annuel de la Médecine du Travail pour 2008 ;
- l'information et le recueil de l'avis sur le dispositif d'alerte professionnelle ;
- l'avis sur le projet de dispositif d'alerte professionnelle.

La politique anti-tabac du groupe s'est poursuivie en 2009 au travers de l'assistance au sevrage des employés volontaires. Par ailleurs, des campagnes de prévention ont été menées auprès des salariés contre les pandémies, en particulier contre la grippe A-H1N1 et la Malaria au Gabon.

Les outils et systèmes d'Evaluation des Risques de Santé ont été renforcés.

Des programmes de sensibilisation à l'ergonomie et au bien-être au travail ont été conduits sur plusieurs sites.

15.1.8. Développement durable — PRISM

En tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies, CGGVeritas a étendu son code de conduite des affaires pour inclure les principes de développement durable. La nouvelle version a été diffusée en 2009.

Afin de piloter au niveau global le déploiement de sa démarche développement durable, CGGVeritas a mis en place un comité de pilotage du développement durable au niveau du groupe intégrant la direction et les responsables développement durable de Sercel et des Services.

Dans le cadre de son engagement à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, CGGVeritas a publié en septembre 2009 son premier rapport « Communication sur le Progrès » répertoriant ses actions pour répondre aux principes du pacte n°1 et n°2 (relatif au respect des droits humains), n°7, n°8 et n°9 (relatifs à l'environnement) et n°10 (lutte contre la corruption).

Dans tous les pays où elles interviennent, les entités du Groupe s'attachent à la fois à respecter les législations locales, à protéger l'environnement et à aider au développement local. CGGVeritas s'efforce de conduire sa démarche en définissant des axes globaux orientant la mise en œuvre d'actions et projets locaux.

CHAPITRE XV : SALARIES

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

Les principaux axes de travail de CGGVeritas dans le cadre de sa politique développement durable de CGGVeritas ont été les suivants :

- Privilégier l'emploi de personnel local :

CGGVeritas a privilégié, à chaque fois que cela était possible, l'emploi de personnel local, en conformité avec les lois sociales locales et la législation internationale. CGGVeritas prend également en charge la formation de ce personnel, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, selon ses propres critères quand bien-même ses propres règles seraient plus contraignantes que les obligations légales locales ;

De même, Sercel, avec des implantations stables en France, aux USA, Canada, Royaume-Uni, Singapour et en Chine, a peu recours à l'expatriation de son personnel français et emploie principalement des nationaux des pays concernés. Dans ce cadre, elle pratique également une politique active de partage du savoir-faire industriel entre chacun de ses sites et leur personnel ;

- Privilégier les achats locaux :

Dans la même logique que l'emploi local, CGGVeritas s'est efforcé de s'approvisionner localement, à chaque fois que cela était possible, afin de contribuer au développement économique de la zone ;

- Renforcer l'engagement sociétal :

CGGVeritas a été particulièrement attentif à contribuer au développement local à travers son implication dans les communautés environnantes des missions et des centres. Dans ce cadre, CGGVeritas a sponsorisé en 2009 plusieurs projets d'associations et d'institutions dans le champ de l'éducation et de la protection de l'environnement, notamment au Gabon, en France, en Inde, au Brésil, au Mexique et en Amérique du Nord ;

- Protéger l'environnement :

Diverses initiatives visant à contribuer à la protection de l'environnement ont été lancées en 2009, celles-ci sont détaillées dans le chapitre environnement de ce rapport ;

- Implication des collaborateurs :

CGGVeritas considère que la réponse aux enjeux du développement durable se déploie tant au niveau collectif qu'individuel et nécessite l'implication et la responsabilisation de chacun quelle que soit son activité. CGGVeritas a donc soutenu diverses initiatives de collaborateurs en faveur de causes sociétales, environnementales ou de développement notamment en France, en Angleterre, au Mexique, au Canada et aux Etats-Unis. CGGVeritas a également soutenu la participation des collaborateurs à plusieurs concours sportifs ayant comme objectif de récolter des fonds pour des causes solidaires, cela notamment en France, en Angleterre, en Inde, aux Etats-Unis et au Canada ;

- Encourager les partenaires commerciaux à intégrer les mêmes préoccupations :

En 2009, CGGVeritas a continué ses efforts pour encourager ses fournisseurs et des sous-traitants à respecter les conditions de travail imposées par la législation internationale (Organisation Internationale du Travail). Dans ce cadre, le code de conduite des achats a été transmis aux principaux fournisseurs et sous-traitants.

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

15.1.9. Sous-traitance

Au sein du groupe CGGVeritas, Sercel a, plus particulièrement, recours à la sous-traitance. En effet, les principaux sites de fabrication à savoir les sites français, sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. La politique générale poursuivie par Sercel est d'empêcher lesdits sous-traitants de sous-traiter à des tiers tout ou partie des tâches qui leur sont confiées sans l'accord de Sercel ce qui permet un réel contrôle. Sercel développe également une pratique contractuelle comme en France par exemple, où des clauses obligeant au respect des dispositions de la loi n°91-1383 renforçant la lutte contre le travail clandestin ont été insérées dans les contrats standards de sous-traitance.

15.2. Schéma d'intéressement du personnel :**15.2.1. Contrat d'intéressement et de participation****a) Plan d'Épargne Entreprise**

Pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999 antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, trois Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Social-ement Responsable* (ISR). Pour Sercel, un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) a été mis en place le 22 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés, un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de 5 ans.

Un Plan d'Épargne Entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un Fonds Commun de Placement Entreprise dénommé "CGG Actionnariat 1", agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du Plan d'Épargne Entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

b) PERCO

Un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, six Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale, répondent aux critères de gestion de l'*Investissement Socialement Responsable* (ISR). Pour Sercel, quatre Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ont été choisis qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'Entreprise, un de ces fons est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du 1^{er} versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et d'un accord signé le 6 décembre 1989 pour Sercel.

c) Participation

La Participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007 qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel.

Aux termes de ces accords, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné, bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, à un compte courant rémunéré pour Sercel. Dans tous les cas elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

d) Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 27 juin 2007 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 22 juin 2009 pour Sercel.

Aux termes de ces accords chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel ont procédé en 2009 à des versements au titre de l'année 2008. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement dans les limites prévues par les accords en vigueur et à des avantages fiscaux. Il en est de même pour les sommes versées sur le PEE pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

15.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGGVeritas ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 décembre 2009 des attributions d'options de souscription d'actions:

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total	
Date du conseil d'administration	13/03/2001	15/05/2002	15/05/2003	11/05/2006	23/03/2007	14/03/2008	16/03/2009		
Nombre de bénéficiaires	144	172	176	171	145	130	149		
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites,	1 393 626	751 796	924 910	1 012 500	1 308 750	1 188 500	1 327 000	7 907 082	
dont le nombre pouvant être souscrites par:									
<i>Les mandataires sociaux :</i>									
<i>Robert Brunck</i>	217 755	108 880	119 765	150 000	200 000	200 000	200 000	1 196 400	
<i>Thierry Le Roux</i>	97 990	48 995	54 440	87 500	125 000	125 000	125 000	663 925	
Point de départ d'exercice des options	14/03/2004	15/05/2005	15/05/2006	11/05/2007	23/03/2008	14/03/2009	16/03/2010	—	
Date d'expiration	13/03/2009	14/05/2010	14/05/2011	10/05/2014	23/03/2015	14/03/2016	16/03/2017	—	
Prix de souscription (en €) ^{(1) (2)}	13,08	7,99	2,91	26,26	30,4	32,57	8,82	—	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	- acquisition par 1/5ème sur les 5 premières années du plan; - différé d'exercice de 3 ans;	- acquisition par 1/5ème sur les 5 premières années du plan; - différé d'exercice de 3 ans;	- acquisition par 1/4ème sur les 4 premières années du plan; - différé d'exercice de 3 ans;	- acquisition par 1/4ème sur les 4 premières années du plan;	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français,	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français,	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français,	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français,	
	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 14/03/2005.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 16/05/2006.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 16/05/2007.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 12/05/2010.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24/03/2011.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15/03/2012.	- interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17/03/13.		
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009 ⁽³⁾	0	73 806	65 403	2 500	2 000	0	25 000	168 709	
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	270 932	8 298	5 584	15 111	57 800	67 000	44 500	469 225	

CHAPITRE XV : SALARIES

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Options de souscription restantes en fin d'exercice ⁽¹⁾	0	115 385	316 760	951 845	1 195 750	1 121 500	1 257 500	4 958 740
Dont le nombre restant détenu par:								
<i>Les mandataires sociaux</i>								
<i>Robert Brunck</i>	0	0	78 765	150 000	200 000	200 000	200 000	828 765
<i>Thierry Le Roux</i>	0	0	0	75 000	125 000	125 000	125 000	450 000

Tableau 8 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

- (1) Compte tenu des ajustements opérés, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 et à la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.
- (2) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.
- (3) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

A la date du présent document de référence, le prix de souscription des plans mis en place en 2006, 2007 et 2008 est supérieur au cours de bourse de l'action CGGVeritas.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 220 000 options pour un bénéficiaire. Le prix de souscription a été fixé à 14,71€. Les options sont d'une durée de 8 ans. Elles sont divisées en trois tranches de 110 000, 55 000 et 55 000 options pouvant être respectivement levées les 7 janvier 2010, 7 janvier 2011 et 7 janvier 2012. Les actions résultant de la levée font l'objet d'une obligation de conservation au nominatif sur une période de 3 ans pendant la période d'indisponibilité fiscale applicable aux résidents fiscaux français. Les autres conditions sont celles applicables au plan mis en place le 16 mars 2009.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 1 348 150 actions attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du groupe (138 bénéficiaires). Un plan spécifique a été mis en place pour les mandataires sociaux (voir paragraphe 13.3.2.1.). Le prix de souscription a été fixé à 19,44 €. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan. Elles sont exerçables à tout moment. Cependant, les résidents français sont tenus de conserver les actions résultant de l'exercice des options sous forme nominative à compter de la date d'exercice jusqu'au 22 mars 2014 inclus. En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues. Les bénéficiaires, retraités ou salariés d'une filiale qui sortirait du Groupe, conservent l'intégralité de leurs options avec les mêmes conditions notamment d'acquisition des droits pendant 3 ans et d'interdiction de vente avant mars 2014. En cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, les options acquises sont conservées après le départ du groupe et peuvent être exercées à tout moment pendant la durée du plan, l'interdiction de vente des actions avant mars 2014 demeurant applicable. Enfin, en cas d'ouverture d'offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, les bénéficiaires ont le droit d'exercer l'intégralité de leurs options acquises, sans respecter l'interdiction de revente sur les quatre premières années du plan pour les résidents français. Ces dérogations prennent fin à la clôture de l'offre publique.

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2009 aux dix salariés du groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2009 par les dix salariés du groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	<u>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix moyen Pondéré (en €)</u>	<u>Date du Plan</u>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé . .	510 000	8,82	16 mars 2009
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	43 015	5,24	15 mai 2002 15 mai 2003

Tableau 9 — Recommandation AMF du 22 décembre 2008

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.2.

15.2.3. Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2006, le conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

- le 11 mai 2006 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 53 200 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Compte tenu du nombre de bénéficiaires présents dans le groupe au jour de l'attribution définitive, 237 500 actions (après prise en compte de la division par 5 du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008) ont été effectivement attribuées le 12 mai 2008 après que le Conseil d'Administration ait constaté la réalisation des conditions visées dans le tableau ci-dessous. Chaque bénéficiaire est tenu de conserver les actions ainsi attribuées pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution ;
- le 23 mars 2007 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 408 750 actions (après prise en compte de la division par 5 du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008) à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Compte tenu du nombre de bénéficiaires présents dans le groupe au jour de l'attribution définitive, 344 755 actions ont été effectivement attribuées le 29 avril 2009 après que le Conseil d'Administration ait constaté la réalisation des conditions visées dans le tableau ci-dessous. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées;

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

— le 14 mars 2008 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 459 250 actions (après prise en compte de la division par 5 du nominal de l'action intervenue le 3 juin 2008) à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 14 mars 2008 n'étaient que très partiellement réalisées. En conséquence, un nombre maximal de 20 138 actions sera attribué le 5 mai 2010 au titre de ce plan. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le conseil d'administration de CGGVeritas a décidé :

— le 16 mars 2009 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 250 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 16 mars 2011 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

— le 22 mars 2010 l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 509 925 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 22 mars 2012 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

CHAPITRE XV : SALARIES

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

A titre informatif, les conditions des plans des 11 mai 2006, 23 mars 2007, 14 mars 2008, 16 mars 2009 et 22 mars 2010 sont rappelées ci-dessous :

	<u>Plan du 11 mai 2006</u>	<u>Plan du 23 mars 2007</u>	<u>Plan du 14 mars 2008</u>	<u>Plan du 16 mars 2009</u>	<u>Plan du 22 mars 2010</u>
Nombre d'actions^(*)	266 000	408 750	459 250	516 250	509 925
Nombre de bénéficiaires	171	251	258	293	332
Date de l'Assemblée Générale ayant autorisée l'attribution	11 mai 2006	11 mai 2006	11 mai 2006	29 avril 2008	29 avril 2008
Date d'attribution	11 mai 2006	23 mars 2007	14 mars 2008	16 mars 2009	22 mars 2010
Nombre de titres définitivement attribués	237 500	344 755	Maximum de 20 138 ⁽¹⁾	N/A	N/A
Date d'acquisition	11 mai 2008	23 mars 2009	14 mars 2010	16 mars 2011	22 mars 2011
Période de conservation	11 mai 2010	23 mars 2011	14 mars 2012	16 mars 2013	22 mars 2013
Conditions de performance	Résultat net par action	Résultat net par action	Résultat net par action	Résultat net par action	Résultat d'exploitation
	Résultat net par action	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation	Excédent brut d'exploitation
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration	Le conseil d'administration

(*) Compte tenu de l'ajustement du nombre de titres intervenu le 3 juin 2008 à la suite de la division par 5 du nominal de l'action

(1) Le conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 14 mars 2008 n'étaient que très partiellement réalisées. En conséquence, un nombre maximal de 20 138 actions sera attribué le 5 mai 2010 au titre de ce plan.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 13.3.3.

CHAPITRE XVI :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

Une analyse T.P.I. a été réalisée à la demande de la Société le 4 mars 2010 aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés (détenant 500 actions ou plus) était de 7 073. En outre, au 31 mars 2010, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 787.

Aucun actionnaire n'a indiqué à la Société détenir plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Au 31 mars 2010, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif détenait 475 716 actions représentant 613 001 droits de vote, soit environ à 0,31 % du capital et 0,39 % des droits de vote.

Au 31 mars 2010, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 82 750 actions représentant 165 500 droits de vote, soit 0,05 % du capital et 0,10 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2010, la Société détenait 330 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 18.1.3.2.

Au 31 mars 2010, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2010			
	Actions	% en actions	Droits de vote ^(*)	% en droits de vote ^(*)
Institut Français du Pétrole	6 406 610	4,23	12 813 220	8,09
CGG Actionnariat	82 500	0,05	165 500	0,10
Divers nominatif	1 446 057	0,96	2 114 033	1,33
Public	143 360 457	94,75	143 360 457	90,48
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	151 295 874	100	158 453 210	100

(*) aucune action en circulation au 31 mars 2010 n'est privée du droit de vote

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts):

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société. Dans toutes les Assemblées, chaque membre a autant de

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe "Droit de vote double", et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs, l'Institut Français du Pétrole bénéficie, au 31 mars 2010, d'un droit de vote double pour 6 406 610 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Déclarations de franchissement de seuils statutaires et/ou légaux reçues au cours de l'exercice 2009 et jusqu'au 31 mars 2010 :

- par BlackRock, Inc. :
 - une déclaration en date du 24 février 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital et des droits de vote.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

- par Amundi Asset Management :
 - une déclaration en date du 22 janvier 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- par Natixis Asset Management :
 - une déclaration en date du 2 mars 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital;
 - une déclaration en date du 28 mai 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 12 juin 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital.
- par DNCA Finance et sa filiale luxembourgeoise Leonardo Asset Management :
 - une déclaration en date du 3 août 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 6 avril 2010 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital;
- par Marsico Capital Management, LLC :
 - une déclaration en date du 20 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 23 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.
- par Jupiter Asset Management Limited:
 - une déclaration en date du 14 décembre 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital ;
- par l'Institut Français du Pétrole:
 - une déclaration en date du 5 janvier 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 9 % des droits de vote.
- par UBS Investment Bank :
 - une déclaration en date du 12 janvier 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 3 mars 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 2 avril 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

- une déclaration en date du 5 mai 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
 - une déclaration en date du 26 mai 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 2 juin 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital;
 - une déclaration en date du 11 août 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital ;
 - une déclaration en date du 12 août 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 18 août 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital;
 - une déclaration en date du 3 septembre 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital et des droits de vote ;
 - une déclaration en date du 11 septembre 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital;
 - une déclaration en date du 3 novembre 2009 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote;
 - une déclaration en date du 5 novembre 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote.
- par Franklin Resources Inc. :
 - une déclaration en date du 16 janvier 2009 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société :

A la date du présent Document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Structure du capital de la Société :

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : (voir ci-dessus)

Droit de vote double : (voir ci-dessus)

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du code de commerce :

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du code de commerce.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci :

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier :

Non applicable

Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts :

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions :

Le conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le conseil d'administration en période d'offre publique.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société :

Les emprunts obligataires de la société actuellement en vigueur et décrit au paragraphe 18.1.5 ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 13.3.3. concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

16.1.2. Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Jupiter Asset Management Limited	3,87 ⁽¹⁾	3,69	4,55 ⁽²⁾	4,35	0	0
Institut Français du Pétrole	4,33	8,26	4,34	8,30	4,77	9,10
Fidelity International Limited	—	—	—	—	3,30 ⁽³⁾	3,15
Morgan Stanley	—	—	—	—	2,72 ⁽⁴⁾	2,59
FCPE "CGG Actionnariat"	0,05	0,10	0,05	0,11	0,06	0,12
Autocontrôle	—	0	0,57	0	0,16	0
Divers	91,75	87,95	90,49	87,24	88,99	85,06
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote.	151 146 594	158 398 080	150 617 709	157 605 029	27 450 758	28 758 426

(1) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 14 décembre 2009

(2) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 9 décembre 2008

(3) Cf. Schedule 13G du 12 mars 2007

(4) Cf. déclaration de franchissement de seuil du 9 janvier 2007

16.2. Marché des titres de la société

16.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur l'Euronext Paris S.A. (Compartiment A) et sont éligibles au Service à Règlement Différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2009.

CHAPITRE XVI : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.2 Marché des titres de la société

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient, au 31 décembre 2009, 5,08 % du capital social et 4,57% au 31 mars 2010.

Enfin, les obligations émises par la Société en avril 2005, en février 2006 et 2007 et en juin 2009 (voir 18.1.5) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

16.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

16.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en euros)	Plus bas	Actions	Capitaux (en M€)	Plus haut (en US\$)	Plus bas	ADS	Capitaux (en MUSD)
2010								
Mars	21,44	17,83	25 780 754	518,77	28,57	24,47	1 998 391	54,49
Février	19,68	16,80	29 871 858	542,74	27,17	23,11	2 213 695	55,26
Janvier	19,10	14,92	31 368 196	555,77	27,28	22,26	1 912 335	47,99
2009								
Décembre	15,15	13,70	18 799 130	273,00	21,82	20,46	1 795 718	38,15
Novembre	15,45	13,02	24 492 392	353,23	22,90	19,49	2 465 636	53,22
Octobre	16,99	13,26	32 377 152	496,90	25,34	19,56	2 806 158	64,25
Septembre	17,19	14,02	30 374 891	486,06	25,26	19,93	2 616 287	60,05
Août	15,98	13,41	23 606 924	344,96	22,56	19,08	1 806 546	37,72
Juillet	14,58	10,71	30 711 274	392,11	20,63	14,97	2 911 436	51,91
Juin	15,11	11,76	34 676 654	463,41	20,65	16,53	3 205 940	59,27
Mai	13,50	10,60	38 207 552	456,54	18,59	14,47	4 525 315	73,08
Avril	11,40	8,42	35 400 586	360,53	15,07	11,20	4 423 901	60,72
Mars	9,89	7,63	39 909 356	353,91	13,24	9,67	4 121 600	47,99
Février	10,62	7,64	36 073 253	335,12	13,90	10,60	3 199 383	38,18
Janvier	13,16	8,50	44 462 340	461,05	17,61	10,97	4 755 236	66,64
2008								
Décembre	12,89	9,65	34 960 953	380,14	16,73	12,14	3 747 024	54,02
Novembre	15,00	8,44	39 592 029	464,38	19,34	10,50	5 032 801	75,37
Octobre	22,96	9,02	62 283 773	861,28	31,00	11,76	10 535 684	192,21
Septembre	28,40	20,06	29 170 978	690,85	38,42	28,90	6 655 233	223,24
Août	28,31	22,60	25 218 189	643,98	41,55	34,95	5 749 757	215,05
Juillet	30,06	21,30	33 252 756	814,32	45,76	33,98	11 105 992	419,15
Juin	36,90	27,73	25 718 432	838,51	55,91	43,62	7 361 019	352,85
Mai	184,09	157,60	5 221 773	891,13	57,91	48,36	4 424 469	234,79
Avril	173,25	151,50	5 018 646	820,60	55,17	47,30	5 785 975	299,99
Mars	163,54	144,00	4 373 606	671,24	50,06	44,27	4 836 662	230,36
Février	177,99	149,90	5 430 948	833,58	53,78	43,56	5 978 103	287,67
Janvier	199,99	131,11	8 456 047	1 412,43	58,48	41,00	9 078 746	454,43

CHAPITRE XVII :

OPERATIONS AVEC LES APPARENTEES

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2009.

CHAPITRE XVIII :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1. Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

18.1.2. Capital social

Au 31 mars 2010, le capital social s'élevait à 60 518 349 euros représenté par 151 295 874 actions de 0,40 euros de nominal toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2010, les seuls instruments dilutifs émis sont des options de souscription d'actions et des actions gratuites. A cette date, il existe un solde respectif de 6 577 610 options de souscription d'action et de 1 046 313 actions gratuites en circulation mais non encore émises représentant respectivement un pourcentage de dilution de 4,35% et 0,69%.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2009, 2008 et 2007.

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 31 décembre 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	153 125	1 110 934,35 €	61 250 €	60 458 637 €
Levées au 30 septembre 2009 d'options de souscription d'actions . . .	0,40 €	23 510	122 256,10 €	9 404 €	60 397 387 €
Levées au 30 juin 2009 d'options de souscription d'actions	0,40 €	7 500	31 525 €	3 000 €	60 387 983 €
Attribution d'actions gratuites au 29 avril 2009	0,40 €	344 750	—	137 900 €	60 384 983 €
Augmentation de capital au 18 décembre 2008 ⁽⁴⁾	0,40 €	12 925 749	143 346 556,41 €	5 170 299,60 €	60 247 083 €
Levées au 15 décembre 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	14 055	133 409,95€	5 622 €	55 076 784 €
Réduction du capital au 6 novembre 2008 ⁽¹⁾	0,40 €	-12 231	—	-4 892,40 €	55 071 162 €
Levées au 30 septembre 2008 d'options de souscription d'actions . . .	0,40 €	18 150	152 697,45 €	7 260 €	55 076 054 €
Réduction du capital au 30 juillet 2008 ⁽¹⁾	0,40 €	-13 265	—	-5 306 €	55 068 794 €
Levées au 30 juin 2008 d'options de souscription d'actions	0,40 €	44 115	507 176,15 €	17 646 €	55 074 100 €
Division par 5 du nominal de l'action effective au 3 juin 2008	0,40 €				
Levées au 28 mai 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	2 068	302 538, 56 €	4 136 €	55 056 454 €
Levées au 12 mai 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	284	18 002,76 €	568 €	55 052 318 €
Attributions d'actions gratuites le 12 mai 2008	2 €	47 500	—	95 000 €	55 051 750 €

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

<u>Opération</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 28 avril 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	10 735	623 176,06 €	21 470 €	54 956 750 €
Levées au 31 mars 2008 d'options de souscription d'actions	2 €	16 882	784 433,36 €	33 764 €	54 935 280 €
Levées au 31 décembre 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	24 321	956 036,05 €	48 642 €	54 901 516 €
Levées au 30 septembre 2007 d'options de souscription d'actions . . .	2 €	40 243	1 938 835,11 €	80 486 €	54 852 874 €
Réduction du capital au 1er août 2007 ⁽¹⁾	2 €	-4 202	—	-8 404 €	54 772 388 €
Levées au 30 juin 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	137 224	4 297 958,70 €	274 448 €	54 780 792 €
Levées au 31 mars 2007 d'options de souscription d'actions	2 €	29 637	1 474 361,70 €	59 274 €	54 506 344 €
Augmentation de capital en date au 27 février 2007 ⁽³⁾	2 €	301 079	48 889 208 €	602 158 €	54 447 070 €
Augmentation de capital au 26 janvier 2007 ⁽²⁾	2 €	108 723	16 449 789,90 €	217 446 €	53 844 912 €
Augmentation de capital au 18 janvier 2007 ⁽¹⁾	2 €	8 275	1 234 630 €	16 550 €	53 627 466 €
Augmentation de capital au 10 et 11 janvier 2007 ⁽¹⁾	2 €	9 207 570	1 351 671 276 €	18 415 140 €	53 610 916 €

- (1) En rémunération de l'acquisition de la société Veritas DGC Inc. par la Société, la Société a émis, le 12 janvier 2007, 9 215 845 actions (dont 29 698 actions excédentaires émises lors de la fusion ont été postérieurement annulées) correspondant à 46 079 225 ADS, lesquels ont été remis aux anciens actionnaires de Veritas DGC Inc.
- (2) La Société a émis 108 723 actions correspondant à 543 614 ADS au profit d'un détenteur de 6,5 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 19 janvier 2007.
- (3) La Société a émis 301 079 actions correspondant à 1 505 393 ADS au profit d'un détenteur de 18 MUSD d'obligations convertibles de Veritas à échéance de 2024 après que ce dernier ait délivré une demande de conversion le 23 février 2007. Les titres convertibles à échéance de 2024 représentatifs de dette émis par Veritas DGC Inc. et donnant accès au capital de cette dernière constituaient, en vertu des stipulations du *Merger Agreement*, des « valeurs mobilières donnant accès au capital » de la Société, selon les termes et conditions du *Merger Agreement*. A ce jour, aucun de ces titres n'est encore en circulation.
- (4) En rémunération de l'apport de 69,9 % des titres de la société norvégienne Wavefield-Inseis dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par la Société sur cette dernière le 25 novembre 2008, CGGVeritas a émis, le 18 décembre 2008, 12 925 749 actions nouvelles.

A la connaissance de la Société, aucune des actions composant le capital social et inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement.

18.1.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 5 mai 2010 :

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010.

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.3.1. Principales caractéristiques :

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme : Ce programme sera soumis à l'assemblée générale mixte du 5 mai 2010, dans le cadre de la huitième résolution (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Actions propres détenues par la société au 31 mars 2010 : Au 31 mars 2010, la société détenait 330 000 actions propres représentant 0,22 % du capital social. Ces actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Crédit Agricole Chevreux. La société ne détient aucune autre de ses actions.

Objectifs du programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat :

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 €.

La part maximale que CGGVeritas est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la septième résolution, à 10 % du capital social. A titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2010, à savoir 151 295 874 actions, et des 330 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à acquérir est de 14 799 587 actions, soit un

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

investissement théorique maximal de 591 983 480 € sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 €, tel que ce dernier est proposé dans la huitième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Cadre juridique : huitième et vingt-et-unième résolutions (voir Projets de résolutions en Annexe 1).

Durée du programme de rachat d'actions : La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 4 novembre 2011.

18.1.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 :

Objectifs et caractéristiques du programme :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) (anciennement dénommée Association Française des Entreprises d'Investissement),
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe conformément aux modalités devant être définies par l'Autorité des Marchés Financiers,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 €.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pouvait excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en avril 2009 avec pour unique objectif d'assurer l'animation du marché de ses actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. La Société a confié à la société CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX la mise en œuvre de ce contrat de liquidité depuis du 9 juillet 2007. Ce contrat de liquidité est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois et est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 22 M€ ont été affectés au compte de liquidité.

Au cours de l'exercice 2009, CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX a :

- entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2009, acquis 428 573 actions à un prix moyen pondéré de 9,45 € et vendu 429 923 actions à un prix moyen pondéré de 9,80 € ;
- entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2009, acquis 1 973 100 actions à un prix moyen pondéré de 14,26 € et vendu 2 227 100 actions à un prix moyen pondéré de 14,62 €.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 600 000 titres dans le cadre de ce contrat, soit 0,4 % du capital social. La valeur nette comptable de ces titres est de 8 504 275 €.

Au 31 décembre 2009, la Société ne détenait aucun autre de ses titres de façon directe hors de ce contrat.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 :

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2010	0,22 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2010	330 000
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2010	6 406 400 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2010	6 931 650 €

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés ni de techniques de position ouvertes dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations du présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article 221-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.4. Capital autorisé non émis

Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital:

Augmentations de capital

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2009			
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2009
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	11 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	54 millions d'euros	Aucune
	11 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS	12 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	8 millions d'euros ⁽²⁾	Augmentation de capital de 5 170 299 € décidée le 17 décembre 2008 dans le cadre de l'acquisition de la société norvégienne Wavefield
	12 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Délégation donnée au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} résolutions	14 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	15 % de l'émission initiale	Aucune
	14 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	15 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	10 millions d'euros ⁽²⁾	Aucune
	15 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	16 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
	16 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	22 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	600 millions d'euros	Aucune
	19 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	600 millions d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	17 ^{ème} - 2008	26 mois (juin 2010)	2,5 millions d'euros ⁽²⁾	Aucune
	17 ^{ème} - 2009	26 mois (juin 2011)	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune

(1) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

(2) Ce montant s'impute sur le montant global de 54 millions d'euros

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

Options de souscription ou d'achat d'actions - attribution gratuite d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2009				
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum autorisé	Etat des options/actions attribuées au 31 décembre 2009
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	18 ^{ème} - 2008	38 mois (juin 2011)	5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Attribution de 1 327 000 options le 16 mars 2009
Actions gratuites sous conditions de performance	19 ^{ème} - 2008	38 mois (juin 2011)	1 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Attribution de 516 250 actions le 16 mars 2009

18.1.5. Titres non représentatifs du capital

• *Emprunt obligataire 7 ½ % Senior Notes due 2015*

La Société a émis, le 28 avril 2005, un emprunt obligataire à haut rendement de 165 MUSD à un taux de 7 ½ % et à échéance 2015. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act de 1933. Les obligations ont par la suite été enregistrées auprès de la Securities Exchange Commission le 21 septembre 2005, la Securities Exchange Commission ayant enregistré le prospectus sous le numéro 333-126556. En outre, depuis le 20 octobre 2005, ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cet emprunt a essentiellement été utilisé pour rembourser les 150 millions de dollar U.S. relatif à l'emprunt obligataire à échéance 2007, au taux nominal de 10 ⅞ %, ainsi que les intérêts courus, le 31 mai 2005.

La Société a émis deux tranches complémentaires de cet emprunt les 3 février 2006 et 9 février 2007, pour des montants respectifs de 165 MUSD et 200 MUSD. Ces emprunts complémentaires sont également garantis par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas, lesquelles, depuis, le 12 janvier 2007 ont été désignée en qualité de garante du montant intégral de l'emprunt 7 ½ % Senior Notes due 2015.

Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Ces emprunts ont respectivement servi (i) au remboursement, le 10 février 2006, du solde de la convention de crédit relais du 1^{er} septembre 2005 et (ii) au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

• *Emission obligataire à haut rendement de 400 MUSD (7 ¾ % Senior Notes due 2017)*

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 MUSD à un taux de 7 ¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe en ce compris certaines des filiales de Veritas.

CHAPITRE XVIII : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

Ces obligations ont été enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission, au titre du U.S. Securities Act de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

En complément de l'émission de 200 MUSD de 7 ½ % Senior Notes due 2015, cette émission a, servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

• **Emission obligataire à haut rendement (9 ½ % Senior Notes due 2016) :**

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 MUSD, à un taux de 9 ½% et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux Etats-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933 et par conséquent n'ont été offertes aux Etats-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la Règle 144A du U.S. Securities Act précité) et hors des Etats-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

18.2. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

L'exploitation sous quelques formes et conditions que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte.

La participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

18.3. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

18.4 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

18.4. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'Administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

18.5. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la direction générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

18.6. Assemblées Générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure et que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée Générale, ait été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

CHAPITRE XIX :

CONTRATS IMPORTANTS

Contrat avec les sociétés Genefim et Finamur

Le 13 juin 2008, CGGVeritas Services SA a signé un contrat de crédit-bail avec les sociétés Genefim et Finamur pour le financement de la construction du nouveau siège des Services à Massy. Un contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement a été conclu entre ces deux crédit-bailleurs, propriétaires de l'immeuble, et Bouygues Immobilier.

La valeur totale du contrat s'élève approximativement à 80 M€. Celui-ci prendra effet à partir de la date de livraison du nouvel immeuble, soit en 2010, et pour une période de 12 ans. CGGVeritas Services SA dispose d'une option d'achat qui pourra être exercée à partir de la fin de la sixième année, et jusqu'à la fin du contrat de crédit -bail.

Lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique 2D en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore

Le 23 septembre 2008, CGGVeritas a signé une lettre d'intention pour l'affrètement d'un navire sismique en cours de construction, le « Fearless », auprès de Swire Pacific Offshore. Le montant du contrat s'élève à près de 83 MUS\$ pour une durée de huit ans. A l'issue de cette période, CGGVeritas disposera à la fois d'une option d'achat et d'une option de prolongation du contrat pour une durée de huit ans. Le navire sismique est livrable mi 2010.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement")

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 12 décembre 2008.

Les modifications apportées aux accords de financement donnent au groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société (i) a procédé à un remboursement de 50 MUS\$ au jour de la signature des avenants et (ii) devra effectuer au cours de l'année 2009 un remboursement complémentaire de 100 MUS\$ (en sus de celui originellement prévu) à verser en quatre échéances trimestrielles de 25 MUS\$. La moitié de ces versements complémentaires (75 MUS\$) correspond à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du 1^{er} semestre 2010.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 (ci-après les "accords de financement") :

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007, a été signé le 18 mai 2009.

Les modifications apportées aux accords de financement visent principalement à apporter des modifications à certains ratios financiers.

En contrepartie des modifications ainsi intervenues, la Société a procédé (i) à un remboursement anticipé de 100 M(US\$) et (ii) au paiement d'un "amendment fee" d'un montant de 5 M(US\$) au profit de l'agent et des prêteurs. En outre, la Société a consenti à une augmentation de la marge de 100 points de base.

Emission obligataire à haut rendement (9½ % Senior Notes due 2016) : voir paragraphe 18.1.5.

CHAPITRE XX :

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

ANNEXES

1. **Projet de résolutions**
2. **Document annuel**
3. **Tableau des opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées au cours de l'exercice 2009**
4. **Table de concordance**

ANNEXE 1

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 5 MAI 2010

PROJET DE RESOLUTIONS

I — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et connaissance prise du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte nette de 220 452 642,65 € ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'imputer la perte nette de l'exercice, soit 220 452 642,65 € en "Report à Nouveau", qui après affectation aura un solde négatif de 323 494 339,71 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après présentation du rapport du conseil d'administration et connaissance prise de celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte nette consolidée de (258,9) M€ ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée de quatre (4) exercices, le mandat d'administrateur de M. Rémi DORVAL, lequel arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée. Le mandat de M. Rémi DORVAL prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer, en qualité d'administrateur :

Monsieur Denis RANQUE, de nationalité française, né le 7 janvier 1952 à Marseille et demeurant 27, Avenue des HUBIES 92420 VAUCRESSON

pour une durée de quatre (4) exercices. Cette nomination prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

Le mandat de Monsieur Denis RANQUE prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Denis RANQUE, préalablement à sa nomination, a fait savoir qu'il acceptait le principe de cette désignation et qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'opposait à celle-ci.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Madame Kathleen SENDALL, de nationalité canadienne, née le 26 mars 1953 à Toronto, et demeurant 2323 Erlton Place SW, Calgary, AB, T2S 2Z3,

pour une durée de quatre (4) exercices. Cette nomination prendra effet à l'issue de la présente assemblée.

Le mandat de Madame Kathleen SENDALL prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Madame Kathleen SENDALL, préalablement à sa nomination, a fait savoir qu'elle acceptait le principe de cette désignation et qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'opposait à celle-ci.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe à 640 000 € la somme globale attribuée à titre de jetons de présence aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2010.

HUITIEME RESOLUTION

*(Autorisation à donner au conseil d'administration
à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société)*

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce, à acquérir, céder, transférer des actions de la Société dans les conditions figurant ci-après.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou sur le montant nominal des actions.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement du nominal, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après opération.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées ou détenues par la Société ne pourra excéder à tout moment la limite de 10 % de son capital au moment desdits rachats. A titre indicatif, la Société détenait, au 31 décembre 2009, 600 000 des 151 146 594 actions composant son capital social. Dans ces conditions, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible d'acquérir serait de 15 054 659 actions, ce qui correspond à un

investissement maximal, au titre de ce programme, de 602 186 360 €. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont prioritairement les suivants:

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourront être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourront avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum d'actions à acquérir en fonction de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur.

Cette autorisation, qui annule pour les montants non utilisés à ce jour, et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 en sa septième résolution, est donnée jusqu'à décision contraire des actionnaires et au maximum pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des termes de ce rapport et déclare approuver les conventions qui s'y trouvent visées.

II — DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- a) par l'émission d'actions conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trente (30) millions d'euros (soit au jour de la présente assemblée, 50 % du capital social correspondant à une émission de soixante quinze (75) millions d'actions ordinaires nouvelles), auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal global maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder un milliard deux cent millions (1 200 000 000) d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission.

L'assemblée générale décide que les valeurs mobilières à émettre seront à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, soit en tout ou partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, étant précisé cependant qu'en cas d'émission de valeurs mobilières représentées par des bons de souscription d'actions de la Société, ladite émission pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission des titres visés aux (a) et (b) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les

actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions et des valeurs mobilières, les offrir au public, totalement ou partiellement.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit, au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure relative à l'émission, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société remplace notamment l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 en sa onzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider et de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation de capital par l'émission de valeurs mobilières dans le cadre d'une offre au public et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières.

Ces valeurs mobilières pourront être émises sous la forme :

- a) d'actions nouvelles conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société, par voie d'offre au public (c'est à dire de toute offre incluant une offre au public). Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels

titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires et la souscription de ces valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;

c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

Ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange dans les conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu dans la présente résolution.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder neuf (9) millions d'euros (soit au jour de la présente assemblée, 15 % du capital social correspondant à une émission de vingt-deux millions cinq cent mille (22,5) actions ordinaires nouvelles), ce montant s'imputant sur le plafond global fixé pour les augmentations de capital réalisées en vertu de la dixième résolution, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder trois cent soixante (360) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission, ce montant s'imputant sur le plafond global, relatif aux titres de créance, fixé dans la dixième résolution.

L'assemblée générale décide que :

- a) le prix d'émission de titres de capital sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 1^{er} et article R. 225-119 du Code de commerce ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa a) ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant

accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société remplace notamment l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 en sa douzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription à réaliser exclusivement par voie de placement privé)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions du Code de commerce et notamment en ses articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 du Code de Commerce et de l'article L. 411-2.-II du Code Monétaire et Financier, délègue au conseil d'administration sa compétence afin de décider et de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à une augmentation de capital par l'émission de valeurs mobilières réalisée exclusivement par une offre visée à l'article L. 411-2.-II du Code monétaire et financier, et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces valeurs mobilières.

Ces valeurs mobilières pourront être émises sous la forme :

- a) d'actions nouvelles conformément à l'article 6 des statuts ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières permettant par tous moyens, immédiatement ou à terme, à l'initiative de la Société et/ou du porteur, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution à tout moment ou à date fixe, de titres qui sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la Société. Ces valeurs mobilières pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires et la souscription de ces valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances. Les valeurs mobilières ainsi émises pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises ;
- c) par mise en œuvre simultanée de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation et de celles visées à la onzième résolution, ne pourra excéder neuf (9) millions d'euros (soit au jour de la présente assemblée, 15 % du capital social, correspondant à une émission de vingt-deux millions cinq cent mille (22,5) actions ordinaires nouvelles), ce montant s'imputant sur les plafonds fixés dans les dixième et onzième résolutions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives, réglementaires ou, le cas échéant, contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société. Il est précisé que le montant nominal maximum des titres de créance qui pourront être émis au titre de cette résolution ne pourra excéder trois cent soixante (360) millions d'euros ou une contre-valeur équivalente en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs devises étrangères à la date d'émission, ce montant s'imputant sur les plafonds, relatifs aux titres de créance, fixés dans les dixième et onzième résolutions.

L'assemblée générale décide que :

- a) le prix d'émission de titres de capital sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 1^{er} et article R. 225-119 du Code de commerce ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa a) ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Le cas échéant, l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit au profit des souscripteurs de ces valeurs mobilières renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donneront droit, immédiatement ou à terme, lesdites valeurs mobilières.

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION

(Détermination du prix d'émission en cas de suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux onzième et douzième résolutions, dans la limite annuelle de 10 % du capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° al. 2 du Code de Commerce, autorise le conseil d'administration, pour chacune des émissions par voie d'offre au public ou placement privé décidées en application des onzième et douzième résolutions, dans la limite de 10 % par an du capital social existant au moment de l'augmentation de capital (étant précisé que cette limite s'apprécie à quelque moment que ce soit postérieurement à la présente assemblée), à fixer le prix d'émission qui ne pourra être inférieur au cours moyen de l'action sur Euronext Paris SA, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 8 %.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque titre de capital émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission tel que défini dans le paragraphe précédent.

Le montant de l'augmentation de capital s'imputera sur le plafond prévu aux onzième et douzième résolutions et sur le plafond global prévu à la dixième résolution.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 dans sa treizième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des dixième, onzième et douzième résolutions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide que pour chacune des émissions décidées en application des dixième, onzième et douzième résolutions, le conseil d'administration pourra, le cas échéant, dans la limite des plafonds applicables pour chacune de ces résolutions, augmenter le nombre de titres de chaque émission dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 dans sa quatorzième résolution. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration établi conformément à la loi, faisant usage de la faculté prévue à l'article L.225-130 du Code de commerce,

1. Délégué au conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
2. Décide que le montant d'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder le montant nominal de dix (10) millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que le plafond de la présente délégation s'impute sur le plafond global de trente (30) millions d'euros visé à la dixième résolution.
3. Décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, le conseil d'administration pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales.
4. La présente délégation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 dans sa quinzième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au conseil d'administration afin d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L.225-147 du code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, sur le rapport des commissaires aux apports, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
2. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social existant au moment de l'augmentation de capital,
3. constate que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émis en rémunération des apports,
4. décide que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la onzième résolution,
5. délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider de l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts,
6. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 dans sa seizième résolution.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au bénéfice des adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2 et suivants et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social à concurrence d'un montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés

conformément à la loi, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la dixième résolution, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent en outre les conditions fixées par le conseil d'administration, conformément à la loi ;

2. décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles et des autres titres donnant accès au capital de la Société sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales ou réglementaires ;
4. décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtés par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise ;
6. décide, en cas d'augmentations de capital par apport en numéraire réalisées en vertu des délégations données au conseil d'administration par la présente assemblée générale dans ses dixième et onzième résolutions, excepté lorsqu'elles résultent d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres représentant une quotité du capital, que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions visées à l'article L.3332-18 du Code de travail, réservée aux salariés visés au point 1 dans la limite du montant nominal maximum de 2,5 millions d'euros visé ci-dessus, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la dixième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des actions et le cas échéant des autres titres donnant accès au capital de la Société, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions et des autres titres donnant accès au capital de la Société, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, en particulier modifier en conséquence les statuts, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation annule et remplace l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 en sa dix-septième résolution. Elle est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ;
- à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

La présente autorisation comporte, dans le cas d'attribution d'options de souscription, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le nombre total des options ouvertes non encore levées et attribuées au titre de la présente résolution, ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, au jour où les options sont consenties sans pouvoir excéder 1,5 % du capital par période de douze (12) mois, étant précisé que ce plafond ne s'impute pas sur le plafond global prévu à la dixième résolution.

La durée des options sera comprise entre six à huit ans à compter de leur attribution.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le conseil d'administration, sans aucune décote, selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution des options.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs les plus larges pour la réalisation de la présente autorisation, notamment fixer l'époque ou les époques de réalisation, les conditions et les modalités d'attribution et d'exercice des options, procéder aux ajustements nécessaires en cas de réalisation d'opérations financières postérieurement à l'attribution des options, suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit, s'il le juge opportun imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater les augmentations successives du capital social, demander l'admission en bourse des titres créés partout où il avisera, apporter les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital et au nombre d'actions qui le représentent sur sa seule décision.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa dix-huitième résolution. Elle est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions soumise à des conditions de performance au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la société ou de son groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à celle-ci au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société ;
2. décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement, en vertu de la présente résolution, ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la société existant au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions, étant précisé que ce plafond ne s'impute pas sur le plafond global prévu à la dixième résolution ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera soumise à la réalisation de conditions de présence et de performance. Ces conditions de performance sont liées à des critères opérationnels et financiers évalués sur deux années tels que fixés par le Conseil d'administration.
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition qui sera fixée par le conseil d'administration et sera, sous réserve des dispositions du paragraphe 7, d'une durée minimale de 2 ans, l'attribution définitive des actions pouvant néanmoins intervenir avant ce terme en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi;
6. décide que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, telle que fixée par le conseil d'administration, sous réserve des dispositions du paragraphe 7, ne pourra être inférieure à 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition, les actions devenant cependant librement cessibles avant l'expiration de ce délai en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi ;
7. décide que la période d'acquisition pourra être d'une durée minimale de 4 ans pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration, auquel cas la durée minimale de l'obligation de conservation est supprimée ;
8. autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution des

actions par le conseil d'administration conformément à l'article L.225-197-1, I du Code de commerce ;

9. autorise le conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites dans les conditions prévues à la présente résolution ;
10. prend acte que la présente décision comporte de plein droit renonciation des actionnaires, en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvelles.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes, augmenter les durées des périodes d'acquisition et de conservation, augmenter, le cas échéant, le capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite des actions et modifier les statuts en conséquence.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008 en sa dix-neuvième résolution. Elle est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

VINGTIEME RESOLUTION

(Délégation au conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des salariés de la société ou de son groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées à celle-ci au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, à l'exclusion des mandataires sociaux ;
2. décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement, en vertu de la présente résolution, ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la société existant au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions, étant précisé que ce plafond ne s'impute pas sur le plafond global prévu à la dixième résolution ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera soumise à une condition de présence et ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition qui sera fixée par le conseil d'administration et sera, sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, d'une durée minimale de 2 ans, l'attribution définitive des actions pouvant néanmoins intervenir avant ce terme en cas d'invalidité du

bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, telle que fixée par le conseil d'administration, sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, ne pourra être inférieure à 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition, les actions devenant cependant librement cessibles avant l'expiration de ce délai en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi ;

5. décide que la période d'acquisition pourra être d'une durée minimale de 4 ans pour tout ou partie des actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration, auquel cas la durée minimale de l'obligation de conservation est supprimée ;
6. autorise le conseil d'administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration conformément à l'article L.225-197-1, I du Code de commerce ;
7. autorise le conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites dans les conditions prévues à la présente résolution ;
8. prend acte que la présente décision comporte de plein droit renonciation des actionnaires, en faveur des bénéficiaires d'actions gratuites, à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvelles.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes, augmenter les durées des périodes d'acquisition et de conservation, augmenter, le cas échéant, le capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite des actions et modifier les statuts en conséquence.

La présente autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

VINGT ET-UNIÈME RESOLUTION

(Autorisation et délégation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10 % des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.

La présente autorisation annule et remplace, pour la partie non utilisée à ce jour, l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 en sa dix-huitième résolution. Elle est donnée pour une période de dix huit mois à compter de ce jour.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce,

1. Délégué au conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment d'obligations avec bon de souscription d'obligations ou de bons de souscription d'obligations,
2. Décide en outre que le montant des titres de créances susceptibles d'être émis dans le cadre de la présente délégation ne devra pas excéder la somme de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) d'euros ou son équivalent en devises étrangères ou en unité de compte, ce montant s'imputant sur le plafond global de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) d'euros prévu à la dixième résolution et relatif aux titres de créance. Le conseil d'administration pourra notamment déterminer le prix d'émission, le taux d'intérêt, fixe ou variable, des titres de créances, les dates de versement, les modalités de remboursement de ces titres, avec ou sans prime et les conditions de leur amortissement en fonction des conditions de marché.
3. La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 dans sa dix-neuvième résolution.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité partout où besoin sera.

Projet de résolution n'ayant pas reçu l'agrément du Conseil d'administration :

Résolution présentée par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 2323-67 et R.2323-15 du Code du travail:

RÉSOLUTION A:

Les résolutions portant sur les modalités d'attribution d'actions gratuites et de « stock options » destinées au personnel et aux mandataires sociaux auront une validité d'un an afin de les aligner sur la périodicité annuelle des résolutions votées par l'assemblée générale.

ANNEXE 2

DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas depuis les douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Document de référence 2008	Dépôt auprès de l'AMF et mise en ligne sur le site de la société	22/04/2009
Rapport annuel 2008 "Form 20-F"	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission et mise en ligne sur le site de la société	22/04/2009
Registration Statement (Form S-8) relatif aux plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites 2009	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	22/04/2009
Modalités de mise à disposition du document de référence et du rapport 20-F 2008	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	23/04/2009
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	04/05/2009
Communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2009 : 14 mai 2009	Mise en ligne sur le site de la société, et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	05/05/2009
Augmentation de capital au 29 avril 2009, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	12/05/2009
Nomination d'Anders Farestveit en qualité d'administrateur de CGG Veritas	Journal d'annonces légales	12/05/2009
Communiqué relatif aux résultats du premier trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	14/05/2009
Information financière trimestrielle (premier trimestre 2009)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	14/05/2009
Approbation des comptes sociaux et consolidés par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2009 et attestation des commissaires aux comptes	BALO	20/05/2009
Communiqué relatif à une étude réalisée par CGG Veritas en Indonésie pour aider à identifier les causes des tsunamis	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	28/05/2009

ANNEXES

ANNEXE 2

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Communiqué relatif aux avenants aux contrats de crédit senior US sécurisés et au contrat de crédit renouvelable français	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	28/05/2009
Communiqué relatif au lancement d'une émission obligataire internationale pour un montant de 200 millions de dollars	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	01/06/2009
Comptes sociaux et consolidés 2008 Rapport de gestion du conseil d'administration Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés Affectation du résultat	Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris	02/06/2009
Inventaire des valeurs mobilières Rapport du Président du conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, sur le contrôle interne et la gestion des risques Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration		
Offering Circular (350 MUSD 9 ½ % Senior Notes Due 2016)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	02/06/2009
Communiqué relatif à l'annonce du succès du placement obligataire international de 350 MUSD	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	03/06/2009
Communiqué relatif à l'obtention par Sercel d'un contrat important au Mexique pour son système Unite d'enregistrement sans fil	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	25/06/2009
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	06/07/2009
Augmentation de capital au 30 juin 2009, statuts à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	09/07/2009
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au second trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	09/07/2009
Publication des résultats du second trimestre le 30 juillet 2009	Mise en ligne sur le site de la société	15/07/2009

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	16/07/2009
Communiqué relatif aux résultats du second trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/07/2009
Rapport financier semestriel (1 ^{er} semestre 2009)	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	30/07/2009
Communiqué relatif à l'annonce de l'ouverture du Centre de Technologie d'Argas en Arabie Saoudite	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	11/08/2009
Communiqué relatif à l'annonce de l'attribution d'un contrat très important en sismique marine	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	09/09/2009
Forms F-4 and S-4 Registration Statement (Offer to Exchange)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	21/09/2009
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au troisième trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	08/10/2009
Augmentation du capital social au 30 septembre 2009, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	09/10/2009
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	12/10/2009
Publication des résultats du troisième trimestre 2009 — Agenda du mardi 10 novembre 2009	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	16/10/2009
Communiqué relatif à l'arrivée de Jean-Georges Malcor à la Direction Générale	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	26/10/2009
Communiqué relatif aux résultats du troisième trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	10/11/2009

ANNEXES

ANNEXE 2

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2009)	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	10/11/2009
Form F-4/A Registration Statement	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	23/11/2009
Démission du Directeur Général Délégué	Journal d'annonces légales	16/11/2009
Offer to Exchange 9 ½% Senior Notes due 2016 filed pursuant to Rule 424 (b) (3)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission	30/11/2009
Notice of Exchange to the holders of CGGVeritas 350 MUSD 9 ½% Senior Notes due 2016	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	30/11/2009
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au quatrième trimestre 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	06/01/2010
Notice to the holders of CGGVeritas US\$ 350 MUSD 9/12 % Senior Notes due 2016 (exchange offer)	Dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K)	07/01/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	07/01/2010
Bilan semestriel du contrat de liquidité	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	08/01/2010
Communiqué relatif à l'annonce de l'obtention de deux contrats importants en sismique de fond de mer	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	11/01/2010
Augmentation du capital social au 31décembre 2009, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	12/01/2010
Communiqué relatif à l'établissement d'une nouvelle norme de performance par l'Alizé avec le Nautilus Sentinel dans les eaux profondes du Mexique	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	21/01/2010
Communiqué relatif à l'annonce du dépôt par Sercel d'une requête d'annulation du verdict du jury	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	04/02/2010

<u>Information</u>	<u>Mode de publication</u>	<u>Date</u>
Publication des résultats de l'année 2009 — Agenda du jeudi 25 février 2010	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	10/02/2010
Communiqué relatif aux résultats du quatrième trimestre et de l'année 2009	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	25/02/2010
Communiqué relatif à l'attribution d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites au Président-Directeur Général de la société CGGVeritas	Mise en ligne sur le site de la société	23/03/2010
Avis de réunion d'une assemblée générale des actionnaires le 5 mai 2010	BALO	29/03/2010
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital de la société	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	09/04/2010
Communiqué relatif au taux d'utilisation des navires de CGGVeritas au premier trimestre 2010	Mise en ligne sur le site de la société, dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission (Form 6-K) et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, BusinessWire	12/04/2010
Augmentation de capital au 31 mars 2010, statuts mis à jour (annonce légale)	Journal d'annonces légales	12/04/2010
Avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2010	BALO et Journal d'annonces légales	14/04/2010
Communiqué de mise à disposition et consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2010	Mise en ligne sur le site de la société et diffusion par le biais d'un prestataire agréé, Business Wire	14/04/2010

ANNEXE 3

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2009

<u>Nom</u>	<u>Nature de l'opération</u>	<u>Date</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant de l'opération</u>
Robert Brunck Président Directeur Général	Achat d'actions	27 février 2009	8,7595 €	437 975 €
	Souscription d'actions	12 novembre 2009	7,99 €	399 500 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,61 €	146 100 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,62 €	146 200 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,72 €	147 200 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,63 €	146 300 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,64 €	146 400 €
	Souscription d'actions	13 novembre 2009	7,99 €	470 451,20 €
	Cession d'actions	13 novembre 2009	14,51 €	854 348,80 €
	Souscription d'actions	18 décembre 2009	2,91 €	14 550 €
Olivier Appert Administrateur	Achat d'actions	2 mars 2009	8,194 €	819,40 €
Gérard Chambovet . . . Directeur Général Adjoint	Vente d'actions	10 mars 2009	8,616 €	112 008 €
	Souscription d'actions	11 mars 2009	9,411 €	122 343 €
	Cession d'actions	12 mars 2009	8,73 €	115 236 €
	Souscription d'actions	19 mai 2009	2,91 €	14 550 €
	Cession d'actions	19 mai 2009	11,67 €	58 350 €
	Souscription d'actions	19 mai 2009	7,99 €	19 975 €
	Cession d'actions	19 mai 2009	11,67 €	29 175 €
	Souscription d'actions	31 juillet 2009	7,99 €	19 975 €
	Cession d'actions	31 juillet 2009	14,2002 €	35 500,50 €
	Souscription d'actions	31 juillet 2009	2,91 €	14 550 €
	Cession d'actions	31 juillet 2009	14,2112 €	71 056 €
	Souscription d'actions	12 novembre 2009	7,99 €	22 332,05 €
	Cession d'actions	12 novembre 2009	14,6232 €	40 871,84 €
	12 novembre 2009	2,91 €	12 920,40 €	
	12 novembre 2009	14,6322 €	64 966,97 €	
Anders Farestveit Administrateur	Vente d'actions au nom de Anfar Invest A/S*	15 mai 2009	10,9994 €	2 199 880 €
	Vente d'actions au nom de Anfar Invest A/S*	19 mai 2009	11,8543 €	592 715 €
	Vente d'actions au nom de Anfar Invest A/S*	20 mai 2009	12,0168 €	600 840 €
	Vente d'actions au nom de Anfar Invest A/S*	29 mai 2009	12,6063 €	1 890 945 €
	Vente d'actions	3 juin 2009	13,1404 €	146 410,33 €

*société de droit norvégien détenue à 100 % par M. Anders Farestveit

ANNEXE 4

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent Document de référence d'autre part. Les informations non applicables à CGGVeritas sont indiquées « N/A ».

<u>Législation européenne⁽¹⁾</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
1 Personnes Responsables	1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	1.1 Responsable
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission/Non-renouvellement	N/A
3 Informations financières sélectionnées	3 Informations financières sélectionnées
	9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2008 et 2009
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	9 Examen de la situation financière et du résultat b) Comparaison des exercices 2008 et 2009 c) Comparaison des exercices 2008 et 2007
3.2 Période intermédiaire	N/A
4 Facteurs de risques	4.1 Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales
	4.2 Risques liés à l'industrie
	4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas
	4.4 Autres risques de nature financière
	4.5 Risques liés à l'environnement
	4.6 Assurances
	4.7 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur	5 Informations sur la Société
	9 Examen de la situation financière et du résultat c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	5.1 Histoire et évolution de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

¹ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive.

Législation européenne⁽¹⁾

5.1.3 Constitution

5.1.4 Siège /forme juridique

5.1.5 Evènements importants

5.2 Investissements

5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement

5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)

5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

N° Paragraphe du Document de référence

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

5.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

5.1.5 Historique et évènements importants dans le développement des activités de la Société

5.2 Investissements

5.2 Investissements

5.2 Investissements

9 Examen de la situation financière et du résultat
c) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

5.2 Investissements

<u>Législation européenne⁽¹⁾</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
6 Aperçu des activités	6 Principales activités du Groupe
6.1 Principales activités	6 Principales activités du Groupe
	6.1 Les services géophysiques
	6.2 Equipements
6.1.1 Nature des opérations	6.1 Les services géophysiques
	a) Acquisition de données terrestres
	b) Acquisition de données marines
	c) Traitement&Imagerie
	6.2 Equipements
6.1.2 Nouveaux produits	6.1 Les services géophysiques
	6.2 Equipements
6.2 Principaux marchés	6.1 Les services de géophysiques
	6.2 Equipements
6.3 Evènements exceptionnels	
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	4.2.1 Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière
6.5 Position concurrentielle	6.1 Les services géophysiques
	6.2 Equipements
7 Organigramme	7 Structure juridique — relations intra-groupe
7.1 Organigramme	7.1 Organigramme
7.2 Liste des filiales	7.1 Organigramme
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	8 Principales implantations — Environnement
8.1 Immobilisations corporelles importantes	8.1 Liste des principales implantations du Groupe
8.2 Questions environnementales	4.5 Risques liés à l'environnement
	8.2 Environnement
9 Examen de la situation financière et du résultat	9 Examen de la situation financière et du résultat
9.1 Situation financière	3 Informations financières sélectionnées
	9 Examen de la situation financière et du résultat
	b) Comparaison des exercices 2008 et 2009
	d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
	10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

Législation européenne⁽¹⁾

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Mentionner les facteurs

importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté

9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements

9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)

10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

N° Paragraphe du Document de référence

3 Informations financières sélectionnées
9 Examen de la situation financière et du résultat
b) Comparaison des exercices 2008 et 2009
c) Comparaison des exercices 2008 et 2007
10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

N/A

Chapitres IX et X

N/A

3 Informations financières sélectionnées
10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009
10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009
9 Examen de la situation financière et du résultat
b) Comparaison des exercices 2008 et 2009
c) Comparaison des exercices 2008 et 2007

3 Informations financières sélectionnées
10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009
9 Examen de la situation financière et du résultat
d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

9 Examen de la situation financière et du résultat
b) Comparaison des exercices 2009 et 2008
c) Comparaison des exercices 2008 et 2007
d) Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

4.3 Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

<u>Législation européenne⁽¹⁾</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	N/A
11 Recherche et développement	5.2 Investissements Note aux comptes N°20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.1 Principales tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	6.3 Développements récents 11 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	12 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	12.1 Composition du Conseil d'administration
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.2 Directeur Général Délégué non administrateur 12.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages	13 Rémunération et avantages Note aux comptes n°26 Rémunération des dirigeants

Législation européenne⁽¹⁾

15.1 Rémunération et avantages versés

15.2 Montant provisionné

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration du mandat

16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

N° Paragraphe du Document de référence

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

13.5 Options de souscription d'actions — Membres du Comité Exécutif
Note aux comptes N°26 Rémunération des dirigeants

13.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

13.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif

13.3 Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

13.3.6 Régime de retraite complémentaire Note aux comptes N°16 Provisions pour risques et charges

14 Fonctionnement du Conseil d'administration — Comités

12.1 Composition du Conseil d'administration

12.1 Composition du Conseil d'administration
13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

14.2 Comités institués par le Conseil d'administration

14.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, sur le contrôle interne et la gestion des risques

14.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)

Législation européenne⁽¹⁾**17 Salariés**

17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site

17.2 Participations et stock-options

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

18 Principaux actionnaires

18.1 Franchissement de seuil

18.2 Droits de vote différents

18.3 Contrôle

18.4 Accord relatif au changement de contrôle

19 Opérations avec les apparentés**N° Paragraphe du Document de référence**

15 Salariés

Note aux comptes n°25 Effectifs du Groupe

8.1 Liste des principales implantations du Groupe

15.1 Conséquences sociales de l'activité de la société

15.1.1 Emploi

13 Rémunération et avantages

13.3.2 Options de souscription

d'actions — Membres du Comité Exécutif

15.2 Schéma d'intéressement du personnel

15.2.1 Contrat d'intéressement et de participation

15.2.2 Options de souscription d'actions

15.2.3 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe

16. Principaux actionnaires

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

16.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

13.4 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote

17 Opérations avec les apparentées Renvoi à la note aux comptes n°27 Transactions avec des sociétés liées

Législation européenne⁽¹⁾**20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**

20.1 Informations financières historiques

20.2 Informations financières pro forma

20.3 Etats financiers

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées

20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux

20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées

20.5 Date des dernières informations financières

20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés

N° Paragraphe du Document de référence

10 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

Chapitre IX

3 Informations financières sélectionnées

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

10.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009

10.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes

2 Contrôleurs légaux

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

Législation européenne⁽¹⁾

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser

20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

N° Paragraphe du Document de référence

10.1 Comptes consolidés 2007-2008-2009

18.5 Dividendes

10.8 Litiges et arbitrages

6.3 Développements récents

9 Examen de la situation financière et du résultat

11 Perspectives

Législation européenne⁽¹⁾**21 Informations complémentaires**

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit

21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques

21.1.3 Nombre, valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales

21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.

N° Paragraphe du Document de référence

18 Informations complémentaires

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1 Renseignement de caractère général concernant le capital

18.1.2 Capital social

18.1.2 Capital social

Note aux comptes n° 15 Capital social et plan d'options

18.1.5 Titres non représentatifs du capital

16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010

16.1.2 Modifications de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

18.1.5 Titres non représentatifs du capital

18.1.4 Capital autorisé non émis

N/A

16.1.2 Modification de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

18.1.2 Capital social

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

18.2 Objet social (article 2 des statuts)

Législation européenne⁽¹⁾

- 21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 21.2.3 Droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes
- 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention
- 21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission
- 21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle
- 21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée
- 21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

22 Contrats importants**N° Paragraphe du Document de référence**

- 14.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration
- 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010
- 18.1.1 Modifications du capital et des droits sociaux
- 18.6 Assemblées Générales
- 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010
- 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010
- 16.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2010
- 19 Contrats importants
Note aux comptes n°18 Engagements au titre des obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques

<u>Législation européenne⁽¹⁾</u>	<u>N° Paragraphe du Document de référence</u>
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A
24 Documents accessibles au public	20 Documents accessibles au public
25 Informations sur les participations	6.1 a) Acquisition de données terrestres: pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd. 6.2 Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment 7 Structure juridique et relations intra-groupe